



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE

Protéger les animaux, préserver notre avenir

Original : français

**RAPPORT ANNUEL
DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
SUR LES ACTIVITÉS DE L'OIE
EN 2019**

SOMMAIRE

I. RESUMÉ DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	4
1. Organisation et orientations générales – résumé des résultats obtenus pendant l’année 2019	4
II. ACTIVITES DU SIEGE	6
1. ADMINISTRATION GENERALE	6
1.1. Activités des organes statutaires	6
1.2. Relations avec les Pays Membres	7
1.3. Accords	7
1.4. Affaires juridiques	7
1.5. Contrôle interne et management de la performance	8
1.6. Ressources humaines	9
1.7. Systèmes d’information (SI) de l’OIE	10
1.8. Coordination des événements	11
1.9. Logistique et imprimerie	11
1.10. Documentation	12
1.11. Communication	13
2. Gestion Financière	24
2.1. Gestion comptable et budgétaire	24
2.2. Fonctionnement du Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux	25
2.3. Projets soutenus par le fonds mondial en 2019 dans le cadre du sixieme plan stratégique de l’OIE	26
3. Information sanitaire	29
3.1. Transparence des informations sanitaires	29
3.2. Conférences et Evenements	34
3.3. Valorisation de WAHIS	36
4. Normes internationales de l’OIE	37
4.1. Développement	37
4.2. Suivi	38
4.3. Engagement	39
4.4. Relations avec les autres organisations internationales	39
5. Publications	40
5.1. Publication d’ouvrages	40
5.2. Divers, Revue	43
5.3. Promotion des publications	44
6. Activités scientifiques et techniques	45
6.1. Appui aux réunions scientifiques et techniques	45
6.2. Centres de référence de l’OIE	46
6.3. Activités axées sur des thèmes ou maladies spécifiques	51
6.4. Réduction des Menaces biologiques	65
6.5. Partenariats et collaboration avec d’autres organisations	68
7. Appui aux activités régionales et internationales	70
7.1. Appui à l’organisation de conférences des Commissions régionales de l’OIE	70
7.2. Appui à la planification et l’organisation d’événements régionaux et mondiaux	72
7.3. Publications	75
7.4. Appui au développement et à la mise en œuvre des programmes d’activités des Représentations régionales et sous-régionales	75
7.5. Elaboration d’actions externes spécifiques de collaboration avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales	77
7.6. Processus PVS de l’OIE	77
7.7. Appui à la formation des services vétérinaires	81

III. ACTIVITES DES COMMISSIONS ET DES GROUPES	83
1. Commissions spécialisées	83
1.1. Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres	83
1.2. Commission des normes biologiques	83
1.3. Commission scientifique pour les maladies animales	85
1.4. Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques	87
2. Activités des Groupes de travail	87
2.1. Groupe de travail sur la faune sauvage	87
2.2. Groupe de travail sur l'antibiorésistance	87
3. Activités des Groupes ad hoc	88
3.1. Groupe <i>Ad Hoc</i> sur l'Antibiorésistance	88
3.2. Groupe <i>Ad hoc</i> sur le Coronavirus responsable du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV)	88
3.3. Groupe <i>Ad hoc</i> sur les trypanosomes animaux africains	88
3.4. Groupe <i>Ad Hoc</i> sur les paraprofessionnels vétérinaires	89
3.5. Groupe <i>ad hoc</i> sur le bien-être animal dans les systèmes de production des poules pondeuses	89
3.6. Groupe <i>ad hoc</i> sur l'influenza aviaire	89
3.7. Groupe <i>ad hoc</i> en charge de la révision du chapitre 7.5. sur l'abattage des animaux et du chapitre 7.6. sur la mise à mort d'animaux à des fins de contrôle sanitaire	89
3.8. Groupe <i>ad hoc</i> sur les services vétérinaires	89
3.9. Groupe <i>Ad Hoc</i> sur les urgences vétérinaires	90
3.10. Groupe <i>Ad hoc</i> sur la rage	90
3.11. Groupe <i>Ad hoc</i> sur les laboratoires durables	91
3.12. Groupe <i>ad hoc</i> sur le contrôle des populations de chiens errants	91
3.13. Groupe <i>Ad hoc</i> pour le remplacement de la tuberculine bovine de référence internationale	91
3.14. Groupe <i>ad hoc</i> sur le pvs aquatique	92
3.15. Groupe <i>ad hoc</i> sur la sensibilité des espèces de poissons à l'infection par des maladies listées par l'OIE	92
3.16. Groupe <i>ad hoc</i> électronique sur le virus du tilapia lacustre	92
IV. ACTIVITES DES REPRESENTATIONS REGIONALES ET SOUS-REGIONALES	93
1. Région Afrique	93
2. Région des Amériques	101
3. Région Asie, Extrême-Orient et Océanie	107
4. Région Europe	114
5. Région Moyen-Orient	121
V. MISE EN ŒUVRE DES RESOLUTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DE L'OIE	127
1. Résolutions de la 87eme Session Générale	127
2. Recommandations des Conférences des Commissions régionales	135

I. RESUMÉ DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

1. ORGANISATION ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES – RESUME DES RESULTATS OBTENUS PENDANT L'ANNEE 2019

Les activités menées par l'OIE en 2019 découlent du programme de travail de la Directrice générale adopté par l'Assemblée Mondiale des Délégués (Assemblée), programme qui s'inscrit dans le cadre général fixé par le **Sixième Plan Stratégique** pour la période 2016-2020, adopté par l'Assemblée Mondiale réunie en Session Générale en mai 2015.

Le détail des activités conduites, suivies au travers d'une feuille de route, est présenté dans le présent document 88 SG/1 par grands domaines d'intervention. Au-delà des activités statutaires d'élaboration ou de révision des normes sanitaires, ainsi que de diffusion de l'information sur la situation sanitaire dans les pays membres, on retiendra en particulier :

- La mise en œuvre des grandes stratégies de lutte contre les maladies animales : outre les actions ciblant la fièvre aphteuse ou la rage, le programme global d'éradication de la PPR s'est poursuivi. La peste porcine africaine a par ailleurs fait l'objet d'une initiative mondiale en partenariat avec la FAO et a été ajoutée à la liste des maladies prioritaires du GF-TADs sur les maladies transfrontalières qui lui a consacré plusieurs réunions d'experts ;
- La création d'un fonds fiduciaire multipartenaires des Nations Unies (FAO-OMS-OIE-PNUD) sur la résistance aux antimicrobiens ainsi que le lancement du groupe de travail prévu par la résolution n°14 adoptée lors de la dernière Assemblée mondiale des Délégués ;
- La publication d'un guide tripartite sur les zoonoses ainsi que le lancement d'une taskforce FAO-OIE-OMS pour développer la recherche sur la fièvre de la vallée du Rift ;
- La poursuite des partenariats avec les acteurs clés de la réduction des risques biologiques avec le lancement du groupe OIE-INTERPOL-FAO pour le renforcement de la résilience contre l'agroterrorisme ;
- L'organisation de 29 missions du processus PVS, dont 6 missions avec une composante PPR, de 3 ateliers sous-régionaux de formation sur son utilisation de 3 ateliers nationaux de planification stratégique, de 11 ateliers nationaux de connexion PVS-RSI (Règlement Sanitaire International), ainsi que la participation à 9 missions conjointes d'évaluation externe de la mise en œuvre du RSI (missions JEE) ;
- La poursuite du développement du projet OIE-WAHIS dont le lancement aura lieu en deux étapes en 2020 après plusieurs comités utilisateurs, le déploiement d'une plateforme de E-learning et l'organisation de formations en régions. En parallèle, un groupe de réflexion sur la codification des maladies animales a été lancé ;
- La finalisation de l'étude réalisée par l'OCDE sur le futur Observatoire sur la mise en œuvre des standards de l'OIE ainsi que les nombreuses interactions avec les partenaires, les Membres et le Conseil qui ont permis d'affiner les contours de cet Observatoire ;
- La mise en œuvre de la résolution n°11 de mai 2015 sur l'évaluation de la performance des Commissions spécialisées ;
- Le lancement des nouveaux sites web régionaux ainsi que la diffusion de nombreuses publications au format électronique, y compris via les réseaux sociaux dont la fréquentation a augmenté de plus de 30 % en un an ;
- La publication de lignes directrices et le lancement d'un module de formation en ligne sur les Partenariats Public Privé (PPP) dans le domaine vétérinaire ;
- La publication de lignes directrices sur la formation des para-professionnels vétérinaires ainsi que le lancement de la plateforme sur la formation des Services vétérinaires qui vise à mettre en réseau tous les Centres Collaborateurs travaillant dans ce domaine ;

- Au plan statutaire, l'organisation de la 87^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués à Paris du 26 au 31 mai 2019 qui a réuni 129 délégations des Membres de l'OIE, 51 organisations ou institutions internationales et 21 hauts représentants de gouvernements ;
- La tenue d'une conférence mondiale sur la santé des animaux aquatiques (Santiago du Chili – Chili, du 2 au 4 avril 2019), de trois conférences des Commissions régionales de l'OIE : la 23^{ème} Conférence pour la région Afrique (Hammamet - Tunisie, du 25 février au 1er mars 2019), la 31^{ème} Conférence pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie (Sendai - Japon, du 2 au 6 septembre 2019), la 15^{ème} Conférence pour le Moyen Orient (Abou Dhabi – Emirats Arabes Unis, du 10 au 14 novembre 2019) et d'une conférence sur le thème « Une seule santé dans la région Méditerranée à l'ère des méga-données » (Cagliari – Italie, du 30 septembre au 2 octobre 2019) ;
- L'organisation en avril 2019 de la 2^{ème} réunion du Forum sur le bien-être animal dédié au transport des animaux ;
- Dans le domaine administratif, l'année 2019 aura vu la poursuite du déploiement du schéma directeur informatique, la finalisation du répertoire des métiers, la montée en puissance des actions de formation continue et l'extension du dispositif d'entretien annuel aux personnels des Représentations régionales et sous régionales, deux d'entre elles ayant fait l'objet d'un audit externe ;
- Sur le plan institutionnel, outre les accords qui ont été finalisés avec plusieurs organisations partenaires, l'OIE a été inscrite par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE sur la liste des organisations internationales éligibles à l'aide publique au développement (APD), ce qui renforcera son attractivité vis-à-vis des bailleurs de fonds. L'OIE a également participé aux travaux du G7 en France ainsi qu'à ceux du Forum Global sur l'Agriculture et l'Alimentation en Allemagne, ouvrant ainsi la voie à sa participation au futur Conseil international pour la digitalisation en agriculture qui sera hébergé par la FAO.

La présentation synthétique des actions engagées est résumée dans les tableaux suivants qui font état des résultats obtenus durant l'année respectivement pour chaque priorité ou objectif du Plan Stratégique. Ainsi, les Délégués peuvent-ils précisément suivre l'adéquation entre les engagements pris par la Directrice Générale et les résultats durant la période 2016-2020 du 6^{ème} Plan Stratégique.

II. ACTIVITES DU SIEGE

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. ACTIVITES DES ORGANES STATUTAIRES

Le Siège assure le fonctionnement régulier des organes statutaires de l'Organisation : Assemblée Mondiale des Délégués, Conseil et Commissions régionales et l'organisation de conférences sur des thèmes spécifiques.

Il assure aussi le fonctionnement régulier des Commissions spécialisées, Groupes de travail et Groupes ad hoc (voir Chapitre III).

Assemblée Mondiale des Délégués (Assemblée)

La 87^{ème} Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués s'est déroulée à Paris, France, du 26 au 31 mai 2019. Elle a été présidée par le Docteur Mark Schipp (Australie), Président de l'Assemblée. Cent-vingt-neuf (129) délégations des Membres de l'OIE et trois (3) pays observateurs étaient représentés. Les représentants de cinquante et une (51) organisations, institutions et fédérations internationales ou régionales et vingt et un (21) hauts représentants des gouvernements ont assisté à la Session générale.

A cette occasion la Dre Monique Eloit, Directrice Générale de l'OIE, a présenté un point d'étape sur la mise en œuvre du 6^{ème} plan stratégique de l'OIE pour la période 2016-2020, ainsi que sur la feuille de route (roadmap) qui en découle.

En application de l'article 47 du Règlement général, les Résolutions de la 87^e Session générale ainsi que le Rapport final ont été adressés en juin 2019 à tous les Gouvernements des États Membres.

Le premier thème technique intitulé « Les effets des facteurs externes (tels que le changement climatique, les conflits, les facteurs socio-économiques et les échanges commerciaux) sur les Services Vétérinaires et les adaptations qu'ils requièrent » a par ailleurs été présenté par le Dr Jimmy Smith de l'ILRI (Institut international de recherche sur l'élevage) lors d'une séance présidée par le Dr Majid Al Qassimi, membre du Conseil de l'OIE.

Le deuxième thème technique, intitulé « Situation mondiale relative à la peste porcine africaine », a été présenté conjointement par les Drs Budimir Plavšić de l'OIE et Andriy Rozstalnyy de la FAO, lors d'une séance présidée par la Dre Christianne Bruschke, membre du Conseil de l'OIE.

Enfin, après avoir adopté les résolutions techniques et administratives, l'Assemblée Mondiale des Délégués a tenu des élections partielles afin d'élire deux membres du Conseil, d'un Vice-Président et du Secrétaire Général de la Commission régionale pour les Amériques, du Président, d'un Vice-Président et d'un Secrétaire général de la Commission régionale pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, d'un Vice-Président et d'un Secrétaire général de la Commission régionale pour l'Europe et d'un Vice-Président de la Commission régionale pour le Moyen-Orient.

Conseil

Le Conseil s'est réuni trois fois au cours de l'année au siège de l'OIE à Paris : du 19 au 21 février 2019, du 23 au 24 mai 2019 et du 24 au 26 septembre 2019.

Le Conseil a régulièrement examiné les points qui relèvent de sa compétence et a notamment travaillé au suivi de la mise en œuvre du 6^{ème} plan stratégique, à l'examen du Budget et de l'état d'avancement de chantiers prioritaires ainsi qu'à la préparation de la 88^{ème} Session Générale de l'Assemblée.

Le Conseil a par ailleurs attribué des distinctions honorifiques à trois lauréats : le Dr Trevor Drew (Australie) qui a reçu la médaille d'or, ainsi que les Drs Max François Millien (Haïti), Ahmed Mustafa Hassan Ali (Soudan) et Lonnie King (États-Unis d'Amérique) qui ont reçu la médaille du mérite. Ces médailles ont été remises lors de la cérémonie d'ouverture de la 87^{ème} Session générale.

Commissions régionales

Outre les réunions tenues lors de la Session générale de l'Assemblée en mai 2019 par chacune des cinq Commissions régionales, trois Conférences régionales ont été organisées en 2019 :

- La 23^{ème} Conférence pour la région Afrique s'est tenue à Hammamet (Tunisie) du 25 février au 1er mars 2019 sous la présidence du Dr Honoré Robert N'Lemba Mabela, Délégué de la République démocratique du Congo. Au total, 124 participants, y compris des Délégué(e)s de l'OIE et/ou des représentants de 39 Membres de la région et des hauts responsables de 9 organisations régionales et internationales ont assisté à la Conférence ;
- La 31^{ème} Conférence pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie s'est tenue à Sendai (Japon) du 2 au 6 septembre 2019 sous la présidence du Dr Norio Kumagai, Délégué du Japon. Au total, 96 participants, y compris des Délégué(e)s de l'OIE et/ou des représentants de 22 Membres de la région et des hauts responsables de 7 organisations régionales et internationales ont assisté à la Conférence ;

La 15^{ème} Conférence pour le Moyen Orient (Abou Dhabi – Emirats Arabes Unis, du 10 au 14 novembre 2019) sous la présidence du Dr Elias Ibrahim, Délégué du Liban. Au total, 81 participants, y compris des Délégué(e)s de l'OIE et/ou des représentants de 11 Membres de la région et des hauts responsables de 7 organisations régionales et internationales ont assisté à la Conférence

1.2. RELATIONS AVEC LES PAYS MEMBRES

Des contacts réguliers ont été entretenus avec les Ambassades ainsi qu'avec les Ministres ou délégations de haut niveau des Etats Membres de passage à Paris. La Directrice générale ou les Représentants régionaux, le Président de l'Assemblée Mondiale des Délégués et les Présidents de Commissions régionales de l'OIE ont été reçus au plus haut niveau politique dans plusieurs Pays Membres.

Les appels de contributions financières et les rappels pour les pays ayant des arriérés ont été effectués en prenant en compte les différentes situations des Membres en la matière. En 2019, un Membre a décidé de verser des contributions dans une catégorie supérieure tandis que quatre membres ont contribué dans la catégorie extraordinaire A.

1.3. ACCORDS

Conformément aux Résolutions adoptées par l'Assemblée lors de la 86^{ème} Session Générale, un protocole d'accord avec la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) a été signés. Les protocoles d'accord avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) seront signés prochainement.

1.4. AFFAIRES JURIDIQUES

Le chef de l'Unité des Partenariats stratégiques et des Affaires juridiques assure la sécurité juridique de l'Organisation. Il joue un rôle de conseil auprès de la direction générale et de tous les départements pour la mise en place de processus ou de contrats importants, est amené à intervenir à la fois en amont, pour détecter les risques juridiques ou réglementaires potentiels, et en aval, pour gérer d'éventuels contentieux, en accord avec l'ensemble des partenaires internes. Il donne des avis juridiques sur les questions se posant à l'Organisation en ce qui concerne ses textes fondamentaux, ses privilèges et immunités, ou sur la conclusion et l'application d'accords avec les Membres ou non-Membres ou d'autres organisations ainsi que des contrats auxquels l'Organisation est partie.

Parmi les événements marquants en 2019, il a contribué significativement au montage juridique du fonds fiduciaire multi-partenaires contre la RAM lancé par l'OIE, l'OMS et la FAO en juin dernier. Il a également conseillé l'OIE dans la rédaction du protocole d'entente technique et financier signé en novembre dernier avec l'ADAFSA (Abou Dhabi) pour soutenir les activités de la nouvelle Représentation sous-régionale, et de l'accord avec le Japon sur les privilèges et immunités

de l'OIE signé en décembre et qui devra être ratifié par le Parlement japonais.

1.5. CONTROLE INTERNE ET MANAGEMENT DE LA PERFORMANCE

Dans la lignée des efforts réalisés au cours des dernières années, l'OIE a continué à développer des initiatives d'amélioration de la performance, à la fois opérationnelle et organisationnelle. En 2019, l'accent a été mis sur la consolidation des résultats sur certains sujets prioritaires, notamment sur le travail de fonds engagé sur la gestion des compétences et le développement d'une politique de rémunération. Dans le cadre de l'appui à la gestion des risques, le suivi des incidents a été renforcé, et le travail axé sur l'amélioration de la conformité et le renforcement des procédures. Par ailleurs, une réflexion stratégique a été menée tout au long de l'année afin d'assurer la préparation du 7ème Plan stratégique de l'OIE.

Préparation du 7ème Plan stratégique

La préparation du 7ème Plan stratégique a été centrée sur trois grands principes : transparence du processus, inclusion des parties prenantes et approche combinée du stratégique et de l'opérationnel.

Avec le soutien méthodologique de PricewaterhouseCoopers, l'OIE a engagé un travail préparatoire axé sur la participation de ses Membres, ses partenaires, et son personnel. Au premier trimestre, plusieurs ateliers de travail internes faisant participer des représentants du siège et des régions, ainsi qu'une session de travail avec le Conseil en février, ont permis d'orienter la réflexion stratégique. Sur la base de ces éléments préliminaires, une consultation ouverte à toutes les parties prenantes de l'OIE a été rendue accessible en ligne, à laquelle plus de 800 répondants ont participé. S'adressant aux Délégués ainsi qu'aux Points focaux de l'OIE, mais aussi aux experts des Commissions spécialisées, des groupes ad hoc et de travail et des Centres de référence, ainsi qu'à tous les partenaires institutionnels de l'organisation, elle a permis à chaque groupe de parties intéressées de partager son avis et ses attentes. Les résultats de cette consultation ont été présentés au Conseil et débattus au sein des réunions des Commissions régionales lors de la Session générale, et ont permis de faire émerger les grandes lignes directrices du plan stratégique ainsi que des sujets spécifiques à prendre en compte. Les Conférences des Commissions régionales ont aussi permis de recueillir les avis des Membres tout au long de l'évolution du processus.

En parallèle, l'OIE a engagé un diagnostic organisationnel afin d'analyser sa capacité à répondre aux objectifs des priorités stratégiques émergentes, en identifiant les ressources disponibles et les éléments à renforcer. Synthétisant le résultat des consultations et de cette analyse, le plan stratégique présenté au Conseil en septembre a ainsi cherché à proposer un cadre de travail à la fois ambitieux et réaliste. En parallèle, un travail préparatoire de structuration a été engagé pour décliner la stratégie à venir en feuilles de route opérationnelles au niveau de l'Organisation et des équipes, afin de mieux rendre compte aux Membres de sa mise en œuvre.

Renforcement du contrôle interne

Dans la lignée des travaux de l'année précédente, les efforts se sont poursuivis pour mettre en œuvre les plans d'actions des risques prioritaires et l'analyse continue de processus. Le suivi du registre des incidents a permis de contrôler l'efficacité des plans d'actions et d'identifier des risques émergents. Le plan d'audit 2018/2019 a été poursuivi, ciblant à la fois les processus internes de l'organisation et ses activités, au siège mais aussi en région.

Au terme d'une année d'actions correctives, des résultats tangibles ont été obtenus pour 68% des plans d'actions des risques jugés prioritaires. Parmi les travaux structurants :

- Le travail de fond engagé pour sécuriser les systèmes d'informations a permis d'assurer la conformité des infrastructures et des réseaux avec les bonnes pratiques métier et les attentes d'une organisation internationale ;
- La sécurité des locaux au siège a été renforcée, au travers d'un nouveau système de contrôle des accès et de surveillance vidéo des locaux ;

- La gestion des données à caractère personnel a fait l'objet d'une analyse approfondie au travers de l'organisation, et une politique de gestion a été rendue accessible.

Développement de l'évaluation de programmes

Le développement de l'évaluation des activités de l'Organisation a également été poursuivi, dans la perspective de procurer un soutien à la prise de décision et d'assurer l'optimisation des ressources mises en œuvre. L'évaluation de la plateforme de l'OIE pour le bien-être animal en Europe a ainsi été finalisée et son rapport présenté aux organes de gouvernance, permettant une réflexion en amont de la préparation du plan d'action triennal à venir. La fonction d'évaluation sera développée plus en avant dans le cadre de l'amélioration du cadre de suivi de la performance de l'organisation, en soutien au 7ème Plan Stratégique.

1.6. RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2019, le siège compte 150 agents, originaires de 51 pays différents. 64% d'entre eux sont des femmes et l'âge moyen du personnel de l'Organisation est de 42 ans, avec 11% d'agents de moins de 30 ans, 67% d'agents de 30 à 50 ans, et 22% d'agents de plus de 50 ans. L'ancienneté moyenne du personnel du siège (hors agents mis à disposition) est de 6 ans, comme en 2018 ainsi qu'en 2017. 67% des agents sont pris en charge sur le budget général de l'Organisation, 25% sur le Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux et 8% sont directement financés par les Pays Membres dans le cadre de mises à disposition.

En 2019, 28 recrutements ont abouti à l'embauche de nouveaux collaborateurs au siège, parmi lesquels 10 personnes ont remplacé des collègues sortants et 18 autres ont été accueillies sur des postes nouvellement créés. S'agissant des créations, 10 postes ont été ouverts dans le cadre de projets financés par le Fonds mondial, et 8 postes ont été validés en renforcement des équipes pour accompagner le développement de l'activité.

En région, les effectifs de l'Organisation restent stables, avec 70 agents fin 2019, soit 2 personnes de plus que l'an dernier. Parmi eux, 6 agents sont mis à disposition par nos Pays Membres.

Tous les chiffres concernant les effectifs de l'Organisation sont repris dans le document 88/SG3.

Afin d'accompagner l'évolution continue de l'Organisation, les efforts ont été poursuivis en matière de développement des compétences, avec notamment la mise en œuvre d'un total de 710 heures de formation. Cela comprend d'une part environ 510 heures de cours de langues auxquels 89 agents se sont inscrits en 2019 (44 agents ont effectué 240 heures de cours de Français, 21 agents ont fait 120 heures de cours d'Anglais, et 22 agents ont fait 150 heures de cours d'Espagnol), et d'autre part 200 heures de formations thématiques profitant à 63 agents, soit près de 52.5% des personnels de l'Organisation. Les formations thématiques ont ciblé les compétences bureautiques, outils et logiciels (Outlook, Access, Wordpress, etc.), les compétences managériales (interculturalité, leadership, etc.), ainsi que certaines thématiques transversales ou techniques telles que la formation de formateurs, la prise de parole en public, la gestion de projets ou encore la rédaction de rapports scientifiques, etc. La majorité des formations a été organisée en sessions collectives dans les locaux de l'Organisation, mais plusieurs agents ont également bénéficié de prestations individuelles adaptées à leurs missions spécifiques.

Le compte-rendu d'entretien annuel des agents a été mis en place pour les agents travaillant dans les Représentations régionales et sous-régionales de l'OIE après que Représentants régionaux aient été formés à la conduite de ces entretiens. La définition des objectifs annuels pour 2020 a ainsi été introduite pour l'ensemble du personnel dans les régions.

Le travail de classification des emplois de l'Organisation s'est poursuivi tout au long de l'année, avec l'identification et la description d'une cinquantaine de métiers génériques au Siège. Ces documents génériques ont fait l'objet d'adaptation pour leurs titulaires à qui ils ont été présentés lors des entretiens annuels et constituent un travail préalable à l'élaboration de la refonte de la grille des indices de salaires. Dans cette perspective, le partenariat avec le Service International des Rémunérations et des Pensions (SIRP) hébergé par l'OCDE, en vigueur depuis le 1er octobre 2018, permet de bénéficier d'un accompagnement dans la refonte de la politique de rémunération.

Les délégués intérimaires du personnel ont été consultés sur cette démarche jusqu'à la fin de leur mandat, soit fin 2019.

Un événement de convivialité pour l'ensemble du personnel a enfin été organisée le 12 juin 2019 tandis que les activités de l'Amicale du personnel de l'OIE ont été soutenues et encouragées de manière constante.

1.7. SYSTEMES D'INFORMATION (SI) DE L'OIE

L'Unité informatique a poursuivi en 2019, en plus des activités récurrentes de support et d'assistance aux utilisateurs, les travaux initiés en 2018 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur informatique.

Des avancées significatives ont été enregistrées en terme de sécurité du système d'information ; de plus, la remise à niveau des composants de base de l'infrastructure IT du siège a permis de proposer aux agents des services plus modernes dans l'ensemble du bâtiment et sur leurs postes de travail.

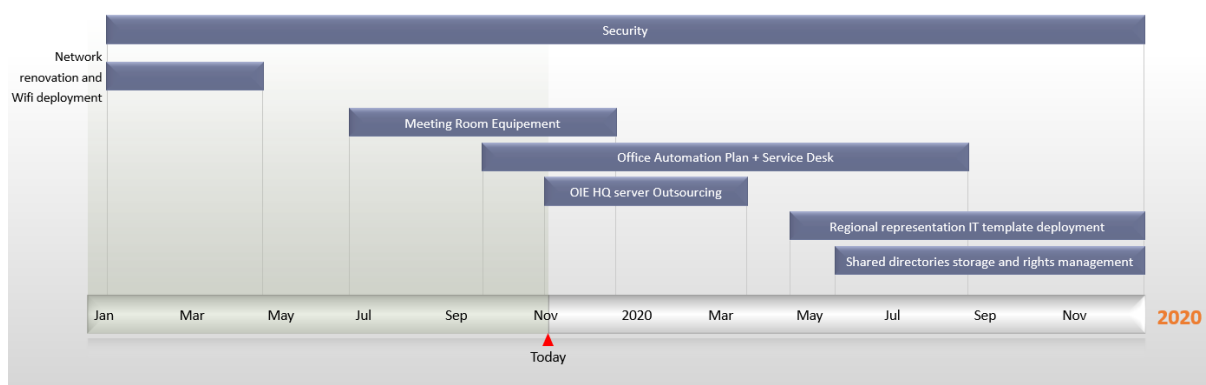
Activités récurrentes

L'automatisation d'un certain nombre de tâches et process réalisée en 2018 a permis de réduire de moitié les demandes d'assistance courante (arrivée de collaborateurs, organisation d'événements et de réunion, etc ...). Cette baisse des demandes a permis de faire face à effectif constant à un grand nombre de sollicitations ; elle a aussi permis à l'équipe de libérer du temps pour se consacrer à des activités projet.

Les problématiques dues à l'obsolescence des technologies utilisées sur les applications existantes (WAHIS, site web de l'OIE, TIGER pour la gestion des contacts, ...) demeurent et ont eues un fort impact sur la disponibilité et la sécurité de celles-ci tout au long de l'année : des actions tactiques ont été entreprises en 2019 pour permettre leur fonctionnement mais leur remplacement sera nécessaire en 2020.

Schéma directeur et projets informatiques

En parallèle de la gestion de l'activité courante, l'Unité informatique s'est concentrée cette année à la poursuite de la déclinaison concrète du schéma directeur avec son partenaire, la société Constellation : un wifi robuste et sécurisé a été déployé dans l'ensemble des locaux du siège, les salles de réunion et les postes de travail ont été équipés afin de permettre à chacun de mener des audio/vidéoconférence de manière autonome, la politique de sécurité a été définie et son implémentation a permis de couvrir plus de 70% des risques identifiés en 2017.



L'unité des Systèmes d'Information a de plus été fortement impliquée dans les phases de conception et de développement du projet OIE WAHIS, dont la mise en production est prévue au premier semestre 2020 : les technologies employées dans le cadre de ce projet ont été déployées de telle sorte à devenir les standards du SI de l'OIE.

Enfin, l'équipe a été renforcée par des compétences de pilotage projet afin d'accompagner les projets organisationnels et/ou fonctionnels tels que la refonte globale des sites web régionaux ou le déploiement d'une plateforme de e-learning transverse.

L'année 2020 sera marquée par :

- la finalisation du schéma directeur informatique (plan bureautique et déploiement dans les représentations régionales)
- la définition de la stratégie de transformation digitale et des étapes de son implémentation
- la suppression des applications obsolètes permettant d'atteindre un bon niveau de sécurité.

1.8. COORDINATION DES EVENEMENTS

En 2019, l'équipe "OIE Travel", désormais intégrée à l'Unité de coordination des événements au Siège de l'OIE, a géré 2741 missions et émis 3132 billets (comparé aux 2293 missions et 3159 billets de 2018) pour des missions effectuées par des collaborateurs de l'OIE, des experts participant à des réunions des Groupes ad hoc, Groupes de travail et Commissions spécialisées de l'OIE, et par des experts effectuant des missions pour le compte de l'OIE, notamment dans le cadre d'évaluations PVS, d'activités d'analyse des écarts à la suite d'une évaluation PVS et de missions "législation", ainsi que pour la gestion des voyages pour des speakers et participants aux séminaires, ateliers et conférences de l'OIE.

In 2019, the "OIE travel" team, now integrated into the Events Coordination Unit at OIE Headquarters, managed 2741 missions and issued 3132 tickets (compared to 2293 missions and 3159 tickets in 2018) for missions conducted by OIE staff, experts participating in meetings of OIE ad hoc Groups, Working Groups and Specialist Commissions, and experts conducting missions on behalf of the OIE, notably within the framework of PVS evaluations, gap analysis activities following a PVS evaluation and "legislation" missions, as well as managing the travel arrangements for speakers and participants in OIE seminars, workshops and conferences.

1.9. LOGISTIQUE ET IMPRIMERIE

L'Unité logistique apporte un appui permanent aux équipes du siège pour la bonne réalisation des activités. Outre la préparation des salles et la gestion de certains équipements, cette unité est aussi en charge de l'accueil, de l'entretien et de la gestion immobilière des deux immeubles du siège, du suivi des assurances (hors assurance santé du personnel), de la gestion du courrier et des fournitures, de la facilitation des demandes de visa et de l'inventaire.

Au cours de l'année 2019, l'unité logistique a ainsi géré 626.987€ de facturation fournisseurs, plus de 700 devis et 348 factures. Elle a organisé la location de 12 salles et a apporté son soutien à l'organisation de 1024 réunions au siège de l'OIE (en comparaison, 804 réunions avaient été organisées en 2018, soit une augmentation de 27,36%). Dans le cadre du transfert des missions de l'unité de Coordination des événements (ECU) concernant la gestion des stocks et la facilitation des demandes de visa, 19.000€ de commande de fournitures de bureau, et 30.000 € de commandes destinées aux cocktails organisés au siège ont été réalisés, tandis que 40 dossiers de demandes de visa et 11 demandes d'assistance à la délivrance de visa pour des experts à l'étranger en liaison avec les Ambassades de France ont été facilités.

L'unité gère également un atelier d'imprimerie qui dispose désormais de matériels d'impression numérique permettant de traiter très rapidement les demandes. A cet effet, l'atelier a géré cette année l'impression de 29 006 originaux et 51 001 exemplaires pour un total de 2 002 954 pages (1 316 947 en 2018, soit une augmentation de 46,92%)

Tableau des impressions réalisées au siège entre 2012 et 2019

	Années							
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de pages	3 114 752	2 733 261	1 799 863	1 958 075	1 877 905	1 422 371	1 316 947	2 022 954
Nombre d'originaux	12 919	15 216	11 255	20 660	20 840	16 949	29 023	29 006

1.10. DOCUMENTATION

Ressources et services documentaires

La Cellule Documentation gère un fonds papier et électronique de plusieurs milliers d'ouvrages, rapports, actes de conférence, articles et revues scientifiques, émanant de l'OIE, ou relatifs aux activités de l'OIE. L'accent est mis sur l'accès électronique aux documents via le portail documentaire <http://doc.oie.int>. En novembre 2018, la Cellule Documentation a déménagé dans un espace dédié, ce qui va permettre de faciliter l'accès aux ressources documentaires au sein de l'OIE.

La Cellule répond régulièrement aux demandes de documentation des agents du siège, des représentations régionales et sous-régionales, ainsi que des délégués, experts et partenaires de l'OIE. **86 recherches** ont été effectuées en 2019 (fournitures de documents, recherches thématiques, recherches de documents d'archives).

La Cellule diffuse aux agents les informations scientifiques relatives aux activités de l'OIE sous forme de **14 veilles thématiques électroniques**. Les thèmes sont définis à la demande des services et comprennent l'antibiorésistance, les vaccins vétérinaires, plusieurs maladies animales d'importance (rage, peste porcine africaine, peste porcine classique, peste des petits ruminants, fièvre aphteuse, peste équine, péripneumonie contagieuse bovine, encéphalopathie spongiforme bovine, et morve). La gouvernance et la stratégie de partenariat des Organisations internationales, ainsi que la e-santé animale sont deux nouveaux thèmes apparus en 2019. Deux veilles, « *PPR Watch* » et « *AMR Watch* », ont été ouvertes au public externe depuis peu et ont atteint un public de près de **100 abonnés** chacune.

Au total, plus de **80 agents** de l'OIE sont utilisateurs des services de la Cellule Documentation.

Le portail documentaire <http://doc.oie.int>

Alimentée par la Cellule Documentation, la base de données documentaire regroupe l'ensemble des publications de l'OIE depuis sa création (Bulletin, Revue, ouvrages thématiques, comptes-rendus de conférences...), les documents des Sessions Générales et des Commissions régionales (résolutions, recommandations, rapport final...), le travail scientifique et normatif de l'OIE (Codes, Manuels, Lignes directrices, rapports des Commissions spécialisées, groupes de travail et ad-hoc...). Le catalogue de la bibliothèque ainsi que des documents externes relatifs aux activités de l'OIE y sont aussi indexés.

Le portail contient plus de 16500 enregistrements, dont environ la moitié sont ouverts au public externe. 50% des documents sont des documents émanant de l'OIE, et 45% sont disponibles en texte intégral. Le portail enregistre une moyenne mensuelle de 1200 visiteurs uniques, 2357 visites, 66880 pages vues et 92778 hits (source : AWStats sur les 11 premiers mois de 2019).

En 2020, il est prévu de mener un projet de refonte du portail pour améliorer son ergonomie et ainsi en faire également une plate-forme conviviale de gestion de la Mémoire de l'OIE et de ses archives.

Mémoire de l'OIE et archives

Depuis la note de service NS/2014/17 du 12/12/2014 (« Gestion de la documentation, de la mémoire et des archives de l'OIE »), la Cellule Documentation a en charge la gestion de la Mémoire de l'OIE et des archives et est garante de la conservation et de l'organisation des documents témoignant des activités et travaux de l'OIE depuis sa création.

Un inventaire des documents papier et électronique, de leur localisation et mode d'archivage est en cours pour les documents de la « Mémoire Institutionnelle » (accords, notes de service et décisions, dossiers d'adhésion pays, documents du Conseil, rapports administratifs du DG, etc), qui, une fois terminé, sera élargi à tous les services de l'OIE, incluant les Représentations régionales, afin d'obtenir une gestion des archives digne des meilleures pratiques.

L'objectif est de donner aux agents OIE un accès en ligne convivial (sur le portail documentaire avec un mot de passe personnel), aux références voire au texte intégral de l'ensemble des documents importants de l'OIE.

Valorisation et visibilité en ligne des publications de l'OIE

La Cellule Documentation travaille depuis mi-2015 à améliorer la visibilité en ligne des publications et travaux de l'OIE, notamment des articles de la Revue Scientifique et Technique. Pour ce faire, des DOI (Digital Object Identifier) ont été attribués à tous les articles de la Revue ainsi qu'à certains articles du Bulletin, afin de garantir une meilleure citation et une meilleure disponibilité du texte intégral des articles en ligne.

Cellule Documentation - Réalisations 2019

- ✓ Mise en place de nouvelles veilles documentaires, élargissement de leur diffusion au public externe
- ✓ Projet « Archives et Mémoire de l'OIE » avec des avancées au niveau de la « Mémoire Institutionnelle »
- ✓ Déménagement de la Cellule Documentation dans un espace approprié

1.11. COMMUNICATION

De par son mandat, l'OIE joue un rôle unique en matière de santé animale, et majeur s'agissant de la sécurité sanitaire des aliments, du bien-être des animaux et de la protection de la biodiversité.

Les valeurs véhiculées par l'OIE sont celles d'une organisation basant ses travaux sur les connaissances scientifiques les plus actuelles : transparence, consensus, solidarité et impartialité sont ainsi des piliers de l'action de l'Organisation.

Les moyens de communication modernes ont considérablement évolué et les enjeux de la maîtrise du contenu et de la diffusion de l'information se sont décuplés, ainsi que leurs impacts politiques et sociétaux. Afin de communiquer au mieux sur les valeurs et les actions de l'OIE, et suite à l'adoption du plan stratégique de communication en 2013 puis à l'adoption du 6^{ème} plan stratégique de l'OIE 2016-2020 dont le second axe est le « renforcement de la confiance par la transparence et la communication », les principales opérations conduites par l'unité de communication en 2019 se sont concentrées sur des communications thématiques, en complément des activités institutionnelles régulières :

1.11.1. Communication institutionnelle

1.11.1.1. Outils de communication interne et externe :

- Mise à jour de la Présentation générale de l'OIE (textes Word S, M, L, XL et Powerpoint, dépliant) ;
- Mise à jour de la liste de contacts au sein des organisations internationales et régionales avec accord et de la liste de contacts institutionnels de l'Unité de Communication de l'OIE ;
- Travail initial sur la création d'une base de données photographique de l'OIE ;
- Réalisation de la carte de vœux 2020.
- Création de diapositives institutionnelles (et thématiques) pour la promotion des outils de communication de l'OIE lors des différents événements régionaux.
- Création de plusieurs nouvelles infographies :

- « Soyez pionnier dans l'éradication de la peste des petits ruminants ».
- Nouveau cycle représentant le processus PVS
- Mise à jour de l'infographie sur les normes de l'OIE sur le bien-être animal

1.11.1.2. Documentation institutionnelle :

- Elaboration du Rapport Annuel OIE 2018 (version communication) en trois langues, présenté sous forme d'un site web dédié (www.oie.int/rapport2018) accompagné d'une brochure de 36 pages, de cinq vidéos thématiques, ainsi que de cartes de visites redirigeant vers le site pour les agents de l'OIE. Une stratégie de dissémination sur une durée de six mois a été mise en place afin de pousser la diffusion du document auprès de différentes audiences.
- Suivi des productions et des stocks de la gamme des cadeaux prestige et des objets promotionnels ;
- Gestion de l'envoi des documents de communication aux régions et à l'occasion de conférences organisées par l'OIE ou par ses partenaires ;

1.11.1.3. Production Vidéo ou stratégies de communication thématiques :

- Production de films institutionnels sur :
 1. le rapport annuel 2018
 2. la 87^{ème} Session Générale : 32 films, interviews et animations, à visionner sur www.oie.int/youtube
- Production et montage de plusieurs vidéos dédiées à des événements :
 1. Introduction de la Directrice générale au Rapport annuel 2018
 2. Une dizaine de vidéos permettant une représentation de la Direction à divers événements internationaux

1.11.1.4. Contributions aux publications OIE

- Suivi du Bulletin de l'OIE nouvelle formule, en collaboration avec l'unité des Publications. La nouvelle version digitale du Bulletin est disponible sur www.oiebulletin.com. Elle comprend trois volets :
 - L'Officiel, publié trois fois par an, regroupant les informations institutionnelles les plus récentes ;
 - Le Panorama, publié trois fois par an, thématique afin d'informer le réseau de l'OIE sur l'ensemble des informations scientifiques d'intérêt et activités récentes liées à un thème donné ;
 - L'OIE-News, une newsletter mensuelle regroupant des articles traitant de l'actualité du réseau de l'OIE.
- Contribution au choix des conceptions graphiques des couvertures de plusieurs publications.

1.11.1.5. Contribution à des publications externes

- Editorial « Animal diseases know no borders » dans Sci Tech Europa ;
- Blog de la Dre Eloit « Healthy fish, healthy food » dans the Economist Group's World Ocean Initiative ;
- Contribution et lancement d'un rapport de recommandations du groupe de coordination ad-hoc inter-institutions des Nations Unies sur l'antibiorésistance : « Pas le temps d'attendre : Assurer l'avenir contre les infections résistantes au médicaments » ;
- Contribution au lancement du Fonds fiduciaire multi-partenaires contre l'antibiorésistance ;
- Contribution au bulletin bimestriel d'information de la Plateforme One Health Guinée.

1.11.2. **Renforcement des capacités et du réseau de communication**

1.11.2.1. Réseau Points focaux nationaux pour la communication

La plate-forme Yammer dédiée aux points focaux a continué d'être utilisée en 2019. Diverses thématiques ont été abordées sur cette plateforme au cours de l'année 2019 et en tenant compte des activités dans les cinq groupes (un groupe par région).

- Membres des groupes : 274 (y compris les staffs des régions et de l'Unité de communication de l'OIE)
- Personnes actives (personnes qui publient, lisent et/ou aiment les messages) : 86
- Messages publiés : 217
- Messages lus pour les membres des groupes : 3686
- Messages aimés pour les membres des groupes : 157

La nouvelle campagne de sensibilisation sur la peste porcine africaine a été lancée et partagée avec les points focaux à l'occasion du Nouvel An Lunaire du Cochon. Ils ont été impliqués pendant la production de la campagne pour évaluer les messages et concepts, ainsi qu'après la dissémination de la campagne pour évaluer son impact et son utilisation par les pays.

A l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la rage, les outils de communication ont été partagés avec les points focaux pour usage et la dissémination au niveau national.

Avant la Semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques, les outils de communication ont été partagés avec les points focaux dans une série de newsletters dédiées. Une vidéo pour mettre en lumière les célébrations des pays a été développée pour partager ces efforts avec le réseau mondial de l'OIE sur les réseaux sociaux.

- Organisation de séminaire de formation en communication pour les points focaux des pays membres : en novembre 2019, un séminaire régional a été organisé en Budva, Montenegro, pour les points focaux nationaux pour la communication de l'Europe, permettant la formation de plus de 35 participants venus de pays différents. A cette occasion, le programme de formation a

été rénové selon les besoins exprimés par les pays dans une enquête faite en juin 2019. Deux experts de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC) ont été invités et ont participé à la formation des points focaux sur la gestion de rumeurs, la création des messages et l'usage des réseaux sociaux. Une nouvelle plateforme interactive a été utilisée pour interagir avec les participants et animer les sessions. Également, une formation électronique sur la plateforme de l'OIE avec 3 modules a été développée pour aider les points focaux à préparer le séminaire. Cette formation en ligne continuera à être utilisée pour former les nouveaux points focaux entre les séminaires.

1.11.2.2. Réseau Etudiants

La communication envers les étudiants vétérinaires s'est poursuivie au travers du projet «Ambassadeur Junior de l'OIE» lancé en Septembre 2018, en partenariat avec l'IVSA (Association internationale des étudiants vétérinaires). 100 ambassadeurs venant de pays différents des cinq régions de l'OIE ont été désignés pour diffuser les messages clés de l'OIE, notamment dans le cadre des campagnes de communication sur la résistance aux antimicrobiens et sur la peste bovine, mais aussi pour diffuser les campagnes « la rage s'arrête ici », « la peste porcine africaine tue les porcs » et pour participer à la journée vétérinaire mondiale. Ces campagnes leur ont été présentées à travers une dizaine de sessions Skype menées par l'Unité de communication pour leur expliquer les divers outils à leur disposition. Les étudiants ont montré beaucoup de bonnes initiatives et ont exprimé leur enthousiasme sur le groupe Facebook dédié aux ambassadeurs. L'OIE ainsi que les différentes campagnes ont de plus été présentées durant le Congrès et le symposium annuel de l'IVSA, et un article intitulé « African swine fever : protecting domestic and wild pigs against a deadly pig disease » publié en avril 2019 dans l'IVSA Journal. Une stratégie est de plus en cours de développement pour élargir le réseau des étudiants vétérinaires, comme notamment via l'ISOHA (International student one health alliance) avec laquelle l'Unité de communication a pris contact cette année.

1.11.2.3. Réseau Correspondants régionaux pour la communication (RCCs)

Le renforcement du réseau des RCCs a été poursuivi, avec un correspondant au minimum nommé par représentation régionale.

Ceux-ci ont été formés par l'Unité de communication :

- Une formation électronique en janvier 2019 : des nouveaux guides de communication pour les activités régionales, disponibles sur l'extranet, ont été présentés.
- Une formation lors de la réunion RR/RSR d'octobre 2019 : des outils pour communiquer et augmenter la visibilité de l'OIE lors des différents événements régionaux, leur implication dans les efforts de dissémination, le projet « Ambassadeur Junior de l'OIE » et le plan de communication pour le lancement des sites web régionaux rénovés ont été présentés et discutés avec eux.

A l'occasion de plusieurs événements (Journée mondiale contre la rage, Semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques, etc.) les outils de communication dédiés ont été partagés avec eux pour usage et dissémination au niveau régional. Plusieurs articles sur les activités développées pour les régions et certaines expériences pays ont été élaborés avec les régions et disséminés dans OIE News.

Enfin, diverses activités de communication ont été mises en oeuvre afin d'accroître la visibilité des Conférences régionales pour l'Afrique (février 2019), pour l'Asie, Extrême-

Orient et Océanie (septembre 2019) et pour le Moyen Orient (novembre 2019) : communiqué de presse, activités sur le réseaux sociaux et/ou articles pour OIE News.

1.11.3. Communication thématique

1.11.3.1. Communications sur les maladies animales

- Portail « Maladies animales » du site www.oie.int

Mise à jour régulière du portail des maladies animales de l'OIE, www.oie.int/maladieanimale, accessible via la page d'accueil du site mondial de l'OIE et permettant d'accéder, via un portail unique, aux informations sur les maladies listées par l'OIE, ainsi que certaines autres maladies d'intérêt, émergentes, notamment. Transformation digitale de toutes les pages maladies existantes, avec création d'une page web dédiée et d'un accès facilité à tous les outils les concernant. Les contenus de certaines pages maladies ont été mis à jour : peste porcine africaine et Tuberculose notamment.

- Rage

Une nouvelle campagne OIE intitulée « La rage s'arrête ici » a été lancée en amont de la Journée mondiale de lutte contre la rage 2019 ayant pour thème : « La rage, vaccinez pour éliminer ». Cette campagne cible les propriétaires de chiens et vise à générer un sentiment de fierté chez les personnes qui font vacciner des chiens afin de motiver la vaccination des chiens contre la rage. De nombreux outils de communication, comprenant des posters, une vidéo, des certificats de vaccination, des masques pour les réseaux sociaux, accompagnés de guides pour le déploiement de la campagne dans les pays ont été mis à disposition des pays membres dans six langues : français, anglais, espagnol, russe, mandarin, arabe. Une campagne digitale a également été développée et a permis d'atteindre 2,5 millions de personnes sur les réseaux sociaux grâce à la création d'un hashtag spécifique #rabiesendshare.

Cette campagne sera également valorisée auprès des pays qui recevront des doses de vaccins contre la rage via la Banque de vaccin de l'OIE.

Les éléments suivants ont été mis à jour : portail sur la rage, questions-réponses sur la rage ainsi que l'infographie interactive sur la rage.

Un effort important de diffusion des outils auprès du réseau de l'OIE a été fait cette année encore, notamment via la plateforme Yammer avec les points focaux nationaux pour la communication, et également auprès des étudiants vétérinaires qui ont activement participé au déploiement de la campagne.

Par ailleurs, le travail de communication dans le cadre de la collaboration « Tous Unis contre la rage » s'est poursuivi avec des réunions régulières. L'OIE a coordonné la communication autour du lancement du premier rapport annuel du plan stratégique mondial contre la rage, avec notamment le développement d'un communiqué de presse conjoint.

- Peste des petits ruminants

L'Unité de Communication a participé aux réunions mensuelles du groupe interne OIE sur la peste des petits ruminants. Une nouvelle infographie, intitulée « Soyez pionnier dans l'éradication de la peste des petits ruminants » a été développée.

- Peste bovine

Grace au soutien financier du Programme de réduction de la menace des armes de destruction massive (ADM), Affaires Mondiales Canada et de l'Agence de défense pour la réduction des menaces du Département de la Défense des Etats-Unis (DTRA), une stratégie et un plan de communication complet ont été élaborés afin de garantir que le monde reste indemne de peste bovine en s'assurant que le souvenir de cette maladie reste vivant. Les

multiples outils de communication développés (brochures, vidéos, power-points, serious game etc.) développés depuis sont rassemblés pour téléchargement sur le site internet www.rinderpestvigilance.com.

En 2019, un financement complémentaire a été accordé par DTRA afin d'amplifier la diffusion de la campagne et un agent dédié à la communication sur le sujet a été recruté au sein de l'équipe communication.

Une évaluation des besoins de différentes audiences cibles (paraprofessionnels vétérinaires, laboratoires, Pays membres, établissements d'enseignement vétérinaire, étudiants vétérinaires) a été lancée fin 2019 afin d'optimiser la diffusion des outils existants auprès de ces publics et potentiellement de développer quelques outils additionnels.

Le lancement de la seconde édition du second défi sur le jeu de la peste bovine (version rénovée) est également en préparation, pour un lancement en janvier 2020. Celui-ci sera accompagné d'une communication active, en cours de préparation.

- Peste porcine africaine

Une campagne de sensibilisation « La PPA tue les porcs » avec des outils pour le personnel des élevages commerciaux de porcs, les éleveurs, les chasseurs, les voyageurs, les autorités des transports, et les agents des points de contrôle a été créée et amplement disséminée. Ces outils ont été utilisés par plus de 60 pays et ont été traduits dans plus de 10 langues. En plus, diverses activités de communication institutionnelle sur les activités régionales comme les groupes d'experts GF-TADs sur la maladie et les webinars régionaux en Asie ont été mises en œuvre.

L'Unité de Communication a participé aux réunions mensuelles de coordination du groupe interne OIE sur la peste porcine africaine et aux diverses réunions de niveau régional pour diffuser la campagne de sensibilisation.

- Projet EBO-SURSY

Grace au soutien financier de l'Union Européenne, l'OIE a développé en 2018 et 2019 un set d'outils de communication sous la forme d'une mallette pédagogique disponible en formats numérique et imprimé pour diffusion dans les 10 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre impliqués dans le projet. L'objectif est de permettre aux services vétérinaires, ainsi qu'aux autres acteurs concernés par l'approche 'Une seule Santé' de renforcer leurs connaissances sur les cinq maladies zoonotiques du projet, et de sensibiliser les communautés aux risques associés à ces maladies, et aux moyens de s'en protéger.

Cette mallette comprend des fiches d'information sur quatre fièvres hémorragiques, quatre posters, un jeu de carte quizz sur les maladies d'origine animale, un spot radio et un texte de pièce de théâtre visant à diffuser les messages de prévention.

Les modalités de la diffusion de ces outils, en priorité dans deux pays pilotes (Guinée et République démocratique du Congo) est en cours de définition pour une mise en œuvre en 2020.

Projet Biosécurité et biosûreté des Laboratoires durables

Des outils ont été réalisés afin de maximiser la visibilité de ce nouveau projet de l'OIE et en particulier la création d'une identité visuelle, la réalisation d'une fiche d'information et d'une vidéo, ces deux dernières étant disponibles en trois langues, ainsi qu'un site Internet et une infographie dédiés à une initiative de mobilisation de ressources pour le lancement d'un concours sur l'Innovation Ouverte'.

Une stratégie de communication pour ce projet a été élaborée afin d'orienter les futures activités de communication durant les trois années de mise en œuvre du projet.

Projet de coopération régionale et interinstitutionnelle pour renforcer la résilience face à l'agro-terrorisme et à la criminalité liée aux animaux

L'OIE a élaboré une stratégie de communication (conjointement avec la FAO et INTERPOL) pour ce nouveau projet conjoint, ainsi qu'une fiche d'information afférente.

1.11.3.2. Campagne de communication « Nous comptons sur vous pour manipuler les antimicrobiens avec précaution »

Grace au soutien financier du Fleming Fund, une stratégie et un plan de communication ont été développés depuis 2017 et mis en œuvre dans l'objectif de favoriser un usage prudent et responsable des antimicrobiens chez les animaux, et à favoriser la connaissance des normes internationales de l'OIE dédiées à l'antibiorésistance.

Une évaluation des résultats de la campagne de communication effectuée à l'occasion de la Semaine pour le bon usage des antibiotiques 2018 a été effectuée en début d'année 2019 afin de guider le développement de la troisième année de campagne. Cette évaluation a démontré un fort engagement des pays membres, qui s'est vu renouvelé en 2019 lors de la diffusion de nouveaux outils électroniques rassemblés sur le site www.oie-antimicrobial.com afin de soutenir les pays et les bureaux régionaux dans leurs efforts de communication au cours de la Semaine pour le bon usage des antibiotiques en novembre 2019. Les réseaux des points focaux et des étudiants mentionnés précédemment ont en particulier été activés pour soutenir les pays et suivre leurs activités.

En parallèle de cette campagne, l'unité de communication a également de proches relations avec ses homologues tripartites pour l'établissement d'une stratégie de communication de communication et d'outils tripartite, l'animation des réseaux sociaux avec développement des outils multimédias nécessaires, l'envoi des messages clés et des outils de communication aux représentations de l'OIE et aux délégués, et les relations presse tripartite. Le succès de cette collaboration est illustré par le site internet tripartite dédié à l'antibiorésistance : <http://apps.who.int/world-antibiotic-awareness-week/activities/en>

Quatorze experts ont de plus été accueillis à la première réunion d'experts de l'OIE sur le changement de comportement pour participer à un programme engageant visant à identifier les défis dans le secteur de la santé animale et à élaborer un manuel méthodologique. Ce manuel fournira des ressources de formation pour les Services vétérinaires et leurs partenaires.

1.11.3.3. Global Laboratory Leadership Programme (GLLP)

Accompagnement au développement du GLLP Competency framework en collaboration avec le Département des Programmes de l'OIE.

1.11.3.4. Campagne de communication sur la rénovation de WAHIS

Tout au long de l'année, l'unité de communication a soutenu l'équipe projet grâce au développement d'une stratégie de communication dédiée, et à divers outils promotionnels, notamment une brochure et une vidéo de 4 minutes, rassemblés sur la page internet www.oie.int/oie-wahis (accessible début 2019).

De nombreuses activités d'accompagnement au changement ont de plus été menées, avec la création de 7 infographies, et de deux vidéos dédiées à aider les utilisateurs à aborder la nouvelle interface avec facilité.

1.11.3.5. Animaux aquatiques

Création d'un portail web sur le site de l'OIE pour disséminer les activités institutionnelles autour des animaux aquatiques. Elaboration des outils de communication dans le cadre de

la campagne « Les avantages liés aux animaux aquatiques sont infinis. Maintenons-les en bonne santé » lancée à l'occasion de la Conférence mondiale sur la santé des animaux aquatiques.

1.11.3.6. Bien-être animal

Création d'éléments de langage sur les reptiles élevés pour leur peau, leur viande et autres produits dans le cadre de l'adoption d'une norme sur le sujet en mai 2019.

Rénovation complète du portail dédié au Bien-être animal, pour un meilleur accès à l'information.

1.11.3.7 Partenariats Public-Privé (PPP)

Développement d'un plan de communication pour augmenter la visibilité du e-learning sur les PPP lancé en mai 2019. Dans ce contexte différents outils de communication ont été développés :

- Article publié dans l'OIE News de Septembre 2019 ;
- Rénovation de la brochure sur les PPP ;
- Développement d'une vidéo promotionnelle en collaboration avec EuFMD (*The European Commission for the Control of Foot-and-Mouth Disease*) ;

1.11.3.8. Observatoire de l'OIE

Développement d'un plan de communication autour du lancement du rapport de l'étude OCDE et de la roadmap prévus en 2020.

1.11.3.9. Zoonoses

L'OIE a coordonné le plan de communication autour du Guide Tripartite des Zoonoses, développé en conjoint avec la FAO et l'OMS. Les activités implémentées inclues le développement d'un communiqué de presse conjoint et des emailings pour le réseau a l'occasion du lancement, la création des divers outils de communication et l'utilisation des réseaux sociaux pour la dissémination du Guide autour des diverses opportunités.

1.11.4. **Communication événementielle**

Les activités de communication événementielle regroupent : recherche graphique et création de logos et de charte graphique des événements, création de tout matériel de support demandé, élaboration des sites internet dédiés, animation des réseaux sociaux avec développement des outils multimédias nécessaires, relations presse, gestion de l'envoi de la documentation de communication, production vidéo, photo etc.

1.11.4.1. Principaux événements

- Participation au Global Forum for Food and Agriculture à Berlin, Allemagne.
- Participation du Directeur Général adjoint aux Affaires institutionnelles et aux Actions régionales, à un Panel d'experts et à la conférence des ministres de l'agriculture, avec dispositif de communication associé. Voir le communiqué de presse associé [ici](#).

- Concours Photos de l'OIE : « Le Bien-être animal au-delà du cliché »

L'édition 2019 a à nouveau remporté un succès conséquent. Afin de présenter ce concours sous un nouveau jour et de continuer à proposer un événement toujours plus enthousiasmant et moderne, des nouveautés ont été introduites, telle que la formation d'un jury composé de trois vétérinaires également photographes. Dix courtes vidéos permettant de partager leur expertise technique ont été publiées sur le site du concours photo et les réseaux sociaux, à savoir Facebook, YouTube, Twitter et LinkedIn. Les vidéos ont reçu plus de 10700 vues et 65200 impressions (YouTube, LinkedIn, Twitter). Près d'un million de personnes ont été atteintes via une campagne Facebook, et le site de la compétition a vu sa fréquentation fortement augmenter, passant de 2639 vues en 2018 à 77072 vues en 2019

- 87^{ème} Session Générale :

Refonte complète du concept de la cérémonie d'ouverture, qui a été animée de façon interactive cette année par la Cheffe d'unité avec la participation du Président et de la Directrice Générale, autour du thème des impacts du travail de l'OIE sur les animaux, les acteurs de la santé animale, les familles, et les citoyens.

Trois films dédiés ont été créés, mettant notamment en lumière les grands chiffres mondiaux en matière de population, de production, et de santé animale.

- Journées mondiales réparties en cours d'année, avec notamment la journée mondiale de lutte contre la Rage, semaine antibiorésistance, la journée des animaux, la Journée mondiale vétérinaire, etc.

Animation des réseaux sociaux avec développement des outils multimédias nécessaires, envoi des messages clés et des outils de communication aux représentations de l'OIE, aux délégués, aux points focaux pour la communication ainsi qu'aux étudiants vétérinaires, relations presse, production d'outils de communication dédiés le cas échéant.

- Conférence mondiale sur la santé des animaux aquatiques

Création de logos et de charte graphique de l'évènement, création de tout matériel de support demandé, notamment pour la décoration de la salle, animation des réseaux sociaux avec développement des outils multimédias nécessaires, gestion de l'envoi de la documentation de communication, production infographique, vidéo, photo. Production et dissémination de 2 communiqués de presse, 3 études de cas et 1 article d'opinion éditorial de la DG.

La couverture presse a été large, avec plus de 70 articles relatifs à l'évènement, comprenant des publications généralistes internationales, régionales et nationales dans 4 régions (Amériques, Asie, Europe et Afrique), ainsi que des publications spécialisées sur le commerce.

1.11.4.2. Réunions tenues au Siège

- Présentation des activités de l'OIE en matière de communication lors de la visite d'étudiants vétérinaires de l'Ecole Nationale des Services Vétérinaires (ENSV), France ;
- Présentation des activités de l'OIE lors de séminaires thématiques ;
- Présentation des activités de l'OIE en matière de communication lors de la réunion des RR et RSR ;

1.11.5. Relations presse

Les relations presse de l'OIE viennent en soutien à la dissémination de l'ensemble des activités de communication décrites ci-dessus.

1.11.5.1. Veille

- Veille de presse journalière ;
- Mise à jour hebdomadaire des contacts de la base de données journalistes ;
- Réalisation deux fois par semaine de la revue de presse sous forme de newsletter envoyée par email au siège, ainsi qu'aux RR et SRR. ;

1.11.5.2. Relationnel

- Traitement régulier de toute demande provenant des médias, près de cent treize requêtes sur l'année, ce qui représente une augmentation de près de 30% par rapport à 2018 ;
- Gestion des interviews, avec préparation d'éléments de messages et de dossiers de presse.

1.11.5.3. Productions spécifiques

- Dix-huit communiqués de presse dans les trois langues publiés, et envoyés simultanément par email aux journalistes faisant partie du fichier presse de l'OIE régulièrement mis à jour ;
- Neuf SG News ont été publiés et diffusés durant la Session générale en mai 2019, et plusieurs OIE-News dédiées à des thématiques spécifiques durant l'année ;
- Déclarations écrites à la presse développées sur la situation mondiale de la peste porcine africaine et sur le bien-être des ânes

1.11.6. Gestion éditoriale des sites internet et des réseaux sociaux de l'OIE

1.11.6.1. Suivi des sites internet OIE et autres

- Collaboration permanente avec l'unité informatique et les autres services dans la mise à jour du site web et l'amélioration de la mise en forme et de la ligne éditoriale ;
 - Veille des sites web des principaux partenaires et institutions internationales ;
 - Mise en place et restructuration de sites internet thématiques et événementiels (SG, conférences mondiales, etc.) ;
 - Finalisation du projet de refonte en collaboration avec l'agence ADELIOM et l'Unité IT et mise en ligne de sites internet pour les 5 Régions de l'OIE, avec une plateforme mutualisée.
- les nouveaux sites web fourniront des renseignements plus ciblés sur des

sujets spécifiques à chaque région ainsi qu'un accès simplifié aux actualités et événements.

- 12 agents des régions ont été formés sur la gestion et l'administration des sites en Octobre lors de la réunion annuelle des Représentants Régionales et Sous régionales (6 sur place et 6 à distance)
- 4 des 5 sites web régionaux ont été lancés officiellement le 21 novembre 2019. La communication de ce lancement visait les utilisateurs réguliers. Une communication pour attirer les nouveaux utilisateurs sera effectuée dans un deuxième temps.
- Le site de Moyen Orient sera lancé dès que la nouvelle Représentation sous régionale à Abou Dhabi sera opérationnelle

1.11.6.2. Production sur les sites OIE

- Animation de la page d'accueil et du design du site internet de l'OIE ;
- Création d'un portail web dédié à la santé des animaux aquatiques ;
- Création d'une page web pour le lancement d'une initiative de mobilisation de ressources en lien avec les laboratoires durables et l'innovation ouverte ;
- Mise en ligne d'un portail de données scientifiques dédié aux activités de recherche des institutions scientifiques partenaires du projet EBO-SURSY coordonné par l'OIE ;
- Rénovation de la rubrique « Solidarité » et notamment de toute la section sur le Processus PVS et le rôle des Services vétérinaires ;
- Rénovation totale des portails dédiés au bien-être animal et à la sécurité sanitaire des aliments ;
- Mise à jour des portails web sur la rage et sur le projet OIE-WAHIS.

1.11.6.3. Réseaux sociaux

- Alimentation régulière des comptes Twitter, Facebook et LinkedIn de l'OIE ;
 - Mise à jour régulière des comptes YouTube et Flickr ;
 - Analyse et suivi régulier des statistiques de consultation des réseaux sociaux, du site institutionnel et du site événementiel (Google Analytics), avec nette progression du nombre de l'audience des réseaux sociaux :
1. Facebook : augmentation de 30.5% du nombre de « followers » de la page (33,774 followers début décembre 2018, contre 44,066 début novembre 2019) ;



2. Twitter : augmentation de 28% du nombre de followers (10,989 followers début décembre 2018, contre 14,081 followers début novembre 2019) ;
3. LinkedIn : augmentation de 99.5% du nombre de followers (10,402 followers début décembre 2018, contre 20,745 followers début novembre 2019).

PRINCIPALES REALISATIONS DE L'ANNEE

- Rénovation de la communication événementielle, notamment lors de la cérémonie d'ouverture de la SG 87, et lors de la conférence mondiale sur la santé des animaux aquatiques.
- Rénovation complète des 5 sites web régionaux sur la base d'une plateforme commune.
- Renforcement du réseau des contacts de communication de l'unité, avec pour populations cibles les points focaux communication nationaux, les correspondants régionaux pour la communication, et les étudiants vétérinaires,
- Mise en œuvre de nombreuses campagnes de communication thématiques, notamment sur la peste porcine africaine, la rage, la peste bovine, et l'antibiorésistance entre autres.
- Refonte du programme de formation pour le renforcement des capacités des Services Vétérinaires nationaux, à l'occasion du premier séminaire en Europe pour le nouveau cycle de formation 2019-20, qui a accueilli près de 40 participants venant de 35 pays Gestion administrative

2. GESTION FINANCIERE

2.1. GESTION COMPTABLE ET BUDGETAIRE

La gestion financière de l'année 2019 est décrite dans le document 88 SG/4.

La collecte des contributions statutaires a confirmé un taux de recouvrement stable et comparable aux années précédentes. La stabilité du recouvrement des recettes venant des contributions statutaires est un facteur important du maintien de l'équilibre budgétaire.

En 2019, quatre membres ont contribué dans la catégorie extraordinaire A (1,2 M€ de recettes supplémentaires pour le Budget général). Des discussions avec des Membres ont permis de confirmer plusieurs nouvelles contributions annuelles en catégorie extraordinaire pour 2020, certains se sont même engagés jusqu'en 2021 et au-delà.

La Résolution N°15 adoptée en mai 2018 (Prise en compte d'un indice annuel des prix dans le calcul des contributions annuelles) a été mise en œuvre pour établir le niveau des contributions pour 2019, 2020 et 2021. Ce mécanisme permet aux Membres de pouvoir anticiper plus à l'avance l'évolution du niveau des contributions statutaires.

Ces évolutions sont les bienvenues, elles permettent notamment de soutenir une politique d'investissement dans des moyens informatiques modernes et la poursuite des travaux de rénovation des bâtiments du siège de l'OIE.

La gestion administrative et financière reste marquée par un nombre toujours plus important de

tâches techniques nouvelles, de travaux supplémentaires de secrétariat, de comptabilité, et de suivi budgétaire, liés à l'accroissement constant des activités du Siège et des Représentations régionales et Sous régionales.

En 2019, la Direction financière, en relation avec la banque principale de l'organisation, a mis en place une procédure électronique sécurisée de gestion des virements bancaires (moins de papier, plus grande sécurité, économie de frais bancaires). Par ailleurs, une formation des comptables des Représentations régionales et Sous régionales à l'utilisation du logiciel de comptabilité utilisé par le siège de l'organisation a commencé à être déployée (facilitation de la comptabilité des bureaux régionaux au niveau régional).

Conformément au Budget Général adopté en mai 2019, l'OIE a veillé à financer la conférence thématique globale sur la santé des animaux aquatiques organisée au Chili (avril 2019), exclusivement à partir de contributions volontaires spécifiques du pays hôte, de Pays membres, d'organisations internationales et de sponsors (hors Budget Général).

Un suivi particulier et plus précis des investissements de l'Organisation (travaux et investissements courants et investissements informatiques, dont la mise en œuvre du schéma directeur informatique et du projet OIE-WAHIS), initié en 2017, poursuivi en 2018 et en 2019, est fourni dans le document 88 SG/5.

A ce jour la phase initiale de l'investissement OIE-WAHIS (2017-2019) a été exclusivement financée grâce à des contributions volontaires collectées au travers du Fonds mondial et gérées dans le cadre du Budget général (gestion et suivi des amortissements de l'investissement) ; une subvention interne compense exactement les dépenses du projet OIE-WAHIS constatées au cours de l'année (aucun impact sur le résultat financier de l'année).

2019 a été l'année de l'inclusion officielle par l'OCDE de l'OIE sur la liste dite « Annexe 2 » des organisations internationales éligibles à l'aide publique au développement - APD - (OECD List of ODA-Eligible International Organisations) avec un coefficient APD de 61% (ODA coefficient of 61%).

Il a été convenu que ce coefficient de 61% s'appliquera aux contributions statutaires versées au Budget général de l'OIE afin de les déclarer comme aide APD multilatérale.

Il a également été convenu que ce coefficient de 61% pourra être appliqué aux contributions volontaires versées au Fonds mondial de l'OIE pour la santé et le bien-être des animaux (Fonds mondial de l'OIE) – qui ne sont pas fléchées pour un membre ou une région spécifique – afin de déclarer comme aide APD bilatérale une part estimée qui bénéficiera aux pays inscrits sur la liste du Comité d'aide au développement (CAD) des pays bénéficiaires de l'APD.

De plus, les contributions au Fonds mondial de l'OIE peuvent être déclarées en totalité comme aide APD bilatérale si elles sont fléchées pour des pays inscrits sur la liste du Comité d'aide au développement (CAD) des pays bénéficiaires de l'APD.

2.2. FONCTIONNEMENT DU FONDS MONDIAL POUR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ANIMAUX

Le Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux (le Fonds mondial) a été établi « pour la réalisation de projets d'utilité publique internationale relatifs à la lutte contre les maladies animales, y compris celles qui menacent l'Homme, et la promotion du bien-être animal et de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale ».

En 2019, le Fonds mondial de l'OIE pour la santé et le bien-être des animaux a reçu de nouveaux financements notamment de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, de la Colombie, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni, de la Russie, de la Suisse, de la Banque mondiale, de la Confédération internationale des sports de chevaux (IHSC), de la Fondation Bill & Melinda Gates, du Fonds international de développement agricole (FIDA), du Pew Charitable Trusts, de l'Union européenne, et d'autres bailleurs, pour un montant total de 19 492 890,90 EUR.

Cette année constitue la troisième meilleure année en termes de recettes annuelles au travers du

Fonds mondial depuis sa création.

En vue d'obtenir de nouveaux soutiens pour des programmes et activités en place ou à créer, des discussions sont en cours avec l'Union européenne et des Pays Membres, notamment l'Allemagne, le Canada, la République Populaire de Chine, les États-Unis d'Amérique, la France, la Suisse, ainsi que la Fondation Bill & Melinda Gates et la Banque mondiale.

Les états financiers 2019 du Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux de l'OIE figurent dans le document 88 SG/4 ; des informations relatives aux recettes attendues en 2020 sont présentées dans le document 88 SG/5.

L'Unité du Fonds mondial fait partie de la Direction financière, sous la responsabilité du Directeur financier et sous l'autorité de la Directrice générale. À la date du 31 décembre 2019, l'Unité du Fonds mondial de l'OIE se composait de la Cheffe d'unité et de cinq chargés de projet. Un comptable assure à plein temps le suivi des opérations liées au Fonds mondial.

La supervision et le contrôle du fonctionnement du Fonds mondial sont assurés par deux comités qui se réunissent annuellement :

- Le Comité de gestion dont la 13^{ème} réunion s'est tenue au siège de l'OIE le 22 mai 2019

Les comptes du Fonds mondial libellés en EUR et en USD (Recettes et Dépenses) de l'exercice 2018 clos au 31 décembre 2018 et les recettes indicatives estimées pour 2019 en EUR du Fonds mondial ont été présentés aux représentants du Conseil à ce Comité (Président de l'Assemblée mondiale des Délégués, Président sortant et deux membres du Comité de gestion). Ils ont été approuvés lors de cette réunion du Comité de gestion, préalablement à leur soumission au Conseil pour approbation à l'Assemblée mondiale pour adoption (voir respectivement 87/SG/4 et 87/SG/5).

- Le Comité Conseil dont la 14^{ème} réunion s'est tenue au siège de l'OIE le 12 décembre 2019

Actuellement présidé par la Dre Martine Dubuc, ancienne Déléguée du Canada auprès de l'OIE, le Comité Conseil constitue une tribune propice au dialogue avec les principaux bailleurs de fonds et institutions internationales concernés par la santé et le bien-être des animaux. Au cours d'une session consacrée à l'avenir de l'OIE, le Président de l'Assemblée mondiale des Délégués et la Directrice générale de l'OIE ont présenté le Septième Plan Stratégique (2021-2026) et les pistes envisagées pour l'évolution du Comité Conseil aux principaux bailleurs de l'OIE.

2.3. PROJETS SOUTENUS PAR LE FONDS MONDIAL EN 2019 DANS LE CADRE DU SIXIEME PLAN STRATEGIQUE DE L'OIE

Le Fonds mondial est un outil de collecte de contributions volontaires essentiel pour compléter le financement de l'OIE provenant des contributions statutaires des Membres. En 2019, le Fonds mondial s'est mobilisé pour financer les thématiques suivantes, conformément au Sixième Plan Stratégique de l'OIE pour la période 2016-2020.

Objectif Stratégique 1 – Assurer la santé et le bien-être des animaux

L'Observatoire sur la mise en œuvre des normes de l'OIE

En mai 2018, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE a adopté la Résolution n°36 recommandant la création par l'OIE d'un Observatoire sur la mise en œuvre des normes de l'OIE. Grâce à une contribution du Royaume-Uni, l'OIE a pu définir la conception de l'Observatoire, en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En 2019, les États-Unis d'Amérique ont également souhaité soutenir ce projet et leur contribution financière s'est ajoutée à celles d'autres bailleurs, à savoir l'Australie, le Canada, l'Espagne et le Paraguay ainsi qu'aux contributions en ressources humaines de l'Argentine et de la France.

La lutte contre la peste porcine africaine

Lors de la 87^{ème} Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE (mai 2019), l'Initiative mondiale pour le contrôle de la peste porcine africaine a été lancée. Cette initiative s'inscrit dans le Cadre mondial FAO/OIE pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontalières (GF-TADs). En 2019, l'Australie, la République Populaire de Chine, la Colombie, la Corée (Rép. de), les États-Unis d'Amérique, le Japon et le Mexique, ont apporté leur soutien à cette initiative.

L'année 2019 a été marquée par la propagation rapide de la peste porcine africaine dans différentes régions du monde. Dans ce contexte, l'OIE a engagé des discussions avec la Banque mondiale en vue de la création d'un fonds fiduciaires multipartenaires visant à lutter contre la peste porcine africaine au niveau mondial, régional et national.

La lutte contre la rage

Avec la consolidation de la coalition « Tous Unis Contre la Rage » (OMS, FAO, OIE, GARC) et le lancement du plan stratégique mondial pour éliminer les décès humains causés par la rage transmise par les chiens (Zéro cas d'ici à 2030), cette maladie zoonotique fait partie des priorités importantes à financer pour l'OIE. En 2019, l'OIE a pu compter sur le soutien de l'Australie, de l'Allemagne, du Japon et de l'Union européenne sur cette thématique.

La lutte contre la PPR

L'objectif d'éradication mondiale de la PPR d'ici 2030 reste un enjeu prioritaire et l'OIE continue de mobiliser ses partenaires pour des investissements complémentaires dans ce domaine. La Banque mondiale, les Etats-Unis d'Amérique, l'Italie et l'Union européenne ont déjà répondu à l'appel en contribuant au Fonds mondial de l'OIE sur cette thématique en 2019. La FAO et l'OIE travaillent de conserve pour que d'autres donateurs s'engagent en 2020.

La lutte contre la fièvre aphteuse

En ligne avec la stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse publiée en 2012 et conçue dans le Cadre mondial FAO/OIE pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontalières (GF-TADs), l'OIE continue de déployer plusieurs de ces activités contre la Fièvre aphteuse grâce à l'engagement de bailleurs investis, en particulier l'Australie, le Brésil, le Canada, la République Populaire de Chine, la Colombie, la Corée (Rép. de), les Etats-Unis d'Amérique, l'Italie, la Nouvelle Zélande et l'Union Européenne.

La lutte contre l'antibiorésistance

Avec la création du Fonds fiduciaire multipartenaires des Nations unies dédié à la lutte contre l'antibiorésistance par la Tripartite (OMS, FAO, OIE) signé à l'été 2019, la lutte contre l'antibiorésistance a pris un nouvel élan. Ce fonds, géré à travers le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluri-partenaires (Bureau MPTF) du PNUD, représente une étape essentielle pour augmenter les investissements, publics comme privés, et renforcer le travail collectif entre les trois acteurs majeurs de la lutte. Ce fonds permettra de financer les activités mises en place par la Tripartite. Grâce à ce fonds fiduciaire commun, les donateurs bénéficieront de plus de synergies entre les actions menées et d'une grande transparence dans la gestion et l'utilisation de leurs financements. En 2019, les membres de la Tripartite ont travaillé ensemble pour la mise en place de ce fonds fiduciaire et pour le développement d'une stratégie de levée de fonds. Les Pays-Bas et la Suède ont déjà exprimé leur souhait de contribuer à ce fonds, traçant le chemin pour que des bailleurs supplémentaires s'engagent en 2020. Dans le cadre de sa collaboration Tripartite, l'OIE a pu contribuer aux actions mondiales de lutte contre la résistance antimicrobienne grâce au soutien de l'Australie, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, de la Norvège et du Royaume-Uni.

Les animaux aquatiques

L'année 2019 a aussi vu l'organisation d'une Conférence Mondiale de l'OIE sur la santé des animaux aquatiques intitulée « Collaboration, durabilité : notre futur » et comprenant une session sur la gestion des maladies et l'antibiorésistance. Cette conférence a reçu des contributions financières du Chili, de la Chine, du Japon, de la Norvège, de l'Union Européenne et de bailleurs privés. L'élaboration d'un plan de travail sur les animaux aquatiques et l'antibiorésistance a également été initiée grâce à l'appui de la Norvège.

Les Banques de vaccins OIE

Les 3 banques de vaccins de l'OIE actives en 2019 (fièvre aphteuse, rage et PPR) soutiennent directement les actions menées par l'OIE dans le cadre des programmes mondiaux d'éradication et de contrôle des maladies animales. En 2019, les Banques de vaccins OIE ont facilité la livraison de 1 050 000 doses contre la fièvre aphteuse, 2 275 000 doses contre la rage et 10 100 000 doses contre la PPR. Les bailleurs ayant contribué au financement de vaccins pour des Membres de l'OIE en 2019 sont l'Allemagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne. En outre, la Banque mondiale, l'OMS et l'ONG Four Paws ont acheté des vaccins au travers de ce mécanisme dans le

cadre de projets qu'ils mettent en œuvre dans plusieurs pays bénéficiaires.

D'autres thématiques ont connu un soutien significatif des bailleurs de l'OIE, notamment le **bien-être animal** (France, Irlande, Suisse, Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals, Fonds international pour la protection des animaux (IFAW), International Coalition for Working Equids, Four Paws et Union européenne), les activités de **réduction des menaces biologiques** (Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni), la **surveillance épidémiologique** et la **lutte contre les zoonoses émergentes** (Banque mondiale, Etats-Unis d'Amérique, Union européenne) ou les **activités équine**s (Confédération internationale des sports équestres).

Objectif Stratégique 2 – Etablir la confiance entre les acteurs grâce à la transparence

La rénovation de WAHIS (OIE-WAHIS)

Lancée en 2017, la rénovation de WAHIS, un des investissements les plus importants de l'histoire de l'OIE, a connu un soutien important de la Fondation Bill & Melinda Gates en 2019, en plus des contributions des bailleurs de fonds déjà collectées et présentées, notamment du Canada, de la Chine, de la France, du Japon, du Mexique, de la Suisse, du Royaume-Uni, de la Russie, de l'Union européenne, et de la Fondation Maris Llorens.

Objectif Stratégique 3 – Renforcer les capacités des Services Vétérinaires nationaux

Les partenariats public/privé (PPP) dans le domaine vétérinaire

Grâce à une contribution de la Fondation Bill & Melinda Gates, l'OIE a pu s'engager plus en avant dans la reconnaissance des PPP dans le secteur de la santé animale. Pouvant revêtir plusieurs formes, les PPP représentent un potentiel important pour accroître le nombre de partenaires, les synergies et ressources au profit des Services vétérinaires. En 2019, les lignes directrices pour les PPP dans le domaine vétérinaire ont été établies dans le but de donner aux Membres de l'OIE des pistes de travail facilitant l'établissement, le développement et la supervision de PPP dans le domaine vétérinaire. Ces lignes directrices ont fait l'objet de la publication du « Manuel PPP de l'OIE », d'un module de cours en ligne consacré aux PPP, et de plusieurs ateliers régionaux visant à disséminer les bonnes pratiques relatives à la mise en place de PPP à fort impact et durables dans le domaine vétérinaire. Dans cet esprit de PPP, une étude de faisabilité a été lancée en 2019 avec l'Institut International de Recherche sur l'Elevage (ILRI), basé à Nairobi sous le nom de « Better Enforcement of Standards for Safer Trade » (BESST) et doit étudier la possibilité d'actions futures de l'OIE en Afrique de l'est et sur la Péninsule arabique.

Le processus de Performance des Services Vétérinaires (PVS) et ses activités connexes

Le Fonds mondial finance, depuis plus de 10 ans, la mise œuvre du processus PVS lorsque ses Membres en font la demande.

En 2019, le Fonds mondial de l'OIE a continué à soutenir la mise en œuvre de missions, ateliers et séminaires de formation du Processus PVS de l'OIE, des activités recommandées issues de cet exercice (jumelages entre laboratoires et entre établissements d'enseignement vétérinaire) de même que la mise en œuvre de l'approche « Une Seule Santé » (ateliers RSI/PVS, évaluations externes conjointes-JEE).

Cette approche de renforcement des capacités à long terme est soutenue par un grand nombre de bailleurs du Fonds mondial. En 2019, des contributions des bailleurs suivants ont aidé à financer le Processus PVS et ses activités connexes : l'Australie, le Canada, la Chine, la Corée (Rép. de), les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, le Kazakhstan, la Norvège, l'Ouzbékistan, le Royaume-Uni, la Banque mondiale, la Fondation Bill & Melinda Gates et l'Union européenne.

La formation des paraprofessionnels vétérinaires (PPV)

L'OIE reconnaît le rôle important que les paraprofessionnels vétérinaires peuvent jouer pour soutenir l'efficacité des Services vétérinaires nationaux. Le sixième Plan stratégique de l'OIE couvrant la période 2016-2020 s'engage à mieux définir le rôle des paraprofessionnels et des spécialistes non vétérinaires, en s'attachant également à leur formation initiale et continue.

En 2019, le Fonds mondial a travaillé avec plusieurs bailleurs pour lancer une dynamique positive autour des PPV. Cela a abouti à des nouveaux financements de la France et des Etats-Unis d'Amérique. Le projet financé par la France améliorera l'accès à des services vétérinaires de qualité

pour les éleveurs de deux pays d'Afrique de l'ouest. Le projet financé par les Etats-Unis d'Amérique soutiendra l'amélioration des compétences des paraprofessionnels vétérinaires dans le but d'accroître les capacités des pays à répondre aux risques de maladies émergentes et transfrontalières dont les zoonoses.

Au 31 décembre 2019, 91 contrats actifs sont gérés par l'Unité Fonds mondial, dont 32 ont été signés en 2019. Ces contrats signés en 2019 représentent un montant de 19 492 890,90 euros alloués à la réalisation des missions et priorités de l'OIE.

3. INFORMATION SANITAIRE

ÉTABLIR LA CONFIANCE PAR LA TRANSPARENCE ET LA COMMUNICATION

En 2019 l'activité du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale (SIASAM) (le Service) s'est poursuivie en lien avec l'objectif stratégique N° 2 du Sixième Plan Stratégique de l'OIE qui était d'établir la confiance par la transparence et la communication à travers la continuité de la mise en œuvre des trois éléments principaux de la feuille de route: transparence des informations sanitaires, la valorisation des données zoonosaires à travers les conférences et la poursuite du développement du système mondial d'information sanitaire OIE-WAHIS permettant de répondre aux défis futurs.

3.1. TRANSPARENCE DES INFORMATIONS SANITAIRES

3.1.1. Notification des informations zoonosaires

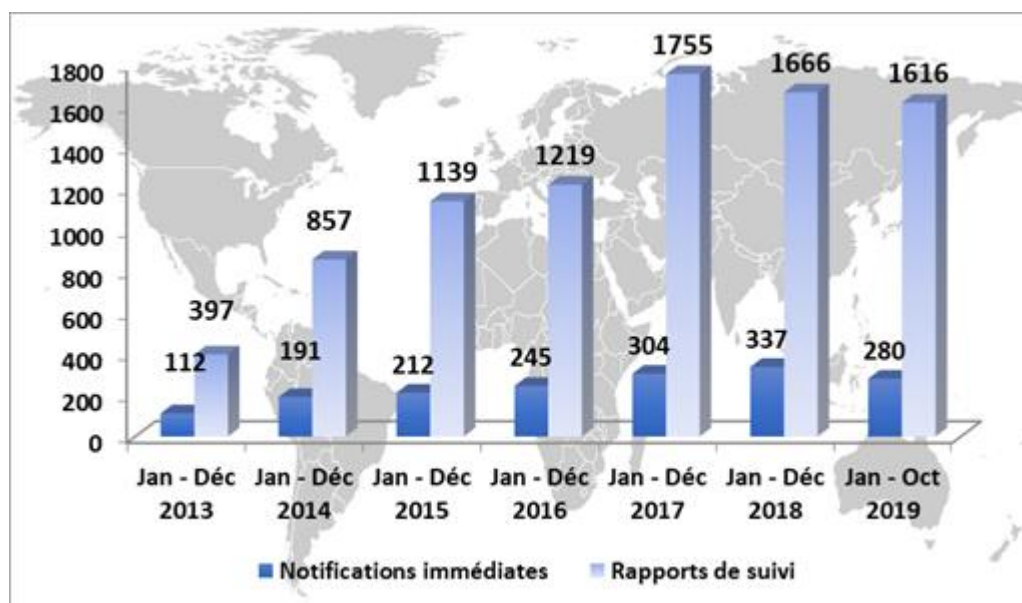
La notification des informations zoonosaires constitue le cœur de l'activité du Service. Cette activité se décompose en deux éléments principaux le système d'alerte précoce comprenant les notifications immédiates et le système de suivi épidémiologique regroupant des informations sur les 117 maladies de la Liste de l'OIE.

3.1.1.1. Système d'alerte précoce

Alerte précoce : Données quantitatives

Au 31 décembre 2019, un total de 2237 rapports en provenance de 118 pays et relatifs à 61 maladies différentes ont été publiés. Le nombre de rapports reçus semble cette année être resté relativement stable par rapport à l'année dernière (Figure 1) mais toujours avec cette tendance à la hausse observée ces sept dernières années.

Figure 1 – Progression du nombre de notifications immédiates et de rapports de suivi depuis 2013 jusqu'au 31 décembre 2019

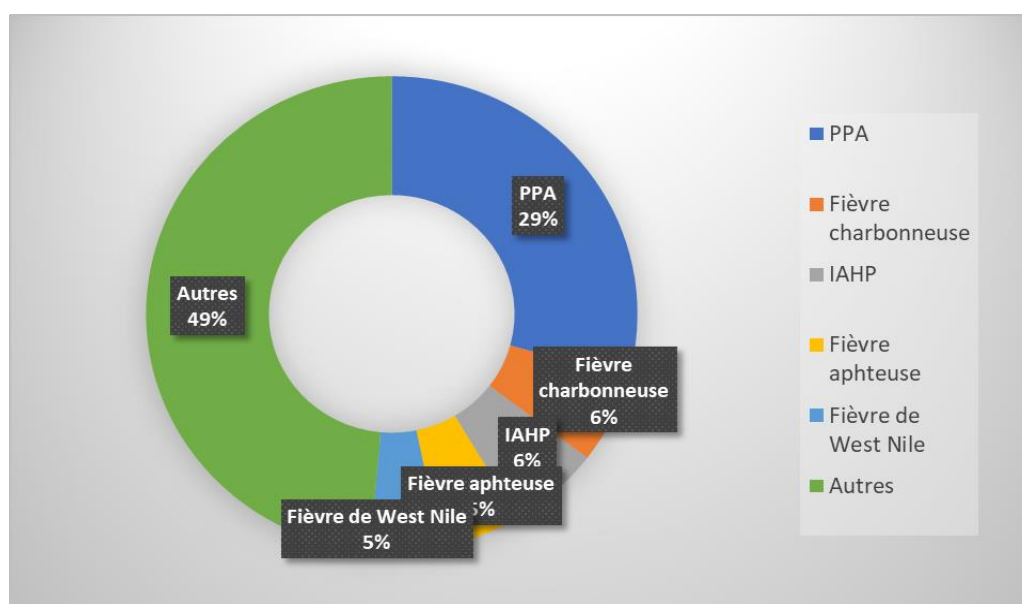


Distribution des maladies

Deux maladies ont fait l'objet d'un nombre de rapports beaucoup plus important que les autres, à savoir : la peste porcine africaine (1108 rapports) et l'influenza aviaire hautement pathogène (217 rapports), toutes espèces atteintes confondues.

Lors de l'analyse des notifications immédiates, il a été observé que la moitié de celles-ci reçues en 2019 concernaient cinq maladies (Figure 2). La contribution particulièrement importante de la peste porcine africaine représentait 29% du total des notifications immédiates, suivie par l'influenza aviaire hautement pathogène et la fièvre aphteuse (chacune représentant 6%) puis la fièvre charbonneuse et la maladie de Newcastle, qui elles comptaient pour 5% du total.

Figure 2 - Proportion de notifications immédiates soumises par maladies, en spécifiant les cinq maladies les plus fréquemment notifiées



- L'augmentation du nombre de rapports concernant la peste porcine africaine a conduit à la préparation et à la publication par le Service de deux rapports :
- Un rapport bimensuel concernant la situation mondiale de la maladie publié depuis octobre 2018 sur le site de l'OIE
<https://www.oie.int/en/animal-health-in-the-world/information-on-aquatic-and-terrestrial-animal-diseases/african-swine-fever/reports-on-asf/>
- Un rapport hebdomadaire concernant la situation de la maladie en Asie publié depuis janvier 2019 sur le site internet de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie, Extrême-Orient et Océanie : <https://rr-asia.oie.int/en/projects/asf/situational-updates-of-asf-in-asia-and-the-pacific/>
- Le Service a poursuivi cette année la distribution hebdomadaire d'un rapport interne présentant un résumé des notifications immédiates et rapports de suivi reçus la semaine précédente. Ce rapport est partagé avec le personnel du Siège et des Représentations Régionales et Sous-Régionales de l'OIE qui en fait la demande.

Au 31 décembre 2019, un total de 312 notifications immédiates et 1 925 rapports de suivi ont été publiés. La moitié des notifications immédiates avait trait à seulement cinq maladies, tandis que la peste porcine africaine contribuait à elle seule pour 29 % du total de toutes les notifications immédiates publiées.

Application WAHIS Alerts pour Smartphones et tablettes

Depuis le lancement de l'application WAHIS Alerts (à partir du 16 mai 2016), l'application continue de rencontrer un grand succès auprès des utilisateurs, leur permettant de recevoir et de consulter directement sur leur téléphone portable ou leur tablette les alertes sanitaires (notifications immédiates) et les rapports de suivi. Ainsi depuis le lancement, le nombre de téléchargements n'a cessé d'augmenter, résultant en un total de 11 955 téléchargements au 31 décembre 2019.

3.1.1.2. Système de suivi

Au 31 décembre 2019, 937 rapports correspondant à des rapports semestriels et annuels ont été reçus, 256 correspondaient aux rapports semestriels (terrestre ou aquatique) du premier semestre 2019, tandis que les 681 restants correspondaient au nombre de rapports semestriels et annuels envoyés pour les années allant de 2005 à 2018.

Dans le cadre du projet OIE-WAHIS, à fin juin 2019 il a été demandé aux pays d'envoyer avant le 30 septembre 2019 leurs rapports non encore soumis. Au cours de cette période: 156 pays ont soumis leurs deux rapports du premier semestre 2019 ou tout au moins leur rapport aquatique ou terrestre.

3.1.2. Recherche active d'informations non-officielles

En 2019, l'activité de recherche active des informations sanitaires non-officielles a fait l'objet d'une restructuration afin d'améliorer l'efficacité et le ratio contraintes/bénéfices. En particulier, les maladies de la Liste de l'OIE ont été examinées en fonction de certains critères permettant de donner la priorité à la recherche de rumeurs et de réduire ainsi le temps passé par l'ensemble de l'équipe. En outre, le processus d'automatisation de l'activité, entamé en 2018, est achevé et la plupart de la recherche de renseignements sur les foyers a été déplacée vers deux plateformes de recherche automatique : la plateforme du gouvernement australien IBIS (*International Biosecurity Intelligence System*) et la plateforme EIOS (*Epidemic Intelligence from Open Sources* ; projet commun avec l'OMS et

d'autres partenaires). Enfin, lors d'une réunion technique qui s'est tenue à Genève en avril 2019, le processus d'intégration de la collaboration tripartite sur la détection précoce (GLEWS) dans la plateforme EIOS a été lancé. Cette intégration devrait améliorer l'efficacité de la collaboration tripartite.

Au 31 décembre 2019, l'activité de recherche active a permis d'obtenir des pays 51 notifications immédiates, ce qui correspond à 18,2% de toutes les notifications immédiates soumises au cours de l'année. Ce résultat est très important car il indique l'impact significatif de cette activité sur l'amélioration de la transparence et de la réactivité des Pays Membres.

3.1.3. Formation des utilisateurs de WAHIS

Formation des nouveaux Délégués

En mai 2019, Le Service a participé au séminaire d'information à l'intention des Délégués de l'OIE récemment nommés organisé par le Service des Actions Régionales. Les Délégués de 35 pays ont assisté à ce séminaire qui se centrait sur leurs rôles et responsabilités pour la notification des informations zoosanitaires à l'OIE.

E-learning

Un accès e-learning et une assistance à l'utilisation du système WAHIS actuel ont été fournis aux Points focaux pour la notification des maladies animales nouvellement nommés tout au long de l'année. De plus, en 2019, le Service a travaillé au développement de la nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne pour OIE-WAHIS. Le développement de celle-ci comprend plusieurs cours principaux qui fourniront aux Points focaux pour la notification des maladies animales les connaissances nécessaires à l'utilisation du nouveau système OIE-WAHIS et les préparera aux ateliers régionaux qui leur seront consacrés en 2020.

3.1.4. Coordination avec les autres services : renforcement des informations au sein de l'OIE

En 2019, le Service a fortement collaboré avec l'ensemble des autres services de l'OIE, ainsi qu'avec les Représentations Régionales (RRs) et Sous-Régionales (RSRs). Les principales interactions sur les sujets techniques sont résumées dans le Tableau 1. Ces interactions permettent un alignement des activités du Service avec les autres services/unités/représentations de l'OIE.

Tableau 1 : Interactions principales sur les sujets techniques entre le SIASAM et les autres services de l'OIE ainsi qu'avec les Représentations Régionales et Sous-Régionales

La fréquence des interactions est indiquée par un code couleur (4 niveaux du plus foncé au plus clair : quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles, annuelles)

Unité/Service impliqué	Sujets des interactions
Unité Communication	• OIE-WAHIS • Réponses aux journalistes • Recherche active des informations non-officielles ;
Service des Statuts	• OIE-WAHIS ; • Notification des pays indemnes de maladies listées ; • Statuts sanitaires officiels : le SIASAM a collaboré pour mieux aligner les informations notifiées via WAHIS concernant les mesures préventives et de lutte avec les informations reçues par le Service des Statuts, et avec les Normes du Code Terrestre de l'OIE, pour les pays et maladies concernés. • Interactions avec la Commission scientifique ; • Recherche active des informations non-officielles ; • WAHIS Task Force
Unité des Systèmes d'information	• OIE-WAHIS ; • Extraction de données WAHIS ; • Gestion des bugs dans WAHIS actuel ; • Mise à jour des données dans WAHIS actuel
Représentations Régionales / Sous-Régionales	• OIE-WAHIS ; • Notification à l'OIE ; • Recherche active des informations non-officielles ; • Formations de Points Focaux à WAHIS
Service des Programmes	• OIE-WAHIS; • Activités faune sauvage ; • Collaboration sur le projet EBO-sursy ; • Recherche active des informations non-officielles ; • WAHIS Task Force
Service des Actions régionales	• Préparation des missions PVS : le SIASAM a continué de fournir en 2019, en amont des missions PVS, des informations sur la performance de notification à l'OIE des pays cibles et sur leur transparence, via un format standard. En septembre, le SIASAM a fait évoluer ce rapport afin de répondre aux besoins des évaluation PVS avec contenus spécifiques, sur certaines maladies prioritaires ou bien pour un soutien durable aux laboratoires • Conférences des Commissions régionales de l'OIE ; • WAHIS Task Force
Service scientifique	• Interactions avec la Commission des laboratoires ; • Interactions avec la Commission scientifique ; • WAHIS Task Force
Service Antibiorésistance et produits vétérinaires	• OIE-WAHIS ; • Collaboration sur les rapports annuels sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux ; • Participation du comité de pilotage de la base de données mondiale sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux • WAHIS Task Force

Unité/Service impliqué	Sujets des interactions
Service des Normes	• Interactions avec les Commissions du Code Terrestre & des animaux aquatiques ; • Observatoire sur la mise en œuvre des normes de l'OIE ; • WAHIS Task Force

3.2. CONFERENCES ET EVENEMENTS

3.2.1. Conférences dans le monde

3.2.1.1. Conférences des Commissions régionales : Asie et Moyen-Orient

Le Service a présenté l'analyse de la situation zoonositaire lors de deux conférences régionales : la 23ème Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie et la 15ème Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient. Pour ces deux conférences, le Service a adopté une structure commune pour le rapport, avec une évaluation globale de la performance des notifications des maladies dans la Région, basée sur un ensemble d'indicateurs (délais de notification, qualité et nombre de rapports). Cela a été suivi par une analyse détaillée de certaines maladies d'importance cruciale dans la Région, notamment leur situation épidémiologique, la qualité des notifications, les mesures de surveillance et de lutte mises en place et les épreuves de diagnostic utilisées, rapportés par le biais de WAHIS.

3.2.1.2. Conférence en Sardaigne

Une conférence sur le thème « Une Seule santé pour la région méditerranéenne à l'ère des mégadonnées » a été organisée du 30 septembre au 2 octobre 2019 à Cagliari, en Sardaigne, par l'OIE avec la coopération du gouvernement italien à travers le Ministère du Travail, de la Santé et des Affaires Sociales, les dix Istituti Zooprofilattici Sperimentali et en particulier l'Istituto Zooprofilattico Sperimentale della Sardegna. Cette conférence a été organisée pour confronter les expériences d'experts de la région méditerranéenne sur les différents sujets abordés dans les trois sessions, ainsi que les interventions d'expériences globales réussies dans l'application des mégadonnées pour une Seule santé. Les présentations ont porté sur les capacités avancées d'évaluation des risques, sur l'amélioration des capacités des mégadonnées, et principalement la réponse aux défis Une Seule santé qui menacent la sécurité sanitaire mondiale, avec une emphase particulière sur la région méditerranéenne.

La conférence, animée par 25 orateurs et un président, a été divisée en 3 sessions centrées sur

- 1) **Les défis Une Seule santé : identification, évaluation et réponse** en prenant en compte les changements des systèmes de production animale et l'évolution des maladies, en explorant comment l'approche Une Seule santé peut aider à évaluer et à gérer les risques.
- 2) **Les changements environnementaux et les défis de santé** prenant en compte l'impact du changement climatique et la variabilité sur l'épidémiologie des maladies,
- 3) **Mégadonnées – Un grand défi pour les organisations internationales et les services de santé** montrant l'utilisation des mégadonnées géospatiales pour le suivi des maladies et la manière dont les organisations internationales définissent et répondent au défi de transformer la croissance exponentielle des données en informations pertinentes facilitant les prises de décisions et actions.

Au nom de l'OIE, le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale a présenté un exposé intitulé « Le nouveau OIE-WAHIS, perspective pour prendre des décisions éclairées : un scénario de fièvre de West Nile ». Cette présentation mettait en exergue que la nouvelle plateforme, OIE-WAHIS, facilitera l'établissement de rapports, améliorera l'utilisation et l'interprétation des informations officielles recueillies, avec une vision à long terme qui en fera un outil incontournable pour les données de santé animale.

Des Délégués, des Points focaux pour la notification des maladies animales et des représentants d'Une Seule santé de vingt pays de la Méditerranée ont assisté à cette conférence, en plus des représentants des divers Instituts et du gouvernement italiens.

Cette Conférence a rempli ses objectifs en abordant la problématique des mégadonnées et la réponse aux défis Une Seule santé qui menacent la sécurité sanitaire mondiale, avec une emphase particulière sur la région méditerranéenne et en permettant un échange et partage d'informations avec de nombreux experts sur les changements de production animale, les changements climatiques, les données géospatiales avec la perspective de transformer la croissance exponentielle des données en informations pertinentes facilitant la prise de décision et les actions en découlant. De nouvelles discussions sur les mégadonnées auront lieu entre les Membres de l'OIE.

3.2.1.3. Conférence scientifique

Le Service a participé cette année à une conférence scientifique, la Conférence Geovet sur l'épidémiologie spatiale à Davis, États-Unis (8-10 octobre 2019) avec une présentation orale intitulée : "WAHIS, source unique d'informations officielles sur la santé animale dans le monde entier, devient OIE-WAHIS, une nouvelle plateforme numérique" et a participé en tant qu'intervenant à deux groupes de discussion. GeoVet est organisé tous les trois ans comme la Conférence internationale sur l'épidémiologie spatiale vétérinaire. Cette année, le thème principal était « Nouvelles approches spatio-temporelles à l'ère des mégadonnées ». Ainsi d'autres aspects ont notamment été abordés tels que les systèmes de gestion de données, la science des données innovantes, les approches statistiques et de modélisation, l'analyse des réseaux spatio-temporels, les défis des applications de mégadonnées, l'utilisation en temps réel de systèmes d'information géographique (GIS), la télédétection pour la surveillance des maladies ainsi que l'élaboration de politiques en sciences vétérinaires ont également fait partie des sujets traités lors de cette conférence.

3.2.2. **Groupe de réflexion sur la codification**

En 2019, le Service a démarré un projet sur le développement d'un système de codification reconnu internationalement, dans le but d'améliorer la collecte et le partage d'informations sur la santé animale. La première activité de ce projet a été l'organisation, au siège de l'OIE, d'une réunion d'un Groupe de Réflexion composé d'experts et de représentants de systèmes d'information sur la santé et de concepts de codification existants. Les principaux objectifs et conclusions de cette réunion étaient: i) d'explorer les terminologies et ontologies existantes dans le domaine des sciences vétérinaires et des données sur la santé publique, ii) discuter des méthodologies permettant d'établir des codes de santé animale, en identifiant les meilleures pratiques, iii) définir les principaux secteurs de santé animale à prendre en compte pour la codification ; iv) explorer les liens entre les systèmes d'information sanitaires existants et les exigences en matière d'interopérabilité, et v) rédiger les points essentiels des lignes directrices et des normes relatives à la codification des données sur la santé animale.

La réunion du groupe de réflexion s'est déroulée du 5 au 7 novembre 2019, avec la participation de 22 experts de 15 nationalités différentes. Les participants incluaient des chercheurs issus du monde universitaire, de centres de recherche (INRA, RVC, etc.), d'organisations internationales (OMS, UNCEFACT, etc.), de représentants nationaux (SENASA Argentina, Ministère de l'Agriculture de l'Indonésie) et d'entités spécialisées dans la terminologie de la santé et de la codification des données (SNOMED, LOINC et la Bibliothèque nationale de médecine (NLM)).

La réunion s'est achevée avec un consensus de plusieurs propositions concernant la méthodologie, notamment l'importance d'utiliser les ressources disponibles de l'OIE, telles que les Codes sanitaires pour les animaux terrestres et aquatiques ainsi que les Manuels de tests de diagnostic pour les animaux terrestres et aquatiques, comme base de référence pour l'élaboration de la codification et la liaison avec les systèmes de codification existants. Les défis anticipés et les solutions possibles ont également été abordés et étudiés

3.3. VALORISATION DE WAHIS

3.3.1 Développement effectué en 2019 et projections 2020

Développement du système en cours

En 2019, le développement du projet OIE-WAHIS a continué avec la mise en œuvre de nombreuses activités, allant de la définition de spécifications générales et détaillées au développement de différentes composantes du système.

En mars 2019, la société de développement informatique contractée par l'OIE, le Groupe Sopra Steria (SSG) a alerté le comité de pilotage et le comité opérationnel du projet OIE-WAHIS que la livraison serait retardée en raison d'une complexité accrue. L'OIE et SSG ont toutes deux reconnu au début de la phase d'initiation du projet que la complexité des livrables attendus pour ce projet avait été sous-estimée, ce qui entraînait non seulement un retard de livraison, mais également la nécessité de revoir les aspects financiers du contrat. En conséquence directe des problèmes constatés au printemps 2019, l'OIE et SSG ont réexaminé le contrat et un avenant à ce dernier a été rédigé. Parallèlement, l'OIE a renforcé la gouvernance du projet : les mécanismes d'examen et de suivi des indicateurs de performance clés ont été renforcés et le plan d'assurance qualité a été examiné de manière approfondie afin de garantir que la gouvernance du projet et les mécanismes d'assurance qualité étaient adaptés à son objectif.

Le retard survenu dans le projet a engendré un changement stratégique avec la décision de lancer OIE-WAHIS sous forme de deux versions :

- La version 1 sera livrée au premier trimestre 2020 (elle comprendra la configuration de l'application, les notifications immédiates et rapports de suivi, la gestion des utilisateurs, la page d'accueil et l'aide en ligne, la gestion des rapports, l'application des alertes, les tableaux de bord, l'interface publique, le cycle de vie, l'interopérabilité, les rapports semestriels, les systèmes d'information géographiques et la cartographie).
- La version 2 prévue pour le deuxième semestre 2020 (rapport annuel, rapport annuel pour les maladies non-Listées de la faune sauvage, rapport local, l'interface publique faune sauvage, statistiques d'utilisation).

Pour la version 1, le développement de différentes composantes du système a commencé depuis avril 2019 et sera mené à bien progressivement en 5 sous-versions. À l'approche du lancement de la version 1, des activités complémentaires sur la gestion du changement ont déjà été initiées (mobilisation des utilisateurs, préparation d'activités de formation et de communication).

Mobilisation des utilisateurs finaux et création du Comité des utilisateurs clés

L'OIE a mis en place un Comité des utilisateurs clés (le Comité) pour lancer la mobilisation des utilisateurs finaux à partir du 17 octobre 2019. Les objectifs sont d'inclure les utilisateurs finaux sélectionnés (parmi les utilisateurs actuels des différentes régions) dans le projet, le plus rapidement possible, afin de leur donner la possibilité de s'appropriier les éléments développés du système. Les réunions de ce Comité ont été organisées par le biais de webinaires de 80 participants chacun. Au cours de ces réunions, l'objectif était de présenter aux membres du Comité les nouveaux processus de notification des maladies, de recueillir des idées pour l'appropriation du nouveau OIE-WAHIS (communication, formation...) et de partager leurs retours après la présentation de la nouvelle interface.

Apprentissage en ligne (e-learning) et formation

Au cours de l'année passée, la nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne pour le nouveau OIE-WAHIS a été développée et sera disponible au début de 2020. Cette plateforme sera la condition préalable à remplir par les Points focaux avant de participer à la formation présentielle prévue. Au total, 5 cours différents sont prévus pour accompagner le lancement de la version 1 (d'ici février 2020): (i) Introduction générale sur OIE-WAHIS; (ii) Exploration globale de OIE-WAHIS; (iii) Notification immédiate; (iv) Rapport de suivi; (v) Rapport semestriel. Deux cours supplémentaires seront disponibles pour accompagner la version 2 (d'ici juin 2020): (vi) Rapport annuel; (vii) Rapport annuel sur les maladies non-Listées de la faune sauvage. Des quizz et des certificats seront également disponibles sur la plateforme d'apprentissage en ligne.

Une formation présentielle avec les Points focaux nationaux pour la notification des maladies animales de tous les Pays Membres est prévue les deux dernières semaines de février 2020 en Afrique, aux Amériques, en Asie et en Europe.

Campagne de communication pour le nouveau OIE-WAHIS

La stratégie de communication a été reconsidérée par l'équipe chargée de la gestion du changement ainsi que l'Unité de Communication de l'OIE afin de développer et de mettre en œuvre une vaste campagne de communication et de sensibilisation permettant de gérer la transition et les attentes des utilisateurs, ainsi que de décrire l'utilisation du nouveau OIE-WAHIS.

En septembre 2019, l'OIE a finalisé le plan de communication pour la gestion du changement dédié aux utilisateurs notifiant les maladies et à ceux consultant les informations. Le plan de communication consacré au lancement et à l'extension de la notoriété de l'OIE-WAHIS sera finalisé sous peu.

Comité consultatif stratégique OIE-WAHIS

Le 11 décembre 2019, la réunion du 3^{ème} Comité consultatif stratégique (SAC) OIE-WAHIS s'est tenue au Siège de l'OIE, sous la présidence de la Directrice générale de l'OIE. Cette réunion a été l'occasion d'informer les membres du Comité sur le prochain 7^{ème} Plan stratégique (2021-2025), dans lequel la gouvernance des données est un élément majeur auquel OIE-WAHIS est directement lié. Les membres du Comité ont ainsi été informés de l'avancement significatif du projet réalisé depuis l'an passé, ont discuté de OIE-WAHIS dans le contexte de la gouvernance numérique mondiale ainsi que de l'approche de l'OIE en matière de politique de protection des données et d'interconnectivité, et ont terminé en abordant la stratégie du lancement prochain de OIE-WAHIS.

3.3.2. ADIS

Les travaux en cours pour le développement du projet ADIS (*Animal Disease Information System*) se sont poursuivis en 2019, dans l'optique de s'interconnecter avec la nouvelle plateforme OIE-WAHIS toujours en développement. Le Service continue de tenir des réunions bimensuelles afin d'assurer le suivi collaboratif du projet des deux côtés. La Direction Européenne générale de la santé et de la sécurité alimentaire - DG SANTE a fourni la feuille de route ADIS et a annoncé le potentiel lancement de cette plateforme au premier trimestre 2021, soit après le lancement d'OIE-WAHIS, contrairement aux prévisions initiales de lancement conjoint. Le Service a partagé avec DG SANTE les spécifications fonctionnelles détaillées relatives aux notifications immédiates et rapports de suivi et à l'interopérabilité liée aux besoins des notifications immédiates. Les API (*Application Programming Interfaces*) pour OIE-WAHIS ont été développées et livrées le 31 octobre pour être testées.

Le 18 décembre 2019, la Commission Européenne a organisé, par le biais d'un webinaire, une réunion des utilisateurs d'ADIS au cours de laquelle ont été présentés les dernières avancées et où l'interconnexion future avec OIE-WAHIS a été discutée.

Une intervention de DG SANTE pour présenter la plateforme ADIS en Europe est prévue lors de la formation OIE-WAHIS des Points focaux européens de l'OIE en février 2020.

4. NORMES INTERNATIONALES DE L'OIE

4.1. DEVELOPPEMENT

L'OIE publie quatre normes internationales : le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (*Code terrestre*), le *Manuel des tests de diagnostics et des vaccins pour les animaux terrestres* (*Manuel terrestre*), le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* (*Code aquatique*) et le *Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques* (*Manuel aquatique*).

Le Service des Normes assure les fonctions de secrétariat pour le compte de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (Commission du Code) et de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques (Commission des animaux aquatiques) qui sont chargées de superviser les révisions opérées respectivement dans le *Code terrestre*, et dans le *Code* et le *Manuel aquatiques*. Le Service scientifique assure les travaux de secrétariat de la Commission des normes biologiques qui est en charge de la supervision des révisions du *Manuel terrestre* et ceux de la Commission scientifique pour les maladies animales (Commission scientifique) qui assure des services de diffusion de l'information scientifique et d'appui à l'élaboration de normes, nouvelles ou révisées, appelées à être intégrées dans le *Code terrestre*.

Les Secrétariats fournissent des services d'appui aux travaux conduits par ces Commissions, comportant la préparation et la diffusion des documents de travail, le parachèvement et la publication des rapports, et la réalisation du suivi des actions lancées à partir de leurs réunions. Ils assurent également les fonctions d'appui aux groupes ad hoc dont la convocation peut être demandée par les Commissions pour engager de nouveaux travaux sur l'élaboration ou la révision de normes.

Le Service des Normes assure également les fonctions de Secrétariat commun, un mécanisme qui régit le renforcement de la coordination des activités entre les quatre Commissions spécialisées. Des réunions conviant les différents Secrétariats assurant un appui à l'ensemble des Commissions spécialisées sont tenues sur une base régulière dans le but d'assurer le partage de l'information et de développer les meilleures pratiques en matière de fourniture de services d'appui par les Secrétariats auprès des Commissions et des groupes ad hoc qui leur sont rattachés.

4.2. SUIVI

L'OIE s'est lancée dans la création d'un Observatoire pour assurer le suivi de la mise en œuvre de ses normes internationales, en s'appuyant sur la Résolution n° 36 adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués au cours de la 86e Session générale tenue en 2017.

L'OIE s'est engagée dans la voie d'une collaboration spécifique avec l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), en juillet 2018, pour explorer la profondeur des solutions potentielles pour la conception de l'Observatoire de l'OIE. Dans le cadre de son expertise en matière de coopération réglementaire internationale, l'OCDE a effectué une analyse des principales caractéristiques des normes de l'OIE ainsi qu'un examen des sources d'information existantes en rapport avec leur mise en œuvre. Il est attendu que le rapport final de l'étude conduite par l'OIE soit publié au début de l'année 2020.

L'OIE a procédé à l'examen des recommandations formulées par l'OCDE pour la mise en place de la nouvelle phase du projet, à savoir la préparation d'une feuille de route pour la mise en œuvre de l'Observatoire de l'OIE. Le déploiement de cette feuille de route débutera en 2020, avec le lancement de la phase pilote.

La mobilisation des Membres de l'OIE et des principales parties prenantes est essentielle pour assurer la réussite du projet. Cette mobilisation a lieu à différents niveaux.

- Le rôle stratégique du Conseil de l'OIE dans la gouvernance du projet : le Conseil de l'OIE a été consulté au sujet de l'étude conduite par l'OCDE au cours de sa réunion de février 2019 et des décisions stratégiques ont été adoptées sur la création de l'Observatoire de l'OIE sur la base des recommandations formulées par ce même organisme au cours de sa réunion de septembre 2019.
- La communication avec tous les Membres de l'OIE : une réunion a été organisée en marge de la 87e Session générale, tenue en 2018, avec la participation de l'OCDE pour communiquer les premiers résultats du processus de création de l'Observatoire de l'OIE. La Directrice générale a également dressé un état des lieux de cet Observatoire auprès des Délégués de l'OIE en novembre 2019.
- Le soutien technique apporté par le Groupe de référence : à travers des consultations menées durant la phase de création du projet et les préparations de la phase pilote. Le

Groupe de référence est composé de représentants des Membres de l'OIE, des communautés économiques régionales et des organisations internationales partenaires.

- La communication à travers des forums de discussion internationaux : le projet d'Observatoire de l'OIE a été présenté en mars 2019 lors de la 31e Session du Comité du Codex sur les principes généraux et en avril 2019 au cours de la 6e réunion annuelle du Partenariat des organisations internationales pour l'établissement de règles efficaces mené par l'OCDE.

4.3. ENGAGEMENT

Forum mondial de l'OIE sur le bien-être animal

Le second Forum mondial de l'OIE sur le bien-être animal s'est déroulé en avril 2019 au siège de l'OIE à Paris, France. Placé sous le thème « le transport des animaux : une responsabilité partagée », ce forum a servi de lieu d'échanges d'idées, d'expériences et de connaissances sur le bien-être des animaux durant leur transport par voies terrestre, maritime et aérienne dans un esprit d'ouverture et de transparence et de lieu d'examen de propositions visant à améliorer la mise en œuvre des normes internationales pertinentes de l'OIE. Ce forum a réuni quarante participants représentant les Membres de l'OIE, les organisations internationales, l'industrie, les organisations non gouvernementales et la société civile.

Conférence mondiale de l'OIE sur la santé des animaux aquatiques

La quatrième Conférence mondiale de l'OIE sur la santé des animaux aquatiques s'est déroulée en avril 2019 à Santiago du Chili, autour du thème « Collaboration, durabilité : notre future ». Les principaux objectifs de cette conférence ont été d'apporter un appui et des encouragements aux Membres et à l'OIE pour l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux aquatiques dans le monde afin de faire face à l'expansion rapide de l'industrie de l'aquaculture et au nombre élevé d'apparition de maladies émergentes. La conférence a porté tout spécialement sur la gestion des maladies transfrontalières et émergentes, la sécurité biologique en aquaculture, les progrès accomplis dans la gestion des maladies et dans l'amélioration de la mise en œuvre des normes internationales de l'OIE.

4.4. RELATIONS AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Comité sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC

L'OIE a participé, en sa qualité d'observateur au Comité SPS de l'OMC, aux 74e, 75e et 76e réunions régulières de ce Comité, ainsi qu'à la session thématique sur l'équivalence.

Normes de l'OMC et Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce

L'OIE a pris part, en sa qualité de membre fondateur du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF), à des réunions du Comité directeur et du Groupe travail de ce Fonds ainsi qu'à des ateliers sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour 2020 et au-delà.

L'OIE poursuit ses activités sur la gestion du projet financé par STDF qui est intitulé « Élaboration d'un cadre de travail pour la facilitation de la certification vétérinaire électronique au moyen d'un service de guichet unique », un projet dont l'exécution a été confiée à l'OIE pour le compte des cinq pays demandeurs suivants : le Cambodge, le Nigéria, le Paraguay, le Swaziland et le Zimbabwe. Ce projet a pour but d'aider les pays en voie de développement à mieux pratiquer le commerce international des animaux et des produits d'origine animale en facilitant leur compréhension de la certification vétérinaire électronique et de sa mise en œuvre potentielle.

Le rapport final se sera rendu public sur le site web de l'OIE en juin 2020.

Commission du Codex Alimentarius

L'OIE et le Codex participent régulièrement aux activités normatives de l'organisation partenaire pour garantir une approche intégrée en ce qui concerne le développement d'un cadre normatif couvrant la totalité de la chaîne alimentaire.

En 2019, l'OIE a participé aux réunions suivantes des Comités et Groupes de travail du Codex : 31e Session du Comité du Codex sur les principes généraux (mars 2019), 42e Session de la Commission du Codex alimentarius (juillet 2019), 51e Session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (décembre 2019), le Groupe de travail électronique sur l'élaboration d'orientations du Codex relatives à l'utilisation dématérialisée des certificats électroniques, groupe de travail électronique, le Groupe de travail électronique sur l'élaboration de Directives du Codex pour la maîtrise des *Escherichia coli* producteurs de shiga-toxines (STEC) dans la viande de bœuf, le lait cru et les fromages produits à partir de lait cru, de légumes-feuilles et de graines germées, le Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens (décembre 2019) et le Groupe de travail électronique sur la révision du Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens.

Organisation mondiale des douanes

L'OIE a assisté à des réunions pertinentes du Comité technique permanent de l'Organisation mondiale des douanes afin de renforcer la collaboration transfrontalière entre l'Organisation mondiale des douanes et les organismes chargés des questions SPS aux niveaux national et international.

5. PUBLICATIONS

Nota bene : En liaison avec le départ à la retraite de la chef de l'Unité des publications en décembre 2019 et la préparation du septième plan stratégique de l'OIE, la Direction de l'OIE a demandé en septembre 2019 le lancement d'une étude sur le fonctionnement de l'Unité pour moderniser et optimiser la production des publications scientifiques de l'OIE tout en tenant compte des besoins futurs de l'organisation.

L'objectif général de cette étude est :

- évaluer l'état actuel de l'Unité des publications, pour analyser les capacités et les faiblesses de l'unité ;
- élaborer une stratégie de publication afin de définir un cadre pour l'avenir des publications de l'OIE ;
- formuler des recommandations sur l'avenir de l'unité en établissant un rapport final qui présentera :
 1. des recommandations sur le processus de production des publications à développer
 2. des recommandations sur les besoins en capacités internes et externes de l'unité pour répondre à ce processus que la Direction de l'OIE examinera et affinera.

En 2019 les ouvrages relatifs aux normes internationales, la *Revue scientifique et technique* et le *Bulletin* sont restés les publications prioritaires. L'amélioration de la dissémination de l'information concernant les publications de l'OIE s'est poursuivie et développée tout au long de l'année.

5.1. PUBLICATION D'OUVRAGES

5.1.1. Normes internationales (impressions en 2019)

Code sanitaire pour les animaux terrestres, 28^e édition, 2019, publié en français, anglais, espagnol et russe ; disponible sur le site Web de l'OIE.

Code sanitaire pour les animaux aquatiques, 22^e édition, 2019, publié en français, anglais et espagnol ; disponible sur le site Web de l'OIE.

Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres de l'OIE (3 volumes), 2018, publié en anglais, disponible sur le site Web de l'OIE.

5.1.2. Périodiques

Impressions en 2019 :

Trois numéros de la *Revue scientifique et technique* ont été publiés en 2019 (la réduction du nombre d'exemplaires imprimés continue grâce à la possibilité d'imprimer à l'interne (en ne commandant que les couvertures à l'extérieur) :

- le volume **38** (1) : Réussites et défis à relever dans le cadre Une seule santé (Coordonnatrices : Casey Barton Behravesh & Julie Sinclair)
- le volume **38** (2) : Le rôle de la santé des animaux aquatiques dans la sécurité alimentaire (Coordonnateurs : Ingo Ernst & Ed Peeler)
- le volume **38** (3) : Numéro plurithématique.

Les articles de la *Revue scientifique et technique* sont tous publiés en anglais. Si des articles ont été réalisés en français ou en espagnol, ils sont publiés dans cette langue mais sont aussi traduits et publiés en version anglaise. Chaque article est accompagné d'un résumé dans les trois langues officielles de l'OIE. Ils sont également disponibles sur la boutique électronique du site Web de l'OIE, avec un lien pour chaque article sur le texte intégral des fichiers PDF en accès libre après l'embargo de 12 mois suivant la parution.

Dès leur acceptation les articles du numéro plurithématique de la *Revue scientifique et technique* (impression fin décembre de chaque année) sont édités et mis en ligne sur une page Web spécifique (avant mise en page et impression) pour une plus grande visibilité. Ils sont présentés dans la langue originale de l'article (et la traduction si nécessaire). Une fois imprimé, un lien est ajouté sur chaque article permettant ainsi de visualiser la version PDF finale disponible dans la librairie en ligne.

En 2019 préparation des trois numéros du Volume 39 de la *Revue*

- Le volume 39 (1), avril 2020 : Sécuriser les échanges internationaux d'animaux et de produits d'origine animale/ Ensuring safe trade in animals and animal products (Coordonnatrices : Christiane Wolff & Anneke Hamilton) ;
- Le volume 39 (2), août 2020 : Prévention et préparation aux situations d'urgence // Disaster prevention and preparedness (Coordonnateur : Dr Gary Vroegindewey).
- Le volume 39 (3) aura un contenu plurithématique.

Les numéros thématiques suivants ont été lancés également pour 2021-2022 :

- Le volume 40 (1), avril 2021 : La validation scientifique des tests diagnostiques, un aspect crucial de la détection et du contrôle efficaces des maladies animales infectieuses/ Diagnostic validation science : a key element for effective detection and control of infectious animal diseases Coordonnateurs : Axel Colling & Ian Gardner
- Le volume 40 (2), août 2021 : Les Services vétérinaires face au changement climatique/ Veterinary Services in a changing world : climate change and other external factors Coordonnatrice(eur) : Delia Grace Randolph, Hu Suk Lee and Jimmy Smith

- Le volume 41 (1), avril 2022 : Questions de sécurité et enjeux réglementaires et environnementaux liés à l'élevage et au commerce international d'insectes/ Safety, regulatory, and environmental issues related to breeding and international trade of insects (Coordonnateur à nommer).

***l'Officiel* et le *Panorama*, tous les quatre mois et *l'OIE News*, mensuelle**

Certaines évolutions sont en cours depuis la rénovation du *Bulletin* en 2018 avec l'Agence de communication éditoriale Bergamote embauchée pour ce travail.

- ***L'OIE News*** mensuelle et en anglais. Neuf numéros sont parus cette année, avec trois doubles numéros en mai-juin-juillet-août et novembre-décembre. La newsletter relaie des informations de l'OIE, de ses régions, de son réseau et de ses partenaires. Elle inclut également les auto-déclarations des Pays membres, des articles scientifiques, l'agenda des événements, les nouvelles parutions et ressources, ainsi que des outils de communication et les offres d'emploi de l'OIE. Sa dissémination ne cesse d'accroître avec plus de 6 100 abonnés cette année, en hausse depuis son lancement l'année dernière (2 400 abonnés).
- **le *Panorama*** : Un recueil thématique complet de ressources rassemblant des articles, des prises de positions, des histoires à succès et des publications se rapportant à un thème donné. Cette publication reflète les stratégies et activités entreprises par l'OIE dans ses principaux domaines de travail, ainsi que par son réseau. Trois numéros pour 2019 :
 - 2019-1 : Le contrôle de la tuberculose bovine : un défi « une seule santé »
 - 2019-2 : Facilitation des mouvements internationaux des chevaux de compétition
 - 2019-3 : Partenariat public-privé (PPP) dans le domaine vétérinaire// Public-Private Partnership (PPP) in the veterinary domain
 - Pour 2020, un nouveau numéro a été lancé : 2020-1 : Peste porcine africaine – Faire face à la menace mondiale//African swine fever – Responding to the global threat.

L'Officiel – Deux numéros pour 2019: Voix institutionnelle de l'OIE, cette publication décrit les progrès accomplis sur les programmes et activités phares de l'OIE. Elle propose un aperçu de tous les actes officiels endossés par l'OIE et ses Pays membres : Résolutions, rapports d'experts et reconnaissance de statuts sanitaires, entre autres.

5.1.3. Autres publications et rapports de réunions

Les ouvrages suivants sont parus en 2019 :

Série technique n° 12, trilingue : *La brucellose dans les pays méditerranéens : histoire, prévalence, distribution, situation actuelle et tentatives de surveillance et de contrôle* (Versions anglaise/française/espagnole)

Versions françaises des volumes 1 et 2 du Programme d'appui à la législation vétérinaire. Manuel destiné aux experts, (traduction des volumes 1 et 2 de la 2^e édition de la version anglaise : *Manual for Experts Veterinary Legislation Support Programme*).

Normes techniques de l'OIE pour la fabrication et le contrôle de la qualité des vaccins vétérinaires / OIE Technical Standards for Manufacturing and Quality Control of Veterinary Vaccines / Normas técnicas de la OIE sobre la fabricación y el control de calidad de las vacunas veterinarias (Versions anglaise/française/espagnole)

Lignes directrices pour une conduite responsable dans la recherche vétérinaire
//Guidelines for responsible conduct in veterinary research//Directrices para una conducta responsable en la investigación veterinaria (Versions anglaise/française/espagnole)

Outil de l'OIE pour l'évaluation des performances des Services Vétérinaires//OIE Tool for the evaluation of performance of Veterinary Services (Versions anglaise/française)

Publications en préparation en 2019

Livret sur l'antibiorésistance (Actualisation des *Normes, lignes directrices et résolutions de l'OIE sur l'antibiorésistance et l'utilisation des agents antimicrobiens* (versions anglaise, française et espagnole)

L'outil PVS, 7e édition, 2019 (version espagnole) (OIE Tool for the evaluation of performance of Veterinary Services /PVS Tool 7th edition, 2019)

Atlas sur la pathologie des maladies des camélidés (anglais)

Publication conjointe OIE/FAO sur la peste bovine (Coordonnateurs : Williams Taylor, Paul Gibbs, Proteus Atang et Santanu Bandyopadhyay) (anglais).

5.1.4. Autres publications uniquement mises en ligne sur le site web de l'OIE

Les thèmes techniques présentés à l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE et aux conférences des Commissions régionales de l'OIE sont directement mis en ligne afin de les rendre plus facilement et plus rapidement accessibles à l'ensemble des personnes intéressées.

5.2. DIVERS, REVUE

5.2.1. Renouveau du Comité consultatif de rédaction et du Comité scientifique et technique de la Revue scientifique et technique en 2019, mise à jour après les élections de la Session générale 2019

Le rôle du Comité consultatif de rédaction est de conseiller le Directeur de la publication sur les améliorations à apporter à la qualité de la *Revue*. Il est également chargé de choisir les thèmes des futurs numéros thématiques de la *Revue* et d'en désigner les éditeurs, sur proposition du Comité scientifique et technique. La composition actuelle du Comité est la suivante :

- Membres du Conseil de l'OIE : Dr Mark Schipp , président de l'Assemblée mondiale des Délégués (Australie) ; Dr Botlhe Michael Modisane, présidente sortant (Afrique du Sud) ; Dr Hugo Federico Idoyaga Benítez, vice-président (Paraguay) ; Dre Nimia Lissette Gómez Rodríguez (République Dominicaine) ; Dre Christianne Bruschke (Les Pays-Bas) ; Dr Nilokay Vlasov (Russie) ; Dr Majid Al Qassimi (Emirats Arabes Unis) ; Dr Komla Batassé Batawui (Togo) et Dr Him Hoo Yap (Singapour).
- Présidents des Commissions régionales de l'OIE : Dr Honoré Robert N'lemba Mabela (Afrique) ; Dr Mark Trotman (Amériques) ; Dr Sen Sovann (Asie-Pacifique) ; Dr Ulrich Herzog (Europe) et Dr Elias Ibrahim (Moyen-Orient).

Le Comité scientifique et technique propose au Comité consultatif de rédaction les thèmes des futurs numéros thématiques de la Revue ainsi que des noms d'experts susceptibles d'en assurer la coordination éditoriale. La composition actuelle du Comité, placé sous la supervision du Dr Matthew Stone, Directeur général adjoint de l'OIE pour les Normes internationales et la science, est la suivante :

- Présidents des Commissions spécialisées et des Groupes de travail : Dr Ingo Ernst, Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques (Australie) ; Dr Etienne Bonbon, Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (France) ; Dr Cristóbal Zepeda, Commission scientifique pour les maladies animales (États-Unis d'Amérique) ; Prof. Emmanuel Couacy-Hymann, Commission des normes biologiques (Côte d'Ivoire) ; Dr William B. Karesh, Groupe de travail sur la faune sauvage (États-Unis d'Amérique).
- Un expert indépendant : Prof. Claude Saegerman (Belgique).

5.2.2. Thèmes sélectionnés pour août 2022 et au-delà.

Les thèmes pour 2021 jusqu'à avril 2022 sont sélectionnés (**voir point 5.1.2**). La sélection des prochains thèmes est en suspens du fait de la restructuration de l'unité suite au départ à la retraite de la chef de l'Unité.

5.3. PROMOTION DES PUBLICATIONS

En 2019, l'OIE a continué les activités de promotion des publications, grâce aux stands itinérants et à l'aide du personnel de l'OIE ou de personnes extérieures à l'OIE pour animer les stands lors des principaux événements scientifiques nationaux et internationaux. En raison de la nécessité de réduire le papier et par conséquent produire et commercialiser les ouvrages électroniques, une refonte entière de la Librairie en ligne est en pleine réflexion pour l'année à venir.

5.3.1. Catalogue

Le [*Catalogue des publications 2019*](#), trilingue et entièrement électronique, a été envoyé par email et mis en lumière dans *l'OIE News* et sur la page d'accueil du site Web de l'OIE dès parution en janvier.

5.3.2. Librairie en ligne de l'OIE

Les publications disponibles à la vente sont régulièrement mises à jour sur la boutique électronique du site Web de l'OIE, la page d'accueil de cette boutique permettant de connaître les nouveautés avant leur parution et de les commander.

5.3.3. Publicité

- *L'OIE News* mensuelle met en valeur des nouvelles parutions de l'OIE, ainsi que de nombreuses ressources en ligne.
- Un « mini-catalogue », format A3 et trilingue, pour annoncer la parution du Catalogue et des principales publications finalisées a été réalisé et envoyé à tous les clients de l'OIE et distribués à l'occasion des stands aux divers congrès scientifiques.
- Une publicité sur la Librairie en ligne de l'OIE et sur les derniers numéros de la *Revue* est ajoutée à chaque nouveau numéro de la *Revue*.

5.3.4. Stands

Le siège de l'OIE a présenté avec l'appui de ses bureaux régionaux ses publications lors d'événements scientifiques nationaux et internationaux (voir le tableau ci-après), afin de promouvoir les publications de l'OIE et les activités de l'Organisation en général. Un effort considérable a été déployé tout au long de l'année pour assurer une présence de l'OIE lors de ces importantes manifestations.

Liste des stands OIE en 2019

Date en 2019	Evénements	Lieu
25 fév.-1 mar.	Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique	Hammamet, Tunisie
13-15 mar.	VIV Asia	Bangkok, Thaïlande
2-4 avr.	Conférence globale de l'OIE sur la santé des animaux aquatiques	Santiago, Chili
26-31 mai	Session générale de l'OIE	Paris, France
19-22 juin	WAVLD, Séminaire de l'OIE	Chiang Mai, Thaïlande
7-12 juil.	CAC42 Codex Alimentarius	Genève, Suisse.
2-6 août	AVMA Convention	Washington DC, USA
2-6 sept.	Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, Extrême-Orient et Océanie	Sendai, Japon
30 sept-2 oct.	Conférence sur Une seule santé à l'âge du Big Data	Cagliari, Sardaigne, Italie
10-14 nov.	Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient	Dubaï, UAE

Ventes

Le montant de la vente des publications de l'OIE s'élève à **€ 37 255.85€** net au 31/10/2019 avec une légère hausse par rapport à l'année précédente.

Les meilleures ventes ont porté sur les publications suivantes :

- *Revue scientifique et technique* Vol. 38 (1), 2019 - [Réussites et défis à relever selon l'approche Une seule santé](#)
- *Revue scientifique et technique* Vol. 38 (2), 2018 – [Le rôle de la santé des animaux aquatiques dans la sécurité alimentaire](#)
- *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres*

6. ACTIVITES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

6.1. APPUI AUX REUNIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

De janvier à décembre 2019, le Service scientifique a assuré la fonction de Secrétariat pour les réunions de la Commission des normes biologiques en coordination avec le Service de la résistance aux antimicrobiens et des Produits vétérinaires, ainsi que pour la Commission scientifique pour les maladies animales (Commission scientifique) en coordination avec le Service des statuts.

Le Service scientifique a également assuré le Secrétariat pour de nombreux Groupes ad hoc réunis en appui aux deux Commissions spécialisées. Conformément à la mise en œuvre du Sixième Plan stratégique (2016-2020), des efforts ont été menés pour garantir l'objectivité

et la transparence des décisions prises par les Commissions. De plus, les ordres du jour et programmes de travail intégrés ont été coordonnés de façon horizontale entre la Commission scientifique et la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres.

Le Service scientifique a activement soutenu et apporté sa contribution aux réunions techniques et ateliers organisés par les Représentations régionales et sous-régionales de l'OIE. Il a également représenté l'OIE lors de plusieurs réunions scientifiques organisées par des organisations nationales et internationales, conformément à la feuille de route du Service.

6.2. CENTRES DE REFERENCE DE L'OIE

6.2.1. Centres collaborateurs

En 2019, cinq Centres collaborateurs ont été proposés pour approbation par l'Assemblée (dont l'un pour une modification de titre et mandat d'un Centre déjà existant). Le nombre total de Centres collaborateurs de l'OIE est donc toujours de 59.

Les Centres collaborateurs de l'OIE nouvellement approuvés sont les suivants :

- *Centre collaborateur de l'OIE pour la Détection et identification chez l'homme des pathogènes animaux émergents et le développement d'outils pour leur diagnostic*, Institut Pasteur, Paris, France;
- *Centre collaborateur de l'OIE pour la santé des mammifères marins*, Istituto Zooprofilattico Sperimentale del Piemonte Liguria e Valle d'Aosta (IZSPLVA), Italian National Reference Centre for Diagnostic Activities in Stranded Marine Mammals (C.Re.Di.Ma.), Torino, ITALIE

University Research Institute of Animal Health and Food Safety (IUSA-ULPGC), University of Las Palmas de Gran Canaria (ULPGC), Atlantic Center for Cetacean Research (ACCR), Arucas Las Palmas de Gran Canaria, ESPAGNE ;

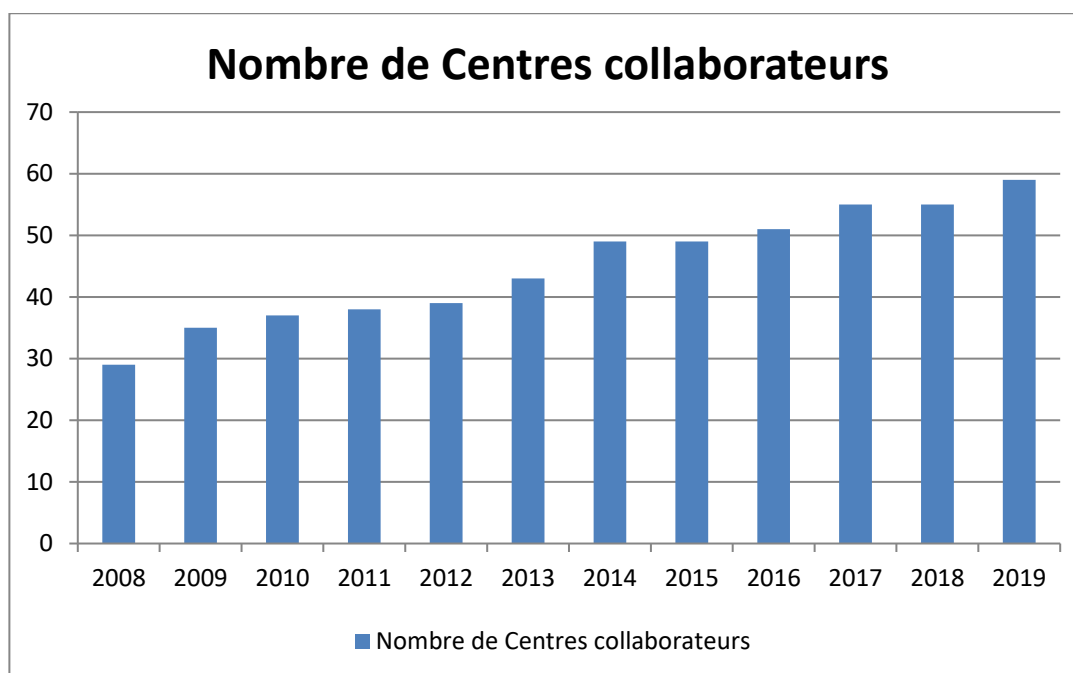
- *Centre collaborateur de l'OIE pour le bien-être animal*, Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise "G. Caporale" (IZSAM), Teramo, ITALIE ;

Swedish Centre for Animal Welfare (SCAW), Faculty of Veterinary Medicine and Animal Science, Swedish University of Agricultural Sciences, Uppsala, SUÈDE ;

- *Centre collaborateur de l'OIE pour l'analyse des risques et la modélisation*, The Royal Veterinary College (RVC), Royal College Street, London, ROYAUME-UNI ;

Animal and Plant Health Agency (APHA), Woodham Lane, New Haw, Addlestone, Surrey, United Kingdom ;

- *Centre collaborateur de l'OIE pour les maladies émergentes des animaux aquatiques*, Centre for Environment, Fisheries and Aquaculture Sciences (CEFAS), The Nothe, Dorset, ROYAUME-UNI.

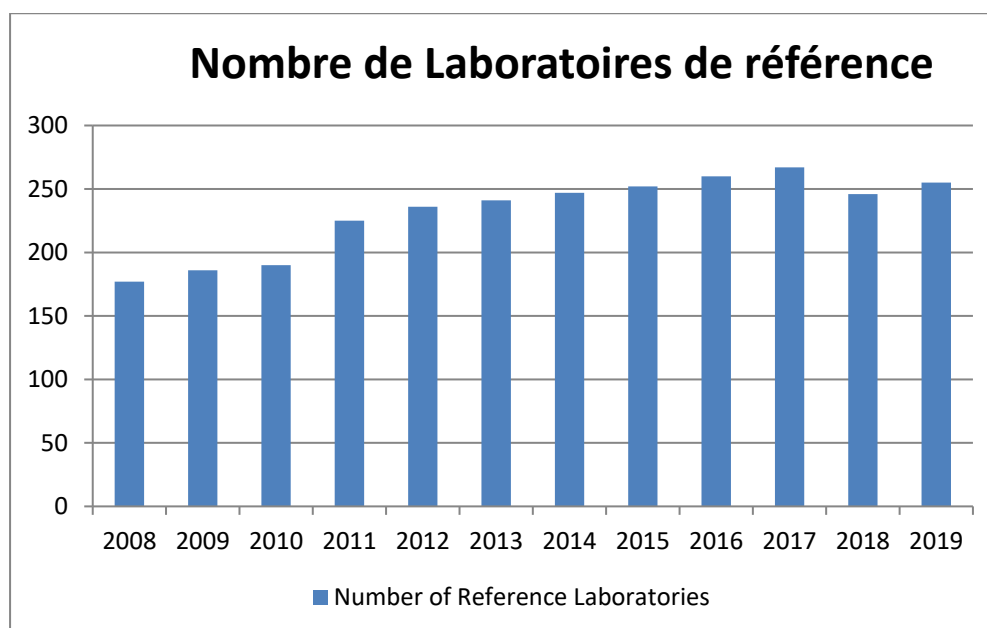


6.2.2. Laboratoires de référence

En 2019, sept nouvelles demandes pour le statut de Laboratoire de référence de l'OIE ont été acceptées, et deux Laboratoires de référence qui avaient été suspendus à la suite de la mise en œuvre des *Procédures de désignation des Laboratoires de référence de l'OIE* ont été réintégrés, ayant obtenu l'accréditation ISO 17025 ou son équivalent en termes de système de gestion de la qualité. Le nombre total de Laboratoires de référence de l'OIE est donc désormais de 255.

Les Laboratoires de référence nouvellement approuvés sont les suivants :

- *Laboratoire de référence de l'OIE pour la brucellose* (*Brucella abortus*, *B. melitensis* and *B. suis*), China Institute of Veterinary Drug Control (IVDC), Beijing, CHINE (Rép. populaire de) ;
- *Laboratoire de référence de l'OIE pour la cysticercose*, Helminthosis Laboratory, Lanzhou Veterinary Research Institute, Chinese Academy of Agricultural Sciences, Lanzhou, Gansu Province, CHINE (Rép. populaire de) ;
- *Laboratoire de référence de l'OIE pour la morve*, Anses Maisons-Alfort, Laboratoire de santé animale, Unité Zoonoses bactériennes, Maisons-Alfort, FRANCE ;
- *Laboratoire de référence de l'OIE pour l'anémie infectieuse des équidés*, Division for the Diagnosis of Viral Diseases and Leptospirosis, Istituto Zooprofilattico Sperimentale delle Regioni Lazio e Toscana (IZSLT), Rome, ITALIE ;
- *Laboratoire de référence de l'OIE pour la rage*, National Reference Laboratory for Rabies, Institute for Diagnosis and Animal Health, Bucarest, ROUMANIE ;
- *Laboratoire de référence de l'OIE pour la mycoplasmosse aviaire* (*Mycoplasma gallisepticum*, *M. synoviae*), Pendik Veterinary Control Institute, İstanbul, TURQUIE ;
- *Laboratoire de référence de l'OIE pour la pleuropneumonie contagieuse caprine*, Pendik Veterinary Control Institute, İstanbul, TURQUIE.



*En 2011, le Siège a adopté une nouvelle façon de comptabiliser les Laboratoires de référence : jusqu'alors, les laboratoires désignés pour plusieurs maladies liées étaient comptés comme un seul laboratoire ; depuis 2011, chaque laboratoire est désigné individuellement pour une seule maladie, ce qui explique en partie la hausse apparemment élevée du nombre de laboratoires entre 2010 et 2011.

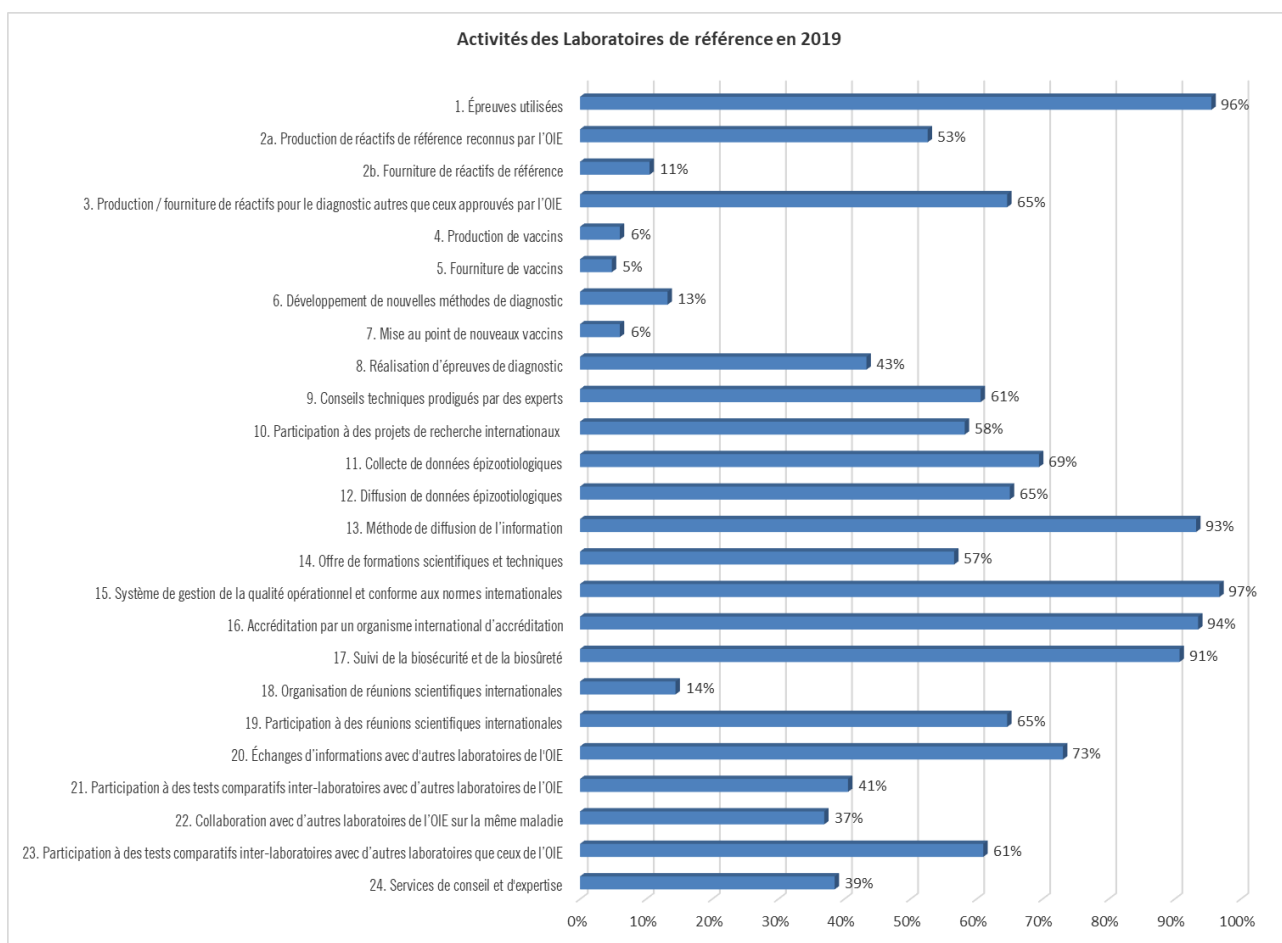
Plusieurs Laboratoires de référence de l'OIE ont indiqué, par le biais du Délégué OIE du pays concerné, des changements dans les experts désignés pour leur maladie. Dans chaque cas, la Commission spécialisée a examiné le curriculum vitae du nouvel expert pour s'assurer que cette personne disposait de l'expertise requise. Les noms ont été communiqués aux Pays membres dans les rapports des Commissions. Conformément à la Résolution n°34 adoptée par l'Assemblée mondiale lors de la 81^e Session générale en 2013, les experts nouvellement désignés sont recommandés par la Commission spécialisée concernée et approuvés par le Conseil pour le compte de l'Assemblée ; la liste figurant sur le site web de l'OIE est actualisée en conséquence.

Les chiffres suivants illustrent la diversité des activités menées par les laboratoires, au bénéfice de la communauté internationale. Ces chiffres sont basés sur les rapports annuels reçus en 2018. [Les chiffres pour 2019 seront disponibles en février / mars 2020] Les rapports annuels des Centres de référence de l'OIE sont disponibles sur :

<https://www.oie.int/fr/expertise-scientifique/laboratoires-de-reference/rapports-annuels/>

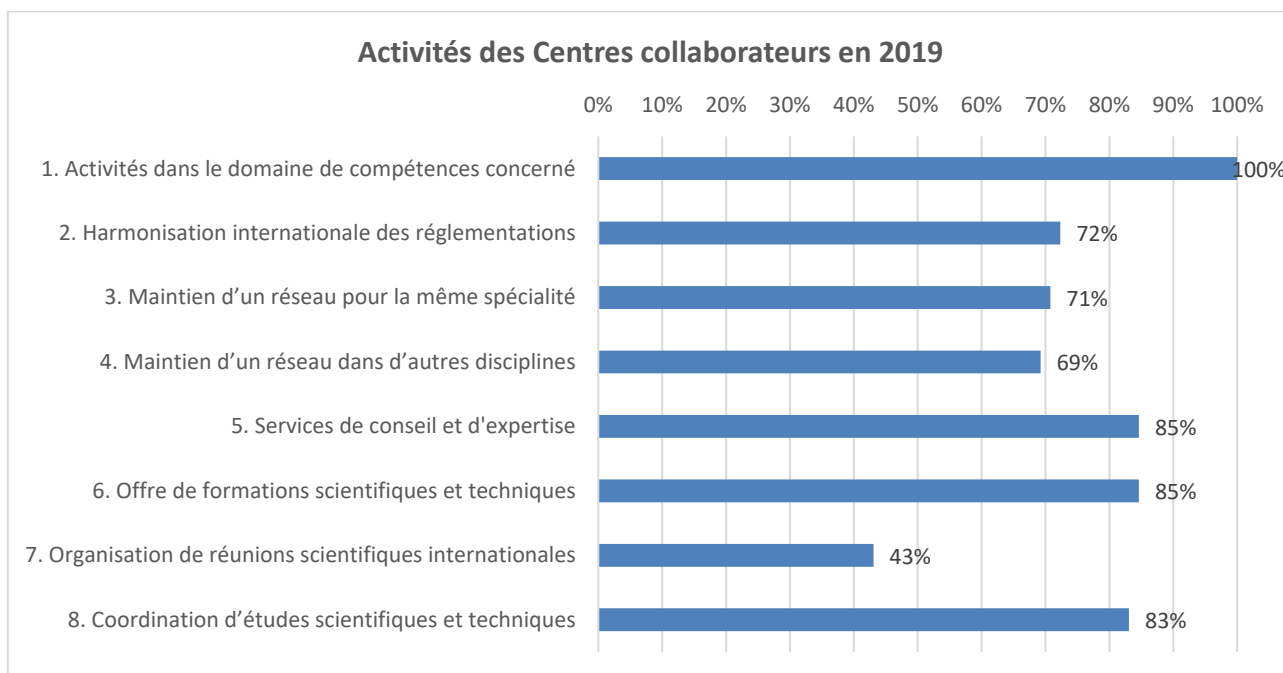
Laboratoires de référence

Graphique 1 : Activités des Laboratoires de référence en 2019



Centres collaborateurs

Graphique 2 : Activités des Centres collaborateurs de l'OIE en 2019



6.2.3. OFFLU



En 2019, l'OIE a continué d'héberger le Secrétariat OFFLU, de coordonner le réseau OIE/FAO d'expertise sur l'influenza animale (OFFLU) et de gérer le site web OFFLU. L'OFFLU a continué à faire appel à des experts dans les domaines de l'influenza aviaire, de la grippe porcine et de la grippe équine, proposant du conseil technique, de la formation et de l'expertise vétérinaire aux Pays membres afin de prévenir, diagnostiquer, surveiller et contrôler les influenza animales.

Les activités techniques d'OFFLU ont continué à fournir des résultats concrets permettant d'atténuer les risques que posent les virus d'influenza animale vis-à-vis de la santé publique et animale. En 2019, ces groupes ont notamment accompli les faits suivants :

- L'OFFLU a participé en février et septembre 2019 aux réunions de l'OMS sur la composition des vaccins, et a fourni 177 séquences de virus d'influenza aviaire pour les récents foyers de H5, H7 et H9 en Asie, Afrique, Europe et Amériques. De plus, l'OFFLU a également partagé les séquences des sous-types H1 et H3 du virus de la grippe porcine. Ces informations ont été utilisées par l'OMS pour actualiser la liste des virus candidats au vaccin humain au titre des plans d'alerte pandémique.
- En février 2019, les experts OFFLU sur l'influenza aviaire se sont réunis au Siège de l'OIE pour partager des données de surveillance et des mises à jour scientifiques sur les virus de grippe porcine circulant actuellement en Asie, Afrique, Europe et Amériques.
- Le panel d'experts sur la surveillance de la grippe équine s'est réuni au Siège de l'OIE en avril 2019 et a mis à jour les recommandations vaccinales pour la grippe équine sur la base des foyers rapportés l'année précédente.

Les experts OFFLU ont participé aux réunions du Groupe *ad hoc* de l'OIE sur l'influenza aviaire en juin 2019, ayant pour objectif de réviser le chapitre du *Code terrestre* sur l'influenza aviaire et également d'apporter leur avis sur la nécessité de revoir le chapitre du *Manuel terrestre* sur l'influenza aviaire.

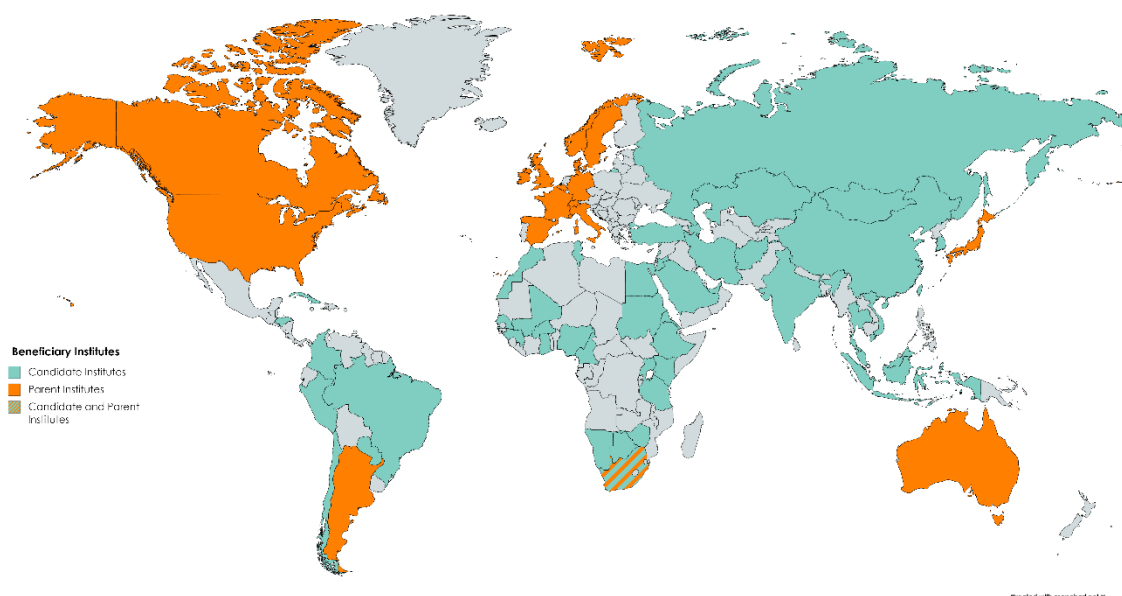
Le Laboratoire australien de santé animale (AAHL) de Geelong a coordonné l'exercice de contrôle des compétences OFFLU auprès des Centres de référence de l'OIE, dans le but d'améliorer la capacité du réseau à détecter les virus d'influenza aviaire susceptibles d'être rencontrés dans le monde. Toutes les informations sur les activités techniques de l'OFFLU, les réunions, les partenariats et les conseils sont disponibles sur le site web du réseau (<http://www.offlu.net>).

6.2.4. Projets de jumelage entre laboratoires

Depuis plus de 10 ans, le Programme de jumelage de l'OIE entre laboratoires a mis en place dans différents pays et régions des compétences de diagnostic et d'expertise pour des maladies animales et d'autres domaines d'intérêt, avec comme objectif de parvenir à une répartition géographique plus juste et équitable des connaissances techniques et des capacités de diagnostic. Le programme de jumelage entre laboratoires a été salué comme étant un grand succès. Il est largement reconnu comme le programme phare de l'OIE pour le renforcement des capacités des laboratoires et leur mise en réseau.

Au 31 décembre 2019, 58 projets de jumelage avaient été menés à bien, et 31 projets étaient en cours. La liste des projets de jumelage de l'OIE entre laboratoires est disponible sur http://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Support_to_OIE_Members/docs/pdf/projects_completed_underway.pdf

Au 31 décembre 2019, 14 laboratoires candidats ont été désignés comme Centres de référence de l'OIE suite à l'achèvement d'un projet.



La page web des jumelages entre laboratoires est disponible sur <http://www.oie.int/en/support-to-oie-members/laboratory-twinning/>.

6.3. ACTIVITES AXEES SUR DES THEMES OU MALADIES SPECIFIQUES

6.3.1. Initiative mondiale pour le contrôle de la peste porcine africaine

Reconnaissant l'accroissement du risque mondial actuel pour tous les pays, et l'impact majeur de la maladie sur la santé et le bien-être des animaux, sur la sécurité alimentaire, sur l'économie au niveau national et mondial, sur le développement rural et sur les

comportements sociaux et politiques, la Résolution n°33 a été adoptée lors de la 87^e Session générale en vue d'appeler à une initiative mondiale pour lutter contre la PPA.

Cette Résolution a identifié la nécessité de considérer la PPA comme une maladie exigeant une gestion adéquate du risque par le développement et le perfectionnement de programmes de lutte nationaux coordonnés. L'OIE a été chargée de travailler en collaboration avec la FAO pour lancer une initiative pour contrôler la PPA au niveau mondial, en utilisant le mécanisme du GF-TADs (cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières).

L'initiative mondiale pour le contrôle de la peste porcine africaine, élaboré par la FAO et l'OIE au cours de l'année 2019, identifie et définit, conformément aux normes et lignes directrices internationales adéquates, les principes de base et les facteurs de réussite nécessaires au contrôle mondial de la PPA. Ceci comprend des mécanismes de soutien visant à améliorer la capacité des pays à contrôler la PPA, améliorer la coordination et la coopération des parties prenantes du secteur privé et public, et minimiser les conséquences de la PPA en continuant les activités commerciales.

6.3.2. Activités post-éradication de la peste bovine

En 2011, en adoptant la Résolution n°18 lors de la 79^e Session générale, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE a déclaré que le monde était libéré de l'infection du bétail par le virus de la peste bovine. Les Délégués ont également entrepris de détruire les stocks restant de produits contenant le virus de la peste bovine (VPB), ou de garantir leur stockage sécurisé dans un nombre minimum de structures à haut niveau de confinement approuvés par la FAO et l'OIE, connues sous le nom d'établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine (*RHFs – Rinderpest Holding Facilities*). Les établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine sont chargés de garantir la sécurité des échantillons de virus restant, afin de prévenir efficacement la résurgence de la maladie. En ce qui concerne les établissements désignés comme habilités à détenir des vaccins contre le virus de la peste bovine, ils doivent contribuer à la fabrication d'urgence et la distribution de vaccins si nécessaire. La Résolution ci-dessus a confié à la FAO et à l'OIE un ensemble de fonctions de contrôle. Ceci comprend la mise en place d'un Comité consultatif mixte (créé en 2012) visant à offrir des conseils sur des questions techniques relatives aux activités de post-éradication de la peste bovine, notamment l'évaluation des propositions de recherche impliquant la manipulation de produits contenant le virus de la peste bovine et celle des demandes d'établissements souhaitant devenir habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine.

A l'heure actuelle, il est indispensable que les pays ne l'ayant pas encore fait procèdent à la destruction des stocks restants de produits contenant le virus de la peste bovine ou bien les confinent dans l'un des établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine. De même, compte tenu du fait que la source restante du virus se trouve dans des laboratoires et des établissements désignés et habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine, ces derniers devraient être conscients de la grande responsabilité que leur statut implique.

En 2019, deux nouveaux instituts ont été désignés comme établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine, via la Résolution n°23 : le China Institute of Veterinary Drug Control et le CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement. En parallèle, les cinq établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine se sont vu prolonger leur mandat pour une nouvelle période de trois ans, via la Résolution n°24. En 2019, l'enquête annuelle pour les Pays membres de l'OIE visant à rendre compte du statut de leurs stocks de virus de la peste bovine dans leur pays a été menée pour la dernière fois. Dorénavant, l'OIE concentrera ses efforts de plaidoyer sur les pays qui détiennent encore des produits contenant le virus de la peste bovine. Pour la dernière année, le taux de réponse à l'enquête était de 98 %. Huit Pays membres ont indiqué détenir des produits contenant le virus de la peste bovine dans 8 structures qui ne sont pas des établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine.

Les projets « Sequence and Destroy » [*Séquencer et Détruire*], qui étaient en cours dans deux établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine, ont été finalisés après la destruction de plus de quatre mille fioles de produits contenant le virus de la peste bovine. Ces projets comprenaient le séquençage du virus avant sa destruction.

Le Comité consultatif mixte FAO/OIE s'est réuni par visio/téléconférence en décembre 2019. Le groupe a discuté des demandes en cours pour les établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine, des propositions de recherche présentées par des établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine et les efforts de plaidoyer entrepris au cours de la 2nde réunion du Réseau des établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine, qui s'est tenue à Tokyo (Japon) les 14 et 15 novembre 2019. Les rapports du Comité consultatif mixte FAO/OIE sur la peste bovine sont disponibles sur le site web de l'OIE (<https://www.oie.int/fr/pour-les-medias/peste-bovine/cooperation>).

Avec l'appui financier de *United States Defense Threat Reduction Agency* et d'Affaires mondiales Canada, l'OIE a élaboré et lancé une campagne de communication visant à (1) rappeler les signes cliniques de la peste bovine aux vétérinaires de terrain, aux étudiants et aux techniciens de laboratoire, et (2) à plaider pour la séquestration et la destruction des stocks restant de produits contenant le virus de la peste bovine détenus en dehors des établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine. Le déploiement de la campagne de l'OIE sur la peste bovine en 2019 a été efficace et bien reçu parmi les publics ciblés, notamment les étudiants vétérinaires, d'après les réactions reçues. Le kit de campagne sur la peste bovine, ainsi que le jeu sérieux, ont été présentés aux étudiants vétérinaires à plusieurs reprises dans le but de davantage sensibiliser sur l'importance historique de la peste bovine et de promouvoir des messages clés au sein de leurs universités. Parmi les occasions de participation saisies lors d'événements (congrès et symposiums), figure la réunion de l'Association internationale des étudiants vétérinaires (IVSA) en République de Corée et en Croatie. Suite au succès de l'édition 2019, l'OIE lancera un nouveau challenge mondial pour les étudiants du monde entier, afin de concourir à un jeu vidéo interactif : « Le jeu sérieux sur la vigilance face à la peste bovine ».

Le chapitre du Code sanitaire des animaux terrestres sur la peste bovine fera l'objet d'une révision par un Groupe *ad hoc* en 2020, afin de clarifier et faciliter l'accès au processus de recouvrement de statut indemne après un foyer de peste bovine et d'améliorer certaines des définitions utilisées.

6.3.3. Rage

L'OIE, en tant que membre de la Tripartite (FAO/OIE/OMS), considère l'élimination de la rage transmise par les chiens comme une priorité et un modèle pour la mise en œuvre du concept « Une seule santé ». L'OIE promeut la vaccination de masse des chiens et la possession responsable de chiens comme des actions rentables pour briser durablement le cycle de transmission de la maladie de l'animal vers l'homme.

L'OIE, en collaboration avec United Against Rabies (Tripartite plus Global Alliance for Rabies Control-GARC), a publié en 2019 son premier rapport annuel.¹ Ce rapport détaille les progrès accomplis depuis le lancement du Plan stratégique mondial pour éliminer les pertes humaines causées par la rage transmise par les chiens d'ici 2030.

La banque de vaccins antirabiques de l'OIE continue à soutenir les efforts entrepris par ses Pays membres pour contrôler et éradiquer la rage transmise par les chiens, en encourageant la vaccination de masse des chiens avec des vaccins de haute qualité. Au cours de l'année 2019, plus de 2 millions de doses de vaccin antirabique ont été livrées à 12 pays (Erythrée, Namibie, Lesotho, Indonésie, Zimbabwe, Tunisie, Malaisie, Madagascar, Kenya, Algérie, Angola et Mali).

¹ https://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Media_Center/docs/pdf/Rabies_portal/Zeroby30annualreportfinal.pdf

L'OIE a mené plusieurs campagnes de communication et d'activités de sensibilisation en direction des professionnels travaillant dans les domaines de la santé animale et de la santé publique, ainsi que des activités similaires orientées vers le grand public. Outre la maintenance actuelle et l'actualisation du portail web de l'OIE sur la rage, l'OIE a encouragé et s'est joint à la communauté internationale pour célébrer la Journée mondiale de lutte contre la rage le 28 septembre. Le thème de cette année était "Vacciner pour éliminer". A cette occasion, l'OIE a lancé une campagne de communication intitulée "La rage s'arrête ici", dans le but de générer un sentiment de fierté chez les gens qui ont fait vacciner leurs chiens et de créer une tendance générale pour augmenter le nombre de gens impliqués dans les campagnes de vaccination des chiens.

L'OIE a co-organisé ou participé à plusieurs réunions nationales et régionales sur la rage : Atelier de contrôle et surveillance de la rage, Maroc ; 11^e atelier sur la rage, Roumanie ; Evaluation des risques de rage, Indonésie ; Accroître les progrès visant l'éradication de la rage « Zéro d'ici 2030 » dans la région de l'ASACR, Népal ; Pratique sur le terrain pour les laboratoires, Philippines et Malaisie ; Groupe permanent d'experts pour l'Europe, Belgique ; 12^e réunion des Partenaires pour la prévention de la rage, Angleterre ; etc.

L'OIE a apporté un soutien technique spécifique à la mise en œuvre des projets nationaux d'éradication de la rage transmise par les chiens en Namibie, en Angola, en Tunisie et au Kenya. De plus, les projets de jumelage sur la rage se sont poursuivis avec succès au Taipei chinois, en Inde, en Namibie et au Pérou. Ces projets ont également servi d'exemples pour stimuler la coopération régionale.

Enfin, pour soutenir les Services vétérinaires de pays où la rage est endémique dans leurs efforts d'éradication de la rage, et avec l'appui d'experts PVS et de la rage, une méthodologie pour effectuer des missions PVS à contenu spécifique sur la rage a été finalisée en 2019. Elle est déjà disponible pour utilisation par les Pays membres intéressés.

6.3.4. Fièvre aphteuse

En 2019, l'OIE, ainsi que la FAO, des partenaires techniques tels que EuFMD et les partenaires du développement, ont continué à agir et aider les Pays membres à mettre en œuvre la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse et notamment les recommandations de la Seconde conférence mondiale pour le contrôle de la fièvre aphteuse, qui s'est tenue à Bangkok (Thaïlande) en 2012. Cette stratégie a été élaborée et est mise en œuvre au titre du Cadre mondial FAO/OIE pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontalières (GF-TADs).

Le nombre de Membres participant au Processus pour le contrôle progressif (PCP) de la fièvre aphteuse (FA) a atteint 79 en 2019. La progression des Membres tout au long du PCP-FA est surveillée par des évaluations effectuées au cours des réunions des feuilles de route régionales. Il est possible d'accélérer l'avancement le long du processus grâce à une implication accrue des Membres et au renforcement de l'appui technique.

Deux réunions de feuilles de route régionales GF-TADs pour la fièvre aphteuse ont été organisées pour les Membres d'Eurasie de l'Ouest (réservoir du virus de la fièvre aphteuse n°3) et pour ceux d'Afrique de l'Ouest (réservoir du virus de la fièvre aphteuse n°5). Ont été évoqués : la situation concernant la fièvre aphteuse de tous les pays participants, les progrès accomplis pour atteindre le contrôle de la fièvre aphteuse, les défis et les besoins. La progression des pays prévue jusqu'en 2025 a été cartographiée pour créer une feuille de route régionale pour chaque région. L'évaluation par pays a été facilitée par les mises à jour apportées à l'Outil d'auto-évaluation qui produit des résultats tels que le niveau de mise en œuvre des différentes composantes qui suivent immédiatement l'auto-évaluation effectuée par les pays.

Les figures 1 et 2 indiquent le statut sanitaire pour la fièvre aphteuse, les Membres dotés d'un programme officiel validé par l'OIE de contrôle de la fièvre aphteuse, et les stades PCP-FA des Membres en 2019. Certains pays ayant atteint les stades 1 et 2, de nouveaux pays avec le stade 0 du PCP-FA ont été ajoutés.

Figure 1 : Statut officiel pour la fièvre aphteuse et stades PCP-FA des Membres de l'OIE, décembre 2019.

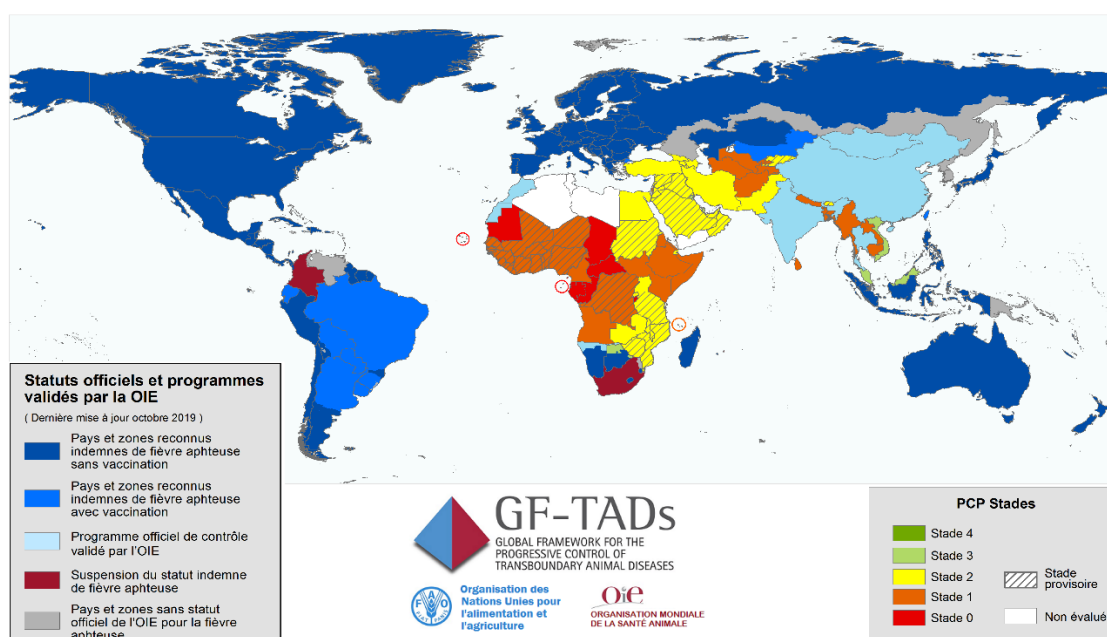
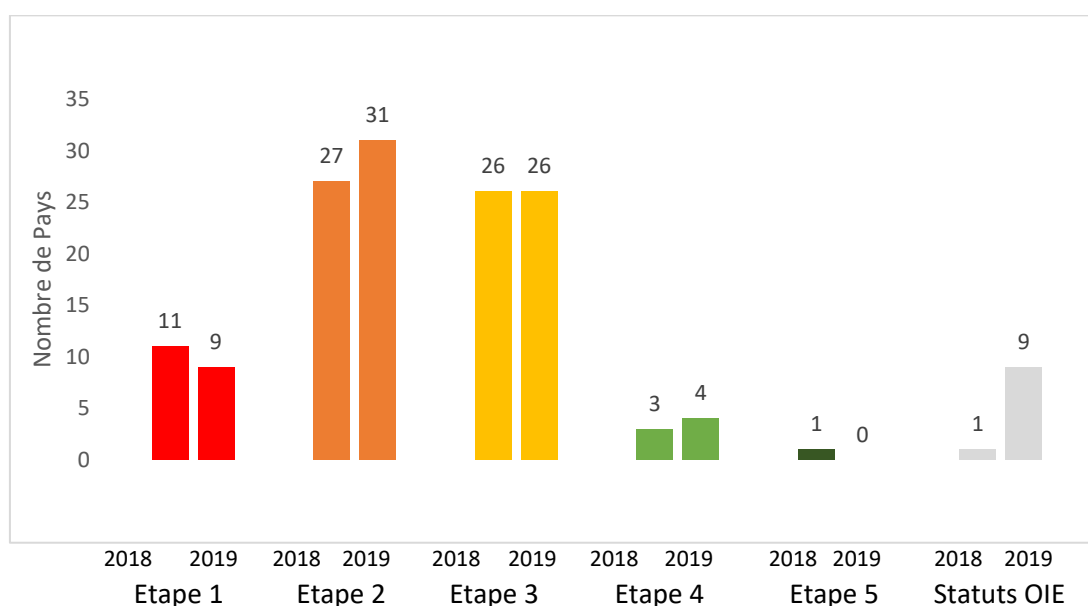


Figure 2 : Représentation géographique des stades PCP-FA des 79 pays participants entre décembre 2018 et décembre 2019.



La première réunion des Réseaux d'épidémiologie et de laboratoires de fièvre aphteuse pour le Moyen-Orient a eu lieu en novembre 2019 en Egypte, avec pour but de renforcer les capacités des pays en matière de surveillance, de diagnostic et de contrôle. Les réseaux d'épidémiologie et de laboratoires de la région ont été mis en place et dotés de plans de travail bisannuels traitant des besoins régionaux pour la période 2020-2021. Il a été souligné le besoin d'une implication sérieuse dans le développement des capacités pour la mise en œuvre des stratégies de contrôle en appui à la feuille de route du Moyen-Orient pour la fièvre aphteuse.

En réponse à la récente apparition de nouveaux sérotypes de fièvre aphteuse (O et A) au sud de la sous-région de l'Afrique australe, l'OIE, en collaboration avec la FAO et la Communauté de développement d'Afrique australe (CDAA), a co-organisé une réunion sur les sérotypes émergents de fièvre aphteuse dans la région. Les laboratoires de référence de

l'OIE dans la région, EuFMD, USDA-APHIS figuraient parmi les partenaires ayant assisté à la réunion. Celle-ci a souligné la fréquence croissante de la fièvre aphteuse dans la sous-région, notamment avec l'émergence des sérotypes O et A qui ne sont pas habituellement présents en Afrique australe. Des recommandations ont été faites pour les pays affectés et à risque, ainsi que des recommandations régionales et d'autres en direction des organisations internationales afin de remédier pleinement à cette situation.

Un atelier a été organisé en décembre 2019 entre les membres du Groupe de travail sur la fièvre aphteuse et les experts internationaux du PCP-FA afin de revoir et de mettre à jour les documents du PCP, les documents d'orientation pour la planification stratégique afin d'améliorer l'application du PCP-FA et de développer un système pour faciliter le processus de révision des plans nationaux. Le processus a été approuvé et les modèles ont été mis à jour, y compris le système d'OSP et la mise au point de l'outil d'auto-évaluation des pays pour le PCP-FA.

Un projet concernant les reconnaissances, les suspensions et les recouvrements de status sans fièvre aphteuse dans les pays membres a été lancé en juillet 2019 grâce à une contribution financière d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Les résultats de ce projet permettront de mieux comprendre les facteurs qui contribuent à un rétablissement rapide et durable du statut de pays indemne de fièvre aphteuse, ce qui pourrait favoriser la révision des normes de l'OIE pour la reconnaissance et le rétablissement d'un statut officiel de pays indemne de fièvre aphteuse. Un rapport de projet et des recommandations de lignes directrices basées sur les résultats devraient être finalisés d'ici la fin du premier semestre 2020.

6.3.5. Peste des Petits Ruminants

En 2019, l'OIE, en collaboration avec la FAO et d'autres partenaires dont les Communautés économiques régionales (CERs) et l'UA-BIRA (Union africaine – Bureau interafricain des ressources animales), a continué à mettre en œuvre les activités conformément à la Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la PPR (PPR SMCE) et selon le Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants (PPR PMCE).

En avril 2019, deux ateliers sur les procédures de l'OIE pour la reconnaissance officielle du statut indemne de PPR et la validation de programmes officiels nationaux de contrôle de la PPR ont été organisés pour les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale. Pour l'Afrique, ils ont eu lieu en juin 2019. Ces ateliers concernaient les pays ayant mis en œuvre des programmes de contrôle et d'éradication, donc susceptibles d'indiquer des progrès accomplis dans l'approche par étapes de la Stratégie mondiale contre la PPR, ainsi que des pays n'ayant jamais encore déclaré la maladie. Une infographie a été créée pour présenter le lien entre la Stratégie PPR et les procédures de l'OIE pour la reconnaissance officielle.

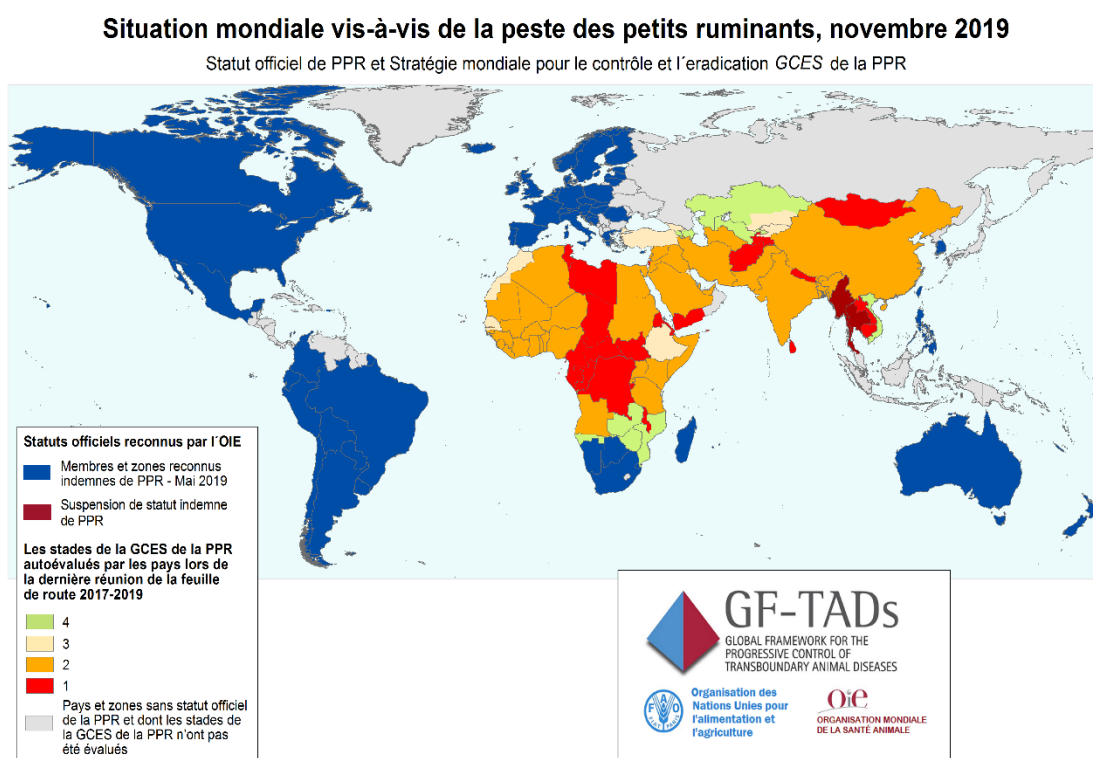
En 2019, des missions de suivi de Performance des Services Vétérinaires (PVS) avec un contenu spécifique sur la PPR ont été menées dans les six pays suivants : le Nigéria, le Tchad, le Burundi, le Liberia, l'Iran et la Mongolie.

De plus, le Secrétariat conjoint OIE-FAO pour la PPR a mis en œuvre des activités conformément au PPR PMCE afin d'élaborer des lignes directrices et offrir une assistance technique aux pays. En mars 2019, une réunion sur « Le contrôle de la PPR à l'interface élevage/faune sauvage » s'est tenue à Rome et en avril 2019, la troisième réunion des producteurs de vaccins a eu lieu à Amman (Jordanie). En novembre 2019, la seconde réunion du Réseau mondial de recherche et d'expertise sur la peste des petits ruminants (PPR-GREN) était organisée à Nairobi (Kenya). Lors de cette réunion, ont été présentés entre autres l'ébauche des « Lignes directrices pour la prévention de la PPR chez les populations de faune sauvage » (un projet en cours conduit par le Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage et GREN), ainsi que le Chapitre 3.7.9 sur la PPR du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres de l'OIE*, nouvellement adopté.

En outre, en 2019, les secondes réunions des feuilles de route PPR ont été organisées pour trois régions : l'UMA (Union du Maghreb africain), la CEDEAO (Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest) et la CDAA (Communauté de développement d'Afrique australe). En parallèle, la troisième session a été initiée avec l'organisation de la réunion pour l'OCE (Organisation de coopération économique) à Tachkent (Ouzbékistan). Au cours de ces réunions, plusieurs pays ont indiqué avoir accompli des progrès en passant du stade 1 (évaluation) au stade 2 (contrôle), 3 (éradication), voire stade 4 (post-éradication) de l'approche par étapes de la Stratégie (Figure 3). Toutefois, des réserves ont été émises concernant certains pays qui ne vaccinent pas efficacement car ils ne conduisent préalablement d'évaluation épidémiologique pour cartographier la maladie, identifier les populations cibles ayant le plus besoin de vaccination et les vacciner au niveau requis pour établir une immunité protectrice des troupeaux. A ce sujet, il a été souligné qu'une meilleure coordination entre pays voisins constituait un défi majeur.

Pour répondre à la nécessité d'avoir des stratégies ciblées pour la vaccination contre la PPR, sur la base d'évaluations épidémiologiques, un atelier sur « L'évaluation épidémiologique et la gestion des vaccinations dans l'épi-zone du Lac Tchad » a été organisé en décembre 2019 à Yaoundé (Cameroun). Le but de cet atelier était d'effectuer une analyse épidémiologique approfondie sur la PPR dans cette zone géographique afin de mettre en place des mesures de contrôle communes dans les pays de la région.

Figure 3 : Situation mondiale de la PPR en 2019



6.3.6. Reconnaissance officielle de statut sanitaire

6.3.6.1. Dossiers pour la reconnaissance officielle de statut sanitaire et pour la validation de programmes de contrôle officiels

En 2019, l'OIE a reçu au total 21 dossiers de reconnaissance officielle de statut sanitaire ou de validation de programmes officiels de contrôle de maladie (Tableau 1). Ces dossiers ont été d'abord évalués par les Groupes *ad hoc* chargés d'évaluer les statuts sanitaires des Membres pour la maladie en question, avant d'être étudiés par la Commission scientifique en vue de leur soumission, le cas échéant, à l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE pour adoption lors de la 88^{ème} Session générale de l'OIE en mai 2020.

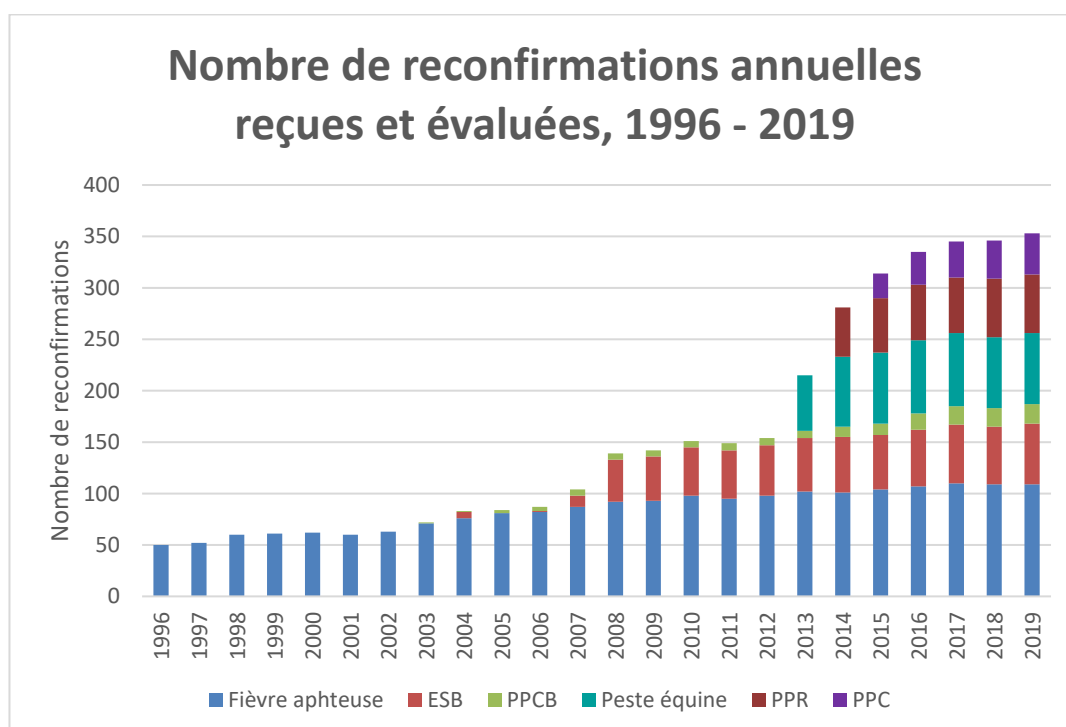
Tableau 1 : Répartition par maladie des dossiers reçus en 2019

	Nb de dossiers
Peste équine	
Aucun dossier	
ESB	
Pays à risque négligeable	1
Zone à risque négligeable	1
PPCB	
Statut de pays indemne	3
Validation de programme de contrôle	1
Fièvre porcine classique	
Statut de pays indemne	6
Statut de zone indemne	1
Fièvre aphteuse	
Pays avec statut indemne de fièvre aphteuse sans vaccination	1
Statut de zone indemne sans vaccination	1
Statut de zone indemne avec vaccination	2
Validation de programme de contrôle	1
PPR	
Statut de pays indemne	2
Recouvrement de statut suspendu	1
Validation de programme de contrôle	1
Total	22

6.3.6.2. Reconfirmations annuelles

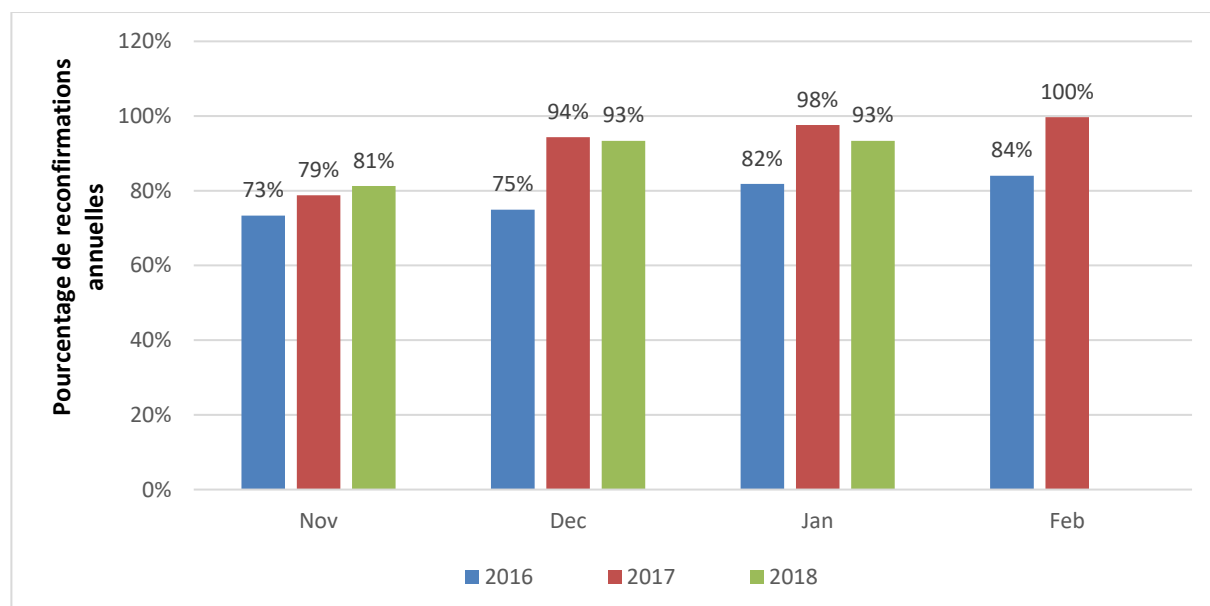
Conformément au Code terrestre et aux procédures officielles normalisées applicables, les 101 Pays membres de l'OIE ayant un statut indemne de maladie officiellement reconnu ou dont le programme officiel de contrôle a été validé par l'OIE doivent envoyer une reconfirmation annuelle pour conserver leurs 360 statuts / programmes validés (Fig. 4).

Fig. 4 : Nombre de reconfirmations annuelles reçues par l'OIE de 1996 à 2019.



Pour faciliter la procédure de reconfirmation annuelle pour les Membres, un système a été mis en ligne en novembre 2015. De plus, afin de guider les Délégués dans ce processus de reconfirmation annuelle en ligne, l'OIE a élaboré un tutoriel dans les trois langues officielles de l'OIE expliquant le processus étape par étape. En 2019, 96,4 % des Membres ont utilisé le système en ligne de reconfirmation annuelle, les autres 3,6 % ont demandé le soutien technique de l'OIE pour entrer les informations en ligne. En outre, tel qu'indiqué dans la Figure 5, 77 % des reconfirmations annuelles des Membres ont été soumises avant la fin du mois de novembre 2019 (indiqué comme étant le mois de soumission), alors que la proportion était de 81 % en 2018 et 79 % en 2017.

Fig. 5 : Pourcentage des reconfirmations annuelles soumises à la fin de chaque mois : comparaison entre 2017, 2018 et 2019



6.3.6.3. Ateliers

Dans la continuité du second cycle d'ateliers initié en 2018, trois ateliers ont été organisés en 2019 dans les régions OIE suivantes :

- Europe (principalement Europe de l'Est et Asie centrale), formation sur la préparation des dossiers pour la reconnaissance officielle et la validation de programmes officiels nationaux de contrôle concernant la peste des petits ruminants (PPR) et la fièvre aphteuse (FA), et sur la soumission des reconfirmations pour le maintien des statuts officiels indemnes de FA ;
- Afrique (pour les pays ciblés), formation sur la préparation des dossiers pour la reconnaissance de statut officiel et la validation de programmes officiels nationaux de contrôle concernant la PPR ;
- Moyen-Orient, formation sur les normes et procédures de l'OIE pour faciliter les déplacements internationaux de chevaux de compétition, la préparation de dossiers pour la reconnaissance de statut indemne de peste équine et la soumission de reconfirmations pour son maintien, l'auto-déclaration de zones indemnes de maladies des équidés (EDFZ), et le cadre pour les chevaux de haute performance à statut sanitaire élevé (HHP).

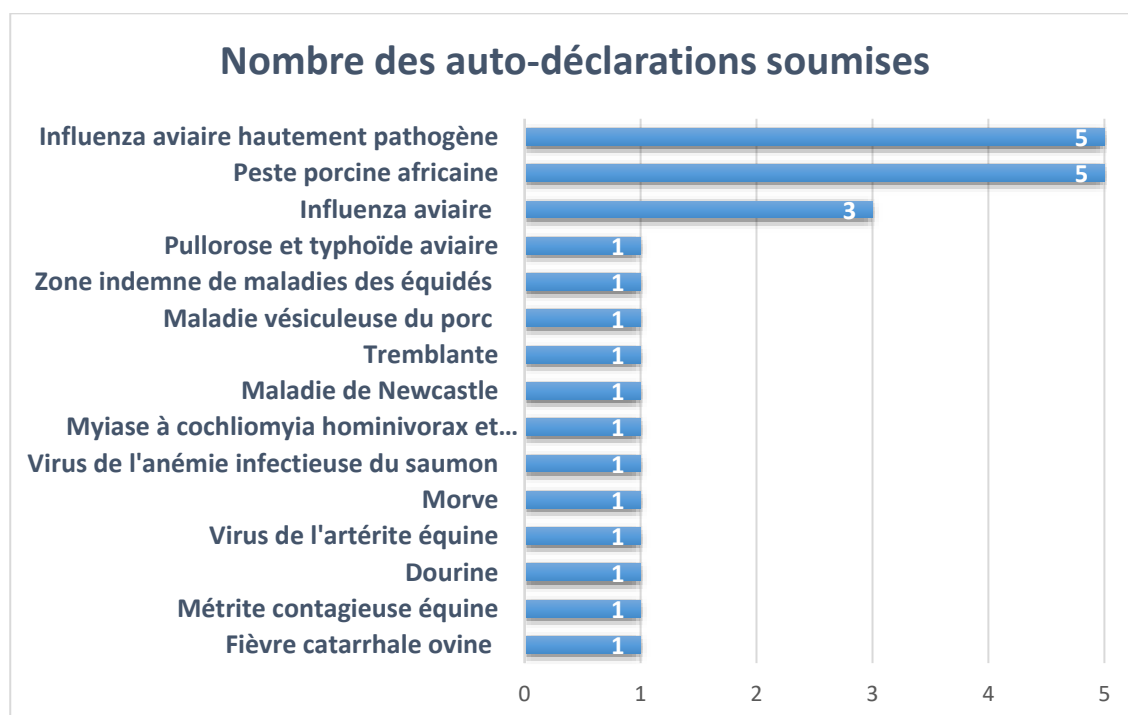
D'autres ateliers sont prévus en 2020, afin de couvrir la reconnaissance du statut sanitaire et son maintien, le zonage et la facilitation des mouvements des chevaux HHP pour les compétitions internationales.

6.3.7. Publication d'auto-déclarations de statut indemne de maladie

En 2019, 24 auto-déclarations ont été soumises à l'OIE pour publication. Toutes les auto-déclarations publiées dans la page web concernée ont également été annoncées dans le Bulletin de l'OIE.

L'OIE a continué à sensibiliser ses Membres sur les procédures pour la publication d'auto-déclarations, notamment par la présence pendant deux jours d'un kiosque au cours de la 87^{ème} Session générale de l'OIE.

Figure 6. Nombre d'auto-déclarations soumises pour publication par l'OIE, par maladie, en 2019



Au 31 décembre 2019, il y avait 205 auto-déclarations publiées sur le site web de l'OIE. Chaque semaine, l'état des publications d'auto-déclaration (actif / non actif) est revu selon la situation zoonositaire des Membres de l'OIE telle que rapportée dans WAHIS.

La visibilité des auto-déclarations et la situation, selon le nombre de pages consultées, est présentée dans le Tableau 2. Depuis mai 2019, les Lignes directrices sur l'établissement, la gestion et l'auto-déclaration à l'OIE d'une zone indemne de maladies des équidés (EDFZ) sont disponibles en ligne.

Tableau 2 : Nombre de visites d'internautes sur les pages web concernant l'auto-déclaration en 2019

Langue	Auto-déclaration	Archives	Procédures officielles normalisées	Lignes directrices EDFZ
Anglais	9022	1319	555	174
Espagnol	4119	316	159	NA-
Français	1637	108	89	NA

TOTAL	14778	1743	803	NA
--------------	-------	------	-----	-----------

Source : oiewebstats, © 2019 Google, 01/01/2019 au 31/12/2019.

6.3.8. Catégorisation du statut de risque d'ESB

Depuis mai 2017, l'Assemblée mondiale de l'OIE indique que la révision du Chapitre sur l'ESB (Chapitre 11.4.) du *Code terrestre* devrait être prioritaire. En mars 2019, le Groupe *ad hoc* s'est réuni pour la quatrième fois afin de finaliser le travail effectué par les trois précédents Groupes *ad hoc*, visant à réviser de façon approfondie les dispositions pour la reconnaissance officielle et le maintien du statut de risque d'ESB. Ces Groupes *ad hoc* se sont efforcés de proposer des dispositions entièrement basées sur le risque pour la catégorisation du statut de risque d'ESB. Le projet de Chapitre 11.4. révisé a été soumis aux Membres pour commentaires après validation par la Commission scientifique et la Commission du Code en septembre 2019.

6.3.9. Médicaments vétérinaires

Des séminaires de formation spécifiques pour les Points focaux nationaux sur les médicaments vétérinaires des 182 Pays membres sont organisés en continu dans le monde entier, région par région.

A l'issue des séminaires des 4^e et 5^e cycles de formation, et sur la base d'une Note conceptuelle validée par la Directrice générale de l'OIE, un Groupe électronique d'experts de l'OIE sur la résistance antiparasitaire a été mis en place, composé de représentants choisis dans toutes les régions. Son objectif est de préparer un projet de document sur l'utilisation responsable et prudente des antiparasitaires, susceptible d'être publié après validation par la Commission scientifique pour les maladies animales (SCAD). Il est proposé que la durée de ce groupe soit de deux ans.

A ce jour (décembre 2019), le 6^e cycle de séminaires pour les Points focaux pour les produits vétérinaires a été achevé pour l'Afrique (en juillet 2019 pour les pays anglophones et en octobre 2019 pour les pays francophones). En accord avec le concept « Une seule santé », la FAO et l'OMS sont régulièrement invités à participer à ces activités. Le 6^e cycle de séminaires se poursuivra en 2020 pour les régions Amériques, Asie Extrême Orient et Océanie, Moyen-Orient et Europe, avec un accent particulier sur la qualité des médicaments vétérinaires, et comprenant notamment de nouveaux sujets tels que la pharmacovigilance, les produits inférieurs aux normes et falsifiés, ainsi qu'une mise à jour sur la résistance antiparasitaire.

Le 6^e cycle de séminaires pour les Points focaux pour les produits vétérinaires donne l'occasion d'actualiser et d'évoquer des questions clés telles que :

- L'élaboration d'une harmonisation/convergence des systèmes régionaux d'enregistrement/d'autorisation pour les médicaments vétérinaires, et les mises à jour des activités relatives au VICH (Coopération internationale sur l'harmonisation des exigences techniques applicables à l'homologation des médicaments vétérinaires) et au Forum élargi du VICH. Le Forum élargi du VICH se réunit régulièrement, à la suite de chaque réunion du Comité de pilotage du VICH. Les dernières réunions ont eu lieu au Cap (Afrique du Sud) du 23 février au 1^{er} mars 2019 (37^e réunion du Comité de pilotage, 11^e réunion du Forum élargi et 6^e Conférence publique du VICH). La 6^e Conférence publique du VICH, organisée tous les quatre ans, a eu lieu pour la première fois sur le continent africain les 27 et 28 février sous le titre « Débloquent le potentiel de l'Afrique ».

- La pharmacovigilance et les conseils pratiques sur la manière d'établir un système de pharmacovigilance pour les médicaments vétérinaires : un manuel a été élaboré en collaboration avec HealthforAnimals et sera finalisé en sollicitant l'avis des Points focaux pour les médicaments vétérinaires de toutes les régions dans le cadre du 6^e Cycle de séminaires de formation.

L'Unité des publications de l'OIE a publié en 2019 un livre électronique intitulé *Normes techniques de l'OIE pour la fabrication et le contrôle de la qualité des vaccins vétérinaires*. Il est également disponible en version papier. Ce livre compile plusieurs chapitres relatifs aux vaccins dans le Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres (*Manuel terrestre*) et dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (*Code terrestre*). Il a été conçu comme une ressource technique facilement accessible pour les fabricants de vaccins et les responsables officiels en charge de la réglementation, afin de faire progresser la prise de conscience mondiale et la mise en œuvre de normes établies et basées sur des faits scientifiques pour la qualité, la sûreté et l'efficacité des vaccins vétérinaires, avec pour objectif ultime de maximiser la qualité et la disponibilité des vaccins vétérinaires nécessaires à la prévention et au contrôle des maladies animales.

6.3.10. Antibiorésistance (AMR) : perspectives et activités de l'OIE

En octobre 2018 a été créé un nouveau Département sur l'AMR et les médicaments vétérinaires. Reconnaisant l'importance de l'AMR pour les Pays membres de l'OIE, un Groupe de travail spécifique a été établi par la Directrice générale de l'OIE, à la suite de la Résolution n°14 adoptée lors de la 87^e Session générale de l'OIE (2019). Ce Groupe a pour but de fournir des conseils et guider les activités de l'OIE en lien avec l'AMR.

En lien avec le Plan d'action mondial sur l'AMR, validé par les Membres de l'OIE, de la FAO et de l'OMS, la collecte mondiale de données sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux a été créée en 2015.

Pour le 5^e cycle de collecte de données, le modèle a été envoyé aux Pays membres de l'OIE et aux Pays non-membres participants à la mi-septembre 2019.

Lors des soumissions dans le cadre du quatrième cycle de collecte de données pour la Base de données mondiale de l'OIE, il a été remarqué une hausse du nombre de pays fournissant des quantités pour les agents antimicrobiens. Au total, 152 Membres de l'OIE (soit 84 %) et un non-membre de l'OIE ont participé au 5^e cycle, avec 118 des pays ayant répondu (soit 77 %) rapportant des quantités d'agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux, dont 8 pays fournissant des quantités d'agents antimicrobiens pour la première fois. Pour le quatrième rapport de l'OIE, la biomasse animale sera calculée pour 92 pays ayant fourni des données pour 2016 dans tous les cycles de collecte de données. Les résultats de cette analyse seront publiés sur le site web de l'OIE début 2020.

Conformément à la Recommandation n°4 de la Deuxième Conférence mondiale de l'OIE sur l'antibiorésistance et l'utilisation prudente des antibiotiques chez les animaux « Mettre les normes en pratique » (Marrakech, Maroc, 29-31 octobre 2018), selon laquelle la Base de données mondiale actuelle de l'OIE devrait être convertie d'un format de tableur à un format de base de données (Système AMU de l'OIE), les spécifications commerciales et techniques pour la future conception de la Base de données mondiale de l'OIE ont été développées. Une demande de proposition pour le développement du Système AMU de l'OIE a été publiée le 22 octobre 2019. Le Système AMU de l'OIE vise à améliorer la couverture mondiale, la qualité des données, l'appropriation et l'utilisation des données par les Pays membres, en accord avec le 7^e plan stratégique de l'OIE sur la « Gestion des données ».

En collaboration avec la Représentation régionale pour les Amériques, un projet pilote a été lancé en août 2019 sur l'affinement de la Biomasse animale de l'OIE, avec pour objectif d'obtenir des données détaillées sur les populations animales de six pays d'Amérique du Sud. Les informations collectées par le biais de ce projet contribueront à améliorer le calcul

de la biomasse animale, qui est utilisée comme dénominateur dans le rapport annuel de l'OIE sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux, et constitueront également une source de données pour WAHIS.

En 2019, l'OIE a organisé les premiers ateliers de formation entièrement dédiés à la Base de données mondiale de l'OIE sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux : pour la région Amériques du 26 au 27 septembre 2019 à Montego Bay (Jamaïque) et pour l'Afrique orientale et australe du 29 au 31 octobre 2019 à Mombasa (Kenya). Ces formations comportaient des sessions de travail interactives consacrées à un outil permettant de calculer automatiquement les kilogrammes d'ingrédients actifs, la méthodologie de l'OIE pour obtenir la biomasse animale et les besoins des pays pour le futur Système AMU de l'OIE.

Pour fournir une description détaillée des méthodologies utilisées dans la préparation du rapport annuel AMU de l'OIE, l'équipe AMU du Département a écrit et publié un article évalué par des pairs, intitulé « Rapport annuel de l'OIE sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux : méthodes utilisées » (<https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fvets.2019.00317/full>).

L'OIE a participé à de nombreux événements, conférences et réunions sur l'AMR au niveau mondial comme régional, souvent en collaboration avec l'OMS et la FAO ou des organisations partenaires du secteur privé.

En décembre 2019, un symposium scientifique sur les alternatives aux antibiotiques (ATA) a été organisé par l'USDA et la Faculté de Science vétérinaire de l'Université Chulalongkorn de Bangkok (Thaïlande) a été organisé avec le soutien de l'OIE.

L'OIE, la FAO et l'OMS ont travaillé sur le développement d'une plateforme mondiale pour un Système de surveillance intégrée tripartite (TISSA) permettant de surveiller la consommation / l'utilisation d'antibiotiques (AMC/AMU) et l'antibiorésistance (AMR) chez l'homme, les animaux, les plantes et l'environnement dans la durée.

TISSA est l'une des nombreuses activités intégrées dans le Plan de travail 2019-2020 sur l'AMR de la « Tripartite Plus », convenu par les organisations de la Tripartite et l'UNEP, et qui en est maintenant au stade de la collecte de fonds.

En septembre 2016, l'OIE fut représentée au Groupe de coordination inter-agences des Nations Unies (GCIA) sur l'AMR, créé à la suite du dialogue de haut niveau sur l'AMR qui s'est tenu au Siège de l'ONU à New-York (USA), à l'occasion de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale de l'ONU à ce sujet. Le groupe a remis son rapport au Secrétaire général de l'ONU en avril 2019. L'OIE a apporté son soutien au groupe en lui affectant un collaborateur de l'OIE à Paris pour travailler avec le Secrétariat GCIA.

6.3.11. Faune sauvage

Des séminaires régionaux de formation sont organisés pour les Points focaux nationaux pour la faune sauvage des 182 Pays membres de l'OIE. Le cinquième cycle s'est terminé en 2019 et comprenait un séminaire en Afrique pour les pays francophones (Abidjan, Côte d'Ivoire, 19-22 mars 2019).

Le cinquième cycle de séminaires pour les Points focaux pour la faune sauvage visait à améliorer leur compréhension de thèmes clés tels que :

- Les droits, obligations et responsabilités des Points focaux nationaux de l'OIE dans le processus d'élaboration des normes et le respect des normes internationales de l'OIE.

Les éléments clés nécessaires à la création et au maintien des réseaux de partenaires et parties prenantes ; au développement d'une collecte efficace des données et de la curation des informations zoonosaires sur la faune sauvage ; et

à l'utilisation d'outils pour la gestion et la diffusion des informations zoonosaires sur la faune sauvage. Ceci comprenait des informations et des ressources sur la collecte, le stockage et l'envoi d'échantillons de diagnostic ; des méthodes pour résoudre les défis posés par le partage de données dans un réseau de surveillance ; le développement de plans de communication efficaces et efficaces lors de foyers de maladies ; et des discussions interactives sur l'importance du partage d'informations zoonosaires sur la faune sauvage aux niveaux local, régional, national et international.

- L'application spécifique à la faune sauvage du Système mondial d'information zoonosaire (WAHIS), à savoir WAHIS-Wild.

Ces séminaires ont également été l'occasion d'un partage d'expérience et de discussion entre pays de la région et parties prenantes.

Le Groupe de travail sur la faune sauvage se réunira au Siège de l'OIE en 2020.

6.3.12. Secrétariat du Consortium international de recherche sur la santé animale STAR-IDAZ

L'OIE co-héberge depuis 2016 le secrétariat scientifique du programme d'alliances stratégiques mondiales pour la coordination de la recherche sur les principales maladies animales infectieuses et les zoonoses (STAR-IDAZ). Le but de cette initiative est de coordonner les programmes de recherche au niveau international et de contribuer à de nouvelles stratégies améliorées en matière de santé animale pour les maladies prioritaires, infections ou questions transversales.

Chaque année, le Comité exécutif STAR-IDAZ IRC identifie des maladies, infections ou questions transversales sur lesquelles il faudrait concentrer les activités et pour lesquelles il faudrait établir des groupes de travail d'experts équilibrés au niveau géographique afin d'effectuer des analyses d'écarts et des projets de feuilles de route de recherche. Les priorités choisies en 2019 comprenaient la peste porcine africaine, l'antibiorésistance et le développement d'alternatives innovantes aux antibiotiques, la tuberculose bovine, la brucellose, la fièvre aphteuse, l'helminthiase, le syndrome dysgénésique et respiratoire du porc, et les maladies à transmission vectorielle.

L'OIE, au travers du secrétariat STAR-IDAZ IRC, soutient les groupes de travail dans leurs analyses des écarts et leurs projets de feuilles de route de recherche, afin qu'ils soient utilisés pour guider de futures recherches sur ces sujets. Cette année, les feuilles de route de recherche pour le développement de diagnostics, de vaccins et de stratégies de contrôle des maladies ont été finalisées pour la peste porcine africaine, la fièvre aphteuse et l'helminthiase, et sont disponibles sur le site web STAR-IDAZ IRC ².

Le secrétariat a cartographié les initiatives internationales existantes pour accélérer la recherche et stimuler la collaboration au sein du secteur de la santé animale, en élaborant une synthèse des dernières découvertes sur les maladies animales prioritaires. Ces informations ont été résumées dans un rapport publié sur le site web STAR-IDAZ IRC.

En 2019, le secrétariat a co-organisé et participé à trois réunions des réseaux régionaux STAR-IDAZ, une pour l'Asie et l'Australasie (Chine) et deux pour l'Europe (Grèce et Danemark). Ces réunions visaient à cartographier les activités de recherche et les priorités communes, ainsi qu'à améliorer la collaboration sur la recherche en santé animale dans les régions.

² <https://www.star-idaz.net/>

6.4. REDUCTION DES MENACES BIOLOGIQUES

6.4.1. Gestion des urgences

L'OIE a travaillé avec les agences partenaires pour optimiser leurs contributions à la gestion des urgences sanitaires infectieuses au niveau mondial. Ceci comprenait des activités collaboratives avec la FAO, l'OMS, le Réseau mondial d'alerte et d'action en cas d'épidémie (GOARN) et INTERPOL.

En 2019, grâce au soutien de la contribution d'Affaires mondiales Canada au Partenariat mondial du G7 contre les armes de destruction massive, l'OIE a réussi à obtenir un financement pour un projet de 3 ans avec la FAO et INTERPOL, dénommé « Renforcer la résilience contre l'agro-terrorisme et l'agro-criminalité ». Le but du projet est de renforcer les capacités de gestion des urgences contre toutes les menaces, qu'elles soient causées par des événements naturels ou des actes intentionnels, tout en établissant une coopération entre les services vétérinaires et les autorités policières. Le projet sera mis en œuvre en 3 phases : évaluation ; formation et coordination ; coordination et communication. Les activités comprendront des travaux académiques pour appuyer des politiques durables reposant sur des faits ; le pilotage de nouveaux types d'outil de développement des capacités ; l'élaboration de compétences de base pour la formation à la gestion des urgences ; le développement de conseils sur la pratique ; l'organisation de formations nationales et régionales ; et la mise en place d'exercices régionaux. Ce projet aboutira à un exercice à l'échelle internationale et à une Conférence mondiale de l'OIE sur la gestion des urgences présentant les résultats du projet et envisageant l'élaboration d'une feuille de route pour de futurs travaux dans ce domaine.

En avril 2019, un coordonnateur de projet a été recruté au Siège de l'OIE pour appuyer la mise en œuvre du projet. La gouvernance du projet est assurée par un Comité de suivi de projet se réunissant annuellement.

En décembre 2019, les activités du projet étaient bien engagées et en bonne voie, et comprenaient une analyse coût/bénéfice menée par l'Université de Liverpool, une évaluation de vulnérabilité à l'échelle mondiale pour l'agro-crime et l'agro-terrorisme conduite par l'Institute for Infectious Diseases (IIAD), et des analyses d'écarts menées par la FAO utilisant des données de l'outil FAO de cartographie des laboratoires (LMT) et de l'outil FAO d'évaluation des systèmes de surveillance (SET). Un atelier a également été organisé en novembre au Siège de l'OIE sur les « Approches pour améliorer la gestion durable des urgences zoonosaires ». L'atelier présentait les modèles actuels de gestion des urgences susceptibles d'être adaptés dans des régions aux capacités réduites pour gérer durablement des urgences zoonosaires, y compris celles ayant une composante criminelle. De plus, six partenariats pilotes dans l'échange de personnel de gestion des urgences ont été identifiés entre douze Pays membres de l'OIE, avec pour objectif de mettre en œuvre ces échanges en 2020. Les partenaires du projet ont participé à plusieurs activités, notamment le Groupe *ad hoc* sur les urgences vétérinaires (juillet), l'atelier de l'OIE sur les approches pour améliorer la gestion durable des urgences zoonosaires (novembre), ainsi qu'à des réunions de coordination de projet. L'OIE apportera son appui aux activités du projet menées par la FAO et INTERPOL en 2020.

Centre de gestion des urgences en santé animale (EMC-AH)

En 2018, le Centre de gestion des urgences en santé animale (EMC-AH) a également adopté un nouveau plan stratégique décrivant son rôle dans la préparation aux situations d'urgence ainsi que dans les interventions en cas d'urgence et la coordination d'incidents. La même année, L'OIE et la FAO ont renouvelé leurs relations de travail au sein de l'EMC-AH par le biais d'un échange de lettres reconnaissant la FAO comme prenant la tête de la gestion opérationnelle de l'EMC-AH avec l'OIE comme partenaire en appui.

Au cours de l'année 2019, l'OIE a soutenu la participation d'experts à des missions EMC-AH sur la peste porcine africaine au Myanmar (février), au Vietnam (mars), au Cambodge (mai), au Laos (juin) et en Papouasie-Nouvelle Guinée (octobre).

L'OIE a participé au Comité de pilotage EMC-AH ainsi qu'aux groupes de travail techniques pour réviser le guide de la FAO intitulé « Méthode de bonne gestion des urgences : les fondamentaux (GEMP) ». Au travers de ses Centres collaborateurs sur la réduction des menaces biologiques, l'OIE a également contribué au Groupe de travail technique sur les Centres d'opérations d'urgence.

6.4.2. Partenariats et collaboration avec d'autres organisations

L'OIE a poursuivi ses consultations avec ses partenaires sur de multiples projets et réunions traitant de la réduction des menaces biologiques, notamment celles indiquées ci-après. L'OIE a été représenté et a soutenu des activités et projets d'autres parties prenantes lors de nombreuses réunions :

- Première réunion OMS du Groupe consultatif technique sur l'Interface de sécurité sanitaire, Amman (Jordanie) ;
- L'OIE a apporté son soutien à l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) lors d'une session de formation en biosûreté et biosécurité à Conakry (Guinée) ;
- Participation active aux réunions d'experts des Etats parties et à la réunion des Etats parties de la Convention sur les armes biologiques (CAB), Genève (Suisse), conformément au statut de l'OIE en tant qu'observateur de la CAB ;
- L'OIE est activement engagée dans un projet de la CAB mené par l'Unité d'appui à l'application sur l'Article VII de la Convention. Le principal résultat attendu de cette coopération est un Cadre de gestion des urgences bactériologiques (BEMF), décrivant le rôle de toutes les parties prenantes concernées dans le cas d'une violation de la Convention, à savoir l'utilisation d'armes biologiques de destruction massive contre un ou plusieurs Etats membres. En 2019, l'OIE a participé à une réunion des parties prenantes et à un exercice théorique (tous deux à Genève), ainsi qu'à un exercice théorique mondial (à distance).
- L'Unité d'appui à l'application a lancé des activités de préparation de réponse à l'utilisation délibérée d'armes biologiques, financées par le gouvernement japonais. L'OIE a apporté son appui à trois ateliers organisés respectivement à Bangkok (Thaïlande), Issyk Kul (Kirghizistan) et Kuala Lumpur (Malaisie), en fournissant des présentations et son expertise en la matière ;
- L'OIE soutient le Mécanisme permettant au Secrétaire général des Nations unies d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques ou biologiques (UNSGM) en fournissant son expertise en la matière et en participant activement aux ateliers, tels que celui sur les laboratoires UNSGM (Kuala Lumpur, Malaisie) ;
- Depuis 2013, l'OIE est formellement enregistrée comme prestataire d'assistance auprès du Comité du Conseil de sécurité des Nations unies établi par la Résolution 1540 (2004). A ce titre, l'OIE a répondu à quatre demandes formelles d'Etats membres (l'Irak, le Mexique, le Malawi et le Togo) et a apporté son soutien à quatre formations régionales, organisées respectivement à Addis Abeba (Ethiopie), Bridgetown (Barbade), Xiamen (République populaire de Chine) et Bogota (Colombie), en

fournissant son expertise en la matière et en tant que facilitateur ;

- L'OIE poursuit son engagement actif dans le Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale (GHSA), notamment dans la série d'actions 3 : Biosûreté et biosécurité ; l'OIE a participé à des conférences téléphoniques mensuelles et a commenté des documents ;
- Présentation des efforts accomplis par l'OIE dans le domaine de la réduction des menaces biologiques lors de rencontres internationales (43^e Congrès mondial de médecine militaire, Bâle, Suisse, Centres d'excellences EU-CBRN ; Association pour la biosûreté en Asie centrale et au Caucase BACAC : combler les écarts, Tachkent, Ouzbékistan ; réunion du programme de bourse de l'Initiative des leaders émergents en biosécurité (ELBI), Genève, Suisse).

6.4.3. Efforts de sensibilisation et renforcement de la mise en œuvre : développement d'outils

En réponse à une recommandation de la 2^{ème} Conférence mondiale de l'OIE sur la réduction des menaces biologiques, l'OIE a réuni un Groupe ad hoc pour élaborer des orientations sur ce thème. Alors que l'on dispose d'amples informations sur la recherche en santé humaine, il n'existe quasiment aucune orientation sur le double usage pour la recherche vétérinaire. Le groupe a discuté des orientations existantes et a rédigé des Lignes directrices mettant l'accent sur la santé animale. Ces Lignes directrices sont disponibles en anglais, français et espagnol sur le site web de l'OIE.



6.4.4. Initiative pour des laboratoires durables

L'OIE œuvre à davantage développer ses initiatives pour des laboratoires durables, grâce au généreux soutien d'Affaires mondiales Canada. Les principaux axes de travail concernent la biosûreté et la biosécurité durables, et la durabilité des ressources, selon cinq activités clés :

- L'analyse des données du Processus PVS pour éclairer les arguments de plaidoyer et de communication sur les besoins en investissements pour des systèmes de laboratoires vétérinaires durables. Des indicateurs et des études comparatives pour mieux décrire et comprendre la durabilité des laboratoires, et notamment la durabilité des ressources, sont en cours d'élaboration et continueront à l'être jusqu'en 2021.
- Développement d'une base scientifique plus solide pour la gestion des risques en laboratoire en identifiant les lacunes dans la base de données et en établissant des priorités pour les recherches futures (une "feuille de route"). L'objectif général du projet est de soutenir l'application de la gestion et de la durabilité des risques biologiques en laboratoire en fournissant une base de preuves pour les procédures de biosûreté (y compris l'équipement). L'OIE a travaillé avec les principales parties prenantes, y compris l'OMS, pour élaborer un plan de travail visant à identifier les lacunes dans la base de données actuelle et un processus d'identification des futures priorités de recherche, qui devrait également impliquer les bailleurs de fonds potentiels de la recherche.

- Projets de Jumelages de l'OIE pour les laboratoires (voir section 6.2.4.) ;
- Rationalisation et amélioration de l'Outil PVS pour des laboratoires durables, 2^e édition.
- Des outils améliorés ont été élaborés et testés lors de 2 missions PVS pour des laboratoires durables en 2019.
- Le Groupe ad hoc sur les laboratoires durables s'est réuni pour la première fois en octobre 2019 et a proposé l'élaboration d'une nouvelle documentation, l'amélioration des outils existants et des mécanismes de coordination supplémentaires pour assurer le succès de ces missions.

Innovation ouverte pour identifier des solutions pour améliorer la pérennité des laboratoires :

- Suite à une consultation organisée par l'OIE en mars 2018 pour identifier les défis à la durabilité des laboratoires de diagnostic, l'OIE a travaillé avec son réseau d'experts en laboratoire et avec des spécialistes de l'Innovation ouverte pour élaborer des options pour un Grand Challenge. Le Grand Challenge serait géré par un consortium de parties prenantes (investisseurs, utilisateurs finaux, experts techniques, innovateurs).

L'OIE a mis en œuvre des activités en 2019 pour soutenir le renforcement des capacités pour des laboratoires durables, afin d'améliorer le respect par les Pays membres des normes internationales, grâce au soutien de multiples bailleurs :

- Séminaires régionaux de l'OIE pour les Points focaux nationaux pour les laboratoires vétérinaires dans les régions Asie, Europe et Amériques ;

- Publication du Cadre de compétences pour le leadership des laboratoires, avec l'OMS dans le cadre



du Programme mondial de leadership des laboratoires (GLLP), en collaboration avec le CDC, l'Association des laboratoires de santé publique (APHL), le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) et la FAO. L'élaboration du matériel didactique du GLLP, avec 3 sections (gestion des laboratoires, direction des laboratoires et systèmes de laboratoire), 9 unités et 36 modules développés dans le cadre de l'initiative "Une seule santé", a débuté en 2019 et sera disponible en 2021. Le matériel comprendra des guides de l'instructeur, des guides du participant, des jeux de diapositives, ainsi qu'un guide de mise en œuvre du programme et un guide de mentorat destinés à la gestion des laboratoires de santé dans le domaine vétérinaire.

6.5. PARTENARIATS ET COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

6.5.1. Collaboration avec la Confédération internationale des sports hippiques

L'OIE est engagée dans un partenariat public-privé avec la Confédération internationale des sports de chevaux (IHSC) pour soutenir les mouvements transfrontaliers dénués de risques des chevaux de compétition. Un certain nombre d'activités sont menées et

coordonnées dans le cadre de ce partenariat afin d'appuyer la révision des normes concernées et d'améliorer la communication et de mieux sensibiliser. Trois études scientifiques portant sur l'amélioration des épreuves et des vaccins pour trois maladies majeures des équidés (peste équine, morve, grippe équine) ont été réalisées en 2019.

Au vu des problèmes présentés par les épreuves de diagnostic relatives à la morve, une étude a été commanditée afin d'étudier les épreuves sérologiques relatives à la morve chez les chevaux et elle a été menée par le Centre collaborateur de l'OIE pour la validation scientifique des épreuves de diagnostic de la Région Asie Pacifique.

Le cadre HHP (Chevaux de haute performance à statut sanitaire élevé) et l'établissement de zones indemnes de maladies des équidés (EDFZ) constituent deux outils importants élaborés afin de faciliter les déplacements internationaux de chevaux de compétition. En 2019, les lignes directrices pour la mise en œuvre d'une zone indemne de maladies des équidés ont été publiées sur le site web de l'OIE.

Trois ateliers régionaux ont été organisés à Hong Kong, au Maroc et à Moscou en 2019 afin de renforcer les capacités régionales pour soutenir les mouvements internationaux dénués de risque des chevaux de compétition. Ces ateliers s'adressaient aux pays engagés dans des compétitions ou des courses équestres internationales. Des feuilles de route régionales ont été élaborées et adoptées par chaque région.

De plus, l'OIE a assuré la coordination de deux consultations par voie électronique avec des experts en la matière afin d'entreprendre un large examen des chapitres relatifs à la piroplasmose équine et à la métrite contagieuse équine du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, conformément aux recommandations des Commissions spécialisées lors des réunions de février 2019. Les projets de chapitres amendés ont été présentés aux Commissions spécialisées.

En raison du succès des activités menées dans le cadre du partenariat OIE-IHSC, un nouvel accord de collaboration pour la période 2020 - 2024 a été signé en janvier 2020.

6.5.2. Collaboration avec l'EuFMD



L'OIE et la Commission européenne de la FAO pour le contrôle de la fièvre aphteuse (EuFMD) ont apporté leur soutien au Groupe de travail sur la fièvre aphteuse du Plan cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières (GF-TADs) afin de mettre en œuvre une stratégie de contrôle mondial de la fièvre aphteuse. Différents outils PCP (approche progressive de lutte) contre la fièvre aphteuse ont été mis au point dans le cadre de cette collaboration afin d'aider le Groupe de travail sur la fièvre aphteuse et les Membres. L'auto-évaluation de la PCP (approche progressive de lutte) contre la fièvre aphteuse et un outil de gestion des documents PCP pour la fièvre aphteuse ont respectivement été actualisés et élaborés avec l'aide de l'EuFMD. Ces outils faciliteront le travail des Membres et du GT sur la fièvre aphteuse. L'élaboration d'autres outils et de modules de cours en ligne est envisagée dans le cadre du GF-TADs afin de faire progresser les stratégies au niveau mondial.

L'EuFMD a fourni l'assistance technique afin d'élaborer un cours d'introduction en ligne sur la typologie des Partenariats Publics Privés (PPP) et de leur facteurs clefs de réussite qui ont été abordés lors de deux ateliers régionaux organisés en août et en septembre, respectivement en Ethiopie et en Tunisie.

L'OIE a pris part à un atelier de formation organisé par l'EuFMD pour les chargés d'appui (Support Officers) à la PCP (approche progressive de lutte) contre la fièvre aphteuse qui s'est déroulé en mars 2019 au Ghana. Les chargés d'appui apportent un soutien technique aux pays pour des questions relatives à la PCP contre la fièvre aphteuse, notamment en aidant les pays à élaborer des plans nationaux d'évaluation des risques et des plans stratégiques fondés sur les risques.

Prenant acte de la forte implication de l'EuFMD dans la mise en œuvre de la stratégie de contrôle mondial de la fièvre aphteuse, l'OIE a continué de travailler étroitement avec l'EuFMD. En 2019, l'OIE a accueilli le 98^e Comité exécutif de l'EuFMD au Siège de l'OIE et a participé à d'autres réunions de l'EuFMD, dont l'Assemblée générale et la Session ouverte de l'EuFMD.

6.5.3. Collaboration avec l'Institut Pasteur, le Cirad et l'IRD

L'OIE, l'Institut Pasteur, le Cirad et l'IRD sont engagés depuis 2017 dans un consortium de projet pour réaliser le projet EBO-SURSY. Financé par l'UE, le projet vise à accroître la capacité et la surveillance de la maladie à virus Ebola et d'autres fièvres hémorragiques dans la faune sauvage en utilisant une approche Une seule santé, dans 10 pays africains. Le projet a 3 objectifs principaux :

- 1: Améliorer les capacités institutionnelles et "Une seule santé" par l'enseignement et la formation ;
- 2: Contribuer à accroître la sensibilité des communautés envers les zoonoses ;
- 3: Renforcer les protocoles de surveillance des zoonoses par des investigations sur le terrain et de meilleurs tests de diagnostic.

Les principaux résultats de la collaboration cette année ont été (i) la production d'une base de données scientifiques, disponible sur le site web du projet, pour collecter les données du projet (faune sauvage, échantillonnage du bétail, formation, etc.) ; (ii) une formation de 12 jours sur l'approche « Une seule santé » pour renforcer la capacité de surveillance des fièvres hémorragiques à l'interface faune sauvage/animaux domestiques/homme/environnement" organisée en Guinée. Cette formation a mobilisé les 6 unités de recherche impliquées dans le projet, les partenaires locaux et l'OIE, et a bénéficié à 26 participants d'origines diverses et venant de 9 pays ; (iii) la diffusion des outils de communication produits par l'OIE, par les équipes du Cirad et de l'IRD, dans trois pays différents auprès des communautés locales dans lesquelles ils travaillent, afin de les sensibiliser aux risques liés aux zoonoses ; (iv) le développement, en collaboration avec l'OIE et le Cirad, d'une méthodologie pour animer trois ateliers régionaux participatifs qui visent à engager quatre points focaux (communication, faune sauvage, notification des maladies, laboratoire) et leurs Délégués de 15 pays, dans le développement d'un protocole de surveillance de la faune sauvage ; (v) la participation d'experts du Cirad à deux séminaires des Points focaux de l'OIE sur la faune sauvage pour les pays africains anglophones et francophones, afin d'animer une session sur l'approche communautaire de la surveillance.

7. APPUI AUX ACTIVITES REGIONALES ET INTERNATIONALES

7.1. APPUI A L'ORGANISATION DE CONFERENCES DES COMMISSIONS REGIONALES DE L'OIE

En 2019, le Service des actions régionales, en collaboration avec les Représentations régionales et sous-régionales concernées, a coordonné l'organisation de trois conférences des Commissions régionales de l'OIE :

La 23^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique s'est tenue à Hammamet (Tunisie) du 25 février au 1^{er} mars 2019. Un total de 124 participants, comprenant les Délégués de l'OIE et/ou des représentants de 39 Membres de la région et des hauts responsables de 9 organisations régionales et internationales, ont assisté à la Conférence. En outre, des représentants du secteur privé ainsi que des organisations vétérinaires privées de la région et du pays hôte étaient présents. Cette Conférence a permis, entre autres, de discuter de la préparation du Septième Plan stratégique et des principaux défis auxquels l'organisation est confrontée. La région a fait part de sa vision concernant les principaux sujets qui devraient être pris en compte lors de l'élaboration du prochain Plan stratégique. La Commission régionale a également adopté deux recommandations relatives aux Thèmes techniques de la Conférence, à savoir le Thème technique 1 : *Les paraprofessionnels vétérinaires : leur gouvernance et leur rôle dans l'amélioration*

de la santé et du bien-être des animaux en Afrique, et le Thème technique 2 : Le Processus PVS comme outil de plaidoyer pour un investissement accru dans les services vétérinaires en Afrique.

Le lundi 25 février 2019, avant le début de la Conférence, un atelier sur « la participation bénéfique et la performance des paraprofessionnels vétérinaires en Afrique » a été organisé pour faciliter les discussions régionales concernant les paraprofessionnels vétérinaires et leur rôle clé dans l'appui aux Services vétérinaires dans la région, conformément au Thème technique 1 de la Conférence.

La 31^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie s'est tenue à Sendai (Japon) du 2 au 6 septembre 2019. Un total de 96 participants, dont des Délégués de l'OIE et/ou représentants de 22 membres de la région et des hauts responsables de 7 organisations régionales et internationales, ont assisté à la Conférence. En outre, des représentants du secteur privé ainsi que des organisations vétérinaires privées de la région et du pays hôte étaient présents. Les Membres de la région ont eu l'occasion d'écouter une présentation de la Docteure Monique Eloit, Directrice générale de l'OIE, et du Docteur Mark Schipp, Président de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, concernant le rôle de l'OIE dans l'appui aux Objectifs de développement durable et le travail de l'OIE pour assurer le développement et l'amélioration des partenariats de collaboration. Cette présentation a été une excellente opportunité de discuter de l'avenir de l'organisation et des principaux défis à relever. Pour la première fois, les Membres ont eu l'occasion de voir comment, en soutenant des Services vétérinaires nationaux plus forts, l'OIE contribue aux Objectifs de développement durable. Au cours de la Conférence, il y a eu également un débat sur le Processus PVS de l'OIE et ses partenaires techniques et financiers, auquel ont participé des représentants de plusieurs organisations partenaires ainsi que d'éventuels futurs partenaires de l'OIE. Ce panel a stimulé des discussions actives entre les participants, permettant à la région de conclure, entre autres, que l'engagement des gouvernements nationaux est nécessaire pour garantir le succès des projets financés par les bailleurs de fonds et ainsi, encourager les investissements futurs. La Commission régionale a également adopté deux recommandations relatives aux Thèmes techniques de la Conférence, à savoir le Thème technique 1 : *Zoonose et sécurité alimentaire - améliorer la collaboration entre les professionnels de la santé animale et de la santé publique pour obtenir de meilleurs résultats*, et le Thème technique 2 : *Renforcer la coopération en matière de prévention et de lutte contre la peste porcine africaine dans la région Asie-Pacifique*.

La 15^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient s'est tenue à Abou Dhabi du 10 au 14 novembre 2019. Un total de 81 participants, comprenant des Délégués de l'OIE et/ou des représentants de 11 Membres et des hauts responsables de 7 organisations régionales et internationales, ont assisté à la Conférence. En outre, des représentants du secteur privé ainsi que des organisations vétérinaires privées de la région et du pays hôte étaient présents. Pendant la Conférence, la Directrice générale de l'OIE et S.E. le Directeur général de l'Autorité d'Abou Dhabi pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (ADAFSA) ont signé un accord contenant les dispositions pour la mise en œuvre du programme d'activités de la future Représentation sous-régionale de l'OIE à Abou Dhabi. Ce nouveau bureau soutiendra principalement les pays du Conseil de coopération du Golfe et le Yémen dans la mise en œuvre des activités de l'OIE, y compris dans la mise en œuvre du projet BESST (*Better Enforcement of Standards for Safer Trade* - Meilleure mise en application des normes pour un commerce plus sûr). La Conférence a également été une excellente occasion de discuter de l'avenir de l'organisation et des principaux défis à relever. La Directrice générale a également expliqué à la région comment l'OIE, en soutenant des Services vétérinaires nationaux plus forts, contribue aux ODD. Enfin, la Commission régionale a adopté une recommandation relative au Thème technique de la Conférence, à savoir : *Les Partenariats public-privé (PPP) pour des systèmes de santé animale et des Services vétérinaires efficaces et durables*.

La veille de ces deux Conférences (Sendai et Abou Dhabi), un « Atelier interactif sur le rôle des Délégués OIE dans les normes de l'OIE » a été organisé afin de renforcer la communauté des dirigeants de la région en leur faisant comprendre l'intérêt de s'engager dans le processus de normalisation et en organisant des discussions à l'initiative des participants sur l'élaboration et la mise en œuvre des normes.

7.2. APPUI A LA PLANIFICATION ET L'ORGANISATION D'EVENEMENTS REGIONAUX ET MONDIAUX

L'Unité de Coordination des événements a organisé les réunions mondiales et multirégionales suivantes :

	Dates	Titre	Lieu
1	2-4 avril 2019	4 ^e Conférence mondiale sur les animaux aquatiques	Santiago du Chili, Chili
2	30 septembre - 2 octobre 2019	Conférence sur "Une seule santé pour la région méditerranéenne à l'ère des mégadonnées »	Cagliari, Italie

Le programme régulier d'information et de formation pour les nouveaux Délégués et points focaux nationaux de l'OIE s'est poursuivi dans toutes les régions en 2019. De nombreux séminaires ont été organisés sous la coordination de l'Unité de coordination des événements, en collaboration avec les Représentations régionales et sous-régionales et d'autres départements et unités du Siège.

Le programme concerne les Points focaux nationaux pour huit sujets : la notification à l'OIE des maladies animales, les animaux aquatiques, la faune sauvage, le bien-être animal, la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production, les produits vétérinaires, la communication et les laboratoires vétérinaires.

En 2019, l'Unité de coordination des événements a aidé à organiser les séminaires et ateliers Points focaux suivants :

	Region	Dates	Titre	Lieu
1	AFR	26-28 mars 2019	Séminaire régional pour les Points focaux nationaux OIE chargés de la Faune sauvage des pays francophones de l'Afrique Cycle V	Abidjan, Côte d'Ivoire
2	ASI	17-18 juin 2019	Séminaire régional pour les Points focaux nationaux OIE pour les laboratoires vétérinaires	Chiang Mai, Thaïlande
3	EUR	18-20 juin 2019	Séminaire régional pour les Points focaux nationaux OIE pour le bien-être animal	La Hague, Pays-Bas
4	AFR	9-11 juillet 2019	Séminaire régional pour les Points focaux nationaux OIE pour les produits vétérinaires (Afrique, anglais, Cycle VI)	Addis Abeba et Debre-Zeit, Ethiopie
5	EUR	28-30 août 2019	Séminaire régional pour les Points focaux nationaux OIE pour les laboratoires vétérinaires	Kiev, Ukraine
6	AME	3-6 septembre 2019	Séminaire régional pour les Points focaux nationaux OIE pour le bien-être animal	Belém do Pará, Brésil
7	AFR	9-11 octobre 2019	Séminaire régional pour les points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires (VIème cycle)	Lomé, Togo
8	ASI	11-14 novembre 2019	Séminaire régional pour les Points focaux nationaux OIE pour le bien-être animal dans la région Asie-Pacifique	Bali, Indonésie
9	EUR	19-21 novembre 2019	Séminaire régional pour les Points focaux nationaux OIE pour la Communication	Budva, Montenegro

En 2019, l'Unité de coordination des événements, en collaboration avec les Représentations régionales et sous-régionales et d'autres services et unités du Siège, a également coordonné l'organisation de plusieurs réunions régionales et sous-régionales, comme indiqué ci-dessous :

	Region	Dates	Titre	Lieu
1	ASI	15-16 janvier 2019	Atelier régional OIE sur la Sécurité de l'alimentation animale	Tokyo, Japon
2	ASI	19-20 février 2019	Atelier régional IHSC-OIE d'appui aux déplacements internationaux temporaires des chevaux de compétition	Hong Kong
3	EUR	4-6 mars 2019	8 ^{ème} Feuille de route pour la fièvre aphteuse : Eurasie de l'Ouest	Shiraz, Iran
4	ASI	7 mars 2019	Conférence sous-régionale de l'OIE sur la recherche et les informations relatives à l'antibiorésistance	Bangkok, Thaïlande
5	ASI	6-8 mars 2019	Atelier d'évaluation de risque sur la rage	Bali, Indonésie
6	ASI	12-13 mars 2019	Réunion régionale pour les Centres de référence de l'OIE	Tokyo, Japon
7	ASI	9-11 avril 2019	8 ^{ème} réunion Tripartite multisectorielle pour l'Asie-Pacifique	Bangkok, Thaïlande
8	EUR	16-18 avril 2019	Reconnaissance officielle / programme pour la PPR – Asie centrale et Europe de l'Est Maintien du status officiel de reconnaissance (fièvre aphteuse)	Almaty, Kazakhstan
9	ASI	23-25 avril 2019	GT du Haut Mekong sur la fièvre aphteuse et le contrôle des mouvements des animaux	Xishuangbanna, Chine
10	ME/AFR	24 avril 2019	Facilitation des déplacements des chevaux de haute performance pour des compétitions internationales (pour certains pays du Groupe VII de la FEI – Moyen Orient et Afrique du Nord)	Rabat, Maroc

11	EUR	29-30 avril 2019	Commission régionale pour l'Europe – Groupe régional de référence	Madrid, Espagne
12	EUR	15-16 mai 2019	Plateforme OIE sur le bien-être animal, 12 ^{ème} groupe de pilotage	Lyon, France
13	AFR	11-13 juin 2019	Atelier régional de formation sur la procédure OIE pour la reconnaissance de statut officiel et la validation de programme national officiel de contrôle de la PPR pour certains pays africains ciblés	Nairobi, Kenya
14	ME	13-15 juin 2019	Séminaire régional de formation sur les normes et procédures de l'OIE pour faciliter les déplacements internationaux des chevaux (de compétition), la reconnaissance et le maintien du statut indemne officiel de peste équine africaine, l'auto-déclaration des zones indemnes de maladies des équidés (EDFZ), et le cadre sur les chevaux de haute performance à statut sanitaire élevé (HHP)	Beyrouth, Liban
15	ASI	25-27 juin 2019	22 ^{ème} réunion des coordinateurs nationaux SEACFMD (campagne contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est et en Chine) – organisée consécutivement à la 3 ^{ème} réunion des Personnes contact en Asie de l'Est -> gérée par la RRP	Oulan-Bator, Mongolie
16	AFR	9-11 juillet 2019	Séminaire régional : Les normes internationales de l'OIE - Faciliter le commerce international en toute sécurité	Cotonou, Bénin
17	ASI	30-31 juillet 2019	2 ^{ème} réunion du Groupe permanent d'experts sur la fièvre porcine africaine pour l'Asie	Tokyo, Japon
18	AFR	21-22 août 2019	Séminaire régional sur les initiatives Partenariat Public-Privé en Santé animale des pays anglophones de l'Afrique	Addis Abeba, Ethiopie
19	AFR	4-6 septembre 2019	2 ^{ème} réunion de la feuille de route régionale fièvre aphteuse pour l'Afrique de l'Ouest	Dakar, Sénégal
20	AFR	11-12 septembre 2019	Séminaire régional sur les initiatives Partenariat Public-Privé en Santé animale des pays francophones de l'Afrique	Tunis, Tunisie
21	EUR	24-26 septembre 2019	Troisième atelier régional OIE sur le contrôle des populations de chiens errants pour les pays d'Eurasie occidentale (SDWE3)	Tbilissi, Géorgie
22	AFR/EU/ME	30 septembre - 2 octobre 2019	Conférence sur « Une Seule santé pour la région méditerranéenne à l'ère des mégadonnées »	Cagliari, Italie
23	ASI	2-4 octobre 2019	Réunion du groupe régional d'experts pour les maladies de la volaille dans la région Asie-Pacifique	Sapporo, Japon
24	ASI	17-18 octobre 2019	Atelier régional de formation : Partenariats Public-Privé dans le domaine vétérinaire	Katmandou, Népal
25	EUR	28-30 octobre 2019	2 ^{ème} atelier régional de l'OIE sur le rôle des Services vétérinaires concernant le bien-être animal dans les catastrophes naturelles pour les pays des Balkans	Sarajevo, Bosnie & Herzégovine
26	AFR	29-31 octobre 2019	Atelier sous-régional de l'OIE sur la base de données sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux en Afrique de l'Est et australe	Mombasa, Kenya
27	ASI	30-31 octobre 2019	Atelier régional sur le diagnostic des maladies des suidés	Beijing, Chine
28	ASI	4-6 novembre 2019	12 ^{ème} réunion du réseau de laboratoires (LabNet) sur la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est et en Chine (SEACFMD) + formation régionale sur l'emballage et le transport d'échantillons de fièvre aphteuse	Pakchong, Thaïlande

29	ASI	14-15 novembre 2019	2 ^e réunion FAO-OIE du réseau des établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine	Tokyo, Japon
30	EUR	22 novembre 2019	Atelier régional OIE-IHSC en appui aux déplacements internationaux temporaires de chevaux de compétition	Moscou, Russie
31	AFR	26-28 novembre 2019	Atelier sous-régional sur l'antibiorésistance en aquaculture	Durban, Afrique du Sud
32	ASI	26-28 novembre 2019	Atelier OIE sur les PPP dans le domaine vétérinaire pour l'Asie du Sud-Est et Comité consultatif du secteur privé pour la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est et en Chine	Bangkok, Thaïlande
33	ASI	26-28 novembre 2019	3 ^{ème} réunion du Groupe permanent d'experts sur la peste porcine africaine pour l'Asie et 4 ^{ème} atelier régional sur le contrôle des maladies des suidés en Asie	Ho Chi Minh Ville, Vietnam
34	ASI	20-21 novembre 2019	1 ^{ère} réunion du Comité de pilotage ad hoc pour le Cadre de collaboration régionale sur la santé des animaux aquatiques en Asie et dans le Pacifique	Bangkok, Thaïlande
35	AME	2-6 décembre 2019	Atelier régional pour les Points focaux nationaux pour les laboratoires vétérinaires et les Epidémiologistes des maladies des suidés : préparation des actions	Mexico, Mexique
36	EUR	2-3 décembre 2019	10 ^{ème} réunion du Groupe régional de référence (RCG10) de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe	Londres, Royaume-Uni
37	AFR	9 - 13 Décembre 2019	Atelier sous-régional de formation des Points focaux nationaux de l'OIE sur les protocoles de surveillance des fièvres hémorragiques virales	Brazzaville, République du Congo

Enfin, il faut noter que l'Unité de coordination des événements a également contribué à organiser les événements suivants qui se sont tenus au Siège de l'OIE :

	Dates	Titre
1	11-12 avril 2019	Deuxième Forum mondial de l'OIE sur le bien-être animal
2	26-27 novembre 2019	Atelier de l'OIE sur les "Approches pour améliorer la gestion durable des urgences zoonosaires »

7.3. PUBLICATIONS

En 2019, le Service des actions régionales a publié les actes de la Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques, de la Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, de la Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, et de la Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient qui se sont tenues respectivement à Punta Cana (République dominicaine) en novembre 2018, à Hammamet (Tunisie) en février 2019, à Sendai (Japon) en septembre 2019 et à Abu-Dhabi (Emirats Arabes Unis) en novembre 2019. Le Service des actions régionales a géré la publication de la 7^{ème} édition de l'Outil PVS de l'OIE. Enfin, le Service des actions régionales a également contribué à la nouvelle Newsletter du Bulletin de l'OIE.

7.4. APPUI AU DEVELOPPEMENT ET A LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ACTIVITES DES REPRESENTATIONS REGIONALES ET SOUS-REGIONALES

En 2019, le Service des actions régionales a continué son travail visant à apporter son soutien aux Représentations régionales et sous-régionales. Ceci comprenait notamment : 1) l'appui au suivi de leurs activités ; 2) la coordination de la Réunion annuelle des Représentations régionales et sous-régionales, notamment avec le changement de dynamique de cette réunion pour la rendre plus efficace et adaptée aux besoins des régions, y compris grâce à des sessions spécifiques de formation

pour aider les équipes régionales à mieux effectuer leur travail quotidien ; 3) la mobilisation des ressources des Services techniques au Siège de l'OIE, le cas échéant, pour guider et aider nos Représentations régionales et sous-régionales à améliorer les capacités des Membres à se conformer aux normes de l'OIE ; 4) l'organisation de la réunion annuelle du Comité de gestion étendu de l'OIE ; et 5) l'appui aux procédures officielles pour la création de nouveaux bureaux régionaux.

Concernant la réunion annuelle du Comité de gestion étendu de l'OIE : celui-ci s'est réuni les 20 et 21 mars 2019 et a été une excellente occasion d'informer les représentants des résultats de la réunion du Conseil de l'OIE qui s'est tenu en février 2019, et de discuter de l'organisation de la 87^{ème} Session générale, notamment des réunions des Commissions régionales au cours de la Session générale et des réunions bilatérales à organiser pendant la semaine, ainsi que de questions clés relatives au travail quotidien des Représentation et de la coordination des activités avec le Siège de l'OIE. L'ordre du jour de la réunion portait sur les deux jours de travail au cours desquels fut également organisé une activité de groupe de travail avec PricewaterhouseCoopers (PwC) lors de l'après-midi du premier jour. Cette activité visait à intégrer activement les Représentants régionaux et sous-régionaux dans l'élaboration du Septième Plan stratégique et principalement dans l'identification des thèmes stratégiques par l'analyse SWOT de l'OIE. Les Représentants ont également pu écouter et discuter du système de formation de l'OIE, de ses forces et faiblesses actuelles ainsi que des options pour sa modernisation.

La **Réunion annuelle des Représentations régionales et sous-régionales** a eu lieu du 22 au 25 octobre 2019. C'était l'occasion pour le Service des actions régionales de continuer ses efforts pour assurer une meilleure articulation des activités entre les Représentations et les Services techniques dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques du Sixième Plan stratégique. La réunion a permis aux régions et au Siège de l'OIE d'avoir un premier aperçu du travail accompli au cours de l'année en préparation au Rapport annuel. Le premier jour était planifié comme une session plénière avec des présentations et des discussions sur les activités actuellement menées par l'OIE selon chaque Objectif stratégique et Domaine transversal du Plan stratégique de l'OIE. Lors de la seconde journée, la Directrice générale de l'OIE a informé les régions et le Siège des avancées sur le Septième Plan stratégique, notamment les premières modifications apportées à l'organigramme de l'Organisation (qui sera mis en œuvre début 2020), afin de commencer à préparer le terrain pour le prochain Plan stratégique. Les deux derniers jours ont été consacrés aux sessions de formation spécifiques visant à fournir aux équipes régionales de nouveaux outils pour mieux accomplir leur travail. En outre, des réunions bilatérales ont également été organisées afin de permettre aux Représentations régionales de discuter en détail de leurs besoins régionaux avec les différents Services / Unités ainsi qu'avec la Direction générale.

Le Service des actions régionales a également apporté son soutien aux Représentations régionales pour les activités liées au Plan-cadre mondial FAO/OIE pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières (GF-TADs).

En 2019, le Service des actions régionales, en collaboration avec le Directeur général adjoint pour les Affaires institutionnelles et actions régionales, l'Unité de la conduite du changement et de la performance et le Service des Statuts, ont joué un rôle actif dans le Comité de gestion du GF-TADs.

Le Comité de gestion a organisé deux réunions et une téléconférence en vue de prendre des mesures pour la mise en œuvre du Plan d'action de la Troisième évaluation du GF-TADs et des recommandations adoptées lors de la 10^{ème} réunion du Comité de pilotage global en octobre 2018. Les principaux résultats étaient la révision des termes de référence des organes de gouvernance du GF-TADs et le renforcement des capacités de coordination. Pour faire suite aux recommandations de l'évaluation du GF-TADs, le Service des actions régionales a accueilli en novembre 2019 un nouveau collègue chargé de la Coordination régionale du GF-TADs. Comme suite à la résolution n°33 de la 87^{ème} Session générale, une initiative sur la peste porcine africaine a été prise et cette maladie a été ajoutée dans les priorités mondiale du GF-TADs.

Le Service des actions régionales continuera à apporter son soutien et collaborer avec les Représentations régionales et sous-régionales de l'OIE afin de garantir le bon déroulement des activités de l'Organisation.

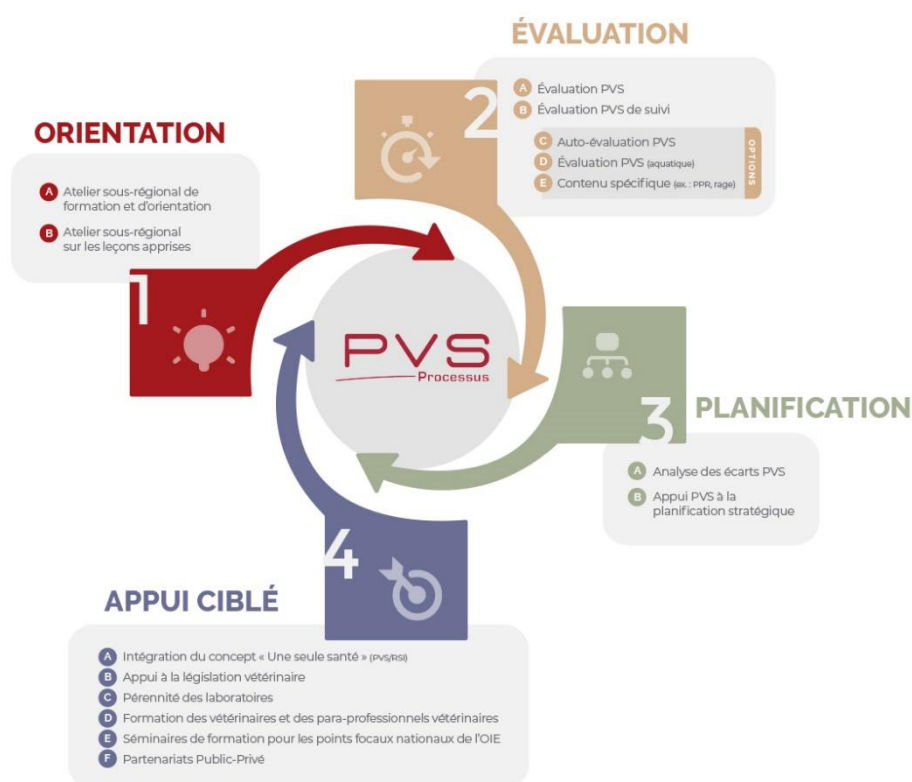
7.5. ELABORATION D' ACTIONS EXTERNES SPECIFIQUES DE COLLABORATION AVEC DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, REGIONALES ET SOUS-REGIONALES

Le Service des actions régionales entretient un réseau de contacts avec plusieurs organisations internationales, régionales et sous-régionales ayant signé un accord avec l'OIE, le but étant de promouvoir des échanges et une collaboration entre ces organisations et l'OIE sur des projets de santé et de bien-être des animaux.

A cet égard, le Service contribue à coordonner la participation des équipes des Représentations régionales et sous-régionales à des réunions organisées par les différentes organisations internationales et régionales dans leurs régions respectives.

7.6. PROCESSUS PVS DE L'OIE

Le Service des actions régionales a continué à aider les Membres de l'OIE à garantir la capacité et la pérennité de leurs Services vétérinaires, au travers du Processus PVS de l'OIE et notamment les nouvelles options permettant aux Membres de s'engager sur le Processus PVS tel que décrit dans le schéma suivant :



Missions, ateliers et travail de développement organisés en 2019 dans le cadre du Processus PVS :

Dans le cadre des nouvelles options proposées aux Membres, grâce à l'évolution du Processus PVS, le Service des actions régionales de l'OIE a apporté son soutien aux activités suivantes :

Ateliers sous-régionaux de formation et d'orientation sur le Processus PVS – 3 événements organisés en 2019 :

- Atelier sous-régional de formation et d'orientation sur le Processus PVS pour l'Asie du Sud, 12-15 février 2019 à Paro, Bhoutan ;

- Atelier sous-régional de formation et d'orientation sur le Processus PVS pour l'Eurasie, 8-11 octobre 2019 à Nour-Sultan, Kazakhstan ;
- Atelier sous-régional de formation et d'orientation sur le Processus PVS pour l'Asie du Sud-Est, 10-13 décembre 2019 à Bangkok, Thaïlande.

Suite au développement en 2018 de la méthodologie pour entreprendre des missions d'Évaluation (ou de Suivi) PVS avec un *contenu spécifique*, six missions de Suivi d'évaluation PVS avec un contenu spécifique sur la PPR ont été menées en 2019 au Tchad, au Nigéria, au Burundi, en Mongolie et en Iran.

Concernant l'option visant à *intégrer les résultats des missions du Processus PVS dans les cycles de planification stratégique*, 3 ateliers de planification stratégique PVS ont été demandés cette année par la Malaisie, le Nigéria et le Kirghizstan. La méthodologie a été affinée pour permettre de conduire de tels ateliers non seulement après les résultats d'une mission d'Analyse des écarts PVS mais également d'une mission de Suivi d'évaluation PVS.

Concernant la connexion entre le Processus PVS et le Cadre de suivi et d'évaluation du Règlement sanitaire international (RSI) de l'OMS, deux activités sont à souligner :

- Ateliers nationaux RSI/PVS : le Service des actions régionales de l'OIE collabore activement avec l'OMS pour identifier des pays cibles, améliorer les outils, former des facilitateurs régionaux, planifier et conduire des ateliers nationaux, et garantir une implication en amont des ministres chargés de la santé et de la santé animale. Au total, 11 ateliers nationaux ont été organisés en 2019 : 3 en Afrique, 1 dans la région Amériques, 5 en Europe et 2 en Asie, utilisant une méthodologie stable et très interactive avec un excellent retour intersectoriel de la part des participants de chaque pays. Les équipes locales OIE et OMS de toutes les régions ont été formées à la méthodologie des ateliers nationaux RSI/PVS, et les régions Afrique et Europe conduisent désormais des ateliers de façon indépendante. Une série d'ateliers est prévue en Afrique et en Asie du Sud-Est en 2020.
- A la demande des bailleurs, l'OIE et l'OMS étudient des pistes pour encourager l'appropriation et la mise en œuvre par les pays des « Feuilles de route pour une meilleure collaboration » produites au cours des ateliers. De nouvelles activités sur les ateliers nationaux RSI/PVS sont envisagées comme suit : 1) Analyse des rapports d'ateliers nationaux RSI/PVS et des données des EEC/PVS ; 2) Appui aux pays pour la mise en œuvre des activités sur les Feuilles de route des ateliers et suivi des progrès ; 3) Ajustement de la méthodologie des ateliers pour intégrer un axe sur 1) la rage et 2) l'antibiorésistance. Enfin, la méthodologie pour organiser des ateliers nationaux RSI/PVS au niveau infranational sera également étudiée.

Evaluations externes conjointes de l'OMS (EEC) : le Service des actions régionales de l'OIE a facilité la participation d'experts du Processus PVS à 9 EEC en 2019, apportant une nouvelle expertise sur notamment la sécurité sanitaire des aliments, l'antibiorésistance, les zoonoses, la législation, le reporting. L'OIE a également contribué à la révision du processus actuel des EEC pour explorer d'autres options pour adapter la méthodologie et le processus afin de faciliter la mise en œuvre du Cycle 2 des missions EEC par l'OMS. Outre les activités de suivi pour l'évolution du Processus PVS, le programme a poursuivi ses activités régulières en 2019, dont on trouvera le résumé ci-dessous :

- Des progrès considérables ont été accomplis en 2019 concernant l'implication des quelques Pays membres de l'OIE n'ayant pas encore collaboré avec l'OIE au travers d'une mission d'Évaluation du Processus PVS. Une mission d'Évaluation du Processus PVS de l'OIE a eu lieu en République du Congo en janvier 2019 et une autre au Taipei chinois en avril 2019. Il y a également eu une Évaluation du Processus PVS pour les Services de santé des animaux aquatiques de Colombie en février 2019 et une pour ceux du Pérou en mars 2019 ;

Les Membres de l'OIE demandent de plus en plus de missions d'Évaluation du Processus PVS, en vue d'obtenir des données actualisées sur leurs performances et d'évaluer les progrès accomplis dans les domaines concernés par rapport aux objectifs fixés suite à la mission d'Analyse des écarts PVS ; Des missions de Suivi d'évaluation PVS de l'OIE ont été organisées au Nigéria (contenu PPR, janvier 2019), au Tchad (contenu PPR, janvier 2019), au Togo (janvier 2019), au Niger (février 2019), au Kenya (2^{ème} mission de Suivi, février 2019), au

Burundi (contenu PPR, mars 2019), au Botswana (mai 2019), au Rwanda (juillet 2019), en Mauritanie (juillet 2019), au Liberia (contenu PPR, août 2019), en Mongolie (contenu PPR, septembre 2019), en Iran (contenu PPR, octobre 2019) et en Guinée (novembre 2019) ;

Des missions d'Evaluation des écarts PVS de l'OIE ont eu lieu en Guinée-Bissau (juin 2019), au Pakistan (juin 2019) et en Papouasie-Nouvelle Guinée (août 2019) ;

- Des missions du Processus PVS de l'OIE pour les Laboratoires ont eu lieu au Sénégal (septembre 2019) et en Ouzbékistan (novembre 2019) ;
- Dans le contexte du Programme d'Appui à la Législation vétérinaire de l'OIE (PALV) :
 - o Des missions PALV d'Identification de la législation vétérinaire ont eu lieu aux Philippines (mission pilote OIE/FAO avec un axe spécifique sur l'antibiorésistance, juin 2019, voir détails ci-dessous), en Ouzbékistan (juillet 2019) et en Erythrée (décembre 2019) ;
 - o Des phases préparatoires pour un Accord PALV ont été finalisées en 2019 pour le Botswana (avec une mission datant de novembre 2018) et le Laos (avec une mission en septembre 2019) ;
 - o Des accords PALV ont été finalisés au Bhoutan et à l'Ile Maurice (janvier 2019), en Guinée (février 2019), au Tchad (août 2019) et au Cambodge (septembre 2019), et d'autres sont en cours de mise en œuvre au Mozambique (avec une mission en septembre 2019), au Zimbabwe et au Botswana (missions optionnelles non prévues pour l'instant) ;
 - o Développements :
 - Dans le cadre de la collaboration Tripartite OIE/FAO/OMS sur l'atténuation de l'antibiorésistance, l'OIE a :
 - o contribué à l'élaboration d'outils par la FAO pour l'évaluation de cadres légaux nationaux pour l'atténuation de l'AMR,
 - o participé aux ateliers régionaux de la FAO sur la législation relative à l'antibiorésistance (Burkina Faso, Nigéria, Thaïlande),
 - o organisé la mission conjointe OIE/FAO d'Identification de la législation vétérinaire mentionnée ci-dessus, avec contenu spécifique sur la législation sur l'antibiorésistance, aux Philippines en juin 2019. Le déroulement de cette mission est en cours d'évaluation, dans l'attente que d'autres missions conjointes soient organisées en 2020.
 - En outre, à la demande de la Commission du Code, le Coordonnateur du PALV a apporté des réponses détaillées aux commentaires des Membres sur le Chapitre 3.4 révisé sur la Législation vétérinaire du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, en vue de le présenter à la 88^{ème} Session générale en 2020 pour approbation et adoption.

Base de données opérationnelle des rapports du Processus PVS

L'OIE dispose de près de 400 rapports de missions du Processus PVS de presque 140 pays. Il existe un besoin croissant d'effectuer une analyse de ces rapports, notamment par les équipes OIE et éventuellement par des partenaires techniques et financiers de l'OIE de premier plan.

En 2018, le SAR et l'Unité des SI ont se sont associés pour créer les Spécifications du projet pour développer la Base de données opérationnelle des rapports du Processus PVS.

Le but de ce projet est de développer une base de données des rapports de missions du Processus PVS, afin de pouvoir la consulter par voie électronique pour facilement disposer de sous-ensembles d'informations visant à permettre une analyse détaillée à des fins spécifiques.

Au vu du besoin croissant de l'OIE de moderniser son approche de la gestion des données à tous les niveaux et de s'assurer qu'une Base de données du Processus PVS soit interopérable avec d'éventuelles bases de données d'autres organisations, ce Projet a été suspendu en 2019 et devrait être réactivé au cours de l'année 2020.

En juillet 2019, le Service des actions régionales a commencé à cartographier le PVS sur le portail du Partenariat stratégique pour le règlement sanitaire international (2005) et la sécurité sanitaire (SPH). Les données de 50 Membres ont été publiées sur le portail, de même que les rapports de missions du Processus PVS accessibles au public. Ce travail sera poursuivi en 2020 afin de finaliser la cartographie.

Etat des lieux au 1er janvier 2020 pour les différents types de missions

1er janvier 2019 au 31 décembre 2019	Nouvelles demandes	Demandes depuis le début du programme	Missions conduites en 2019	Missions conduites depuis le début du programme	Rapports soumis aux Membres en 2019
Missions d'Evaluation PVS	1	142	2	137	2
Missions d'Evaluation PVS (aquatique) (#)	2	21	2	15	2
Missions d'Analyse des écarts PVS (^)	3	123	3	101	3
Programme d'appui à la législation vétérinaire (*)					
• Missions d'identification	0	72	3	70	3
• Missions dans le cadre d'un accord (phase préparatoire et phase de mise en œuvre)	1	24	2	35	4
Missions du Processus PVS pour les laboratoires	2	20	2	16	1
Missions de Suivi d'évaluation PVS	3	78	15	67	15
Missions d'Evaluation externe conjointe (avec la participation d'experts PVS)	-	-	9	44	-
Ateliers nationaux RSI/PVS	-	-	10	29	-

(#) Missions pour évaluer la performance des Services de santé des animaux aquatiques. Les chiffres comprennent également les missions de Suivi d'évaluation PVS Evaluation (aquatique).

(^) Les chiffres comprennent les missions d'Analyse des écarts, ainsi que les actualisations, et également celles pour les animaux aquatiques.

(*) Le Programme d'appui à la législation vétérinaire comprend 2 types de missions : les missions d'Identification de la législation vétérinaire et les missions dans le cadre d'un Accord pour la législation vétérinaire entre l'OIE et un Membre. Le but d'une mission d'identification est d'étudier la législation d'un Membre par rapport au Chapitre 3.4. "Législation vétérinaire" du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*. Les Accords sont divisés en deux phases (avec du travail à distance et des missions optionnelles) : une phase préparatoire, précondition indispensable à la signature d'un Accord, et une phase de mise en œuvre, après signature de l'Accord. Cette dernière phase permet aux Membres de bénéficier d'une assistance en termes d'appui méthodologique pour faciliter la modernisation de leur législation vétérinaire nationale.

Activités sur les Paraprofessionnels vétérinaires (PPVs)

Le Service des actions régionales a apporté son appui au groupe *ad hoc* sur les PPVs. Pour faire suite à la publication des *Recommandations de l'OIE sur les compétences des paraprofessionnels vétérinaires* en mai 2018 lors de la Session générale, le groupe *ad hoc* a finalisé les *Lignes directrices de l'OIE pour le cursus de formation des paraprofessionnels vétérinaires* qui ont été diffusées à la Session générale de mai 2019. Des séminaires dédiés ont été organisés en marge des Conférences des Commissions régionales de l'OIE pour les Amériques et pour l'Afrique, en vue d'informer les équipes régionales de l'utilisation de ces Lignes directrices pour renforcer la formation et la performance des PPVs.

Par ailleurs, deux projets axés sur la formation et l'utilisation des PPVs au sein des Services vétérinaires nationaux ont été élaborés et financés. Le premier, intitulé « Professionnalisation des paraprofessionnels vétérinaires », est financé par l'AFD (France) et débutera en 2020 comme projet pilote au Sénégal et au Togo. La mise en œuvre du second projet, intitulé « Projet OIE de renforcement des compétences des paraprofessionnels vétérinaires (PPVs) » et financé par DTRA (USA), débutera en 2020 par un Atelier sous-régional pour l'Asie centrale et l'Europe de l'Est sur la création d'un environnement propice à l'intégration réussie des PPVs dans les Services vétérinaires nationaux. Ceci sera suivi par la sélection d'un Membre spécifique de la sous-région pour un atelier national sur l'intégration des PPVs et qui comprendra l'élaboration d'un plan de travail pour la création d'un environnement propice dans le pays et l'appui de l'OIE au cours de l'année suivante pour mener à bien les priorités identifiées par le groupe de travail dans les domaines de la législation, de la réglementation, de la formation, de la planification des ressources humaines et/ou de la mise en œuvre sur le terrain des activités PPV. Une troisième proposition a été préparée pour BMZ (Allemagne), axée sur la formation des PPVs en Afrique pour participer de façon efficace aux programmes nationaux de contrôle et d'éradication de la PPR, menés dans le cadre de la Stratégie mondiale OIE/FAO pour le contrôle et l'éradication de la PPR. L'annonce du financement de ce troisième projet

Activités sur l'Enseignement vétérinaire

En 2019, le Service des Actions régionales a assuré la gestion du Programme de jumelage de l'OIE entre Etablissements d'enseignement vétérinaire et du Programme de jumelage entre Organismes statutaires vétérinaires. Il existe actuellement 7 projets actifs de jumelage d'enseignement vétérinaire. Pour un autre projet, la phase préparatoire a été achevée en novembre 2019 et une décision est en suspens quant à l'opportunité de démarrer un projet de jumelage à part entière. Plusieurs demandes pour de nouveaux projets de jumelage ont été reçues, mais à présent, en raison d'un manque de financement, un seul projet semble progresser. En outre, il y a un projet actif de jumelage entre OSV ainsi qu'une demande de la part du Royal College of Veterinary Surgeons du Royaume-Uni pour associer un partenaire à un projet de jumelage entre OSV en 2020. Le résultat est en attente.

7.7. APPUI A LA FORMATION DES SERVICES VETERINAIRES

L'évolution du mandat de l'OIE au cours des dernières années a entraîné l'augmentation du volume des activités de renforcement des capacités pour les Services vétérinaires nationaux. Une part significative de ces activités est directement liée au Processus PVS, le reste correspondant essentiellement à des séminaires et ateliers pour les Délégués OIE et Points focaux de l'OIE nouvellement nommés (depuis 2008, plus de 150 formations ont été organisées dans les cinq régions de l'OIE). Toutes ces activités visent à améliorer la mise en œuvre des normes de l'OIE et la gouvernance vétérinaire. Cette hausse des activités de renforcement des capacités a posé des défis de taille à l'OIE en termes de financement et de ressources humaines, notamment en l'absence d'expertise spécifique en matière de formation au sein de l'OIE. Au vu de ce qui précède, et à la lumière de l'élaboration du Septième plan stratégique, l'OIE a décidé d'entamer la rénovation de son système de formation, avec plusieurs champs d'activités :

- La création, en septembre 2018, de la Plateforme OIE pour la formation des Services vétérinaires (Plateforme OIE de formation), sous la forme d'un consortium innovant avec son réseau de Centres collaborateurs, notamment ceux pour la Formation et l'enseignement, afin d'utiliser pleinement le potentiel de leur expertise pédagogique. La Plateforme OIE de formation sera le mécanisme avec lequel les futures activités de formation de l'OIE seront coordonnées, qu'elles soient en présentiel ou en ligne ;

- Le développement du Portail de formation de l'OIE, l'outil informatique d'accompagnement de la Plateforme de formation de l'OIE, par lequel toutes les données de formation seront gérées, avec un espace dédié à l'enseignement à distance ;
- Le développement d'un Cadre de formation basé sur les compétences, afin d'organiser la future offre de formation de l'OIE à ses Membres de manière cohérente et complète, basée sur des ensembles de compétences clés conformes aux normes de l'OIE pour les animaux aquatiques et terrestres. Ce Cadre sera alimenté par des modules de formation et du matériel à développer ou déjà disponible, qui seront éventuellement labellisés par l'OIE selon des critères bien définis ;
- L'intégration des concepts d'"ingénierie de formation" dans les futures activités de formation, notamment (i) la collecte et l'analyse des besoins de formation, en lien avec les résultats des rapports de mission et des activités du Processus PVS ainsi que de l'Observatoire de l'OIE ; (ii) leur conversion en objectifs d'apprentissage ; (iii) l'élaboration d'un Cahier des charges (ressources financières, physiques et humaines nécessaires pour dispenser la formation) ; (iv) la mise en œuvre de la formation et (v) le suivi et l'évaluation des résultats et des impacts de la formation ; et
- Une réflexion sur les objectifs de formation de l'OIE, et notamment sur la pertinence des thèmes pour lesquels un Point focal est désigné. Les futurs objectifs de l'OIE incluent tout le personnel des Services vétérinaires, y compris les paraprofessionnels vétérinaires.

Grâce à cette approche et avec le soutien de ses Centres collaborateurs et partenaires, l'OIE mettra en place des programmes de formation, qui combineront des formations en ligne et des séminaires et ateliers en présentiel, afin d'être efficaces et adaptés aux besoins, permettant à la fois un développement professionnel continu au niveau individuel et des Services vétérinaires de qualité fonctionnant conformément aux normes de l'OIE. Différents groupes de parties prenantes (Membres, bailleurs de fonds, Centres de référence, entre autres) seront consultés sur la proposition de réforme du système de formation de l'OIE lors d'un forum de réflexion sur la formation qui se tiendra en avril 2020.

III. ACTIVITES DES COMMISSIONS ET DES GROUPES

1. COMMISSIONS SPECIALISEES

Pour obtenir des informations plus détaillées sur les rapports des quatre Commissions spécialisées, veuillez consulter le lien suivant : et le rapport de leurs activités présenté lors de la [Session générale de 2019](#).

1.1. COMMISSION DES NORMES SANITAIRES POUR LES ANIMAUX TERRESTRES

1.1.1. Réunion de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres de février 2019

La Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (la Commission du Code) s'est réunie au siège de l'OIE du 19 au 28 février 2019 pour examiner les commentaires adressés par les Membres sur les textes diffusés dans le rapport de sa réunion de septembre 2018 ainsi que les travaux fournis par le Groupe ad hoc chargé de la révision des chapitres 7.5. sur l'abattage des animaux et 7.6. sur la mise à mort d'animaux à des fins de contrôle sanitaire.

Au cours de sa réunion de février 2019, la Commission du Code a proposé de présenter deux nouveaux chapitres et neuf textes révisés à l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE en vue de leur adoption au cours de la 87^e Session générale et de soumettre 14 chapitres nouveaux ou révisés pour commentaire.

Au cours de la 87^e Session générale de mai 2019, l'Assemblée mondiale des Délégués a adopté deux nouveaux chapitres et neuf chapitres révisés qui ont été intégrés dans l'édition 2019 du Code terrestre.

1.1.2. Réunion de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres de septembre 2019

La Commission du Code s'est réunie du 10 au 19 septembre 2019 au siège de l'OIE pour examiner les commentaires adressés par les Membres sur les textes distribués après la réunion de février 2019. La Commission du Code a également examiné les observations émanant des autres Commissions spécialisées et a également revu les interventions faites par les Délégués de l'OIE au cours de la 87^e Session générale.

La Commission du Code a également revu et approuvé les rapports de groupes ad hoc en charge : (1) du bien-être dans les systèmes de production de poules pondeuses, (2) de l'influenza aviaire, (3) des services vétérinaires et (4) de la révision du chapitre 7.5. sur l'abattage des animaux et du chapitre 7.6. sur la mise à mort des animaux à des fins de contrôle sanitaire.

Au cours de sa réunion de septembre 2019, la Commission du Code a distribué 21 textes nouveaux ou révisés dans le dessein de recueillir les commentaires des Délégués.

1.2. COMMISSION DES NORMES BIOLOGIQUES

La Commission des normes biologiques s'est réunie deux fois en 2019 : du 12 au 15 février et du 17 au 20 septembre, sous la présidence du professeur Emmanuel Couacy-Hymann. La Commission a abordé les questions suivantes :

- Examen des demandes de statut de Centre de référence de l'OIE ;
- Examen des rapports annuels des activités des Centres de référence pour 2018 ;
- Mise en œuvre des procédures opérationnelles standard adoptées pour l'approbation et le maintien du statut de Laboratoire de référence de l'OIE : examen approfondi de tous les rapports annuels pour les activités en 2018 ;

- Mise en œuvre des procédures opérationnelles standard adoptées pour l'approbation et le maintien du statut de Centre collaborateur de l'OIE ; mise en correspondance des Centres existants avec la liste des principaux domaines et spécialités ;
- Poursuite de l'élaboration de procédures pour l'établissement et la maintenance des réseaux de Centres de référence de l'OIE. Initiation de la mise en place de réseaux de Laboratoires de référence de l'OIE pour les maladies de la peste porcine africaine, de la PPR et de la rage ;
- Examen des dossiers pour les projets de jumelage de laboratoires ;
- Examen des programmes internationaux de normalisation des tests de diagnostic ;
- *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* de l'OIE (*Manuel terrestre*) :
 - Onze chapitres mis à jour ont été adoptés par l'Assemblée mondiale des Délégués lors de la Session générale de mai 2019. Ils ont été ajoutés à la version en ligne du *Manuel terrestre* (anglais et espagnol) ;
 - Vingt-sept chapitres révisés ont été approuvés pour être distribués aux Pays Membres pour un premier tour de commentaires. Les projets de chapitres peuvent être téléchargés à partir d'un hyperlien inclus dans le rapport de la réunion de septembre, disponible sur le site des Délégués et sur la page de la Commission sur le site de l'OIE.

Une version imprimée de la huitième édition du *Manuel terrestre*, en anglais, a été publiée début 2019.

- Un réactif de diagnostic de la trichinellose produit et fourni par l'Istituto Superiore di Sanità (Italie), Laboratoire de référence de l'OIE pour la trichinellose, a été ajouté à la liste des réactifs standard internationaux approuvés par l'OIE.
- Un nouveau kit a été ajouté au Registre de l'OIE (Enferplex Bovine TB Antibody Test, Enfer Scientific ULC) et l'enregistrement de deux kits (Newcastle Disease Virus Antibody Test Kit, BioChek UK Ltd et TeSeETM Western Blot, Bio-Rad Laboratories) a été renouvelé lors de la Session générale de mai 2019 ;
- Lors de la réunion de la CNB de septembre 2019, le Secrétariat de l'OIE pour l'enregistrement des kits de diagnostic a soumis une proposition visant à modifier les procédures de communication des informations sur les nouveaux kits, de sorte que les données de validation à l'appui soient mises à la disposition des Délégués lorsque de nouveaux kits sont proposés pour l'enregistrement. La CNB a approuvé la proposition.
- Examen des rapports des réunions du Groupe *ad hoc* sur les laboratoires durables et sur le MERS-CoV.
- Sous l'égide de la Commission des normes biologiques, une réunion de lancement du projet de biobanque virtuelle de l'OIE s'est tenue du 15 au 17 octobre. Le groupe a discuté de la solution informatique pour la biobanque virtuelle de l'OIE proposée *Istituto Zooprofilattico Sperimentale della Lombardia e dell'Emilia Romagna "Bruno Ubertini"* (IZSLER, la biobanque du Centre collaborateur de l'OIE pour les produits biologiques vétérinaires, et a examiné le schéma des métadonnées à associer aux matériaux de la biobanque. Le groupe a proposé de procéder à une consultation électronique avec le réseau des Centres de référence de l'OIE afin d'assurer une révision inclusive et participative du schéma de métadonnées.
- Le 13^e séminaire de l'OIE, qui s'est tenu lors du 19^e Symposium WAVLD³ en juin 2019 à Chiang Mai, en Thaïlande, portait sur deux sujets : la session du matin sur les *systèmes de gestion de la qualité des laboratoires : Les coûts et les avantages de la qualité* et la session de l'après-midi sur les *biobanques et les matériaux de référence*. Le projet de biobanque virtuelle de l'OIE a été présenté pour la première fois lors de la session de l'après-midi. Une présentation intitulée : *Peste porcine africaine : L'établissement de diagnostics de laboratoire standard et la mise en*

réseau de laboratoires en Asie a également été intégrée dans le programme. La réaction à l'événement ainsi que l'engagement et la participation de l'OIE tout au long de la conférence ont été positifs de la part du conseil exécutif de la WAVLD, ainsi que des participants à la conférence.

1.3. COMMISSION SCIENTIFIQUE POUR LES MALADIES ANIMALES

La Commission scientifique, présidée par le Dr Cristóbal Zepeda, s'est réunie du 18 au 22 février 2019 et du 9 au 13 septembre 2019. La Commission a abordé les questions suivantes au cours de l'année 2019 :

- Révision des chapitres du *Code terrestre*, y compris les commentaires des Membres sur les projets de chapitres relatifs aux maladies, infections et infestations répertoriées par l'OIE, à la surveillance zoonositaire, aux procédures d'autodéclaration et de reconnaissance officielle par l'OIE du contrôle officiel des maladies répertoriées et émergentes, à l'infection par le complexe *Mycobacterium tuberculosis*, infection par le virus de la rage, infection par le virus de la fièvre de la vallée du Rift, infection par le virus de la peste bovine, infection par des trypanosomes animaux d'origine africaine, infection par les virus de la grippe aviaire, grippe équine, infection par le virus de la peste des petits ruminants, infection par le virus de la peste porcine africaine, infection par la peste porcine classique ;
- Examen des évaluations sur le statut officiel de la maladie et validation des programmes de contrôle officiels : pour la peste équine, un dossier a été évalué pour le maintien du statut concernant la peste équine. Pour le statut de risque d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), trois dossiers ont été évalués pour le statut de pays : un pour le statut de risque négligeable et deux pour le statut de risque contrôlé. Pour la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), trois dossiers ont été évalués pour le statut de pays indemne. Pour la fièvre aphteuse, sept dossiers ont été évalués : trois pour le statut de zone indemne sans vaccination, un pour le statut de zone indemne avec vaccination, deux dossiers pour la validation du programme officiel de lutte contre la fièvre aphteuse du pays et un dossier pour le maintien d'un programme officiel de lutte approuvé. Pour la peste porcine classique (PPC), quatre dossiers ont été évalués pour le statut de pays indemne et un dossier pour le statut de zone indemne. Pour la peste des petits ruminants (PPR), un dossier a été évalué en vue de l'octroi du statut de pays indemne. Deux dossiers ont été évalués pour le recouvrement du statut ;
- Examen complet de 36 reconfirmations annuelles correspondant à une sélection de 10 % des reconfirmations annuelles dues par les Membres reconnus comme ayant un statut officiel de maladie, ainsi que des sept reconfirmations annuelles pour la validation des programmes nationaux de contrôle officiel. Examen du rapport des évaluations des reconfirmations annuelles par le Département du statut, y compris les six reconfirmations annuelles sur lesquelles l'OIE a attiré l'attention de la Commission scientifique. Sélection de 10 % des reconfirmations annuelles devant faire l'objet d'un examen approfondi en 2020 ;
- Examen des résultats d'une mission d'experts menée pour le maintien du statut de zone indemne de PPR et du programme de contrôle officiel de la fièvre aphteuse approuvé par l'OIE. La planification d'autres missions à mener pour assurer le maintien à long terme du statut officiel a été examinée et priorisée ;
- Harmonisation des exigences relatives à la reconnaissance et au maintien du statut de pays indemne de maladie dans les chapitres spécifiques aux maladies (c'est-à-dire les maladies pour lesquelles l'OIE dispose d'un mécanisme de reconnaissance officielle du statut d'un pays ou d'une zone) ;
- Examen de deux demandes de reconnaissance en tant que Centres collaborateurs de l'OIE ;

- Examen des rapports de réunion de 12 Groupes *ad hoc* et d'un Groupe de travail, réunion tenue sous les auspices de la Commission :

Domaine de travail	Sujet (nombre de réunions)
Évaluation des statuts officiels vis-à-vis de maladies	FA (1), ESB (1), CPPB (1), PE (1), PPR (1), PPC (1)
Révision des chapitres du <i>Code terrestre</i>	Animal African trypanosomes (1) ESB (3)
Faune sauvage	Groupe de travail sur la Faune sauvage (1)
Autres	Base de données mondiale sur l'antibiorésistance et mise à jour des normes (1) MERS-CoV (1)

Autres domaines de discussion :

- Participation des membres de la Commission scientifique aux Groupes *ad hoc*, Groupes de travail et réunions connexes en rapport avec les activités de l'OIE ;
- Les Présidents et Premiers Vice-présidents de la Commission scientifique et de la Commission du Code ont tenu une réunion du groupe de travail technique en marge des deux réunions de la Commission dans le but de discuter des modifications de l'article 4.4.6 du *Code terrestre* sur la Zone de protection afin de permettre et d'encourager les Pays Membres à mettre en œuvre des mesures préventives renforcées pour protéger leur statut sanitaire en réponse à un risque accru d'incursion de la maladie, tout en minimisant l'impact sur leur statut et, par conséquent, sur le commerce.
- La Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse, la Stratégie mondiale de contrôle et d'éradication de la peste des petits ruminants, le Plan stratégique mondial pour éliminer les décès humains causés par la rage transmise par les chiens et l'Initiative mondiale de lutte contre la peste porcine africaine ;
- Liaison avec d'autres Commissions spécialisées, en particulier avec la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres et la Commission des normes biologiques ;
- Discussion sur des questions spécifiques à des maladies : mise à jour sur le réseau des Laboratoires de référence pour la fièvre aphteuse et la situation mondiale de la fièvre aphteuse, élaboration d'une procédure opérationnelle standard pour guider la décision d'inscription sur la liste des agents pathogènes, potentiel zoonotique de l'hépatite B chez les gibbons, traitement thermique pour inactiver les virus de la peste porcine classique, de la peste porcine africaine et de la fièvre aphteuse dans les eaux grasses, risque de transmission de souches apparentées au vaccin LSD, maladie à prions chez les dromadaires, vaccination des animaux de grande valeur pour la conservation, liberté saisonnière, rôle des porteurs dans l'épidémiologie de la peste porcine africaine et utilisation de tests de dépistage de la peste porcine africaine dans les enclos.
- Évaluation des agents pathogènes suivants au regard des critères d'inscription du chapitre 1.2 du Code terrestre : MERS-CoV, trypanosomes animaux d'origine africaine, diarrhée épidémique porcine, maladie de dépérissement chronique, *Theileria lestoquardi*, *Theileria luwenshuni*, *Theileria uilenbergi* et *Theileria orientalis* et influenza aviaire.

1.4. COMMISSION DES NORMES SANITAIRES POUR LES ANIMAUX AQUATIQUES

1.4.1. Réunion de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques de février 2019

La Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques (la Commission des animaux aquatiques) s'est réunie du 7 au 14 février 2019 au siège de l'OIE pour examiner les commentaires adressés par les Membres de l'OIE sur les textes diffusés dans le rapport de sa réunion de septembre 2018 ainsi que sur les travaux fournis par les Groupes ad hoc de l'OIE en charge (1) de la sensibilité des espèces de poissons à l'infection par des maladies listées par l'OIE, (2) du virus du tilapia lacustre et (3) de la sécurité biologique dans les établissements d'aquaculture.

Au cours de sa réunion de février 2019, la Commission des animaux aquatiques a distribué aux Membres dix projets de chapitre révisés appelés à être intégrés au Code aquatique et quatre projets de chapitre révisés appelés à être intégrés au Manuel aquatique qui ont été proposés à l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE en vue de leur adoption au cours de la 87^e Session générale. Elle leur a également distribué un projet de nouveau chapitre et trois projets de chapitre révisés destinés au Code aquatique dans le dessein de recueillir leurs commentaires.

Au cours de la 87^e Session générale de mai 2019, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE a adopté dix projets de chapitre révisés qui ont été intégrés dans l'édition 2019 du *Code aquatique* (22^e édition). L'Assemblée a également adopté quatre projets de chapitre révisés qui ont été intégrés dans la version en ligne du *Manuel aquatique*.

1.4.2. Réunion de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques de septembre 2019

La Commission des animaux aquatiques s'est réunie du 25 septembre au 2 octobre 2019 au siège de l'OIE pour examiner les commentaires adressés par les Membres sur les textes distribués après la réunion de février 2019.

La Commission des animaux aquatiques a également examiné les rapports fournis par les Groupes ad hoc en charge de la sensibilité des espèces de poissons à l'infection par des maladies listées par l'OIE et du virus du tilapia lacustre.

Au cours de sa réunion de septembre 2019, la Commission des animaux aquatiques a également distribué aux Membres un projet de nouveau chapitre et six projets de chapitre révisés destinés au Code aquatique et un nouveau projet de chapitre et trois projets de chapitre révisés destinés au Manuel aquatique dans le dessein de recueillir leurs commentaires.

2. ACTIVITES DES GROUPES DE TRAVAIL

2.1. GROUPE DE TRAVAIL SUR LA FAUNE SAUVAGE

Le Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage se réunira au Siège en 2020.

2.2. GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ANTIBIORESISTANCE

Le Groupe de travail de l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens (le Groupe) s'est réuni pour la première fois du 1^{er} au 3 octobre 2019 au siège de l'OIE à Paris, en France. Le Groupe de travail fournira des orientations et établira des priorités pour aider à la mise en œuvre de la stratégie de l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens (RAM) et l'utilisation prudente des antimicrobiens, et des recommandations de la 2^e Conférence mondiale de l'OIE sur la RAM et l'utilisation prudente des antimicrobiens, comme indiqué dans le mandat du Groupe qui a été examiné au cours de cette réunion. Il s'appuiera également sur le travail accompli par le précédent groupe ad hoc de l'OIE sur la RAM.

Les principaux points abordés lors de cette première réunion ont été :

- La liste OIE des agents antimicrobiens d'importance vétérinaire chez les animaux, subdivisée en espèces animales en commençant par les volailles. Plusieurs membres du Groupe ont exprimé leur intérêt à faire partie d'un Groupe ad hoc qui sera créé pour travailler sur cette tâche.
- Base de données de l'OIE sur l'utilisation des antimicrobiens : stade actuel et développement futur
- Le Groupe a soutenu la création d'un Groupe de référence technique avec la participation de plusieurs membres pour aider l'OIE en ce qui concerne le développement de la base de données et sa phase de transition d'un tableur à un système de reporting informatisé.

Le groupe a défini son programme de travail et a établi les priorités de travail pour la première année.

3. ACTIVITES DES GROUPES AD HOC

3.1. GROUPE AD HOC SUR L'ANTIBIORESISTANCE

Le Groupe ad hoc de l'OIE sur l'antibiorésistance s'est réuni du 16 au 18 janvier 2019. Lors de cette dernière réunion, les grandes réalisations de ce Groupe ad hoc ont été reconnues. Parmi les sujets abordés lors de cette réunion, on peut citer

- La deuxième Conférence mondiale de l'OIE sur l'antibiorésistance, Mise en pratique des normes : Recommandations
- Le développement futur de la liste de l'OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire
- La Base de données OIE AMU :
 - a) conversion du format tableur vers un système de base de données
 - b) présentation du troisième Rapport annuel de l'OIE sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux : Meilleure compréhension de la situation mondiale

3.2. GROUPE AD HOC SUR LE CORONAVIRUS RESPONSABLE DU SYNDROME RESPIRATOIRE DU MOYEN-ORIENT (MERS-CoV)

Le groupe ad hoc sur le MERS-CoV s'est réuni du 22 au 24 janvier 2019 pour rédiger un nouveau chapitre du Manuel terrestre de l'OIE qui fixerait les normes de laboratoire et fournirait des procédures validées et approuvées au niveau international à utiliser pour le diagnostic de confirmation du MERS-CoV chez les animaux.

Le groupe a également évalué le MERS-CoV au regard des critères d'inscription décrits au chapitre 1.2 du Code terrestre en vue de son inclusion dans la liste des maladies de l'OIE et a recommandé que l'infection par le MERS-CoV chez les dromadaires soit considérée comme une maladie de la liste de l'OIE.

Enfin, le groupe a revu et modifié la définition de cas pour la déclaration à l'OIE de l'infection par le MERS-CoV chez les dromadaires, qui avait été publiée initialement en mai 2017. Le Groupe a convenu que seuls les cas confirmés par RT-PCR ou par antigène positif en laboratoire devraient être notifiés à l'OIE en tant que maladie émergente, conformément à l'article 1.1.4. du Code terrestre.

3.3. GROUPE AD HOC SUR LES TRYPANOSOMES ANIMAUX AFRICAINS

La deuxième réunion du Groupe ad hoc sur les trypanosomes animaux africains s'est tenue du 15 au 17 janvier 2019. L'objectif du Groupe était de finaliser le projet de chapitre du Code terrestre sur « l'infection par les trypanosomes animaux d'origine africaine » en tenant compte des commentaires de la Commission scientifique et du Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage sur les grandes lignes et le contenu proposés lors de la première réunion du Groupe ad hoc qui a eu lieu en mars 2018.

Le Groupe a également évalué les différents trypanosomes animaux d'origine africaine en fonction des critères d'inscription du chapitre 1.2 du *Code terrestre*. Le Groupe a noté que *T. vivax*, *T. congolense*, *T. simiae*, *T. brucei*, *T. evansi* et *T. equiperdum* correspondent aux critères d'inscription, tandis que *T. godfreyi* ne correspond pas à la liste.

3.4. GROUPE AD HOC SUR LES PARAPROFESSIONNELS VETERINAIRES

Le Groupe ad hoc sur les paraprofessionnels vétérinaires, créé en novembre 2016, a achevé ses travaux en 2019. Après avoir produit les Recommandations de l'OIE sur les compétences des paraprofessionnels vétérinaires, qui ont été distribuées lors de la 86^e Session générale de l'OIE en mai 2018, le Groupe ad hoc a concentré ses efforts sur l'achèvement des Lignes directrices de l'OIE pour le cursus de formation des paraprofessionnels vétérinaires, qui ont été distribuées aux Délégués lors de la 87^e Session générale de l'OIE en mai 2019. Ces documents fournissent des orientations relatives aux paraprofessionnels vétérinaires travaillant dans trois domaines distincts, à savoir la santé animale, la santé publique vétérinaire et les diagnostics en laboratoire. Les Recommandations et Lignes directrices sont maintenant disponibles sur le site de l'OIE en anglais, français et espagnol.

3.5. GROUPE AD HOC SUR LE BIEN-ETRE ANIMAL DANS LES SYSTEMES DE PRODUCTION DES POULES PONDEUSES

Le Groupe ad hoc s'est réuni en avril 2019 pour examiner les commentaires reçus à propos du projet de chapitre 7.Z. intitulé « Bien-être animal dans les systèmes de production de poules pondeuses » qui avait été diffusé dans le rapport de la réunion de septembre 2018 de la Commission du Code afin de recueillir les commentaires des Membres.

Le Groupe ad hoc a procédé à l'examen d'un nombre important de commentaires exprimant souvent des positions opposées sur certaines des recommandations proposées et a réalisé des modifications en conséquence. Le projet de chapitre révisé a été examiné par la Commission du Code au cours de sa réunion de septembre 2019 puis diffusé pour recueillir des observations.

3.6. GROUPE AD HOC SUR L'INFLUENZA AVIAIRE

Le Groupe ad hoc sur l'infection par les virus de l'influenza aviaire s'est réuni pour la troisième reprise en juin 2019 afin d'examiner les commentaires reçus des Membres à propos du projet de chapitre révisé qui avait été annexé au rapport de la réunion de septembre 2018 de la Commission du Code et diffusé auprès des Membres. Le Groupe ad hoc a entrepris une évaluation de l'influenza aviaire de faible pathogénicité due aux sous-types H5 et H7 au regard des critères d'inclusion dans la liste de l'OIE qui sont énoncés au chapitre 1.2. du *Code terrestre*.

La Commission du Code et la Commission scientifique ont examiné le rapport du Groupe ad hoc au cours de leur réunion respective de septembre 2019. Le projet de chapitre 10.4. révisé portant sur l'infection par les virus de l'influenza aviaire a été annexé au rapport de la réunion de septembre 2019 de la Commission du Code et une nouvelle fois distribué pour recueillir des commentaires.

3.7. GROUPE AD HOC EN CHARGE DE LA REVISION DU CHAPITRE 7.5. SUR L'ABATTAGE DES ANIMAUX ET DU CHAPITRE 7.6. SUR LA MISE A MORT D'ANIMAUX A DES FINS DE CONTROLE SANITAIRE

Le Groupe ad hoc en charge de la révision du chapitre 7.5. sur l'abattage des animaux et du chapitre 7.6. sur la mise à mort d'animaux à des fins de contrôle sanitaire s'est réuni pour la deuxième reprise en juin 2019 afin de poursuivre le travail de révision des chapitres 7.5. et 7.6. La Commission du Code est convenue de diffuser le chapitre 7.5. révisé dans son rapport de septembre 2019 dans le dessein de recueillir des commentaires et a demandé au Groupe ad hoc d'avancer dans ses travaux sur la révision du chapitre 7.6.

3.8. GROUPE AD HOC SUR LES SERVICES VETERINAIRES

Le Groupe ad hoc sur les Services vétérinaires s'est réuni en juillet 2019 afin d'entreprendre une révision et une restructuration complètes des chapitres 3.1. et 3.2. du *Code terrestre* étant donné que ces chapitres n'avaient pas été revus depuis plus de dix ans.

Le rapport du Groupe ad hoc a été examiné par la Commission du Code au cours de sa réunion de

septembre 2019 et annexé à son rapport de septembre 2019 et distribué pour recueillir des commentaires.

3.9. GROUPE *AD HOC* SUR LES URGENCES VÉTÉRINAIRES

La première réunion du Groupe *ad hoc* de l'OIE sur les urgences vétérinaires s'est tenue en juillet 2019. Le Groupe a été convoqué pour 1. Rédiger un document d'orientation sur les exercices de simulation en santé animale, et 2. Concevoir des scénarios pour des exercices régionaux qui soutiendraient la mise en œuvre du projet conjoint OIE-FAO-INTERPOL "Renforcer la résilience contre l'agroterrorisme et l'agro-criminalité". L'objectif général de ce projet était de favoriser une collaboration plus étroite entre les services vétérinaires et les autorités policières tout en renforçant les capacités de réponse à toutes les urgences de santé animale.

Le but du document d'orientation était d'optimiser l'utilisation des exercices de simulation dans le renforcement des capacités de préparation aux situations d'urgence pour tous les risques de santé animale en guidant les Pays membres sur la décision d'organiser un exercice, la sélection d'un type d'exercice approprié et les processus de préparation, de réalisation et d'évaluation d'un exercice. Les orientations se sont concentrées sur des principes (plutôt que sur des actions spécifiques), adaptables à une série de contextes (y compris les pays qui n'avaient pas encore effectué d'exercice), et évolutives, tenant compte des différents niveaux de capacité et de ressources des services vétérinaires.

Le Groupe s'est mis d'accord sur un modèle contenant la liste des contenus à ajouter, et sur le fait que les lignes directrices devraient être affinées davantage. Le projet de lignes directrices a été affiné par le Secrétariat de l'OIE, partagé virtuellement avec le Groupe pour examen et sera finalisé lors d'une future réunion plus restreinte du Groupe *ad hoc* en février 2020 avant d'être soumis à la Commission scientifique de l'OIE pour les maladies animales.

Reconnaissant l'importance de la coopération régionale et internationale pour répondre aux situations d'urgence, en particulier en matière d'agro-criminalité et d'agro-terrorisme, des exercices de simulation seront organisés dans plusieurs régions au cours de la deuxième année du projet (2020/2021). Ces exercices auraient pour but de renforcer la coopération entre les pays de ces régions et de créer des liens entre les services vétérinaires et les autorités policières. Le groupe a été chargé de réfléchir à des exemples de scénarios d'exercices de simulation qui pourraient servir de base à une discussion plus approfondie sur la conception des exercices pour la deuxième année du projet. Les projets de scénarios proposés ont été fournis à la FAO (qui serait chargée de soutenir les exercices) pour aider les pays à élaborer des formats appropriés pour les exercices. Le groupe a ensuite constaté que les scénarios étaient aussi réalistes que possible, adaptés aux régions et tenant compte des sensibilités politiques ou culturelles.

3.10. GROUPE *AD HOC* SUR LA RAGE

Le chapitre 8.14. du *Code terrestre* modifié sur la rage, adopté en 2019, comprend un article spécifique sur le programme officiel de lutte contre la rage transmise par les chiens approuvé par l'OIE. La procédure de reconnaissance officielle par l'OIE d'un programme national de lutte approuvé permet aux pays d'améliorer progressivement leur situation en matière de rage transmise par les chiens et de pouvoir éventuellement s'auto-déclarer indemnes de l'infection dans la population canine.

Pour aider les pays à demander l'approbation de leur programme national de lutte contre la rage, le Groupe *ad hoc* sur la rage a été convoqué du 8 au 10 octobre 2019 pour élaborer un questionnaire destiné à guider les pays dans la préparation de leur dossier.

Le Groupe a également été chargé d'examiner un document de travail sur l'état des lieux et les défis stratégiques de la vaccination orale des chiens. Le groupe a également examiné les dispositions relatives à l'importation de chiens en provenance de pays ou de zones infectés par la rage, notamment en ce qui concerne la probabilité que des animaux vaccinés ayant des titres d'anticorps positifs soient en incubation de la maladie et présentent donc un risque pour les pays importateurs.

3.11. GROUPE *AD HOC* SUR LES LABORATOIRES DURABLES

L'objectif des réunions du Groupe *ad hoc*, en octobre 2019, était d'examiner l'outil PVS existant pour les laboratoires durables afin de déterminer comment il peut être rationalisé et amélioré, et d'analyser ses données.

Le Groupe a convenu avec les membres et les experts des laboratoires PVS interrogés que l'approche de base utilisée dans la mission des laboratoires PVS durables apporte une valeur ajoutée aux Membres et devrait être maintenue ; que l'outil PVS pour les laboratoires durables contribue à une meilleure compréhension de la dynamique menant à la viabilité financière et à la gestion efficace des ressources au niveau des laboratoires ; et que de petites améliorations pourraient être apportées afin d'avoir un impact beaucoup plus important auprès des Membres et des partenaires.

Les principaux points de discussion ont été les suivants : les points de vue des experts et des Membres de PVS Lab sur les outils et la mission, les publics importants - Membres de l'OIE, experts de PVS Lab et partenaires - pour le travail de PVS pour des laboratoires durables ; la transformation du rapport de mission en un format d'analyse coûts-avantages narrative pour mieux mettre en évidence les avantages de l'investissement durable dans les laboratoires ; des outils supplémentaires pour ajouter de la valeur à la méthode PVS pour des laboratoires durables existante ; des améliorations de la collecte de données et des possibilités d'analyse.

3.12. GROUPE *AD HOC* SUR LE CONTROLE DES POPULATIONS DE CHIENS ERRANTS

Le Groupe *ad hoc* sur le contrôle des populations de chiens errants s'est réuni pour la première fois en novembre 2019 dans le but de réviser le chapitre 7.7. afin de fixer des règles claires concernant la gestion des populations de chiens en vertu desquelles les aspects de bien-être animal seront pris en compte et qui soutiennent la mise en œuvre des programmes de contrôle sanitaire tels que le contrôle de la rage véhiculée par les chiens.

3.13. GROUPE *AD HOC* POUR LE REMPLACEMENT DE LA TUBERCULINE BOVINE DE REFERENCE INTERNATIONALE

Un Groupe *ad hoc* opérant sous l'égide de la Commission des normes biologiques de l'OIE (BSC) a coordonné un projet visant à remplacer les stocks épuisés de l'actuelle tuberculine bovine de référence internationale (ISBT), qui a été créée en 1986. Le projet comprenait l'évaluation et l'étalonnage de deux candidats tuberculines par rapport à la référence internationale actuelle. La validation a été effectuée en trois phases, à savoir (i) une sélection initiale des tuberculines candidates basée sur un examen de la documentation des fabricants et des résultats des tests, (ii) une évaluation préliminaire (EP) qui a été réalisée dans deux laboratoires de référence de l'OIE pour la tuberculose bovine en utilisant un petit "test de remplissage", et (iii) une étude internationale collaborative (ICS) à plus grande échelle qui a utilisé un "remplissage final" plus important pour tester la puissance chez les cobayes et l'aptitude à l'emploi chez les bovins. La sélection initiale des tuberculines candidates, la préparation d'un "test de remplissage" de chaque tuberculine candidate et l'EP ont été réalisées en 2017 et 2018, tandis que l'ICS a été menée en 2019.

Le Groupe *ad hoc* s'est réuni du 5 au 7 novembre 2019 pour finaliser le projet ISBT et préparer un rapport de synthèse qui sera présenté au BSC en février 2020 pour approbation.

Si les résultats sont satisfaisants et que le rapport du Groupe *ad hoc* est approuvé par la CNB, le rapport sera présenté aux Délégués de l'OIE, accompagné d'une résolution recommandant l'approbation d'une nouvelle ISBT lors de la 88e Session générale de l'OIE en mai 2020. La nouvelle "ISBT-2" sera ensuite déposée à l'Institut national des normes et contrôles biologiques (NIBSC), où elle sera distribuée aux agences nationales de réglementation et aux fabricants de tuberculines pour être utilisée dans la normalisation des références nationales et le contrôle de la qualité des tuberculines fabriquées commercialement. Un rapport de synthèse sera également préparé et soumis pour publication dans une revue scientifique à comité de lecture au cours du troisième trimestre 2020.

3.14. GROUPE *AD HOC* SUR LE PVS AQUATIQUE

Le Groupe ad hoc en charge de l'outil PVS – Aquatique s'est réuni en novembre 2019 pour procéder à la révision de l'Outil PVS de l'OIE – Aquatique existant et d'en élaborer une deuxième édition. Il a également présenté des recommandations sur la façon de favoriser un plus large recours au Processus PVS dans le secteur des animaux aquatiques.

3.15. GROUPE *AD HOC* SUR LA SENSIBILITE DES ESPECES DE POISSONS A L'INFECTION PAR DES MALADIES LISTEES PAR L'OIE

Le Groupe ad hoc travaille par voie électronique depuis novembre 2018 afin de procéder à des évaluations de l'infection par le virus de la septicémie hémorragique virale au regard des critères d'inclusion dans la liste des espèces sensibles à une infection, tels qu'ils sont énoncés au chapitre 1.5. du Code aquatique.

La Commission des animaux aquatiques a examiné les évaluations réalisées par le Groupe ad hoc et a proposé de réviser les listes des espèces sensibles à l'infection par le virus de la septicémie hémorragique virale figurant dans le chapitre 10.9. du *Code aquatique* et dans le chapitre 2.3.10. du *Manuel aquatique*. Les projets de chapitre révisés ont été annexés au rapport de septembre 2019 de la Commission et diffusés pour recueillir des commentaires.

3.16. GROUPE *AD HOC* ELECTRONIQUE SUR LE VIRUS DU TILAPIA LACUSTRE

Le Groupe ad hoc sur le virus du tilapia lacustre (TiLV) s'est réuni par voie électronique au cours de l'année 2019 et a présenté des rapports d'avancement intermédiaires à la Commission des animaux aquatiques respectivement en février et en septembre 2019 à propos de ses travaux sur le développement d'un test de diagnostic robuste et fiable sur le TiLV.

La Commission a examiné les rapports du Groupe ad hoc et est convenue que le nombre d'éléments de preuve réunis était insuffisant pour lui permettre de recommander que l'infection par le virus du tilapia lacustre soit incluse dans la liste des maladies de l'OIE. La Commission a demandé au Groupe ad hoc qu'il poursuive ses travaux et qu'il lui fasse part de leur état d'avancement en février 2020.

IV. ACTIVITES DES REPRESENTATIONS REGIONALES ET SOUS-REGIONALES

Afin d'assurer la mise en œuvre des activités de l'OIE dans toutes les régions du monde et d'optimiser les travaux de l'Organisation grâce à un suivi direct par région/sous-région, l'OIE a établi des Représentations régionales et sous-régionales (RR/RSR) couvrant le monde entier. Toutes les Représentations régionales ont été instituées par voie de Résolutions adoptées par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, suite aux propositions présentées par le Directeur général et entérinées par la Commission régionale concernée, après avis favorable du Conseil de l'OIE.

L'OIE compte actuellement 12 Représentations régionales et sous-régionales dans le monde, qui se sont engagées à inscrire leurs activités dans les lignes tracées par le sixième Plan stratégique de l'OIE pour la période 2016–2020.

Le présent rapport résume les activités déployées par chaque région en 2019. Elles sont présentées sous forme de tableaux, eux-mêmes structurés par objectifs stratégiques et aspects transversaux conformément au sixième Plan stratégique de l'OIE

1. REGION AFRIQUE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : ASSURER LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ANIMAUX PAR UNE GESTION ADAPTEE DES RISQUES	
Élaboration des normes	• Les réunions et rencontres bilatérales ont été l'occasion de sensibiliser les Membres à la nécessité de participer activement au processus d'élaboration des normes de l'OIE et de les encourager à s'engager sur cette voie, à commenter les rapports officiels et à coordonner et compiler les contributions en la matière émanant des parties prenantes nationales, y compris les établissements d'enseignement vétérinaire (EEV) et les organismes statutaires vétérinaires (OSV), ainsi que celles émanant du secteur privé. • Une importance particulière a été accordée au principe de la facilitation d'un commerce sûr lors de deux séminaires sur le commerce des marchandises dénuées de risque (approche basée sur les marchandises) qui se sont déroulés en Afrique australe. • Des informations sur les normes de l'OIE ont été communiquées lors de diverses manifestations régionales, en particulier les séances de formation, les séminaires régionaux et les ateliers destinés aux points focaux (par exemple, séances consacrées à la présentation des normes et lignes directrices de l'OIE applicables aux produits pharmaceutiques vétérinaires et d'informations actualisées sur la VICH [Coopération internationale pour l'harmonisation des exigences techniques applicables à l'enregistrement des médicaments vétérinaires] lors d'un atelier organisé en novembre par l'UA-PANVAC [Centre panafricain de vaccins vétérinaires de l'Union africaine] sur le thème de l'harmonisation des normes pour l'évaluation des unités de production de vaccins vétérinaires et l'enregistrement des vaccins en Afrique). • Apport de soutien technique aux Délégués, à leur demande, concernant l'interprétation des normes de l'OIE et les modalités permettant d'améliorer la participation des pays au processus d'élaboration des normes, y compris lors de visites officielles en Érythrée et en Tanzanie afin d'identifier les problématiques rencontrées dans ces deux pays. • Amélioration de la coordination et de la communication avec les Membres, grâce au nouveau site Internet régional qui permet de consulter l'édition en vigueur des normes de l'OIE (hors modifications très récentes).

	• Soutien apporté à titre purement consultatif lors de la réunion annuelle des chefs des Services vétérinaires de la région, organisée par l'UA-BIRA (Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine) en vue d'élaborer une position commune pour l'Afrique avant la Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE tenue en mai. • Soutien apporté aux Membres concernant la mise en œuvre ou l'utilisation des normes dans les procédures de négociation (par exemple, orientations fournies aux stations de quarantaine de Djibouti et au Délégué de Somalie sur la manière d'utiliser les normes de l'OIE pour faire face à l'interdiction des exportations de bétail en provenance de Djibouti et à destination de l'Arabie saoudite en cas de suspicion de fièvre de la vallée du Rift). • Promotion des outils de l'OIE lors de la mise en œuvre des activités des projets et visites effectuées dans les pays bénéficiaires des projets suivants : Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS), Renforcement du système régional de surveillance des maladies (REDISSE), Renforcement des capacités et surveillance de la maladie à virus Ebola et des maladies zoonotiques prioritaires (EBO-SURSY). • En collaboration avec le service des Normes de l'OIE, organisation d'un atelier régional sur le thème « Normes internationales de l'OIE – facilitation d'un commerce international sûr », tenu au Bénin. • Soutien apporté aux pays (en particulier le Kenya) lors de la préparation d'une proposition (STDF/PPG/707) présentée au Dispositif pour le développement des normes et du commerce international (STDF) dans le but d'améliorer les normes sanitaires appliquées aux exportations de bovins et de viande bovine kenyans. • Facilitation de l'examen de certaines questions en lien avec le commerce (par exemple, les mouvements de bétail, de chevaux et de carnivores domestiques entre l'Afrique du Nord et l'Europe) lors des réunions du Comité permanent du Réseau méditerranéen de santé animale (REMESA) tenues en Égypte et à Chypre dans le but d'encourager le dialogue entre les Membres et d'éviter ainsi l'imposition d'obstacles injustifiés au commerce. • Organisation d'une réunion en marge de la 87^e Session générale de l'OIE entre des représentants de l'UE et les chefs des Services vétérinaires de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, dont l'objet principal était d'examiner les difficultés rencontrées par les pays d'Afrique du Nord lors des déplacements de chevaux à destination de l'Europe malgré la reconnaissance officielle par l'OIE du statut indemne de ces pays au regard de la peste équine. • Collecte et analyse d'informations spécifiques dans le cadre du commerce méditerranéen d'animaux et de produits d'origine animale (données présentées lors de la réunion du Comité permanent du REMESA à Chypre en décembre 2019), grâce aux travaux effectués par un stagiaire italien accueilli par le Bureau de Tunis. •
Reconnaissance officielle des statuts sanitaires	• Conseils techniques apportés aux pays concernant le statut indemne de maladie : en particulier, avec l'assistance du service des Statuts de l'OIE, conseils au Rwanda concernant la procédure officielle normalisée de l'OIE pour la reconnaissance du statut indemne de fièvre aphteuse par l'OIE, en réponse à une requête présentée par le Délégué du Rwanda en vue de la création d'un compartiment indemne de fièvre aphteuse dans le pays.

		• Les séances de formation, les réunions, etc., ont été l'occasion de rappeler régulièrement aux Membres les avantages de faire appel aux procédures de validation par l'OIE de leur programme officiel de contrôle d'une maladie ou de reconnaissance de leur statut sanitaire. À cet égard, le Botswana a vu une nouvelle zone reconnue comme étant indemne de fièvre aphteuse et trois autres pays ont présenté des demandes en vue de la reconnaissance officielle de leur statut indemne de peste des petits ruminants (PPR) et indemne de fièvre aphteuse. • En collaboration avec le service des Statuts de l'OIE et l'UA-BIRA, organisation d'une formation à Nairobi (Kenya) sur la procédure de l'OIE pour la reconnaissance officielle du statut indemne de PPR à l'intention des pays se trouvant à un stade avancé de la mise en œuvre du Programme mondial d'éradication de la PPR (PPR-GEP). • Coopération avec le service des Statuts de l'OIE pour assurer le suivi de la transmission par les Membres des reconfirmations annuelles des statuts officiels/programmes de contrôle validés, y compris lors des échanges réguliers avec les Délégués et leurs points focaux, en particulier pendant la période précédant la date limite de dépôt des dossiers.
Contrôle et éradication des maladies	Fièvre aphteuse	• Organisation de la deuxième réunion de suivi de la feuille de route de l'Afrique de l'Ouest pour la fièvre aphteuse, tenue à Dakar (Sénégal) en septembre. • Participation active à l'atelier « Suivi post-vaccinal en Afrique du Nord » organisé par la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EuFMD) en Tunisie, dont l'objectif était de clarifier les méthodes appropriées du suivi post-vaccinal et de définir les spécifications exigibles lors de l'achat de vaccins contre la fièvre aphteuse ; participation active à un autre atelier organisé avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie et réunissant des experts vétérinaires nationaux et des représentants du secteur vétérinaire privé afin d'examiner et de partager les perspectives d'amélioration du système actuel de surveillance de la fièvre aphteuse et de concevoir un dispositif de surveillance pour la détection précoce de cette maladie dans les zones à haut risque.
	Influenza aviaire hautement pathogène	• Participation à un exercice de simulation sur l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) organisé par le Bénin en mars 2019.
	Rage	• Organisation de plusieurs missions de soutien en Afrique australe dans le cadre des activités conduites avec la Namibie et avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) en vue d'éliminer la rage véhiculée par les chiens. Des doses de vaccin antirabique ont été gracieusement fournies aux pays suivants : Algérie, Angola, Érythrée, Kenya, Lesotho, Madagascar, Mali, Namibie, Togo, Tunisie et Zimbabwe ; en outre, un soutien technique a été apporté chaque fois que nécessaire, aussi bien sur la rage en général que sur la vaccination. De même, un soutien technique a été apporté au Lesotho, à la Namibie et au Swaziland concernant le contrôle de la rage. • Soutien technique apporté à des Membres (principalement le Mali) concernant la mise en place d'un programme national de contrôle de la rage.

		• Organisation d'un séminaire régional de l'OIE sur la rage en Afrique du Nord, dans la perspective d'avancer dans l'élaboration de stratégies d'élimination de la rage efficaces dans la sous-région. • Activités en appui des célébrations de la Journée mondiale de la lutte contre la rage (28 septembre). • Le Mali et la Tunisie ont conclu un engagement interministériel (ministères de la Santé et de l'Élevage) visant à lutter contre la rage conformément à l'objectif « Zéro décès humains dus à la rage à l'horizon 2030 » du Plan stratégique mondial élaboré par l'OIE, la FAO, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Alliance mondiale contre la rage (GARC).
	Peste des petits ruminants	• Organisation de la deuxième réunion de suivi de la feuille de route pour la PPR, tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire). • Facilitation des conditions d'accueil de la deuxième réunion du Réseau mondial de recherche et d'expertise sur la PPR (PPR GREN II), organisée par la FAO, l'UA-BIRA et l'OIE et accueillie par l'International Livestock Research Institute (ILRI) en novembre sous les auspices du GF-TADs. • En collaboration avec le Secrétariat du Programme mondial d'éradication de la PPR, organisation de la deuxième réunion de suivi de la feuille de route de l'Afrique du Nord pour la PPR, afin de mettre à jour et d'examiner la situation des pays de la région du Maghreb au regard des stades d'avancement en matière de contrôle et d'éradication de la PPR, en adoptant une approche régionale coordonnée regroupant les acteurs concernés de chaque pays.
	Maladies porcines	• Participation à la réunion de coordination régionale sur la peste porcine africaine (PPA) organisée par la FAO et tenue à Accra (Ghana) en octobre.
	Fièvre de la vallée du Rift	• Soutien technique et, à la demande de la communauté d'Afrique de l'Est, participation à un exercice de simulation sur le terrain à la frontière entre le Kenya et la Tanzanie pour le contrôle des maladies animales transfrontalières présentant un potentiel zoonotique, en prenant la fièvre de la vallée du Rift comme élément de scénario.
Antibiorésistance		• Préparation de la Semaine mondiale de sensibilisation au bon usage des antibiotiques sous les auspices du Secrétariat de la Tripartite FAO-OIE-OMS établi à l'échelle continentale. • Participation à la première Conférence internationale UA/OMS/FAO sur la sécurité sanitaire des aliments à Addis-Abeba, Ethiopie. • Participation à l'atelier de validation du Cadre de l'Union africaine pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens ; participation au premier Forum international « Une seule santé » organisé par la plateforme Une seule santé et par le Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies. • Activités de sensibilisation à l'intention des Membres de la région et apport d'une assistance dans l'élaboration des plans d'action nationaux contre l'antibiorésistance. Suite à ces activités, la Tunisie a conclu un plan d'action national interministériel (ministères de la Santé et de l'Agriculture) de lutte contre l'antibiorésistance, le Lesotho et la Zambie ont reçu un soutien sur le terrain, et l'Algérie et le Maroc ont organisé une série de réunions et d'activités nationales destinées à l'ensemble des acteurs concernés afin d'avancer dans la lutte contre l'antibiorésistance.

	• Organisation de l'atelier sous-régional de l'OIE consacré à la base de données sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux en Afrique de l'Est et en Afrique australe, célébré au Kenya.
Bien-être animal	• Les Membres ont été encouragés à promouvoir le bien-être animal dans leurs activités quotidiennes et à contribuer à l'élaboration de stratégies régionales pour le bien-être animal. • Participation à la deuxième réunion du Forum de l'OIE sur le bien-être animal (consacrée au transport d'animaux) ainsi qu'à d'autres manifestations telles que la troisième Conférence pour le bien-être animal en Afrique (AAWC), les réunions virtuelles du bureau du Réseau africain sur les animaux de compagnie (AFSCAN) de l'Association vétérinaire mondiale pour les petits animaux (WSAVA), la troisième Conférence internationale sur la gestion des populations canines (ICAM International), ainsi qu'une réunion avec le responsable des campagnes mondiales de World Animal Protection pour les animaux d'élevage afin d'examiner les activités en lien avec l'antibiorésistance chez les porcs et les possibilités de renforcer les normes appliquées dans les élevages commerciaux de porcs en Afrique de l'Est. • Facilitation des échanges entre la Tunisie et l'Italie en vue de préparer une proposition de projet de jumelage sur le bien-être animal, proposition qui s'est concrétisée par une communication lors de la deuxième réunion régionale du Réseau pour le renforcement de la recherche en Afrique (ERFAN) tenue à Tunis en novembre afin de pouvoir présenter le projet à l'OIE.
DÉFIS	• S'assurer de la coopération des Délégués, des Communautés économiques régionales et des organisations régionales et internationales œuvrant dans le domaine de la santé publique et de la santé animale. • Nombre trop faible d'experts disponibles dotés des compétences nécessaires pour analyser les propositions de textes destinés aux <i>Codes</i> et <i>Manuels</i> de l'OIE.
OBJECTIF STRATEGIQUE N° 2 : ÉTABLIR LA CONFIANCE PAR LA TRANSPARENCE ET LA COMMUNICATION	
Transparence sur les maladies à l'échelle internationale et notification	• Les Membres ont été assidûment encouragés à faire appel à WAHIS (Système mondial d'information sanitaire de l'OIE), ce qui s'est traduit par une augmentation de 10 % du nombre de notifications immédiates reçues au cours de l'année. • Les Membres ont reçu régulièrement des conseils, un soutien ou des rappels sous forme de messages électroniques, de visites <i>in situ</i> ou d'informations fournies lors de réunions en concertation avec le siège de l'OIE, concernant la notification des maladies et plus particulièrement l'obligation qui leur incombe de notifier rapidement toute suspicion de foyer de maladie, et ils ont été encouragés à recourir à WAHIS à cet effet. • Soutien apporté au siège de l'OIE pour le suivi des suspicions, en particulier lors du foyer de fièvre aphteuse survenu en novembre dans la partie sud du continent. • À la demande du siège de l'OIE, soutien sur le suivi des cas de mortalité chez les oiseaux dans un pays de la région. • Partage d'informations avec le réseau REMESA suite à la détection d'une nouvelle maladie à prion chez les camélidés en Algérie et en Tunisie.

	• Tenue d'une réunion en Afrique australe sur l'antibiorésistance en aquaculture et sur la notification des maladies animales, y compris chez les animaux aquatiques, catégorie où le taux de sous-déclarations reste très important. • Publication d'un article avec la Direction des Services vétérinaires de Namibie et le Friedrich-Loeffler-Institut (FLI) sur le contrôle de la rage en Namibie ; préparation d'un autre article sur les campagnes de vaccination et l'utilisation d'enregistreurs de données en Namibie. • En ce qui concerne la « transparence » au sens large, les Délégués de l'OIE ont été régulièrement encouragés à rendre publics les rapports du Processus PVS relatifs à leur pays. En conséquence, le Botswana et le Burundi ont accepté que les rapports de suivi PVS les concernant soient publiés sur le site Internet de l'OIE.
Communication sur la santé animale	• Désignation d'un correspondant régional en charge de la communication dans chaque Représentation. • Lancement du nouveau site Internet régional en novembre 2019 (en anglais), en liaison avec le siège de l'OIE. Ce nouveau site fournit des informations sur les experts de l'OIE et sur les Centres de référence de l'OIE dans la région. • Diffusion d'informations sur les activités en lien avec l'OIE sous forme de dépliants et de posters et distribution des produits de communication et d'information de l'OIE lors de manifestations pertinentes (par exemple, Journée mondiale de la lutte contre la rage, Journée vétérinaire mondiale, Semaine mondiale de sensibilisation au bon usage des antibiotiques ; première Conférence internationale FAO/OMS/UA sur la sécurité sanitaire des aliments célébrée à Addis-Abeba [Éthiopie]), ainsi que lors des visites aux ambassades ou aux ministères.
DÉFIS	• Problème du chevauchement entre les systèmes d'information continentaux et (sous-)régionaux et WAHIS. • Nécessité d'améliorer la transparence des notifications sanitaires des Membres.
OBJECTIF STRATEGIQUE N° 3 : RENFORCER LA CAPACITE ET LA DURABILITE DES SERVICES VETERINAIRES	
Renforcement des Services vétérinaires au moyen du Processus PVS de l'OIE	• Promotion auprès des Membres du Processus PVS en mettant en avant les bénéfices de son utilisation ainsi que les nouvelles options proposées. • Transmission d'informations pertinentes aux équipes d'experts des missions du Processus PVS et soutien à la préparation de ces dernières (des missions PVS ont été conduites dans les pays suivants : Botswana, Burundi, Érythrée, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Maurice, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad) ; participation (en qualité d'observateur) à plusieurs réunions de clôture de missions PVS, ainsi qu'aux réunions des missions du Processus PVS conduites en République du Congo et en Mauritanie. • Suivi des avancées des Membres dans la mise en œuvre des recommandations qui leur ont été faites suite à une mission d'évaluation PVS conduite dans leur pays (principalement au Botswana, en Érythrée et en Tanzanie). • Participation à la formation nationale à orientation PVS organisée en Afrique du Sud en vue de la réalisation d'auto-évaluations.

	• Participation aux missions d'Évaluation extérieure conjointe (JEE) conduites au Congo (Rép. du) et au Gabon, ainsi qu'aux ateliers nationaux de liaison organisés au Bénin et au Niger. • Proposition de noms d'experts potentiels pour le Processus PVS soumise à la considération du siège de l'OIE en prévision de la mise à jour de la liste d'experts.
Renforcement des Services vétérinaires par d'autres moyens que le Processus PVS de l'OIE	• Conception et organisation de séminaires sous-régionaux et régionaux de renforcement des capacités à l'intention principalement des points focaux de l'OIE pour les domaines suivants : Notification des maladies animales ; Animaux aquatiques ; Communication ; Laboratoires ; Produits vétérinaires ; Faune sauvage. • Lancement des projets de jumelage financés par REDISSE au bénéfice de laboratoires au Cameroun, en Guinée, au Mali et au Sénégal, et de l'accord de jumelage d'établissements d'enseignement vétérinaire conclu entre l'École inter-États de sciences et médecine vétérinaire (EISMV) de Dakar (Sénégal) et l'École nationale vétérinaire de Lyon (ENVL) (France). Le projet de jumelage auquel participe un laboratoire vétérinaire du Libéria est en voie de finalisation. • Examen d'un projet de jumelage potentiel entre l'Onderstepoort Veterinary Institute (OVI/ARC, Afrique du Sud) et le Kenya Medical Research Institute (KEMRI, Kenya) pour la fièvre de la vallée du Rift, et d'un projet de jumelage potentiel entre le Botswana Veterinary Council (Botswana) et le Royal College of Veterinary Surgeons (Royaume-Uni). • Participation à la réunion de clôture du projet de jumelage OIE entre l'Institut de la recherche vétérinaire de Tunisie (IRVT, Tunisie) et l'Istituto Zooprofilattico Sperimentale delle Venezie (IZSVe, Italie) pour l'aquaculture et le diagnostic de l'encéphalopathie virale et de la rétinopathie. • Participation à une soutenance de thèse et remise de diplôme dans une université du Malawi (LUANAR) et présentation à cette occasion des lignes directrices de l'OIE sur les programmes d'enseignement vétérinaire. • Participation à deux des six réunions de l'organisme statutaire vétérinaire du Botswana consacrées au lancement de l'initiative visant à réglementer l'exercice des para-professionnels vétérinaires. • Examen des possibilités de lancer de futures initiatives de l'OIE sur les para-professionnels vétérinaires (symposium interrégional) lors d'une réunion avec le président de l'Association africaine des techniciens vétérinaires (AVTA). • Participation à l'organisation de la deuxième réunion du réseau ERFAN (Renforcement de la recherche pour l'Afrique) pour l'Afrique du Nord, célébrée à Tunis (Tunisie) avec des pays d'Afrique du Nord et le Sénégal. • Organisation de l'atelier régional de formation sur les partenariats publics-privés (PPP) dans le domaine vétérinaire (deux séminaires destinés à des participants sélectionnés de pays respectivement anglophones et francophones d'Afrique).
DÉFIS	• Veiller à la mise en œuvre par les Membres des recommandations qui leur ont été formulées lors des missions du Processus PVS.

Domaine transversal A : excellence scientifique
• L'ensemble des Bureaux régionaux se sont engagés à promouvoir l'excellence scientifique dans leur région. À la fin de l'année, le continent africain comptait 15 centres d'excellence répartis en 10 Laboratoires de référence (dont un laboratoire dont le statut est actuellement révoqué) et 5 Centres collaborateurs, l'ensemble de ces Centres bénéficiant du soutien permanent des Représentations régionales concernées. • La Représentation régionale a joué un rôle majeur dans la mise en place du secrétariat de la Tripartite OIE-FAO-OMS pour la région Afrique, en particulier en participant aux manifestations suivantes : conférence de presse organisée par l'Organisation ouest africaine de la santé (OOAS) en vue de la célébration annuelle « Une seule santé » au Togo ; première Conférence internationale FAO-OMS sur la sécurité sanitaire des aliments, célébrée à Addis-Abeba (Éthiopie) ; réunion annuelle du comité de pilotage du REDISSE, célébrée au Togo ; réunion annuelle du comité de pilotage de l'EISMV. • Une collaboration de qualité s'est poursuivie avec les partenaires de la Tripartite dans une perspective « Une seule santé », afin de s'attaquer aux problèmes de l'antibiorésistance et de la rage en Afrique australe, y compris en liaison avec le secteur de l'environnement, la Communauté économique régionale pertinentes (à savoir la CDAA) et d'autres acteurs (en particulier pour ce qui concerne l'antibiorésistance). Organisation de réunions régulières et participation à des ateliers conjoints, principalement dans le cadre Une seule santé (rage, antibiorésistance et tuberculose) ; examen d'autres collaborations futures potentielles. • En collaboration avec le siège de l'OIE qui participe avec la FAO à un projet conjoint d'évaluation du risque, formulation de conseils techniques à l'intention de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) concernant le problème de la fièvre de la vallée du Rift en Afrique du Nord, et à l'intention de MediLabSecure pour faciliter la prise de contacts dans les pays du Sahel. • Les Délégués ont été encouragés à prendre une part active dans les plates-formes nationales Une seule santé mises en place en Afrique de l'Ouest et centrale. • Participation à la réunion consultative Une seule santé de l'OMS et contribution au premier Forum international Une seule santé.
Domaine transversal B : la diversité, la participation, l'engagement et la transparence
• Soutien à l'engagement et à la participation des Membres dans le respect des principes de transparence et d'inclusion, notamment en veillant à assurer un équilibre au sein de la région en matière de représentativité (candidats proposés pour intégrer le bureau de la Commission régionale et sélection des membres composant le Groupe restreint régional). • Soutien au siège de l'OIE en vue de proposer des experts potentiels pour le futur Groupe ad hoc chargé de la révision du chapitre 7.7 du <i>Code sanitaire pour les animaux terrestres</i>.
Domaine transversal C : la gouvernance
• Des liens étroits ont été maintenus avec le Groupe restreint régional, par exemple en organisant régulièrement des vidéoconférences et des réunions présentiels afin de faciliter la mise en œuvre des activités de suivi, notamment en prévision de la 87^e Session générale de l'OIE et de la 23^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique qui s'est tenue à Hammamet (Tunisie). • La régularité des échanges entre les différents Bureaux régionaux de l'OIE en Afrique a été assurée grâce aux réunions présentiels et virtuelles organisées pour mener à bien la coopération et la coordination des activités régionales et éviter toute duplication des tâches. • Une collaboration interrégionale a été mise en place avec d'autres Représentations régionales/sous-régionales de l'OIE, avec notamment la participation à une séance consacrée à l'initiative « Une meilleure mise en œuvre des normes pour un commerce plus sûr » (BESST) lors de la 15^e conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient, ainsi qu'à la manifestation « La lutte contre les zoonoses en Afrique » tenue en marge de la septième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD7). • Maintien de bonnes relations et d'une collaboration fructueuse avec des partenaires tels que l'UA-BIRA, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'UE, la FAO, l'Onderstepoort Veterinary Institute (OVI), la CDAA, le Département d'agriculture des États-Unis d'Amérique (USDA), l'OOAS, l'OMS, la Banque mondiale et les Communautés économiques régionales.

- Coordination des travaux dans le cadre du secrétariat continental de la Tripartite (FAO-OIE-OMS) et mise en commun des programmes de travail afin d'améliorer la collaboration et la coordination des activités et de prévoir, dans la mesure du possible, des activités conjointes.
- La région a été confrontée à des difficultés persistantes concernant la reprise des activités du secrétariat du GF-TADs. Une réunion visant à préparer le redémarrage du GF-TADs en Afrique a été organisée lors de la 87^e Session générale de l'OIE et les Représentations ont continué à travailler sur cette question avec la FAO et l'UA-BIRA.
- Participation à la réunion annuelle du comité de pilotage de l'EISVM.
- Participation à la réunion des chefs des Services vétérinaires sur le bien-être animal organisée par l'Association kenyane des femmes vétérinaires (KWVA) et à la création de l'Association est-africaine des femmes vétérinaires (EAWVA).
- Organisation du comité exécutif et de l'Assemblée générale du Réseau d'établissements d'enseignement vétérinaire du pourtour méditerranéen (REEV-Med), célébrée en Bosnie-Herzégovine.
- Maintien de bonnes relations avec les pays hôtes des Représentations de l'OIE en Afrique, à savoir le Mali, la Tunisie, le Kenya et le Botswana et participation régulière aux manifestations nationales de ces pays.
- Actions de plaidoyer auprès des Membres et des donateurs actuels et potentiels de la région, notamment en encourageant le détachement de personnel afin de soutenir les travaux de la Représentation régionale.

2. REGION DES AMERIQUES

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : ASSURER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX PAR UNE GESTION ADAPTÉE DES RISQUES	
Élaboration des normes	• Coordination et organisation de réunions visant à renforcer la participation des Membres au processus d'élaboration des normes de l'OIE. Ces réunions ont également été l'occasion pour la Commission régionale d'élaborer un consensus régional. L'une de ces réunions s'est tenue juste avant la Session générale. D'autres réunions ont été organisées en avril et octobre 2019 avec la collaboration de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA). • Activités de suivi auprès des Délégués de l'OIE et de leurs points focaux nationaux ainsi que d'autres parties prenantes régionales concernant la diffusion des rapports des Commissions spécialisées et les délais à respecter pour soumettre des commentaires. • Chaque fois que nécessaire, facilitation des échanges entre les pays Membres et les membres des Commissions spécialisées issus de la région. • Les acteurs du secteur privé ont été encouragés à participer à la procédure d'élaboration des normes.
Reconnaissance officielle des statuts sanitaires	• Coopération avec le service des Statuts de l'OIE pour assurer le suivi de la soumission par les Membres des reconfirmations annuelles des statuts officiels/programmes de contrôle validés. • Soutien aux évaluations préliminaires des reconfirmations annuelles et de leurs documents annexes, avec la collaboration du siège de l'OIE.

Contrôle et éradication des maladies	Fièvre aphteuse	• Participation à la 46^e réunion ordinaire de la Commission sud-américaine de lutte contre la fièvre aphteuse (COSALFA). • Soutien apporté aux Membres à travers le suivi de leur situation épidémiologique et des actions nécessaires pour réussir à éradiquer la fièvre aphteuse dans la région.
	Rage	• Participation au Réseau technique de l'OIE sur la rage. • Soutien aux initiatives régionales et nationales, dont les campagnes de communication organisées par les Membres. • Participation aux événements en lien avec la Journée mondiale de la lutte contre la rage.
	Maladies porcines	• Coordination à l'échelle régionale des actions entreprises dans le cadre du comité de pilotage régional du GF-TADs pour aider les Membres à empêcher l'introduction de la peste porcine africaine (PPA), maladie dont la région des Amériques est actuellement indemne. • Création d'un groupe permanent d'experts sur la peste porcine africaine (SGE-ASF) dans les Amériques. • Soutien à l'organisation de la première réunion du SGE-ASF qui s'est tenue à Bogotá (Colombie) les 3 et 4 décembre 2019 afin de mettre en place une coopération plus étroite entre les Membres et d'aborder les activités de prévention, de préparation et de réponse sous une forme collaborative et harmonisée à l'échelle du continent.
	Peste bovine	• Participation aux campagnes de communication relevant de la Stratégie mondiale.
Antibiorésistance		• Participation aux réunions virtuelles mensuelles de la Tripartite FAO/OIE/OMS ainsi qu'à ses réunions présentiels destinées aux parties prenantes régionales, dont les organisations régionales, les associations de producteurs des filières avicole, porcine et laitière, les fabricants d'aliments pour animaux et le secteur du médicament vétérinaire. • Diffusion d'informations sur les activités de l'OIE en lien avec l'antibiorésistance afin de mieux sensibiliser les Membres de la région sur cette question. • Organisation de formations sur la collecte de données nationales relatives à l'utilisation des agents antimicrobiens et de formations consacrées spécifiquement au calcul de la biomasse animale, qui permet de réaliser une estimation plus exacte des quantités d'antimicrobiens utilisées et constitue un indicateur plus précis de l'impact des agents antimicrobiens sur la chaîne de production. • Soutien à la conception par les Membres de leurs plans d'action nationaux, en collaboration avec les partenaires de la Tripartite. • Soutien au développement du projet de l'Union européenne « Lutter ensemble contre la résistance aux agents antimicrobiens » axé sur des activités de renforcement des capacités dans les pays présélectionnés.

	• Soutien apporté aux activités du Comité des Amériques pour les médicaments vétérinaires (CAMEVET) destinées aux parties prenantes jouant un rôle important dans la réduction des risques liés à l'antibiorésistance.
Bien-être animal	• Organisation d'un séminaire régional tenu au Brésil à l'intention des points focaux nationaux de l'OIE pour le bien-être animal afin de discuter de la nécessité d'élaborer un plan de mise en œuvre de la Stratégie régionale pour le bien-être animal dans le but de renforcer la dynamique des activités dans ce domaine à l'échelle de la région. Ce séminaire a également accueilli des représentants des Centres collaborateurs de l'OIE et d'autres parties prenantes. • Sensibilisation au bien-être animal et à ses conséquences lors de réunions avec le secteur privé, y compris l'Association latino-américaine des producteurs de volailles (ALA) et la Fédération panaméricaine du lait (FEPALÉ).
DÉFIS	• Encourager les Membres à sensibiliser les autorités au plus haut niveau sur la nécessité de doter les Services vétérinaires des ressources financières et humaines appropriées. • S'assurer de la participation active des Membres au processus d'élaboration des normes de l'OIE. • Encourager les Membres à s'approprier les résultats des évaluations du Processus PVS et à tirer parti des nouvelles options proposées dans ce cadre. • Accroître les interactions avec les parties prenantes concernées, y compris au moyen de partenariats public-privé, et améliorer la participation du secteur de la production animale ainsi que du secteur universitaire et des associations professionnelles pertinentes. • Poursuivre les échanges avec les organisations internationales et régionales compétentes.
OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 2 : ÉTABLIR LA CONFIANCE PAR LA TRANSPARENCE ET LA COMMUNICATION	
Transparence sur les maladies à l'échelle internationale et notification	• Inscription à l'ordre du jour de nombreuses réunions d'une présentation sur la transparence et la notification des maladies animales, y compris lors des réunions avec différentes parties prenantes et avec les autorités nationales compétentes. • En liaison avec le siège de l'OIE, activités de suivi et de soutien aux Membres en cas de retard ou de difficultés dans la transmission d'informations. • Participation au comité des utilisateurs clés de la nouvelle plate-forme OIE-WAHIS.
Communication sur la santé animale	• Lancement du nouveau site Internet régional en novembre 2019, en liaison avec le siège de l'OIE. • Diffusion d'informations pertinentes sur les activités conduites dans la région concernant les maladies animales et d'autres sujets connexes via le site Internet régional.

	• Participation aux campagnes régionales en lien avec la Journée vétérinaire mondiale, la Journée mondiale de la lutte contre la rage et la Semaine mondiale de sensibilisation au bon usage des antibiotiques. • Création de supports de communication spécifiques et organisation de la couverture des ateliers régionaux par les médias.
DÉFIS	• Encourager les Membres à fournir rapidement à l'OIE les informations requises en cas de maladies animales notifiées. • Identifier les parties prenantes concernées, susciter leur intérêt à utiliser les données de WAHIS et les appeler à soutenir la nouvelle plate-forme OIE-WAHIS. • Faire participer les acteurs concernés, en particulier les organisations régionales et les associations de producteurs ainsi que le monde universitaire et les organismes statutaires vétérinaires au développement des activités de l'OIE ainsi qu'aux campagnes de communication pertinentes au niveau régional.
OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 3 : RENFORCER LA CAPACITÉ ET LA DURABILITÉ DES SERVICES VÉTÉRINAIRES	
Renforcement des Services vétérinaires au moyen du Processus PVS de l'OIE	• Promotion auprès des Membres du Processus PVS en mettant en avant les bénéfices de son utilisation ainsi que les nouvelles options proposées. • Transmission d'informations pertinentes aux experts des missions PVS et participation aux réunions de clôture de plusieurs missions d'évaluation PVS et d'analyse des écarts PVS effectuées dans la région. • Soutien au projet régional visant la réalisation d'évaluations PVS des Services chargés de la santé des animaux aquatiques dans plusieurs pays de la Communauté andine, avec des missions dépêchées en Colombie et au Pérou. • Participation à l'atelier national de liaison OMS/OIE consacré au Règlement sanitaire international (RSI) et au processus PVS de l'OIE, célébré à Belize dans une perspective Une seule santé. • Soutien aux Évaluations extérieures conjointes (JEE) effectuées à Haïti et en Argentine.
Renforcement des Services vétérinaires par d'autres moyens que le Processus PVS de l'OIE	• Soutien à la conception et à l'organisation de séminaires régionaux et mondiaux, en particulier les ateliers à l'intention des points focaux nationaux pour les produits vétérinaires et l'antibiorésistance, pour le bien-être animal et pour les laboratoires, et la 4^e Conférence mondiale sur la santé des animaux aquatiques. • Soutien aux activités de l'Association panaméricaine des sciences vétérinaires (PANVET), axé plus particulièrement sur la promotion des lignes directrices de l'OIE relatives aux établissements d'enseignement vétérinaire et aux organismes statutaires vétérinaires, ainsi que sur le rôle des para-professionnels vétérinaires, nouveau sujet d'intérêt fédérant des objectifs communs.

DÉFIS	• Maintenir la dynamique et l'engagement des Membres en vue de leur appropriation du processus PVS de l'OIE. La participation des organisations régionales grâce à la mise en place de projets de coopération régionaux s'est révélée une stratégie efficace pour motiver les Membres à s'engager dans le Processus PVS de l'OIE. La possibilité de constituer de nouvelles équipes nationales de suivi du Processus PVS a été évoquée. • Problème des ressources financières disponibles pour l'organisation des manifestations régionales et mondiales dans la région.
Domaine transversal A : excellence scientifique	
• Des travaux ont été entrepris en étroite collaboration avec la FAO et l'OMS dans le cadre de la Tripartite, principalement sur des sujets en lien avec l'antibiorésistance. • Promotion des activités et des services proposés aux Membres par les Centres de référence de l'OIE, notamment en favorisant les contacts avec les experts et en soutenant la conception et l'utilisation des matériels d'e-learning développés par les Centres collaborateurs qui participent à la formation des Services vétérinaires.	
DÉFIS	• Améliorer les activités en lien avec le contrôle de la rage et d'autres maladies zoonotiques dans le cadre de l'accord Tripartite. • Accroître les interactions entre les Membres et les Centres de référence de l'OIE dans la région.
Domaine transversal B : la diversité, la participation, l'engagement et la transparence	
• Soutien à l'engagement et à la participation des Membres dans le respect des principes de transparence et d'inclusion, en veillant notamment à assurer un équilibre au sein de la région en matière de représentativité (candidats proposés pour intégrer le bureau de la Commission régionale et sélection des membres composant le Groupe restreint régional).	
Domaine transversal C : la gouvernance	
• Étroite collaboration avec les membres du bureau de la Commission régionale et avec les membres du Conseil issus de la région, y compris à travers la tenue de réunions présentiels et virtuelles visant à coordonner, entre autres, l'organisation de la prochaine conférence de la Commission régionale de l'OIE qui se tiendra en septembre 2020. • Contacts directs avec les deux Bureaux régionaux, en particulier pour organiser la participation de leur personnel aux réunions et manifestations afin de garantir une bonne coordination et synergie des activités régionales et d'éviter toute duplication des tâches. • Collaboration interrégionale avec d'autres Représentations régionales/sous-régionales de l'OIE, en particulier avec la Représentation régionale pour l'Asie, l'Extrême-Orient et Océanie sur le thème de la peste porcine africaine. • Identification des thèmes d'intérêt commun en vue de futures collaborations interrégionales, par exemple le transport intercontinental d'animaux aquatiques vivants et ses conséquences sur le bien-être animal. • Coordination avec la Tripartite régionale concernant des questions en lien avec Une seule santé, y compris l'organisation de réunions régulières (présentiels et/ou par téléconférence, le cas échéant). • Tenue du Secrétariat permanent du comité de pilotage régional du GF-TADs.	

• Mise à jour du mandat du comité de pilotage régional du GF-TADs, en collaboration avec la FAO et d'autres acteurs concernés. • Solide collaboration avec les organisations internationales partenaires telles que le Comité vétérinaire permanent du Cône Sud (CVP), la Communauté andine (CAN), l'Organisation internationale régionale pour la protection des plantes et la santé animale (OIRSA), la Communauté caribéenne (CARICOM) et le Réseau caribéen de santé animale (CaribVET), avec notamment l'organisation de réunions de coordination pour identifier les objectifs communs et élaborer les programmes d'activités. Les objectifs communs portent sur des thèmes tels que la collaboration en matière de prévention des maladies animales, les campagnes de diagnostic et d'éradication, la collaboration pour mettre en œuvre le Processus PVS de l'OIE à l'échelle régionale, la lutte contre l'antibiorésistance et les campagnes de communication. • Mise sur pied d'activités axées sur les normes et la facilitation des échanges internationaux avec la collaboration de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), dont un atelier qui a permis de nouer des contacts avec les Comités nationaux de facilitation du commerce (NTFC). • Conception d'activités avec la participation de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), dont des réunions visant à élaborer un consensus régional concernant les normes de l'OIE en cours de révision. • Encouragements à coopérer avec le secteur privé de la production animale, en particulier l'Association latino-américaine des producteurs de volailles (ALA) et la Fédération panaméricaine du lait (FEPALE), et signature d'accords portant sur des activités conjointes autour de thèmes tels que la prévention de l'introduction de la peste porcine africaine et de sa propagation, l'antibiorésistance et le bien-être animal. • Participation à la réunion annuelle du PANVET afin d'examiner plusieurs sujets dont les possibilités de collaboration future et de définir les domaines d'action potentiels. • Participation à différentes manifestations organisées par les établissements d'enseignement vétérinaire nationaux et les organismes statutaires vétérinaires de la région afin d'améliorer la visibilité de l'OIE dans le milieu universitaire et dans le secteur vétérinaire privé. • Soutien aux activités du Comité des Amériques pour les médicaments vétérinaires (CAMEVET) avec la participation des points focaux nationaux pour les produits vétérinaires et du secteur du médicament vétérinaire dans les Amériques. Le Comité organise des séminaires annuels qui permettent de nouer des liens avec le secteur des produits pharmaceutiques et biologiques. • Maintien de bonnes relations avec les pays accueillant les Bureaux régionaux de l'OIE, à savoir l'Argentine et le Panama, y compris à travers une participation régulière aux manifestations nationales organisées par ces pays. • Actions de plaidoyer auprès des Membres ainsi que des donateurs actuels et potentiels de la région, notamment en encourageant le détachement de personnel afin de soutenir les travaux des Représentations.	
DÉFIS	• Nécessité de clarifier vis-à-vis des Membres les droits et les responsabilités incombant respectivement aux membres du bureau de la Commission régionale et aux membres du Conseil de l'OIE issus de la région. • Mise en place de nouveaux accords efficaces avec des partenaires pertinents et consolidation des accords existants.

3. REGION ASIE, EXTREME-ORIENT ET OCEANIE

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : ASSURER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX PAR UNE GESTION ADAPTÉE DES RISQUES		
Élaboration des normes		• Les Membres ont été encouragés à participer à l'élaboration des normes internationales et des lignes directrices et au processus de prise de décision de l'OIE. • Des réunions (par vidéoconférence ou présentielles) ont été organisées visant à sensibiliser les Délégués et les points focaux de l'OIE aux principales questions soulevées par les rapports des réunions des Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres et pour les animaux aquatiques et à leur fournir les explications nécessaires. • Conformément à la procédure de coordination visant à élaborer des positions régionales pour la Session générale de l'OIE, la Commission régionale a examiné et approuvé plusieurs positions régionales qui seront présentées en séance plénière lors de la 87^e Session générale de l'OIE au nom des Membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie. • Soutien apporté à l'organisation d'un « Atelier interactif sur le rôle des Délégués de l'OIE en matière de normes de l'OIE », qui s'est tenu immédiatement après la 31^e conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie.
Reconnaissance officielle des statuts sanitaires		• Coopération avec le service des Statuts de l'OIE pour assurer le suivi de la transmission par les Membres des reconfirmations annuelles des statuts officiels/programmes de contrôle validés. • En collaboration avec le siège de l'OIE, soutien à l'évaluation préliminaire des reconfirmations annuelles et de leurs documents annexes.
Contrôle et éradication des maladies	Fièvre aphteuse	• Finalisation du nouveau mandat du comité de pilotage de la Campagne de lutte contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est et en Chine (SEACFMD) et de ses organes subsidiaires. • Examen des futures orientations de la SEACFMD pour la période 2021-2025. • Coordination de réunions visant à promouvoir la sécurité des déplacements transfrontaliers d'animaux et à examiner les actions à mener en priorité pour améliorer la surveillance et le contrôle de la fièvre aphteuse ainsi que les piliers qui composent la nouvelle feuille de route 2021-2025. • En collaboration avec la FAO, organisation des deux premières réunions du Groupe régional d'experts sur la fièvre aphteuse afin d'harmoniser et de normaliser le diagnostic sérologique et moléculaire de la fièvre aphteuse parmi les membres de la SEACFMD, et organisation de la 12^e réunion du Réseau de laboratoires de la SEACFMD afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre par le Réseau des recommandations formulées lors de sa 11^e réunion, en particulier concernant l'utilisation d'une technique de diagnostic moléculaire (PCR) pour le diagnostic de la fièvre aphteuse en complément de l'épreuve ELISA communément utilisée dans la région.
	Influenza aviaire hautement pathogène	• En collaboration avec l'université de Hokkaido (Japon) et du Laboratoire de référence de l'OIE pour l'influenza aviaire, organisation d'une réunion du Groupe régional d'experts sur les maladies des volailles dans la région Asie-Pacifique, à la suite de quoi il a été préconisé de créer un réseau régional sur les maladies des

		volailles dans la région Asie-Pacifique dans le cadre du mécanisme GF-TADs FAO/OIE regroupant des experts des pays et territoires Membres de l'OIE et animé par les Laboratoires de référence compétents de l'OIE dans la région avec le soutien de la Représentation régionale. • Soutien apporté à certains Membres afin de les aider à rejoindre le programme d'essais d'aptitude interlaboratoires pour les virus de l'influenza aviaire et de la grippe porcine conduit par le Laboratoire australien de santé animale avec l'appui de la FAO.
	Rage	• Organisation d'un atelier sur l'évaluation du risque de rage destiné aux pays insulaires de l'Asie du Sud-Est, le Timor oriental et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui a permis d'identifier les voies potentielles de propagation transfrontalière et inter-îles de la rage ainsi que les facteurs de risque en la matière. • En collaboration avec les partenaires régionaux de la Tripartite (FAO et OMS), le secrétariat de l'ASACR et la GARC, organisation d'un atelier ASACR qui a permis d'identifier les lacunes et les besoins en termes d'activités et de soutien afin d'avancer sur la voie de l'élimination de la rage véhiculée par les chiens d'ici 2030. • Organisation d'ateliers nationaux sur l'Approche raisonnée de l'élimination de la rage (SARE) dans cinq des sept Membres de la région où la rage est présente à l'état endémique, afin de déterminer la situation au regard de l'élimination de la rage et d'élaborer des plans d'action nationaux pour atteindre l'objectif d'élimination de la rage d'ici 2030. • Au niveau national : - Soutien au renforcement des capacités en matière de diagnostic de la rage ; - Facilitation des missions de la Tripartite visant à évaluer le niveau de préparation au regard de la rage ; - Participation aux ateliers Une seule santé ; - Évaluation rapide de l'état de préparation au regard de la rage ; - Conjointement avec la Tripartite et d'autres partenaires, organisation d'un webinaire consacré à la Journée mondiale de la lutte contre la rage et promotion de ce webinaire auprès des Membres ; - Déblocage de fonds et soutien technique pour améliorer les activités de sensibilisation sur la rage dans plusieurs Membres au cours de la Journée mondiale de la lutte contre la rage.
	Peste des petits ruminants	• Coordination avec la FAO et le Secrétariat mondial pour la PPR afin de fournir une information continue aux Membres sur les plans d'éradication de la PPR. • Les Membres ont été encouragés à concevoir et à mettre en place des mesures appropriées pour prévenir l'introduction de la PPR et instaurer un système d'alerte précoce. • Mise en avant de la nécessité d'élaborer une stratégie de prévention et de préparation en Asie du Sud-Est. • Soutien apporté à certains Membres pour mettre en place des activités sous-régionales en lien avec la prévention et la préparation en matière de PPR.
	Maladies porcines	• Diffusion d'informations détaillées concernant les foyers de peste porcine africaine et la prévention et contrôle de cette maladie sur le site Internet régional de l'OIE, dont les résumés des rapports sanitaires transmis par les Membres de la région, et diffusion d'une série de webinaires sur des sujets techniques.

		• Lancement en Chine (Rép. pop. de), en avril 2019, du Groupe permanent d'experts sur la PPA (SGE-ASF) pour l'Asie dans le but de mettre en place et de consolider l'expertise régionale, de mettre en commun les connaissances et de soutenir la région dans les domaines de la prévention, la détection précoce et le contrôle de la PPA ainsi que dans la réalisation d'autres activités en lien avec cette maladie. • Organisation d'une séance de formation pratique au diagnostic du virus de la PPA conjointement avec le Centre chinois de santé animale et d'épidémiologie (CAHEC) et organisation d'un atelier régional sur le diagnostic des maladies porcines, en collaboration avec le Centre chinois pour la prévention et le contrôle des maladies animales.
Contrôle et éradication des maladies (suite)	Peste bovine	• En coordination avec le siège de l'OIE et la FAO, poursuite des efforts déployés pour respecter les termes de la Résolution votée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE préconisant la destruction des stocks restants de virus de la peste bovine ou leur conservation sécurisée dans un nombre restreint de laboratoires de confinement à haute sécurité, l'exercice d'une vigilance continue face à d'éventuelles réapparitions de la maladie et l'arrêt des travaux de recherche non autorisés.
	Maladies des animaux aquatiques	• Coopération avec le Réseau des centres d'aquaculture de la région Asie-Pacifique (NACA) en vue de la publication d'un rapport trimestriel sur les maladies des animaux aquatiques et d'une amélioration des notifications et de la surveillance dans la région. • Organisation d'une réunion consacrée à la région Asie-Pacifique en marge de la Conférence mondiale sur les animaux aquatiques tenue au Chili en avril 2019, afin de présenter les dernières activités de l'OIE dans le domaine de la santé des animaux aquatiques, d'examiner la proposition d'établir un Cadre régional de collaboration et de recueillir les commentaires des Membres de la région. Les avancées accomplies en la matière ont également été présentées à la Commission régionale lors de sa 31^e conférence, célébrée à Sendai (Japon) en septembre. La première réunion du comité de pilotage ad hoc du Cadre régional a été organisée en novembre, à Bangkok (Thaïlande), immédiatement après la réunion du groupe consultatif du NACA. Elle a été l'occasion d'examiner les domaines potentiels de collaboration entre les Centres de référence de l'OIE et les partenaires régionaux, dont la FAO, l'OIE, le Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC) et le NACA afin de renforcer les capacités des Services chargés de la santé des animaux aquatiques des Membres.
	Autres zoonoses	• Organisation du 8^e atelier Asie-Pacifique sur la collaboration multisectorielle à l'interface animaux-humains-écosystèmes célébré en avril 2019 afin de faire le point sur les maladies zoonotiques émergentes et ré-émergentes et autres menaces de santé publique et sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées en termes de coordination multisectorielle aux niveaux régional et national. • Via la Tripartite régionale, poursuite des efforts de plaidoyer en faveur d'un engagement au plus haut niveau dans l'approche Une seule santé au sein des organisations qui la composent et auprès des Membres. • Élaboration de supports de plaidoyer et de fiches de synthèse sur les politiques à mener que les Membres pourront adapter aux besoins nationaux afin de sensibiliser les décideurs politiques.

Antibiorésistance	• Organisation de séminaires sur l'antibiorésistance destinés aux établissements d'enseignement vétérinaire et aux secteurs de production animale et soutien à la traduction et impression de documents de sensibilisation dans les langues nationales. • Organisation d'ateliers nationaux sur le « Suivi des quantités d'agents antimicrobiens utilisés chez les animaux et profils d'utilisation ». • Conjointement avec la FAO, examen de la mise en œuvre des plans d'action nationaux sur l'antibiorésistance. • Participation à de nombreuses réunions sur l'antibiorésistance organisées par les partenaires de la Tripartite et des Membres de la région et présentation des activités de l'OIE sur l'antibiorésistance et l'utilisation d'agents antimicrobiens. • Organisation de la 2^e réunion de coordination FAO-OIE à l'intention des principales institutions œuvrant dans le domaine de l'antibiorésistance en Asie et dans le Pacifique afin d'examiner les possibilités de renforcement de la collaboration en la matière et de planifier la feuille de route régionale pour la période 2020-2025. • Conjointement avec le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique (FAO-RAP), organisation d'une réunion de consultation pour l'élaboration de lignes directrices sur la surveillance de l'utilisation d'agents antimicrobiens dans les élevages et pour soutenir à terme la production de données complètes et de qualité destinées à la base de données mondiale de l'OIE. • Soutien aux Membres et participation aux manifestations organisées à l'échelle nationale dans le cadre de la Semaine mondiale de sensibilisation au bon usage des antibiotiques célébrée en novembre 2019 afin d'améliorer la prise de conscience sur la problématique de l'antibiorésistance. La Stratégie de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens et leur utilisation prudente et la campagne de communication « Nous avons besoin de vous » ont été mises en avant et la visibilité de l'OIE, de son rôle et de ses activités en lien avec l'antibiorésistance dans la région a été renforcée. • Un soutien a été apporté à la traduction dans plusieurs langues nationales des documents d'aide pratique sur l'antibiorésistance (par ex. des brochures) afin de mieux sensibiliser les parties prenantes au problème de l'antibiorésistance et à l'utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens. Les matériels de communication traduits ont été rendus disponibles au téléchargement sur le site Internet régional de l'OIE.
Bien-être animal	• Organisation d'un séminaire régional à l'intention des points focaux nationaux de l'OIE pour le bien-être animal afin de leur présenter les dernières évolutions de la Stratégie mondiale de l'OIE pour le bien-être animal et les chapitres pertinents du <i>Code terrestre</i>, faire le point sur la mise en œuvre des normes de l'OIE relatives au bien-être animal et de la stratégie régionale et examiner les priorités de la région et la stratégie régionale actuelle. • Un Groupe consultatif sur la stratégie régionale pour le bien-être animal (RAWS) a été constitué pour procéder à un examen approfondi de celle-ci.
DÉFIS	• Changement significatif des priorités des Services vétérinaires suite à l'introduction et à la propagation de la PPA dans la région depuis août 2018 : - Nécessité d'une meilleure coordination entre les donateurs et les principaux acteurs afin d'éviter la duplication des projets en cours ou futurs dans la région, principalement en matière de PPA. Le Groupe permanent d'experts FAO/OIE pour la PPA en Asie, mis

	en place dans le cadre du GF-TADs régional devra assumer un rôle de premier plan et s'efforcer de mobiliser de la manière la plus efficiente possible les ressources disponibles pour lutter contre cette maladie désastreuse, qui sont limitées. - De ce fait, un ralentissement est perceptible dans les efforts déployés au niveau national pour lutter contre d'autres maladies animales transfrontalières, en particulier la fièvre aphteuse, la PPR, la peste porcine classique, l'influenza aviaire et l'émergence de la dermatose nodulaire contagieuse. Le GF-TADs régional devra jouer un rôle important pour faire face à cette situation, en étroite collaboration avec le GF-TADs mondial. • Le Cadre régional de collaboration pour la santé des animaux aquatiques en Asie a été lancé en 2019 avec la participation des partenaires régionaux (FAO, NACA, SEAFDEC), les Centres de référence de l'OIE et les points focaux nationaux de l'OIE. Plusieurs projets concrets devraient démarrer en 2020 sous l'égide de ce Cadre régional qui veillera à ce qu'ils s'inscrivent dans la future Stratégie mondiale de l'OIE pour la santé des animaux aquatiques. • Mise en œuvre opérationnelle du Groupe de coordination de la Tripartite régionale. Les Représentations travaillent actuellement à l'élaboration du programme d'activités régionales pour 2020, en particulier concernant l'antibiorésistance et la rage ; compte tenu de l'implication de nombreux donateurs et acteurs, le leadership de la Tripartite est d'une importance cruciale.
OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 2 : ÉTABLIR LA CONFIANCE PAR LA TRANSPARENCE ET LA COMMUNICATION	
Transparence sur les maladies à l'échelle internationale et notification	• Les Membres ont été encouragés à améliorer la notification des maladies animales dans la région. • Activités de suivi auprès des Membres dont les notifications via WAHIS sont en instance ou en retard ; soutien à la collecte annuelle de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux, avec la collaboration de l'équipe du siège de l'OIE chargée de l'antibiorésistance. • Suivi avec les Membres des notifications de foyers de fièvre aphteuse via la plate-forme régionale de WAHIS pour l'Asie du Sud-Est (ARAHIS) et des envois d'échantillons aux Laboratoires de référence de l'OIE pour la fièvre aphteuse.
Communication sur la santé animale	• Lancement du nouveau site Internet régional en novembre 2019, en liaison avec le siège de l'OIE. • Diffusion d'informations pertinentes sur les activités conduites dans la région concernant les maladies animales au d'autres sujets connexes via le site Internet régional. • Organisation d'une téléconférence avec les points focaux nationaux pour la communication afin de faciliter l'utilisation des supports de communication dédiés à la peste porcine africaine. • Soutien aux Membres pour faire traduire, adapter au contexte local et imprimer les documents d'information relatifs à la peste porcine africaine et à l'antibiorésistance. • Le thème de la communication sur le risque a fait l'objet d'un webinaire et d'interventions d'un Groupe permanent d'experts. • Organisation de plusieurs visites de courtoisie et réunions bilatérales avec des responsables politiques et des hauts fonctionnaires en Chine (Rép. pop. de) et au Japon en marge des visites effectuées dans ces deux pays par la Directrice générale de l'OIE et par le Directeur général adjoint de l'OIE au cours de l'année 2019.

DÉFIS	• Administration du nouveau site Internet régional afin de veiller à son utilité et attractivité. • Améliorer la conformité et la pertinence des actions entreprises par les Délégués de l'OIE et les points focaux nationaux pertinents au regard de leurs obligations en matière de notification des maladies et plus particulièrement améliorer la qualité des informations notifiées. • Importance de l'intérêt et des attentes exprimés par les parties prenantes régionales concernant les possibilités d'interconnexion entre OIE-WAHIS et les plates-formes de notification régionales (NACA QAAD, ARAHIS).
OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 3 : RENFORCER LA CAPACITÉ ET LA DURABILITÉ DES SERVICES VÉTÉRINAIRES	
Renforcement des Services vétérinaires au moyen du Processus PVS de l'OIE	• Organisation de plusieurs ateliers de formation et d'orientation sur le Processus PVS dans la région. • Apport d'informations pertinentes aux experts des missions PVS et participation aux réunions de clôture de plusieurs missions d'évaluation PVS et d'analyse des écarts PVS effectuées dans la région. • Création d'une base de données destinée à recueillir l'ensemble des rapports de missions d'évaluation PVS et de suivi PVS ; utilisation de la base de données pour évaluer les besoins de renforcement des capacités avant la mise en place de projets spécifiques en Asie du Sud-Est.
Renforcement des Services vétérinaires par d'autres moyens que le Processus PVS de l'OIE	• Organisation de séminaires à l'intention des points focaux nationaux pour les laboratoires vétérinaires et pour le bien-être animal afin de faire le point sur la situation actuelle dans ces deux domaines à l'échelle mondiale et régionale. • Organisation de séances de formation sur le terrain consacrées à la rage dans plusieurs pays Membres. • Trois projets OIE de jumelage entre laboratoires sont en cours : un projet sur les maladies infectieuses émergentes des suidés (entre l'Australie et le Vietnam) et deux projets sur la rage (respectivement entre la France et le Taipei chinois, et entre le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique, d'une part, et l'Inde, d'autre part). • En collaboration avec le Conseil des Ordres des vétérinaires d'Australasie et du Conseil de l'Ordre des vétérinaires de Thaïlande, organisation d'un « Atelier sur les rôles des organismes statutaires vétérinaires pour les para-professionnels vétérinaires dans les pays de l'ASEAN » et soutien à la réunion annuelle du Réseau des organismes statutaires vétérinaires de l'ASEAN. • Contribution à l'atelier sur l'accréditation des écoles vétérinaires en Thaïlande dans le cadre du jumelage entre organismes statutaires vétérinaires et participation à l'« Atelier d'évaluation de la coordination concernant les incidents impliquant des armes nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques dans la région », organisé par le Torrens Resilience Institute de l'Université Flinders (Australie).
DÉFIS	• Renforcer la collaboration entre le siège de l'OIE et les Bureaux régionaux afin d'améliorer la coordination des activités en lien avec le Processus PVS dans la région. • Fournir davantage d'orientations en vue de mettre en place des programmes de jumelages OIE entre laboratoires ou entre établissements d'enseignement vétérinaire dans le cadre de dispositifs autofinancés.

Domaine transversal A : excellence scientifique
• Organisation de la deuxième réunion régionale des Centres de référence de l'OIE en Asie et au Pacifique à laquelle ont participé des experts choisis pour leurs compétences dans les maladies des suidés et des ruminants, visant à identifier des mécanismes permettant de renforcer la coopération entre les Centres de référence de l'OIE afin de mettre en commun leurs connaissances et réactifs de référence et de fédérer leurs compétences pour le bénéfice des Membres de l'OIE. D'autres réunions de cette nature ont été organisées pour les maladies aviaires ainsi que pour les maladies des animaux aquatiques.
Domaine transversal B : la diversité, la participation, l'engagement et la transparence
• Proposition de plusieurs noms d'experts issus de la région pour participer aux groupes ad hoc et ateliers de l'OIE. • Création d'une base de données recensant les experts nationaux susceptibles de participer aux activités régionales, les experts régionaux dont l'investissement régional reste à consolider et les experts régionaux disposés à participer aux manifestations internationales. • Révision du mandat des organes de la SEACFMD et mise en place d'une méthode participative et inclusive d'élaboration de la prochaine feuille de route de la SEACFMD afin d'améliorer la participation des Membres concernés.
Domaine transversal C : la gouvernance
• Contacts étroits avec le Groupe restreint régional lors de la préparation de la 87^e Session générale de l'OIE et de la 31^e conférence de la Commission régionale, et organisation de réunions dans le cadre de ces deux manifestations. • Contacts directs avec les Bureaux régionaux de l'OIE pour organiser la participation de leurs agents aux réunions et manifestations afin de garantir une bonne coordination et coopération des activités régionales et d'éviter toute duplication des tâches. • Collaboration interrégionale avec d'autres Représentations régionales/sous-régionales de l'OIE, plus précisément : avec la Représentation sous-régionale de Bruxelles et la Représentation régionale pour les Amériques concernant la peste porcine africaine ; avec la Représentation sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique concernant la résistance aux agents antimicrobiens (avec le soutien du Fleming Fund) ; avec la Représentation régionale pour l'Afrique lors d'une manifestation tenue en marge de la 7^e édition de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD7). • Tenue du Secrétariat permanent du comité de pilotage régional du GF-TADs pour l'Asie et le Pacifique. • Organisation de la réunion sous-régionale du GF-TADs pour les États membres de l'ASACR et de la 5^e réunion sous-régionale du GF-TADs pour les pays de la Communauté du Pacifique (CPS). • Collaboration avec des Membres de l'Asie de l'Est axée sur un certain nombre de maladies et de sujets et création de groupes de travail techniques pour une meilleure coordination. • Organisation de la 3^e réunion des Points de contact en Asie de l'Est conjointement à la 22^e réunion des Coordinateurs nationaux de la campagne SEACFMD de l'OIE afin d'examiner les possibilités d'améliorer la collaboration et la coordination entre les Membres et de proposer des activités pour l'avenir ainsi qu'un programme de travail sur les questions prioritaires, une collaboration en matière de renforcement des capacités dans la région et de nouvelles possibilités de formation. • Échanges d'informations et coopération avec des partenaires sous-régionaux tels que l'ASEAN, l'ASACR et la CPS, qui opèrent en tant qu'organisations régionales à vocation spécialisée et constituent des points de contacts essentiels pour un partage rapide d'information et une bonne coordination sous-régionale, étant de surcroît particulièrement bien informées des questions intéressant spécifiquement leurs sous-régions respectives. • Des discussions ont eu lieu sur la version révisée du Mémorandum d'accord entre les gouvernements des États membres de l'ASEAN et l'OIE en matière de coopération technique. • Coordination avec la Tripartite régionale concernant des questions en lien avec Une seule santé, y compris l'organisation de réunions régulières (présentielles et/ou par téléconférence, le cas échéant).

• Des mesures ont été prises pour définir des domaines potentiels de collaboration avec la Banque asiatique de développement. • Facilitation des discussions préalables à la signature d'une Lettre d'intention entre l'OIE et l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) visant à promouvoir la collaboration et les échanges techniques entre les deux organisations. • Soutien aux réseaux existants d'établissements d'enseignement vétérinaire et création d'un réseau d'organismes statutaires vétérinaires. • Démarrage de la participation des établissements d'enseignement vétérinaire et des organismes statutaires vétérinaires de la région, ainsi que d'associations régionales telles que l'Association des écoles vétérinaires d'Asie (AAVS) aux activités de l'OIE. • Plusieurs projets de jumelage intéressant des organismes statutaires vétérinaires et des établissements d'enseignement vétérinaire sont en cours de réalisation dans la région • Des conférences ont été prononcées à l'intention des étudiants de plusieurs universités de la région afin d'améliorer la visibilité de l'OIE, sur le thème « Objectifs, politiques et stratégies en santé publique vétérinaire à l'échelle mondiale » et « Le travail en réseau avec l'OIE et la notification internationale ». • Interactions avec le secteur privé afin d'améliorer la visibilité de l'OIE, de son rôle et de ses activités en invitant des représentants du secteur privé à participer aux activités en lien avec l'OIE dans la région et en assistant aux manifestations organisées par le secteur privé. • Maintien de bonnes relations avec le Japon et la Thaïlande, pays hôtes des Bureaux régionaux. La Représentation régionale pour l'Asie et le Pacifique communique régulièrement avec le Japon pour coordonner certaines activités soutenues par le Fonds fiduciaire du Japon (JTF) et pérenniser les contributions humaines, matérielles et financières du gouvernement japonais, en plus des consultations relatives au statut diplomatique de la Représentation régionale.	
DÉFIS	• Renforcer les liens avec les Centres de référence de l'OIE dans la région et les consulter sur leurs activités futures et sur les modalités envisagées de leur contribution aux travaux de l'OIE. • Renforcer les partenariats avec les banques régionales de développement ainsi qu'avec les communautés économiques régionales.

4. REGION EUROPE

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : ASSURER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX PAR UNE GESTION ADAPTÉE DES RISQUES	
Élaboration des normes	• Échanges avec plusieurs Délégués pendant la Session générale ainsi qu'au cours des manifestations et réunions régionales afin de mieux leur faire connaître la procédure d'élaboration des normes et de les encourager à y participer de manière plus active. • Activités de sensibilisation et d'information à l'intention des Délégués, des points focaux, des responsables nationaux et des experts de l'OIE concernant la procédure d'élaboration des normes de l'OIE et l'importance d'y participer activement, et présentations sur la structure des <i>Codes</i> et des <i>Manuels</i> de l'OIE lors de diverses manifestations de l'OIE, en particulier les séminaires pour les points focaux nationaux et les réunions bilatérales (par exemple avec la Géorgie, le Kazakhstan, le Monténégro, la Russie et l'Ukraine), avec en outre la diffusion de matériels d'information (vidéos, brochures). • Présentation sur le thème des normes au cours de manifestations organisées par d'autres organisations et partenaires internationaux (par exemple, séminaires de l'OMS, ateliers nationaux de liaison RSI/PVS, atelier organisé conjointement avec la Confédération internationale des chevaux de sport [IHSC]).

	• Traduction en russe de documents pertinents (par exemple les procédures officielles normalisées, l'outil PVS et l'outil de la stratégie pour l'éradication de la PPR) et élaboration de plusieurs infographies destinées à faciliter l'analyse et l'adoption de mesures conformes aux normes de l'OIE. • Soutien apporté aux Membres concernant l'application des normes ou le recours à ces dernières lors des négociations commerciales (par exemple la procédure informelle de médiation concernant les marchandises d'origine bovine mise en œuvre par certains États membres de l'Union économique eurasiennne [EEU], qui a permis aux parties de se concerter sur une solution conforme aux normes pertinentes de l'OIE). • Les parties prenantes du secteur privé ont été encouragées à participer au processus d'élaboration des normes (par exemple, l'Association des éleveurs de volailles du Kazakhstan a collaboré avec les Services vétérinaires nationaux pour décrire l'impact sur l'industrie avicole du pays des normes de l'OIE relatives au bien-être animal, commentaires transmis par la suite au Groupe restreint régional pour l'Europe). • Soutien apporté aux Membres au travers d'une collaboration et coordination avec d'autres parties prenantes sur des sujets d'intérêt commun (par exemple avec la Coopération économique régionale en Asie centrale [CAREC] pour faciliter les activités de lutte contre les maladies animales dans la région et veiller à leur cohérence avec les normes de l'OIE). • Amélioration de la coordination et de la communication avec les Membres, en particulier pour les informer en détail des changements récents intervenus dans les <i>Codes</i> et les <i>Manuels</i> de l'OIE via le nouveau site Internet régional. • Le Groupe restreint régional est devenu un mécanisme extrêmement efficace pour rendre plus fluide la communication entre les Membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe, ce qui à son tour facilite la participation de la région au processus d'élaboration des normes, notamment à travers le soutien apporté par les Membres de la région aux Commissions spécialisées de l'OIE lors des discussions tenues sur le sujet par le Groupe restreint régional.
Reconnaissance officielle des statuts sanitaires	• Coopération avec le service des Statuts de l'OIE pour assurer le suivi des reconfirmations annuelles des statuts sanitaires officiels/programmes de contrôle validés présentées par les Membres, y compris lors des échanges réguliers avec les Délégués et leurs points focaux respectifs, en particulier pendant la période précédant la date limite de dépôt des dossiers. • En collaboration avec le siège de l'OIE, soutien aux évaluations préliminaires des reconfirmations annuelles présentées par les Membres et de leurs documents annexes. • En collaboration avec le personnel du service des Statuts de l'OIE, participation au kiosque organisé lors de la 87^e Session générale pour promouvoir la reconnaissance officielle des statuts sanitaires. Les Membres ont été invités à visiter le kiosque afin de s'informer sur les procédures et d'obtenir des renseignements concrets. • Communications présentées à l'occasion de réunions, de séminaires et de rencontres bilatérales concernant l'importance pour les Membres d'obtenir la reconnaissance officielle de leur statut sanitaire. Cela s'est traduit par une participation accrue des Membres, par de nouvelles demandes déposées et par le lancement d'activités par certains Membres dans le but de présenter à terme une demande de reconnaissance de leur statut sanitaire.

	• Organisation d'activités de renforcement des capacités afin de soutenir les Membres concernant la reconnaissance de leur statut sanitaire, principalement au regard de la fièvre aphteuse et de la PPR.
Contrôle et éradication des maladies	• Tenue du secrétariat des Groupes permanents d'experts pour la peste porcine africaine, la dermatose nodulaire contagieuse et la rage, respectivement. • Organisation de plusieurs réunions consacrées à la peste porcine africaine, avec la participation régulière de Délégués/Chefs des Services vétérinaires, de responsables de la santé animale et d'experts techniques des Membres, des Laboratoires de référence de l'OIE et d'organisations partenaires, et pour l'une d'elles, de la Directrice générale de l'OIE, du Commissaire européen à la Santé et de ministres des pays et territoires des Balkans. • Création active d'une base de données documentaire sur la peste porcine africaine, la dermatose nodulaire contagieuse et la rage ; communication directe et partage de documents et de bonnes pratiques avec les Membres. • Aide à la constitution d'une liste d'experts et de réseaux techniques pour des maladies prioritaires telles que la rage, la peste porcine africaine et la dermatose nodulaire contagieuse afin de soutenir les Membres et de faciliter l'accès à l'expertise existante, en cas de besoin. • Organisation des réunions de suivi des feuilles de route pour la fièvre aphteuse et la PPR afin de promouvoir l'approche globale du cadre du GF-TADs pour le contrôle et l'élimination de ces maladies. Une séance de la réunion de suivi de la feuille de route pour la PPR a été consacrée à l'utilisation concrète de l'Outil de suivi et d'évaluation de la PPR (PMAT), qui a été traduit en russe à l'occasion de cette manifestation. • Participation à des réunions et des séminaires organisés par les organisations partenaires (Banque asiatique de développement, FAO, Agence pour la réduction des menaces [DTRA] du Département de la Défense des États-Unis, Organisation de coopération économique [ECO], UE, EEU, EuFMD), au cours desquels des agents de l'OIE ont présenté des communications ou sont intervenus sur plusieurs thèmes dont les normes de l'OIE, les meilleures pratiques de lutte contre les maladies et les banques de vaccins. • Soutien apporté aux Membres en matière de lutte contre la peste porcine africaine. En collaboration avec la Commission européenne, une mission a été dépêchée en Serbie en août afin de procéder à une évaluation et de fournir des recommandations concernant les mesures à appliquer pour le contrôle de la peste porcine africaine. • Organisation de trois missions d'experts sur la peste porcine africaine opérant dans le cadre du GF-TADs, respectivement en Belgique, en Bulgarie et en Serbie. • Participation à une table ronde au cours du 4^e Symposium de santé animale organisé en mai 2019 par Sciencano (agence publique belge à vocation scientifique) sur le thème : « Lutte contre les maladies animales (ré)-émergentes, une approche sans frontière : focus sur la peste porcine africaine ».
Antibiorésistance	• Les Membres ont été encouragés à fournir des données sur l'utilisation des antibiotiques au niveau national. • Participation à des manifestations en lien avec l'antibiorésistance dans la région, en particulier : volet « Résistance aux agents antimicrobiens et zoonoses » du Congrès vétérinaire international « Un monde – Une seule santé » célébré en Russie ; lancement du Plan national de lutte

	contre l'antibiorésistance en Ouzbékistan ; réunion sur l'antibiorésistance en Asie centrale organisée par le Bureau de l'OMS à Tachkent (Ouzbékistan) ; réunion régionale sur l'Approche de gestion progressive de la résistance aux antimicrobiens organisée par la FAO et tenue à Bichkek (Kirghizstan). • Organisation de réunions avec des responsables de haut niveau, dont la réunion du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la fédération de Russie consacrée à la Semaine mondiale de sensibilisation au bon usage des antibiotiques et tenue en Russie, organisée avec les Bureaux nationaux de l'OMS et de la FAO et les autorités compétentes nationales. • Facilitation de la coopération au sein de la Tripartite dans le domaine de la lutte contre l'antibiorésistance avec notamment l'organisation d'activités dans le cadre de la Semaine mondiale de sensibilisation au bon usage des antibiotiques et, en collaboration avec la FAO, le renforcement des capacités des laboratoires dédiés au contrôle de l'antibiorésistance.
Bien-être animal	• La Plate-forme de l'OIE sur le bien-être animal a finalisé la mise en œuvre de son deuxième plan d'action (2016–2019) grâce aux contributions financières de l'UE (principal donateur), la France, l'Irlande, l'Italie, la Suisse, la Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals, le Fonds international pour la protection des animaux et Four Paws et également grâce au soutien en nature de l'Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise (IZSAM) et des pays hôtes des manifestations. Les principales activités menées à bien en 2019 sont les suivantes : - Feuille de route régionale sur la problématique des chiens errants en Eurasie occidentale – situation nationale et régionale des populations de chiens errants et du contrôle de la rage véhiculée par les chiens, examen des progrès accomplis depuis 2017 et des difficultés restant à résoudre. Trois pays (Biélorus, Moldavie et Ukraine) ont répondu favorablement à l'invitation qui leur avait été faite et ont rejoint la feuille de route régionale. - Projet pilote sur le bien-être animal en cas de catastrophes naturelles dans les pays des Balkans – examen des projets et des perspectives de création et de mise en œuvre par les Services vétérinaires nationaux de plans d'urgence pour le bien-être animal en cas d'inondation. - Une enquête sur le bien-être des équidés de travail et sur les besoins de chaque pays dans ce domaine a été réalisée dans huit pays d'Eurasie occidentale en prévision du prochain plan d'action de la Plate-forme. - Soutien à la mise en œuvre du plan d'action sur le bien-être animal au Moyen-Orient, avec une contribution technique concernant le transport d'animaux. - Évaluation externe de la Plate-forme régionale de l'OIE sur le bien-être animal pour l'Europe afin d'examiner sa pertinence, son efficacité et son efficience ainsi que la manière dont elle a contribué à la mise en œuvre des deux premiers plans d'action. - Élaboration du projet de troisième plan d'action, couvrant la période 2020–2022. - Consultation annuelle des parties prenantes afin de poursuivre la coordination, le dialogue et la collaboration sur des activités prioritaires dans le domaine du bien-être animal en Europe.

	• Communication régulière avec les Membres et plus particulièrement avec leurs points focaux nationaux. • Réunions avec différentes parties prenantes (par exemple, une réunion a été organisée pendant la Session générale de l'OIE avec des ONG œuvrant dans le domaine du bien-être animal et désireuses de contribuer à l'amélioration du bien-être des équidés de travail en Asie centrale). • Échanges avec les Membres pour s'assurer de la participation des points focaux nationaux aux deux manifestations organisées par l'OIE en Europe. L'une des questions soulevées a porté sur la nécessité de couvrir le bien-être des camélidés, compte tenu de l'importance de l'élevage de ces animaux dans certains pays d'Asie centrale et des lacunes qui subsistent à ce sujet.
DÉFIS	• S'assurer de la participation de tous les Membres de la région aux processus d'élaboration des normes et de désignation des experts. • Participation insuffisante des parties prenantes dans certains pays. • Perspectives limitées de renforcement des capacités dans le domaine de l'antibiorésistance, en particulier en ce qui concerne les laboratoires et les activités de surveillance. • Absence de projets d'assistance technique de l'OIE destinés spécifiquement à promouvoir les activités de l'OIE dans la région.
OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 2 : ÉTABLIR LA CONFIANCE PAR LA TRANSPARENCE ET LA COMMUNICATION	
Transparence sur les maladies à l'échelle internationale et notification	• Lors des manifestations de l'OIE, mise en avant de l'importance d'une notification transparente et des avantages qu'elle procure à tous les Membres. • Soutien apporté au siège de l'OIE concernant le suivi des suspicions, en particulier les requêtes officielles présentées régulièrement aux Délégués et/ou aux points focaux en vue d'élucider ou de confirmer ces suspicions. • Chaque fois que nécessaire, soutien apporté au siège de l'OIE afin d'assurer le suivi des Membres concernant les informations communiquées via WAHIS. • Lors des manifestations de l'OIE, présentation de la nouvelle plateforme OIE-WAHIS.
Communication sur la santé animale	• Désignation d'un correspondant régional en charge de la communication dans chaque Représentation de l'OIE. • Diffusion d'informations présentant les activités en lien avec l'OIE lors de plusieurs manifestations, sous forme de posters, de vidéos et d'autres supports de communication destinés aux Délégués, aux points focaux, aux vétérinaires, aux parties prenantes, etc. • Traduction en russe des documents, présentations et échanges importants afin de garantir une bonne diffusion de l'information dans les pays concernés. • Dissémination de la campagne de sensibilisation de l'OIE sur la peste porcine africaine à travers la plate-forme du GF-TADs pour l'Europe. Plusieurs pays d'Europe ont traduit cette documentation pour leurs propres besoins au niveau national, notamment au sein de la sous-région des Balkans.

	• Soutien apporté à la demande de participation présentée par la Russie pour réaliser des vidéos de sensibilisation sur le thème de la rage, en collaboration avec les partenaires de la Tripartite dans le pays. • En liaison avec le siège de l'OIE, lancement du nouveau site Internet régional, qui améliorera la visibilité de l'OIE et fournira de nouveaux outils pour faciliter le partage de supports de communication au sein de la région. La région commencera à travailler à la version russe du site régional en 2020. • Ajout sur le nouveau site Internet régional, des Centres de référence de l'OIE et des coordonnées de la personne de contact de chaque Centre. Dans la plupart des cas, une information est fournie sur les activités de ces institutions en tant que Centres de référence.
OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 3 : RENFORCER LA CAPACITÉ ET LA DURABILITÉ DES SERVICES VÉTÉRINAIRES	
Renforcement des Services vétérinaires au moyen du Processus PVS de l'OIE	• Mise en avant du Processus PVS de l'OIE lors de toutes les manifestations de l'OIE (séminaires, ateliers, réunions) et des réunions avec les hautes autorités des Membres. • Participation aux ateliers nationaux de liaison RSI-PVS (Arménie, Moldavie, Macédoine du Nord et Serbie). • Promotion du Processus PVS auprès des Membres à l'issue des ateliers nationaux de liaison, suite à quoi un pays a demandé à bénéficier d'une première mission d'évaluation PVS. • Organisation de l'atelier d'orientation et de formation au processus PVS pour l'Eurasie afin d'apporter un meilleur soutien aux Membres au moyen des nouvelles options proposées suite à l'évolution du Processus PVS. • Participation au groupe mixte OIE-UE d'experts du processus PVS de l'OIE et du système des profils de santé des États membres de l'UE afin de définir un mécanisme approprié permettant d'intégrer certains éléments du Processus PVS de l'OIE dans le système des profils de santé par pays de l'UE. • Maintien d'échanges réguliers et effectifs avec le siège de l'OIE afin de partager les informations importantes, en particulier les commentaires des Membres concernant leur expérience et leurs difficultés vis-à-vis du Processus PVS et de faciliter ainsi une meilleure compréhension et des actions de suivi appropriées.
Renforcement des Services vétérinaires par d'autres moyens que le Processus PVS de l'OIE	• Organisation de séminaires à l'intention des points focaux nationaux pour le bien-être animal, pour les laboratoires vétérinaires et pour la communication afin de faire le point avec eux sur la situation actuelle dans ces trois domaines à l'échelle mondiale et régionale. • Plusieurs projets de jumelage sont en cours de réalisation ou sont programmés, par exemple : jumelage entre le Kazakhstan et des Laboratoires de référence de l'OIE au Royaume-Uni, en Pologne et en Italie ; projet de jumelage d'établissements d'enseignement vétérinaire (EEV) entre l'EEV national de Samarcande (Ouzbékistan) et l'université du Minnesota (États-Unis d'Amérique) ; le Kirghizstan a signé un accord avec l'université de Barcelone (Espagne) en vue de mettre en place un projet de jumelage (en cours d'approbation) ; un projet de jumelage entre l'Académie vétérinaire de Vitebsk (Biélorus) et l'Italie est en cours de discussion.

DÉFIS	• Chevauchement entre le Processus PVS de l'OIE et certains outils nouveaux élaborés par des partenaires (principalement la FAO). • Les ressources financières limitées, en particulier celles consacrées aux projets de jumelage.
Domaine transversal A : excellence scientifique	
• Encouragement à la participation des Services vétérinaires nationaux à toutes les réunions en lien avec le concept Une seule santé. • Participation aux réunions et activités relevant du concept Une seule santé à l'échelle régionale ou nationale. • Étroite collaboration avec des partenaires tels que la FAO et, entre autres, proposition d'élargir la portée du réseau de la FAO actuellement dédié à l'échinococcose afin d'y ajouter la brucellose. • Organisation d'échanges réguliers avec les Bureaux régionaux de la FAO et de l'OMS afin de bien gérer l'ensemble des activités et d'éviter toute duplication. • Participation à cinq ateliers nationaux de liaison RSI-PVS tenus respectivement en Arménie, en Géorgie, en Moldavie, en Macédoine du Nord et en Serbie, ce qui a permis aux Services vétérinaires et aux Services de santé publique de se concerter sur une approche Une seule santé. Ces ateliers feront l'objet d'un suivi régulier en collaboration avec l'OMS afin de maintenir cette dynamique. • Collaboration solide avec le Bureau régional de la FAO à Budapest (Hongrie) dans le cadre des activités du GF-TADs régional. • Le Groupe permanent d'experts sur la peste porcine africaine pour l'Europe maintient à jour la liste d'experts du GF-TADs pour cette maladie dans la région. La dernière actualisation de la liste a été approuvée lors de la 12^e réunion du Groupe permanent d'experts sur la PPA célébrée à Prague (République tchèque) en mars 2019. Nombre d'informations scientifiques et de liens pertinents sur la PPA sont accessibles aux Membres via l'archive électronique de la page Internet du Groupe permanent d'experts. • Participation des représentants des Laboratoires de référence de l'OIE à la dernière réunion du Groupe permanent d'experts sur la PPA (Sofia [Bulgarie], septembre 2019) et sur la dermatose nodulaire contagieuse (Athènes [Grèce], octobre 2019).	
Domaine transversal B : la diversité, la participation, l'engagement et la transparence	
• Contacts plus nombreux avec les experts nationaux et identification des thèmes des activités futures dans la région (par exemple, le renforcement des capacités). • Soutien à l'engagement et à la participation des Membres dans le respect des principes de transparence et d'inclusion, en veillant notamment à assurer un équilibre au sein de la région en matière de représentativité (candidats proposés pour intégrer le bureau de la Commission régionale et sélection des membres composant le Groupe restreint régional). • Proposition de plusieurs noms d'experts issus de la région pour participer aux groupes ad hoc et ateliers de l'OIE.	
Domaine transversal C : la gouvernance	
• Contacts étroits avec le Groupe régional restreint et organisation de téléconférences régulières et de réunions présentiels pour faciliter le suivi des activités à mettre en œuvre. • Révision du mandat du Groupe régional restreint afin de s'assurer de sa conformité avec les Textes fondamentaux de l'OIE et de définir clairement le rôle du Groupe en tant que mécanisme facilitant la communication au sein de la région. • Contacts étroits entre les différents Bureaux régionaux de la région afin d'assurer la coordination et la coopération des activités régionales et d'éviter toute duplication des tâches. • Collaboration interrégionale avec d'autres Représentations régionales/sous-régionales de l'OIE, en particulier avec la Représentation régionale pour l'Asie et le Pacifique et la Représentation régionale pour les Amériques dans le contexte du lancement du Groupe permanent d'experts sur la peste porcine africaine en Asie et dans les Amériques, en s'inspirant des initiatives menées à bien en Europe. La Représentation sous-régionale de Bruxelles a également fourni un soutien technique important à la Représentation régionale pour le Moyen-Orient pour la mise en œuvre d'activités en lien avec le bien-être animal dans cette région. • Tenue du Secrétariat permanent du comité de pilotage régional du GF-TADs pour l'Europe.	

• Coordination avec la Tripartite régionale concernant des questions en lien avec Une seule santé, y compris l'organisation de réunions régulières (présentielles et/ou par téléconférence, le cas échéant). • Facilitation de la préparation d'un nouvel accord potentiel de coopération avec l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS). • Maintien d'un dialogue et d'une collaboration continus avec la Commission européenne sur des sujets tels que les activités du GF-TADs et la Plate-forme sur le bien-être animal. • Maintien de bonnes relations avec la Russie, le Kazakhstan et la Belgique, pays hôtes des Bureaux régionaux, participation de l'OIE aux manifestations nationales et visites aux autorités de ces pays. • Un soutien approprié a été apporté à la Direction financière du siège de l'OIE pour recenser les activités bénéficiant d'un financement (par exemple, le bien-être animal) et pour veiller au meilleur usage possible des fonds accordés par certains pays donateurs du Fonds mondial. • Communication régulière avec plusieurs fédérations (Fédération vétérinaire européenne [FVE], Union européenne du commerce du bétail et des métiers de la viande [UECBV]) et le secteur privé, y compris le secteur pharmaceutique, afin de faire le point sur les dernières informations et projets et de faciliter la participation des parties prenantes, notamment dans les activités en lien avec la lutte contre l'antibiorésistance. • Facilitation d'une participation régulière des ONG pertinentes aux réunions du groupe de pilotage de la Plate-forme de l'OIE sur le bien-être animal. • Organisation d'une réunion annuelle destinée à l'ensemble des parties prenantes afin de faire le point sur les activités de la Plate-forme sur le bien-être animal. • Collaboration avec l'industrie agroalimentaire et le secteur de l'élevage, en particulier pour encourager les Services vétérinaires à mettre en place des programmes conjoints et à améliorer la collaboration avec les parties prenantes.	
DÉFIS	• Ressources humaines insuffisantes dans certains Bureaux. Les Membres ont été sensibilisés aux avantages de détacher du personnel auprès des différents Bureaux régionaux, ce qui leur permet non seulement de soutenir le travail de l'Organisation mais aussi de bénéficier par la suite des compétences acquises par ces personnels lors de leur réintégration au sein des Services vétérinaires nationaux.

5. REGION MOYEN-ORIENT

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : ASSURER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX PAR UNE GESTION ADAPTÉE DES RISQUES	
Élaboration des normes	• Les Membres ont été encouragés à participer à l'élaboration des normes internationales et des lignes directrices et au processus de prise de décision de l'OIE. • Sensibilisation et apport d'informations à l'intention des Délégués et des points focaux concernant la procédure d'élaboration des normes de l'OIE et l'importance d'y participer activement, en particulier à travers la coordination des commentaires soumis lors de la Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE. • Rappels continus adressés à l'ensemble des acteurs pertinents à l'occasion de réunions, de séminaires et d'allocutions officielles concernant l'importance de prendre en compte les normes internationales de l'OIE lors de l'élaboration des textes réglementaires nationaux. • Recherche de mécanismes susceptibles de faciliter la participation des Membres au processus d'élaboration et de mise à jour des normes.

	• Traduction en arabe des principaux rapports, documents et notes conceptuelles afin d'aider les Délégués à préparer la formulation de commentaires. • Organisation d'activités de renforcement des compétences afin de soutenir la participation des Membres à la procédure d'élaboration des normes, en particulier le séminaire sur les normes de l'OIE intitulé « Faciliter les déplacements internationaux des chevaux de compétition en définissant les obligations respectives des Services vétérinaires, des fédérations équestres et des douanes ». • Soutien à l'organisation d'un « Atelier interactif sur le rôle des Délégués de l'OIE en matière de normes de l'OIE », qui s'est tenu immédiatement après la 15^e conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient.
Reconnaissance officielle des statuts sanitaires	• Encouragement à une participation accrue des Membres à la procédure de reconnaissance officielle des statuts sanitaires par l'OIE. • Coopération avec le service des Statuts de l'OIE pour assurer le suivi de la soumission par les Membres des reconfirmations annuelles des statuts officiels/programmes de contrôle validés. • En collaboration avec le siège de l'OIE, soutien aux évaluations préliminaires des reconfirmations annuelles et de leurs documents annexes. • Organisation d'activités de renforcement des capacités destinées principalement à soutenir les Membres en vue de la reconnaissance de leur statut sanitaire au regard de la peste porcine africaine, d'une part, et de la mise en place de zones indemnes de maladies des équidés (EDFZ) pour les chevaux de haute performance à statut sanitaire élevé (HHP), d'autre part.
Contrôle et éradication des maladies	• Mise en place d'une coopération et d'une convergence stratégique entre les Membres de la région Moyen-Orient, en particulier pour ce qui concerne les programmes de contrôle de maladies prioritaires telles que la fièvre aphteuse, la PPR et la rage. • Organisation des réunions de suivi des feuilles de route pour la fièvre aphteuse et la PPR afin de promouvoir une approche globale du cadre du GF-TADs pour le contrôle et l'élimination de ces maladies. • Participation à la première réunion des réseaux OIE/FAO pour l'épidémiologie de la fièvre aphteuse et pour les laboratoires dans la région Moyen-Orient. • Encouragement et soutien apportés aux pays dans leurs avancées au sein du Processus progressif de lutte contre la fièvre aphteuse (PCP-FMD). • Participation à des réunions et séminaires organisés par les partenaires, dont l'OADA : troisième réunion du comité de pilotage arabe du Programme national de lutte contre les maladies animales transfrontalières dans la région arabe. • Poursuite d'une collaboration permanente avec les partenaires de la Tripartite (FAO et OMS) à l'échelle régionale en vue de promouvoir les approches de la Tripartite face à l'antibiorésistance, la rage, la brucellose, l'influenza aviaire et la fièvre de la vallée du Rift. • Soutien apporté aux Membres pour répertorier les experts/réseaux spécialisés dans les maladies à transmission vectorielle, en particulier la fièvre de la vallée du Rift et la dermatose nodulaire contagieuse.

	• Suivi des activités menées dans la région concernant le coronavirus responsable du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV) et soutien aux experts participant aux réunions sur ce thème. • Sous les auspices de l'Égypte et de Chypre, ses coprésidents, et avec la collaboration du ministère égyptien de l'Agriculture, le secrétariat conjoint OIE/FAO du REMESA basé à Tunis (Tunisie) a organisé la 18^e réunion du Comité permanent conjoint du REMESA dans le but de faire le point sur la situation épidémiologique de la région de la Méditerranée au regard de certaines maladies spécifiques considérées prioritaires par le réseau, telles que la fièvre aphteuse, la PPR, la rage et l'influenza aviaire. Des informations complémentaires ont été présentées à cette occasion concernant la fièvre catarrhale ovine, la dermatose nodulaire contagieuse et le MERS-CoV. • Participation active aux réunions précitées, avec des présentations sur la situation de la fièvre aphteuse et de la PPR dans les pays du Moyen-Orient ainsi qu'un exposé succinct sur la circulation de la dermatose nodulaire contagieuse. La Représentation régionale a également demandé que l'importance des maladies affectant les espèces aquatiques et marines en Méditerranée soit prise en compte par les Membres lors des prochaines réunions du REMESA. • Participation à la conférence de l'Autorité arabe pour l'investissement et le développement agricole (AAAID) consacrée à l'aquaculture et présentation des activités menées dans la région dans le domaine de l'aquaculture (proposition du réseau AQMENET).
Antibiorésistance	• Diffusion d'informations sur les activités de l'OIE en lien avec l'antibiorésistance afin de mieux sensibiliser les Membres de la région sur cette question. • Soutien à la conception de Plans d'action nationaux par les Membres, en collaboration avec les partenaires de la Tripartite.
Bien-être animal	• Recherche des possibilités d'apporter un soutien aux Membres lors de la mise en œuvre de la Stratégie régionale sur le bien-être animal. • Avec l'appui de la Représentation sous-régionale de Bruxelles, conception et organisation de trois séances de formation des formateurs sur le thème du bien-être des animaux durant le transport terrestre et maritime, afin de soutenir la mise en œuvre des normes de l'OIE sur le bien-être animal. • Organisation d'un séminaire sur le bien-être animal durant le transport (« Scénario de trajet complet ») avec le soutien des agences compétentes de l'UE. • Soutien à certains Membres (principalement la Jordanie, le Liban et les Émirats arabes unis) lors de la conception de leurs stratégies nationales afin de garantir la conformité de ces dernières avec les normes de l'OIE.
DÉFIS	• Difficultés d'ordre linguistique : il convient de veiller à ce que les documents essentiels soient disponibles en arabe, afin de faciliter la compréhension de ces textes par tous les Membres. • Les Membres de la région doivent être sensibilisés à l'importance que revêt le passage à une catégorie contributive plus élevée afin de mieux soutenir la mise en œuvre des activités à l'échelle régionale. Les ressources financières disponibles jusqu'à présent sont clairement insuffisantes. • Le contexte politique sensible affecte la mise en œuvre des activités à l'échelle régionale ainsi que la participation active des Membres aux activités régionales.

	• La participation active des parties prenantes à la procédure d'élaboration des normes et à d'autres activités de l'OIE doit être encouragée au moyen de partenariats public-privé.
OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 2 : ÉTABLIR LA CONFIANCE PAR LA TRANSPARENCE ET LA COMMUNICATION	
Transparence sur les maladies à l'échelle internationale et notification	• Inscription à l'ordre du jour de plusieurs réunions d'un sujet sur la transparence et la notification des maladies animales, y compris lors des réunions avec divers acteurs et avec les autorités nationales compétentes, et mise en avant de WAHIS au moyen de vidéos et de présentations orales. • Conseils techniques apportés aux Membres concernant la notification des maladies. • En liaison avec le siège de l'OIE, activités de suivi et de soutien aux Membres en cas de retard ou de difficultés dans la transmission d'informations. • Participation au comité des utilisateurs clés de la nouvelle plate-forme OIE-WAHIS. • Mise en avant de l'importance de la notification des maladies lors de réunions avec les établissements d'enseignement vétérinaire, ce qui a permis, entre autres, d'améliorer la collaboration dans la région (par exemple, création d'un Comité des Instituts vétérinaires arabes dans le but de promouvoir une notification et un partage d'informations transparents). • Chaque fois que des informations non officielles ont été obtenues auprès de diverses sources concernant des foyers qui n'ont pas fait l'objet d'une notification officielle de la part du ou des Membres affectés (par exemple, s'il s'agit de suspicions), une demande officielle de clarification ou de confirmation a été adressée au Délégué et/ou point focal compétent.
Communication sur la santé animale	• En lien avec le siège de l'OIE, refonte complète du site Internet régional afin de pouvoir diffuser de nouvelles informations aux Membres grâce à la collecte, la production et la dissémination de matériels de communication sur les activités conduites au niveau mondial et régional. • Lancement du réseau régional des points focaux pour la communication et mise au point d'une liste des contacts régionaux afin d'améliorer la diffusion d'informations sur de multiples sujets vétérinaires et d'accroître la visibilité de l'OIE dans la région.
DÉFIS	• Il faut sensibiliser davantage les Membres sur l'importance et les avantages de notifier à l'OIE la situation des maladies animales, y compris s'agissant d'informations sur les maladies endémiques.
OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 3 : RENFORCER LA CAPACITÉ ET LA DURABILITÉ DES SERVICES VÉTÉRINAIRES	
renforcement des Services vétérinaires au moyen du Processus PVS de l'OIE	• Promotion auprès des Membres du Processus PVS en mettant en avant les bénéfices de son utilisation ainsi que les nouvelles options proposées. • En liaison avec le Service des activités régionales de l'OIE, recherche et mise en place de nouvelles perspectives d'action dans la région afin d'avancer dans la collaboration RSI-PVS avec l'OMS et les Membres intéressés.

Renforcement des Services vétérinaires par d'autres moyens que le Processus PVS de l'OIE	• Soutien à la conception et à l'organisation de séminaires régionaux et mondiaux, dont les ateliers destinés aux points focaux nationaux pour le bien-être animal et pour la faune sauvage. • Soutien aux Membres sur des questions intéressant spécifiquement la région, en particulier les zones indemnes de maladies des équidés (EDFZ) en Syrie et les zones d'exportation de bétail de haut niveau sanitaire (HHLEZ) en Jordanie. • Promotion du Programme de jumelages OIE auprès des Membres. Quatre programmes de jumelage entre laboratoires sont en cours de réalisation, à savoir : pour l'épidémiologie et l'évaluation des risques (Arabie saoudite – Teramo en Italie) ; pour la fièvre aphteuse (Arabie saoudite – Brescia en Italie) ; pour la PPR (Koweït – CIRAD, France) ; pour l'influenza aviaire (Liban – Royaume-Uni). • Promotion des lignes directrices de l'OIE et d'autres textes relatifs aux EEV, aux organismes statutaires vétérinaires et aux para-professionnels vétérinaires.
DÉFIS	• Les pays de la région ne se sont pas dotés d'organisme statutaire vétérinaire.
Domaine transversal A : excellence scientifique	
• Il convient de favoriser les capacités et les compétences des laboratoires régionaux et d'encourager la coordination de leurs activités, en particulier en mettant en place un réseau pour faciliter la communication. • Promotion de l'excellence scientifique de la région grâce au soutien d'initiatives telles que CAMENET (Réseau de laboratoires pour les maladies des camélidés) et AQMENET (Réseau du Moyen-Orient pour les animaux aquatiques).	
Domaine transversal B : la diversité, la participation, l'engagement et la transparence	
• Soutien à l'engagement et à la participation des Membres dans le respect des principes de transparence et d'inclusion, en veillant notamment à assurer un équilibre au sein de la région en matière de représentativité (candidats proposés pour intégrer le bureau de la Commission régionale et sélection des membres composant le Groupe restreint régional).	
Domaine transversal C : la gouvernance	
• Étroite collaboration avec les membres du bureau de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient ainsi qu'avec les membres du Conseil de l'OIE issus de la région, notamment en vue de coordonner l'organisation de la 15^e conférence de la Commission régionale, célébrée à Abu Dhabi (Émirats arabes unis) en novembre 2019. • La collaboration interrégionale avec d'autres Représentations régionales/sous-régionales a principalement porté sur les axes suivants : avec la Représentation sous-régionale de Bruxelles, les questions de bien-être animal et le REMESA ; avec les Représentations sous-régionales pour l'Afrique du Nord et pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique, l'organisation de séminaires conjoints destinés aux points focaux pour la faune sauvage, pour la notification des maladies animales et pour le bien-être animal et l'organisation de la réunion du REMESA. • Coordination avec la Tripartite régionale sur des questions en lien avec l'approche Une seule santé. • Tenue du Secrétariat permanent du comité de pilotage régional du GF-TADs pour l'Europe. • Étroite collaboration avec les organisations régionales partenaires dont l'Organisation arabe pour le développement agricole (OADA), le Conseil de coopération du Golfe (CCG) et la Banque islamique de développement dans le but d'examiner les perspectives d'actualisation des accords existants ou la conclusion de nouveaux accords de coopération afin de renforcer la mise en place de projets d'intérêts mutuel. • Maintien de bonnes relations avec le pays hôte de la Représentation régionale, à savoir le Liban, et participation régulière aux manifestations nationales organisées par ce pays.	

• Actions de plaidoyer auprès des Membres ainsi que des donateurs actuels et potentiels de la région, notamment en encourageant le détachement de personnel afin de soutenir les travaux de la Représentation régionale.	
DÉFIS	• Nécessité de clarifier vis-à-vis des Membres les droits et les responsabilités incombant respectivement aux membres du bureau de la Commission régionale et aux membres du Conseil issus de la région. • Mise en place de nouveaux accords efficaces avec des partenaires pertinents et renforcement des accords existants. • Il convient d'encourager les Membres à recourir au détachement de personnel pour étoffer les ressources humaines du Bureau régional.

V. MISE EN ŒUVRE DES RÉSOLUTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DE L'OIE

1. RÉSOLUTIONS DE LA 87^{EME} SESSION GÉNÉRALE

Le texte intégral des résolutions et des recommandations est consultable sur : <http://www.oie.int/fr/actualites/principaux-textes/resolutions-et-recommandations/resolutions-adoptees-lors-de-la-session-generale-du-comite-international/>

RÉSOLUTION N° 5

Modification du budget 2019

Le budget révisé pour 2019, adopté par cette résolution N°5, a été mis en œuvre, le rapport financier correspondant et les informations relatives à l'exécution budgétaire seront présentés dans le document 88 SG/4 (rapport financier du 93^{ème} exercice de l'OIE ; 1er janvier - 31 décembre 2019) en mai 2020.

RÉSOLUTION N° 6

Recettes et dépenses budgétaires de l'OIE pour le 94^e exercice (1er janvier au 31 décembre 2020)

Le budget initial pour 2020, adopté par cette résolution N°6, a été mis en œuvre. Le budget révisé pour 2020 sera présenté pour adoption, en mai 2020, au travers du document 88 SG/5 (Budget 2020) et d'une nouvelle résolution correspondante.

RÉSOLUTION N° 7

Contributions financières des Membres de l'OIE pour 2020

Les contributions financières des Membres de l'OIE pour 2020 ont été appelées conformément aux dispositions adoptées par cette résolution N°7. Les informations relatives aux recettes et aux taux de recouvrement correspondants (avec et sans arriérés de contributions statutaires) seront présentées dans le rapport financier relatif au 94^{ème} exercice de l'OIE (1er janvier - 31 décembre 2020), document 89 SG/4, en mai 2021.

RÉSOLUTION N° 8

Programme prévisionnel d'activités pour 2019-2020

Les activités prévues au programme ont été mises en œuvre conformément aux recommandations de l'Assemblée et ont fait l'objet de rapports réguliers au Conseil en complément du rapport annuel de la Directrice générale qui sera présenté lors de la 88^{ème} Session Générale.

RÉSOLUTION N° 9

Renouvellement du mandat du Vérificateur externe

Le mandat du vérificateur externe a été renouvelé pour la vérification des comptes du 93ème exercice (1er janvier - 31 décembre 2019).

RÉSOLUTION N° 10

Création d'une Représentation sous-régionale de l'OIE

Un accord technique et financier a été signé le 11 novembre 2019 avec l'Autorité pour l'Agriculture et la Sécurité Sanitaire d'Abou Dhabi (ADFSA), structure d'accueil de la RSR, pour la mise en place des budgets et du personnel. Un Représentant a par ailleurs été sélectionné pour une prise de fonction en 2020 tandis que les démarches en vue de la signature d'un accord avec le Gouvernement des Emirats Arabes Unis sur les privilèges et immunités de la RSR et de son personnel ont été initiées avec l'appui du Délégué.

RÉSOLUTION N° 11

Protocole d'entente entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)

Le protocole d'entente a été signé par les deux parties le 2 septembre 2019 et publié sur le site web de l'OIE.

RÉSOLUTION N° 12

Protocole d'entente entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)

Le protocole d'entente est en cours de validation par l'ASEAN.

RÉSOLUTION N° 13

Protocole d'entente entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI)

Le protocole d'entente a été signé par les deux parties le 6 janvier 2020 et publié sur le site web de l'OIE.

RÉSOLUTION N° 14

Engagement de l'OIE pour combattre au niveau mondial la résistance aux antimicrobiens dans le cadre de l'approche Une seule santé

Le Secrétariat conjoint tripartite sur la RAM a été créé et l'agent de liaison de l'OIE a été nommé. Le Secrétariat a commencé à travailler conformément aux recommandations de l'Assemblée générale de l'OIE mentionnées ci-dessus. Le Fonds fiduciaire tripartite multi-partenaires sur la RAM a été créé et a reçu en 2019 des contributions financières des Pays-Bas et de la Suède. Un groupe de travail permanent sur la RAM a été créé et a tenu sa première réunion en octobre 2019.

RÉSOLUTION N° 15

Reconnaissance du statut des Membres au regard de la fièvre aphteuse

Cette Résolution a également été publiée en ligne, de même que les cartes actualisées des pays et zones indemnes de fièvre aphteuse. Le *Bulletin* de l'OIE a également publié cette information.

Le Groupe *ad hoc* sur l'évaluation du statut des Membres au regard de la fièvre aphteuse s'est réuni en novembre 2019 pour étudier :

- le dossier soumis par un Membre pour la reconnaissance officielle du statut de pays indemne de fièvre aphteuse où la vaccination n'est pas pratiquée ;
- le dossier soumis par un Membre pour la reconnaissance officielle du statut de zone indemne de fièvre aphteuse où la vaccination n'est pas pratiquée ;
- les dossiers soumis par deux Membres pour la reconnaissance officielle du statut de zone indemne de fièvre aphteuse où la vaccination est pratiquée ;

La Commission scientifique pour les maladies animales et le Service des Statuts ont également évalué le maintien de statuts déjà reconnus (reconfirmations annuelles, recouvrement et suspension du statut d'un Membre faisant suite à l'apparition de la fièvre aphteuse dans une zone précédemment reconnue comme indemne de fièvre aphteuse).

Une mission a été menée pour vérifier le respect par un Membre des conditions requises par le *Code terrestre* pour un pays ayant un statut de zone indemne de fièvre aphteuse.

RÉSOLUTION N° 16

Validation de programmes officiels de contrôle de la fièvre aphteuse des Membres

Cette résolution a été publiée en ligne. Le Bulletin de l'OIE a également publié cette information.

Le Groupe *ad hoc* sur l'Evaluation du statut des Membres au regard de la fièvre aphteuse s'est réuni en novembre 2019, pour étudier un dossier soumis par un Membre pour la validation de ses programmes officiels de contrôle de la fièvre aphteuse.

La Commission scientifique pour les maladies animales et le Service des Statuts ont également évalué le maintien des programmes de contrôle officiels validés par l'OIE (reconfirmations annuelles).

Une mission a été également menée pour vérifier le respect par un Membre des conditions requises par le *Code terrestre* pour un pays ayant un programme officiel de contrôle validé par l'OIE.

RÉSOLUTION N° 17

Reconnaissance du statut des Membres au regard de la Péripleumonie contagieuse bovine

Cette Résolution a également été publiée en ligne, de même que les cartes actualisées des pays et zones indemnes de péripleumonie contagieuse bovine. Le *Bulletin* de l'OIE a également publié cette information.

Le Groupe *ad hoc* sur l'Evaluation du statut des Membres au regard de la péripleumonie contagieuse bovine s'est réuni en novembre 2019 et a étudié les dossiers soumis par trois Membres pour la reconnaissance de leur statut indemne de péripleumonie contagieuse bovine.

La Commission scientifique pour les maladies animales et le Service des Statuts ont évalué le maintien de statuts indemnes de PPCB déjà reconnus (reconfirmations annuelles).

RÉSOLUTION N° 18

Validation de programmes officiels de contrôle de la Péripleumonie contagieuse bovine des Membres

Cette Résolution a été publiée en ligne. Le *Bulletin* de l'OIE a également publié cette information.

Le Groupe *ad hoc* sur l'Evaluation du statut des Membres au regard de la péripleumonie contagieuse bovine (PPCB) s'est réuni en novembre 2019 et a étudié un dossier soumis par un Membre pour la validation de son programme officiel de contrôle de la PPCB.

La Commission scientifique pour les maladies animales et le Service des Statuts ont évalué le maintien des programmes de contrôle officiels validés par l'OIE pour la PPCB (reconfirmation annuelle).

RÉSOLUTION N° 19

Reconnaissance du statut des Membres en matière de risque d'encéphalopathie spongiforme bovine

Cette résolution a également été publiée en ligne. Le Bulletin de l'OIE a également publié cette information.

Le Groupe ad hoc sur l'évaluation du statut des Membres en matière de risque d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) s'est réuni en septembre 2019 et a examiné :

- un dossier soumis par un Membre pour la reconnaissance de son statut de pays à risque négligeable d'ESB ;
- un dossier soumis par un Membre pour la reconnaissance officielle de sa zone présentant un risque négligeable d'ESB.

La Commission scientifique pour les maladies animales et le département du statut ont également évalué le maintien du statut de risque d'ESB déjà reconnu (reconfirmations annuelles).

RÉSOLUTION N° 20

Reconnaissance du statut d'un Membre au regard de la peste équine

Cette résolution a également été publiée en ligne. Le Bulletin de l'OIE a également publié cette information.

Cette année, l'OIE n'a reçu aucun dossier de reconnaissance officielle de statut indemne de peste équine.

La Commission scientifique pour les maladies animales et le Service des Statuts ont également évalué le maintien de statuts déjà reconnus (reconfirmations annuelles).

RÉSOLUTION N° 21

Reconnaissance du statut des Membres au regard de la Peste des Petits Ruminants

Cette Résolution a été publiée en ligne. Le *Bulletin* de l'OIE a également publié cette information.

Le Groupe *ad hoc* sur l'évaluation du statut des membres de la Peste des Petits Ruminants (PPR) s'est réuni en décembre 2019 et a examiné les demandes de reconnaissance de leur statut de Membres libres de la PPR soumises par deux Membres ;

La Commission scientifique pour les maladies animales et le Service des Statuts ont également évalué le maintien de statuts déjà reconnus (reconfirmations annuelles).

Une mission a été menée pour vérifier le respect par un Membre des conditions requises par le *Code terrestre* pour le maintien du statut indemne de PPR.

RÉSOLUTION N° 22

Reconnaissance du statut des Membres au regard de la peste porcine classique

Cette Résolution a également été publiée en ligne, de même que les cartes actualisées des pays et zones indemnes de peste porcine classique. Le *Bulletin* de l'OIE a également publié cette information.

Le Groupe ad hoc sur l'évaluation du statut des membres de la peste porcine classique (PPC) s'est réuni en novembre 2019 et a examiné :

- les dossiers soumis par six Membres pour la reconnaissance officielle de leur statut de pays indemne de peste porcine classique ;
- le dossier soumis par un Membre pour la reconnaissance officielle du statut de zone indemne de peste porcine classique.

La Commission scientifique pour les maladies animales et le Service des Statuts ont également évalué le maintien de statuts déjà reconnus (reconfirmations annuelles).

RÉSOLUTION N° 23

Désignation des établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine, afin de maintenir le statut indemne de peste bovine au niveau mondial

Mise en œuvre - la désignation a été communiquée aux établissements. La désignation conjointe avec la FAO est en cours.

RÉSOLUTION N° 24

Prolongation de la désignation des établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine, afin de maintenir le statut indemne de peste bovine au niveau mondial

Mise en œuvre – la prolongation de la désignation a été communiquée aux établissements. La prolongation conjointe avec la FAO est en cours.

RÉSOLUTION N° 25

Amendements au *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* de l'OIE

Le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* a été révisé pour y incorporer tous les amendements adoptés. L'édition 2019 du *Code aquatique* a été publiée dans les trois langues officielles de l'OIE. Le texte de cette édition a été mis à disposition sur support papier et sur le site web de l'OIE.

RÉSOLUTION N° 26

Amendements au *Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques*

Les quatre chapitres révisés du *Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques* qui ont été adoptés ont été ajoutés à la version en ligne du *Manuel aquatique* (en anglais et en espagnol).

RESOLUTION N° 27

Amendements au *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE

Le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* a été révisé pour y incorporer tous les amendements adoptés. L'édition 2019 du *Code terrestre* a été publiée dans les trois langues officielles de l'OIE. Le texte de cette édition a été mis à disposition sur le site web de l'OIE. Une version officieuse a été également traduite en russe.

RÉSOLUTION N° 28

Amendements au *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres*

Les 11 chapitres du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* qui avaient été adoptés ont été ajoutés à la version en ligne du *Manuel terrestre* (en anglais et espagnol).

RÉSOLUTION N° 29

Désignation des Laboratoires de référence de l'OIE pour les maladies des animaux terrestres

Les sept nouveaux Laboratoires de référence pour les maladies des animaux terrestres ont été informés de leur désignation et leurs coordonnées ont été ajoutées à la liste en ligne des Laboratoires de référence de l'OIE.

RÉSOLUTION N° 30

Désignation des Centres collaborateurs de l'OIE

Les cinq nouveaux Centres collaborateurs de l'OIE ont été informés de leur désignation et leurs coordonnées ont été ajoutées en ligne sur la Liste des Centres collaborateurs de l'OIE.

RÉSOLUTION N° 31

Registre des kits de diagnostic validés et certifiés par l'OIE

L'inscription au Registre de deux nouveaux kits (Newcastle Disease Virus Antibody Test Kit et TeSeE™ Western Blot) a été renouvelée, et un nouveau kit (Enferplex Bovine TB Antibody Test) a été adopté pour inscription au Registre de l'OIE lors de la Session générale de mai 2019. Les fabricants ont été informés par courrier officiel que l'inscription du Newcastle Disease Virus Antibody Test Kit et du TeSeE™ Western Blot Kit a été renouvelée pour une période de cinq ans, et que le Enferplex Bovine TB Antibody Test a été inscrit au Registre.

RÉSOLUTION N° 32

Les effets des facteurs externes (tels que le changement climatique, les conflits, les facteurs socio-économiques et les échanges commerciaux) sur les Services vétérinaires et les adaptations requises

L'OIE travaille en collaboration avec l'International Livestock Research Institute pour effectuer une analyse approfondie des données recueillies par le biais du questionnaire adressé aux Membres. Les résultats permettront d'élaborer et d'adapter les futures actions de l'OIE concernant le sujet du Thème technique 1, comprenant le changement climatique, le changement sociétal et comportemental (par exemple, le rôle des insectes pour les moyens de subsistance et l'élevage et les implications en termes d'échanges commerciaux). Améliorer la compétence de l'OIE dans des approches systémiques visant à regarder au-delà des prévisions actuelles, telles que la prospective, permettrait d'identifier et d'évaluer l'impact de questions critiques ainsi que d'éventuelles implications pour les futures politiques mondiales en matière de santé animale.

RÉSOLUTION N° 33

Lutte mondiale contre la peste porcine africaine

L'initiative GF-TADs pour la lutte mondiale contre la peste porcine africaine a été élaborée conjointement par l'OIE et la FAO, et présentée en décembre 2019 pour validation par l'OIE et la FAO. Une fois qu'elle sera validée, le Plan opérationnel correspondant pour la période 2020-2021 sera élaboré et soumis au Comité de gestion GF-TADs lors de sa 22e réunion à Rome (les 22 et 23 janvier 2020). Les Groupes permanents d'experts sur la peste porcine africaine (SGEs-ASF) ont maintenant été étendus à 3 régions, le dernier en date étant celui pour les Amériques en septembre 2019. Avec le soutien de l'OIE, les dernières réunions pour les SGEs-ASF pour l'Europe, l'Asie et les Amériques se sont tenues respectivement en septembre (14^e réunion), novembre (3^e réunion) et décembre (1^e réunion). Des lignes directrices spécifiques sur la compartimentalisation pour la peste porcine africaine sont en cours d'élaboration ; il est prévu qu'elles soient prêtes d'ici avril 2020. Des travaux sont en cours de développement pour faciliter le soutien financier et technique avec des agences de développement et des partenaires techniques potentiels, tels que la Banque mondiale et l'IATA. L'Institut vétérinaire d'Onderstepoort a été identifié comme tête de pont pour le réseau de Laboratoires de référence pour la peste porcine africaine, dont les buts et objectifs sont en cours de rédaction.

2. RECOMMANDATIONS DES CONFERENCES DES COMMISSIONS REGIONALES

28E CONFERENCE DE LA COMMISSION REGIONALE DE L'OIE POUR L'EUROPE
Tbilissi, Géorgie, 17 au 21 septembre 2018

Recommandation n°. 1

Application de la sécurité biologique dans les différents systèmes de production aux niveaux individuel, national et régional

CONSIDÉRANT QUE

1. La sécurité biologique est un moyen essentiel de contribuer à la prévention et au contrôle de toutes les maladies des animaux d'élevage ainsi qu'au bien-être animal, et qu'elle présente des avantages pour le secteur privé à la fois au niveau des petits élevages et des élevages industriels, ainsi que pour le secteur public aux niveaux individuel et collectif, national et régional ;
2. Dans leur version en vigueur, le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* prévoit des dispositions régissant uniquement les *Mesures de sécurité biologique applicables à la production de volailles* (Chapitre 6.5) et le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* ne prévoit aucune disposition sur la sécurité biologique ;
3. Si les élevages non commerciaux peuvent constituer une impasse en termes de propagation des maladies, les unités de basse-cour peuvent contribuer à la propagation des maladies.

ET CONSIDÉRANT QUE, d'après les réponses apportées au questionnaire soumis aux Délégués de la Commission régionale pour l'Europe en préparation du présent thème technique :

4. La grande majorité des pays ayant répondu dispose de l'arsenal juridique adéquat pour mettre en œuvre la sécurité biologique dans les élevages et faire appliquer des plans de sécurité biologique ;
5. Les plans de sécurité biologique en place dans la région concernent principalement les élevages avicoles et porcins commerciaux, et qu'ils ont été renforcés suite aux récentes épidémies d'influenza aviaire et de peste porcine africaine ;
6. Les maladies ciblées en priorité par les exigences et plans de sécurité biologique sont, entre autres, l'influenza aviaire, la peste porcine africaine, la salmonellose, la tuberculose et les maladies des animaux aquatiques ;
7. Le niveau des plans de sécurité biologique pour les animaux aquatiques semble relativement élevé, lorsque ces plans existent ;
8. Un certain nombre d'outils permettant le contrôle des maladies, tels que la vaccination, la maîtrise des contacts avec la faune sauvage, la surveillance des maladies dans les populations d'animaux sauvages et domestiques à risque, ainsi que l'abattage sanitaire des animaux sauvages, aident à la prévention et à la détection précoce des maladies ainsi qu'à la réduction de la contamination entre les animaux domestiques et les animaux sauvages ;
9. Le niveau de contrôle de la sécurité biologique, comme moyen utilisé afin de réduire l'utilisation des agents antimicrobiens, est variable selon les pays de la région ;
10. Les éleveurs et les chasseurs sont les parties prenantes avec lesquelles une collaboration a été le plus fréquemment établie afin de mettre en œuvre ou d'améliorer la sécurité biologique ;
11. Les campagnes de sensibilisation et de formation sont des outils pertinents pour la promotion de la mise en œuvre de la sécurité biologique aux niveaux individuel et collectif, national et régional ; et
12. L'insuffisance de budget, la difficulté à maintenir les efforts de sécurité biologique sur la durée, le manque de ressources humaines et l'expertise limitée constituent les principaux facteurs affectant la capacité des Services vétérinaires et des filières concernées à appliquer ensemble la sécurité biologique.

LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'EUROPE

RECOMMANDE QUE :

1. Les Autorités vétérinaires des Pays membres amènent les acteurs des filières de la production animale de leur pays, incluant les petits élevages commerciaux, à augmenter la sensibilisation et l'investissement dédiés à la sécurité biologique ;
2. Les Autorités vétérinaires des Pays membres considèrent la création d'une unité ou d'une fonction dont l'objet serait la mise en œuvre sur le terrain de la sécurité biologique, lorsque cela est pertinent ;
3. Les Autorités vétérinaires des Pays membres encouragent la création d'un Centre collaborateur sur la sécurité biologique dans la Région, dont le rôle serait d'appuyer les Pays membres dans leurs efforts de formation à la sécurité biologique et de coordonner les actions en ce sens ;
4. Les Autorités vétérinaires des Pays membres, en collaboration étroite avec le secteur privé, analysent et mutualisent les leçons tirées et les bonnes pratiques en matière de sécurité biologique, incluant les activités ciblant les animaux aquatiques ;
5. Les Autorités vétérinaires des Pays membres, en collaboration étroite avec les acteurs des filières de la production animale, fournissent aux éleveurs une orientation sur les questions de sécurité biologique, de prévention et de contrôle des maladies animales, notamment en termes de pratiques d'élevage et de vaccination, dans le souci de réduire le recours aux agents antimicrobiens, et ainsi contribuer à la prévention de la résistance aux agents antimicrobiens ;
6. Le Groupe d'experts permanent sur la peste porcine africaine, sous l'égide du Cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières (GF-TAD), avec l'appui de la Représentation sous-régionale de l'OIE à Bruxelles, poursuive les actions entreprises, notamment sur la question de la sécurité biologique dans les élevages commerciaux et non-commerciaux et les zones de chasse ; les lignes directrices développées soient largement diffusées via les canaux appropriés et utilisées comme références pour d'autres maladies lorsque cela est pertinent ;
7. L'OIE délivre davantage d'orientations sur la sécurité biologique qui soient en ligne avec les sections applicables des Codes sanitaires pour les animaux terrestres et pour les animaux aquatiques, et que l'Organisation étudie la création de modèles pour la planification de la sécurité biologique en collaboration avec ses différents partenaires ;
8. L'OIE couvre la sécurité biologique de manière plus approfondie dans sa 7e édition de l'Outil PVS (terrestre et aquatique) ;
9. L'OIE compile et publie sur son site Internet régional des exemples de bonnes pratiques en matière de sécurité biologique ; et
10. L'OIE et ses Pays membres, lors du développement de matériel de communication et au moment d'engager le dialogue avec le secteur industriel, prennent en compte la nécessité de la contribution d'une expertise appropriée afin de répondre aux aspects socio-culturels et socio-économiques associés à la biosécurité.

(Adoptée par la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe le 21 septembre 2018)

Le groupe permanent d'experts sur la PPA dans le cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières (GF-TADs) a poursuivi ses activités, notamment en matière de biosécurité. Toutes les informations ont été partagées sur le site web régional du GF-TADs et seront également incluses dans le nouveau site web régional de l'OIE. En outre, les informations relatives aux meilleures pratiques en matière de biosécurité ont également été partagées par le biais du site web régional de l'OIE.

En 2019, le manuel sur la peste porcine africaine chez les sangliers : écologie et biosécurité, précédemment disponible dans une version non officielle, a été publié officiellement et est maintenant disponible sur le site web de l'OIE (version anglaise). En outre, la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres de l'OIE a inclus dans son programme de travail le développement d'un nouveau chapitre sur la biosécurité pour le Code terrestre.

En ce qui concerne les animaux aquatiques, la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques de l'OIE est actuellement en train d'élaborer un nouveau projet de chapitre du Code aquatique sur la Biosécurité pour les établissements aquacoles (Chapitre 4.X). Il a été partagé pour la troisième fois avec les Membres, en vue de leurs commentaires, dans le cadre du rapport de la Commission des animaux aquatiques de septembre 2019. Le nouveau chapitre sera proposé pour adoption lors de la 88^e Session générale en mai 2020.

Un atelier sur la biosécurité sera organisé pour la région européenne de l'OIE en 2020 afin d'éclairer l'élaboration des lignes directrices en matière de biosécurité.

Afin d'aider les pays et leurs Services vétérinaires à relever les défis et priorités changeants dans le domaine de la santé animale et de la santé publique vétérinaire, certaines compétences critiques ont été modifiées dans la 7^e édition de l'Outil PVS de l'OIE. La nouvelle édition de l'Outil (animaux terrestres) améliore également, entre autres, la part accordée aux questions de biosécurité et sûreté biologique des laboratoires. Une approche similaire est adoptée pour la mise à jour de l'Outil PVS pour l'Évaluation des Services sanitaires chargés des animaux aquatiques.

En termes d'activités de communication, les outils de communication sur la PPA développés par les pays de la région sont disponibles en ligne sur le site web régional pour l'Europe (en charge de la PPA). Certains de ces outils mettent en lumière les meilleures pratiques en matière de biosécurité.

L'OIE a également conçu une campagne de communication globale sur la peste porcine africaine, comprenant une infographie consacrée aux mesures de biosécurité. L'intégralité de la campagne est disponible en anglais, espagnol, français, russe et chinois.

De plus, les outils de communication ont été fournis aux pays européens (Délégués et points focaux pour la communication). La campagne a été présentée lors de plusieurs événements dans la région, tels que la réunion du groupe permanent d'experts sur la FSA, le séminaire des points focaux régionaux sur la communication et la réunion du Groupe régional restreint pour l'Europe.

Selon la dernière enquête menée par l'Unité Communication en avril 2019, 76 % des personnes ayant répondu en Europe utilisent les outils de communication. La campagne a été traduite/adaptée par les pays dans plus de 10 langues à travers le monde (dont le slovaque, le croate, le portugais, le bulgare et le roumain).

La deuxième phase de la campagne est actuellement en cours d'élaboration. De nouveaux outils seront disponibles pour traiter les aspects de biosécurité de la maladie.

Recommandation n° 2

**Importance de la prescription des agents antimicrobiens et le contrôle de leur distribution
(avec éventuellement un système de traçabilité électronique) par les Services vétérinaires
pour mettre correctement en œuvre la stratégie relative à l'antibiorésistance**

CONSIDÉRANT QUE

1. La résistance aux agents antimicrobiens (RAM) représente une grave menace pour la santé des hommes, la santé et le bien-être des animaux, la protection des plantes, mais également pour l'environnement et la sécurité alimentaire au niveau mondial et que l'on ne peut la contrer sans une coopération intersectorielle ;
2. L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) travaillent en étroite collaboration avec la Commission du Codex Alimentarius pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de mesures d'envergure mondiale visant à restreindre le développement et la propagation de la RAM, et contribuent à l'accomplissement des Objectifs de développement durable des Nations Unies ;
3. L'Alliance tripartite (FAO/OIE/WHO) s'est dernièrement vue renforcée par la signature d'un protocole d'accord comportant un volet important sur la RAM ;
4. Les avancées de la technologie de l'information ont permis la mise au point de systèmes de traçabilité électronique utiles pour suivre l'intégralité de la chaîne de circulation des agents antimicrobiens ;
5. L'OIE délivre auprès de ses Pays membres des normes, une aide et une direction quant aux politiques nationales à adopter pour renforcer et harmoniser leurs systèmes de surveillance sur l'usage des agents antimicrobiens chez les animaux, et que l'Organisation vient également à leur appui dans la mise en œuvre de normes internationales fondées sur des données scientifiques ;
6. Les Pays membres de l'OIE doivent mutualiser leurs expériences et œuvrer ensemble pour combattre la RAM et promouvoir un usage prudent des agents antimicrobiens en médecine humaine et vétérinaire ; et
7. L'OIE organise la « Deuxième conférence mondiale sur la biorésistance – Mettre les normes en pratique », devant se tenir à Marrakech (Maroc) du 29 au 31 octobre 2018.

LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'EUROPE

RECOMMANDE QUE

1. Les Pays membres renforcent leur législation nationale dans le but de mettre en œuvre la Stratégie de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens et leur utilisation prudente, adoptée sous la forme de la résolution n° 36 par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE lors de la 84e Session générale de l'OIE en 2016 ;
2. Les Pays membres élaborent, approuvent et mettent en œuvre des plans d'action nationaux pour combattre la RAM en médecine humaine et vétérinaire sous l'égide de l'approche « Une seule santé », en tenant compte de l'expérience de la collaboration intersectorielle et internationale ainsi que du Plan d'action mondial élaboré par l'OMS et adopté par l'OIE et la FAO ;

3. Les Autorités vétérinaires des Pays membres, en collaboration avec les autres Autorités compétentes pertinentes, promeuvent la sensibilisation au problème de la RAM, favorisent sa compréhension, renforcent les connaissances en la matière et assurent, dans la mesure du possible, la surveillance à tous les stades de l'utilisation des agents antimicrobiens : fabrication, distribution, entreposage, utilisation, gestion des résidus et des déchets d'agents antimicrobiens non utilisés ;
4. Les Services vétérinaires des Pays membres suivent les recommandations de la Liste OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire, notamment en ce qui concerne les restrictions imposées sur l'utilisation des fluoroquinolones et des céphalosporines de troisième et quatrième génération et de la colistine et restreignent l'usage des agents antimicrobiens critiques en tant que facteurs de croissance en l'absence d'évaluation des risques ;
5. Les Autorités vétérinaires des Pays membres promeuvent une collaboration étroite entre les vétérinaires, les para-professionnels vétérinaires et les éleveurs, afin de mettre en œuvre les principes de bonnes pratiques en matière de santé animale et d'élevage, incluant la biosécurité, en vue de réduire le recours aux agents antimicrobiens et qu'elles prennent les mesures nécessaires pour garantir que lorsque leur utilisation est inévitable, les agents antimicrobiens soient utilisés de manière responsable et prudente conformément aux normes internationales applicables, notamment le Chapitre 6.10 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et le Chapitre 6.2 du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* ;
6. Les Autorités vétérinaires des Pays membres mettent en œuvre les principes de bonnes pratiques de distribution pour améliorer le suivi des quantités de médicaments vétérinaires contenant des agents antimicrobiens vendues à l'échelle nationale, au moyen d'un système de traçabilité électronique ou de tout autre moyen de collecte de données, dans le respect des exigences du projet ESVAC (European Surveillance of Veterinary Antimicrobial Consumption) et en vue de l'établissement du Rapport annuel de l'OIE relatif aux agents antimicrobiens utilisés en médecine vétérinaire ;
7. Les Autorités vétérinaires des Pays membres continuent la mise en œuvre d'un système de distribution des médicaments vétérinaires contenant des agents antimicrobiens exclusivement sur prescription vétérinaire, incluant ceux destinés à être utilisés tant chez les animaux servant à la production de denrées alimentaires que chez les animaux de compagnie, de sorte à améliorer ou optimiser autant que possible la traçabilité de la distribution des agents antimicrobiens ;
8. Les Délégués de l'OIE nomment leur Point Focal National pour les produits vétérinaires si cela n'a pas encore été fait, encouragent la participation active de leur Point Focal National dans les activités de formation menées par l'OIE et mettent à profit leur expertise pour appuyer la mise en œuvre d'actions nationales contre la RAM en collaboration avec toutes les parties intéressées ;
9. Les Pays membres profitent de la prochaine Conférence mondiale de l'OIE pour mettre à jour leurs connaissances et pour contribuer aux futurs travaux de l'OIE sur la RAM dans le cadre de l'élaboration du Septième Plan stratégique de l'OIE ;
10. L'OIE compile et publie sur son site Internet régional des exemples de bonnes pratiques en matière de lutte contre la RAM, particulièrement sur l'utilisation de systèmes de traçabilité électronique, et mettant l'accent sur les conséquences associées à la surutilisation et au mauvais usage des agents antimicrobiens ;
11. L'OIE, lors du développement du cursus de formation initiale des para-professionnels vétérinaires, s'assure de bien refléter le rôle des para-professionnels vétérinaires dans l'usage responsable et prudent des agents antimicrobiens ; et
12. L'OIE fournisse à ses Pays membres, dans le cadre de futures activités du Processus PVS, des outils et des formations ciblant davantage la problématique de la RAM.

(Adoptée par la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe le 21 septembre 2018)

L'OIE travaille actuellement sur la conversion de l'actuelle base de données OIE sur l'utilisation des agents antimicrobiens depuis Excel vers un système informatique interactif qui aidera les pays à mieux comprendre leur situation et évaluer ses tendances. Le système sera intégré dans un outil d'exploitation de données qui simplifiera l'analyse des données et le reporting, tout en les rendant plus précis, permettant ainsi aux pays de sensibiliser et prendre des décisions éclairées. Au cours des futures phases de développement, la base de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens sera liée à la base de données WAHIS sur les populations animales, afin de pouvoir calculer automatiquement le dénominateur OIE de biomasse animale, permettant ainsi d'analyser directement les données sur l'utilisation des agents antimicrobiens. Les sites Internet régionaux de l'OIE comporteront un lien vers le futur système sur l'utilisation des agents antimicrobiens.

Dans les Recommandations de l'OIE sur les compétences des paraprofessionnels vétérinaires, publié en mai 2018, deux compétences relatives à la gestion des médicaments vétérinaires ont été identifiées, qui traitaient spécifiquement de l'antibiorésistance. Puis en mai 2019, ont été publiées les Lignes directrices de l'OIE pour le cursus de formation des paraprofessionnels vétérinaires. Elles ont été conçues en vue de développer les cursus qui fourniraient les compétences identifiées dans les Recommandations de l'OIE sur les compétences des paraprofessionnels vétérinaires. Le document sur le cursus de formation comprend un cours de Microbiologie, avec une unité sur les Principes de microbiologie dans lequel l'un des résultats d'apprentissage spécifiques est de « démontrer sa connaissance des antibiotiques couramment utilisés et des principes de l'antibiorésistance ».

Un Atelier PVS de formation et d'orientation, ciblant les Pays membres russophones d'Europe et d'Asie centrale, a été organisé par l'OIE à Nour-Sultan (Kazakhstan) en octobre 2019. La 7^e Edition de l'Outil PVS, récemment développée et comprenant de nouvelles Compétences critiques sur l'antibiorésistance et l'utilisation des agents antimicrobiens, a été utilisée au cours de cette formation de 4 jours, à laquelle ont assisté trente-quatre (34) participants venant de 12 pays.

Recommandation :

CONSIDERANT QUE

1. Les Autorités vétérinaires (généralement appelées Services vétérinaires officiels) furent créées à l'origine pour assurer le contrôle et, si possible, l'éradication de maladies spécifiques (peste bovine à la fin du 19^e siècle et, dans les Amériques, la fièvre aphteuse) ;
2. Du fait que les questions émergentes présentent une menace pour la santé animale, humaine et environnementale, cette vision initiale doit désormais être élargie afin de répondre aux situations mondiales complexes en matière de santé, de politique et d'aspects socio-culturels, technologiques ou liés à la diversité ;
3. Les Services vétérinaires ont besoin de ressources financières et humaines suffisantes pour répondre correctement à ces nouvelles demandes. Que cela impose d'être innovant et de trouver la meilleure façon d'adapter la santé animale et la gestion de la sécurité sanitaire des aliments au niveau de la production primaire et aux circonstances spécifiques des différents pays ;
4. Une des principales missions de l'Organisation Mondiale de la Santé animale (OIE) est la promotion des Services vétérinaires afin qu'ils améliorent leur cadre légal et leurs ressources dans l'objectif premier de créer des Services vétérinaires de qualité, comme cela est défini au chapitre 3.1 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE qui donne les détails des dispositions portant sur la qualité des Services vétérinaires et sur leurs principes fondamentaux en matière de qualité ;
5. L'OIE dispose d'une expérience reconnue de soutien du renforcement des Services vétérinaires et que, depuis la mise en place de son programme phare, le Processus PVS de l'OIE, elle a continué à affirmer que, pour que les Services vétérinaires mènent à bien leur mission et génèrent un bien public mondial, il leur faut un investissement durable ;
6. Les missions du processus PVS menées pendant les dix dernières années ont montré que les Services vétérinaires souffrent d'un manque de ressources chronique dans de nombreux pays ce qui conduit à une sous-optimisation de l'organisation et du personnel des Services vétérinaires menaçant ainsi la santé et le bien-être des animaux aux niveaux national, régional et mondial avec des conséquences sur la santé publique ;
7. Conformément à la définition des Services Vétérinaires donnée dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE, l'existence de Services vétérinaires implique une série d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, allant de l'Autorité vétérinaire à des prestataires privés agréés de soins vétérinaires (vétérinaires, para-professionnels vétérinaires ou professionnels de santé pour les animaux aquatiques) et inclut également différents types d'organisations du secteur privé ;
8. Les Services vétérinaires, tels que définis par l'OIE, jouent un rôle important pour fournir des biens publics et atteindre plusieurs des objectifs de développement durable des Nations unies, (ODD), notamment : pas de pauvreté, faim zéro et bonne santé et bien-être pour tous ;
9. Le secteur privé, y compris les producteurs et l'industrie, jouent un rôle très important dans le partenariat avec l'Autorité vétérinaire, car il leur fournit un soutien leur permettant de remplir leur mandat de façon plus efficace et qu'en outre,
10. Les vétérinaires et para-professionnels vétérinaires privés peuvent également jouer un rôle clef dans leur partenariat avec l'Autorité vétérinaire, que ce soit à titre individuel ou dans le cadre d'une entreprise de prestation vétérinaire ou dans une entreprise de production ou une société d'approvisionnement ;

11. L'évaluation PVS de l'OIE comprend une section dans laquelle les pays évaluent leurs performances par rapport aux relations de l'Autorité vétérinaire avec le secteur privé ;
12. Les partenariats publics-privés (PPP) , la prise en compte tout comme l'appréciation du travail accompli par les vétérinaires privés, les para-professionnels vétérinaires ainsi que par d'autres partenaires du secteur privé constituent une partie intrinsèque de l'administration publique moderne et qu'ils existent dans la Région comme dans le monde entier et fournissent ainsi une vision de la gestion de la santé animale se concentrant sur l'amélioration des performances et de l'efficacité (meilleur usage des ressources) qui peut être adaptée aux circonstances spécifiques de chaque pays ;
13. Les pays de la Région sont intéressés à renforcer la collaboration entre les secteurs public et privé, y compris par le biais de PPP, comme cela a été attesté par le grand nombre de réponses obtenues de la Région à l'enquête mondiale conduite par l'OIE en 2017 ainsi que par l'adoption de la Résolution no. 39 concernant les « *Partenariats Public-Privé : attentes des partenaires privés concernant les programmes internationaux de santé animale et de développement de l'élevage et implications pour l'OIE* » par les Pays Membres de l'OIE lors de la 85^e Session générale de mai 2017 ;
14. Dans de nombreux pays de la Région, l'interaction public-privé a été un élément clef pour mettre en place des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication des maladies et arriver au statut sanitaire actuel au regard des maladies animales ;
15. La collaboration avec le secteur privé sur des questions relevant de l'Autorité vétérinaire peut être différente dans sa nature, son objet et sa portée. Elle peut concerner la santé des animaux, le bien-être animal, la sécurité sanitaire des aliments au niveau de la production primaire, les échanges commerciaux ou des domaines liés. Elle peut être mise en place pour une ou plusieurs espèces, une ou plusieurs maladies ou dangers portant sur la santé publique ou un ou plusieurs territoires au sein d'un même pays ;
16. L'analyse des réponses⁴ émanant de pays de la Région à une enquête conduite par l'OIE en 2017 dans le cadre de l'initiative Progrès Public-Privé a fait apparaître que :
 - La principale raison pour laquelle la plupart des pays de la Région mettaient en place des PPP était, en premier lieu, pour contrôler ou éradiquer la fièvre aphteuse. Toutefois, ces dernières années, des initiatives de PPP ont été créées de plus en plus dans d'autres domaines, tels que la santé des volailles et des suidés, la brucellose bovine et le contrôle de la tuberculose ;
 - La plupart des initiatives de PPP identifiées dans cette Région étaient largement conduites par le secteur privé, l'accent étant mis sur l'exportation ;
 - L'expérience a été évaluée comme étant bonne à excellente en termes d'impact, bien qu'il n'ait pas été évoqué que cela avait fait l'objet d'une évaluation formelle ;
 - La plupart des propositions de PPP ont été pérennes pendant plusieurs années et ont vocation à devenir permanentes afin de prouver leur caractère durable.
17. L'OIE a accompli un gros travail au cours des derniers mois afin de concevoir un processus PVS mieux adapté et plus en phase avec les besoins nationaux et régionaux ;
18. L'OIE est favorable à la création de PPP ayant un impact important dans le domaine vétérinaire afin de renforcer les Services vétérinaires nationaux de façon durable.

⁴ Analyse réalisée par l'auteur du Thème technique 1 pour terminer le travail accompli pour élaborer son rapport.

LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR LES AMÉRIQUES

RECOMMANDE QUE

1. Les Délégués de l'OIE sensibilisent les décideurs au rôle clef joué par les Services vétérinaires et à l'importance de les doter de ressources financières et humaines suffisantes afin de garantir que leur performance est rigoureuse (conforme aux normes de l'OIE) et durable ;
2. Les Pays Membres soutiennent le travail accompli par l'OIE en recommandant aux partenaires détenteurs de ressources d'investir dans le processus PVS de l'OIE ;

QUE LES AUTORITES VETERINAIRES DES PAYS MEMBRES

3. Travaillent à renforcer leur capacité, y compris l'application de concepts de l'économie portant sur la santé animale pour leur permettre de prioriser des activités en fonction de leur impact économique et social et de concevoir des stratégies d'intervention efficaces les aidant à identifier des sources de financement public et privé ;
4. Envisagent la participation de vétérinaires ou de para-professionnels vétérinaires à des activités semblant pertinentes à l'Autorité vétérinaire de façon à générer des avantages plus importants ;
5. Étudient les principes de l'économie afin de définir et de partager les responsabilités entre les secteurs public et privé ainsi que les mécanismes de financement et de mise à disposition ;
6. Soutiennent la création de PPP significatifs et durables dans le domaine vétérinaire, s'appuyant sur les lignes directrices relatives aux PPP devant être élaborées par l'OIE en 2019 pour être appliquées dans les secteurs public et privé tout en continuant de satisfaire aux responsabilités incombant à l'Autorité vétérinaire ;
7. Mettent en place une plate-forme officielle, représentative et permanente avec les organisations du secteur privé, y compris les associations vétérinaires et les para-professionnels vétérinaires, les associations de producteurs, les entreprises privées afin de définir une stratégie de collaboration avec le secteur privé, y compris les initiatives de PPP qui soit centrée sur les défis rencontrés et la situation spécifique du pays ;

ET QUE L'OIE :

8. Aide les Délégués par le biais de l'élaboration de matériel de plaidoyer à sensibiliser les décideurs à la valeur que représentent des Services vétérinaires durables et aux bénéfices potentiels issus de la collaboration avec le secteur privé afin d'améliorer la qualité et le caractère durable de leurs activités ;
9. Conduise un programme pratique de formation destiné aux Pays Membres portant sur l'élaboration et la mise en œuvre de PPP durables appliquant les lignes directrices en cours d'élaboration par l'OIE ;
10. Assure l'actualisation d'une base de données, comprenant des expériences en matière de PPP, présentées sous une forme qui en facilite la diffusion afin de servir de motivation pour d'autres pays ;
11. Soutienne l'élaboration de méthodologies et d'outils servant à l'évaluation technique et socio-économique d'initiatives collaboratives avec le secteur privé afin de compléter les lignes directrices s'appliquant aux PPP devant être publiées en 2019 ; et
12. Soutienne, conjointement avec les Autorités vétérinaires, l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles technologies, soit par le biais de PPP, soit par le biais d'accords avec des fournisseurs privés, des universités et des centres technologiques, tout cela dans le but de renforcer les Services vétérinaires.

(Adoptée par la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques le 23 novembre 2018)

L'OIE continue à plaider en faveur d'un financement de la part de partenaires afin de permettre la mise en œuvre du Processus PVS de l'OIE.

Le Manuel PPP de l'OIE, publié lors de la 87^e Session générale de l'OIE en mai 2019, a été remis à tous les Délégués (et est disponible sur le site web de l'OIE). Il s'agit d'un outil destiné à plaider en faveur des bénéfices et impacts des PPPs en vue de renforcer les Services vétérinaires.

Quatre (4) autres ateliers ont été organisés en 2019 en Afrique et en Asie. Leur couverture régionale résulte du focus souhaité par le financement de la Fondation Bill & Melinda Gates. Le format peut facilement être dupliqué pour la région des Amériques, à condition d'avoir un financement disponible. Un projet financé par l'Union européenne et mis en œuvre en collaboration avec le PAHO, la FAO et l'OIE permettra de créer les capacités des pays bénéficiaires (Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Paraguay, Pérou et Uruguay) afin de mieux traiter la question de la RAM au travers d'une approche « Une seule santé », notamment par le biais des PPP. Ce projet pourrait être l'occasion d'organiser de nouvelles réunions PPP dans la région en 2021.

Aucun autre travail n'a été mené sur une base de données depuis l'enquête de 2017 ; toutefois, les ateliers PPP seront suivis d'un retour d'information de la part des pays participants sur leurs nouvelles expériences en matière de PPP.

Une thèse de doctorat, actuellement en cours au Cirad (2018-2021) pour évaluer l'impact socio-économique des PPP, comprend une étude de cas dans la Région (Paraguay).

Recommandation n° 1

**Para-professionnels vétérinaires :
leur gouvernance et leur rôle dans l'amélioration de la santé et du bien-être animal
en Afrique**

CONSIDÉRANT QUE

1. Dans de nombreux Pays membres, notamment ceux insuffisamment pourvus en vétérinaires, les para-professionnels vétérinaires (PPV) sont appelés à assurer une grande variété d'activités et de services dans les domaines de la santé animale, de la santé publique vétérinaire et du diagnostic de laboratoire, leur participation se trouvant ainsi au cœur du bon fonctionnement des Services vétérinaires nationaux ;
2. L'OIE reconnaît l'importance du rôle que peuvent jouer les PPV au sein de Services vétérinaires nationaux renforcés et s'engage à ce titre à mieux définir le rôle des para-professionnels vétérinaires, notamment leurs filières d'enseignement et leur formation ;
3. L'OIE a élaboré des Recommandations sur les compétences des para-professionnels vétérinaires qui couvrent trois filières de la profession, à savoir la Santé animale, la Santé publique vétérinaire et le Diagnostic de laboratoire et travaille actuellement à la publication de programmes modèles pour ces mêmes catégories ;
4. Le Chapitre 3.4 du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE stipule que la législation vétérinaire d'un Pays membre devrait fournir une base pour réglementer l'activité des vétérinaires et des PPV et suggère la création d'une entité de réglementation, l'Organisme statutaire vétérinaire (OSV) en l'occurrence, pour assurer cette réglementation ;
5. L'Outil PVS de l'OIE pour l'évaluation des Services vétérinaires contient des Compétences critiques permettant d'apprécier la performance d'un Pays membre vis-à-vis des PPV ;
6. L'OIE délivre auprès de ses Pays membres l'appui nécessaire pour explorer, planifier et mettre en œuvre des Partenariats Public-Privé (PPP) facilitant la bonne exécution des Services vétérinaires et publiera prochainement ses recommandations pour le développement de Partenariats Public-Privé dans le domaine vétérinaire (le « Manuel de l'OIE sur les PPP ») afin de fournir des conseils pratiques à ses Pays membres et aux parties prenantes concernées du secteur privé, y compris les PPV ;
7. Les résultats de la Conférence de l'OIE sur le rôle des para-professionnels vétérinaires en Afrique, tenue à Pretoria en 2015 en collaboration avec l'Association africaine des techniciens vétérinaires (AVTA) et GALVmed, ont servi de catalyseurs au travail de l'OIE sur les PPV ; ET CONSIDÉRANT QUE, d'après les réponses apportées au questionnaire soumis aux Délégués de la Commission régionale pour l'Afrique en préparation du présent Thème technique :
8. Les pays considèrent que les PPV jouent un rôle « très important » ou « important », et donc que la contribution de ces derniers est majeure dans la prestation des services vétérinaires en Afrique ;
9. Les pays placent la prévention, la surveillance et le contrôle et l'éradication des maladies au rang des contributions les plus importantes assurées par les PPV ;
10. Les PPV se heurtent à de nombreuses difficultés, notamment au manque d'opportunités d'emploi, de moyens, de reconnaissance officielle et de formation ;
11. Les PPV sont actifs dans le secteur privé comme public, et la catégorie santé animale constitue le groupe de PPV le plus largement reconnu dans les deux secteurs ;

12. En moyenne, les structures de formation des PPV sont en nombre plus que suffisant dans les Pays membres et la durée des formations officielles délivrées par ces structures varie considérablement d'un pays à l'autre, allant de 6 à 36 mois selon les besoins propres au pays et les ressources disponibles ;
13. La plupart des activités des PPV sont menées sous la supervision d'un vétérinaire ;
14. La plupart des pays indiquent que la profession de PPV est réglementée, mais pour moins de la moitié de ces PPV, cette réglementation est assurée par un Organisme statutaire vétérinaire (OSV) ;
15. Les OSV les plus actifs interviennent principalement dans l'évaluation des cursus d'enseignement et participent dans une moindre mesure à l'organisation des examens de fin d'études, aux activités de formation professionnelle continue et au placement des étudiants stagiaires ;
16. La majorité des Pays membres ne permet pas aux PPV étrangers de travailler au sein de leur pays ; et
17. La majorité des Pays membres indique la présence d'Agents communautaires de santé animale (ACSA) qui, généralement, sont formés en moins d'un mois et dont les activités ne font l'objet d'aucune supervision réglementaire.

LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'AFRIQUE

RECOMMANDE AUX PAYS MEMBRES DE

1. S'appuyer activement sur les Recommandations de l'OIE sur les compétences des PPV et les Recommandations de l'OIE sur les cursus de formation des Para-professionnels vétérinaires pour engager le dialogue avec les autorités de l'éducation et les établissements d'enseignement en vue de stimuler le développement et/ou la mise à niveau de l'enseignement des PPV ;
2. Entreprendre l'évaluation de leurs besoins en ressources humaines pour déterminer le nombre et les différents types de PPV nécessaires pour assurer la mission des Services vétérinaires et de s'appuyer sur les documents Compétence et Cursus de l'OIE afin de définir les responsabilités professionnelles des PPV et les formations requises pour des PPV supplémentaires ;
3. Créer un Organisme statutaire vétérinaire ou s'assurer, dans la mesure du possible, que le mandat des OSV déjà existants prévoit la reconnaissance des différentes catégories de PPV, l'identification de leurs prérogatives et activités et la définition des exigences de l'OSV en matière de formation pour la délivrance des licences ou l'inscription des PPV ;
4. Exploiter les rapports de mission du Processus PVS et de mettre en œuvre les recommandations relatives aux PPV et aux OSV ;
5. Demander la mise en place d'un Accord OIE sur la législation vétérinaire prévoyant un volet particulier sur la réforme juridique des OSV lorsque cela est jugé pertinent ;

ET À L'OIE DE

6. Poursuivre son action d'appui des Pays membres par le Processus PVS, notamment dans le cadre du Programme d'appui à la législation vétérinaire ;
7. Organiser des ateliers au niveau sous régional pour créer un environnement favorable à une identification efficace des besoins en PPV au sein des SV ainsi qu'à leur formation et leur mise à contribution ;
8. Fournir un accès aux experts pour réaliser l'examen du cursus et redéfinir les actions auprès des établissements d'enseignement des PPV ;

9. Collaborer avec les Pays membres et les associations de VPP, à partir de ses travaux sur les partenariats public-privé et du Manuel de l'OIE sur les PPP, afin de faciliter le recours aux PPV et aux vétérinaires du secteur privé pour assurer la bonne exécution des responsabilités et obligations des Services vétérinaires dans les domaines de la santé et du bien-être animal, de la santé publique vétérinaire et du diagnostic de laboratoire ; et
10. Entreprendre un partenariat avec l'École inter-États des sciences et médecine vétérinaires de Dakar, ou toutes autres institutions pertinentes, dans le but de mettre au point des activités de formation de PPV de qualité en Afrique.

(Adoptée par la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique le 1er mars 2019)

4 Accords PALV sont actuellement en vigueur pour la législation vétérinaire en Afrique. De plus, de récents rapports PVS ont été révisés pour identifier des écarts constatés dans la législation vétérinaire. Sur la base de ces révisions, 8 pays dans le monde ont été identifiés, pour lesquels une demande de mission d'identification de la législation vétérinaire (MILV) pourrait être utile. Des courriers sont en cours de préparation pour inviter ces pays à demander une MILV sur la base des écarts de législation identifiés dans ces révisions.

L'OIE a reçu une subvention de DTRA en 2019 pour lancer une série de trois ateliers sous-régionaux visant à sensibiliser à l'intérêt d'intégrer les VPP dans les effectifs vétérinaires nationaux et à examiner les différents facteurs qui contribuent au développement d'un environnement propice à la réussite de cette intégration. Les ateliers sous-régionaux se tiendront en Europe de l'Est/Asie centrale, en Asie du Sud-Est et dans une sous-région de l'Afrique qui reste à déterminer.

Au travers de la même subvention DTRA, il sera possible de proposer que des experts en cursus PPV procèdent à une révision des cursus de formation au sein d'établissements nationaux de formation des PPV.

Un projet avec l'AFD a été approuvé en 2019 pour lancer un programme de formation de formateurs PPV à l'EISMV, en utilisant les Recommandations de l'OIE sur les compétences des PPV et les Lignes directrices de l'OIE pour le cursus de formation des PPV. Dans une première phase, les formateurs à former seront recrutés dans les institutions de formation de PPV existantes au Sénégal et au Togo, avec la possibilité de les étendre à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest au cours des années suivantes du projet.

L'OIE cherche à obtenir des financements auprès de partenaires pour continuer à soutenir la mise en œuvre des recommandations ci-dessus ; cela permettra, entre autres, de continuer à mettre en œuvre le Programme d'appui à la législation vétérinaire, d'organiser des ateliers sous-régionaux en lien avec les PPV, et d'entreprendre la révision des cursus et des efforts de réforme auprès des établissements de formation des PPV. Des collaborations avec de nombreux partenaires et parties prenantes sont envisagés, notamment avec l'École inter-États des sciences et médecine vétérinaires de Dakar.

Recommandation n° 2

**Le Processus PVS, un outil pour plaider en faveur d'une hausse des investissements
dans les Services vétérinaires en Afrique**

CONSIDÉRANT QUE

1. Les performances de l'élevage, englobant la santé animale, influencent de façon majeure l'économie et la situation sociale dans les pays d'Afrique étant donné la grande contribution de la production issue de l'élevage dans le produit intérieur brut (PIB) agricole et la part importante du PIB agricole dans le PIB national, surtout dans les pays les plus pauvres d'Afrique ;
2. La conjugaison de l'orientation vers la production végétale, des faiblesses institutionnelles et d'anciennes approches qui se sont soldées, au cours des années 70 et 80, par un échec a entraîné un manque d'investissement chronique subi par le secteur de l'élevage et les Services vétérinaires, surtout si l'on considère leur influence sur les économies et les ménages, de la part des gouvernements nationaux comme des bailleurs de fonds internationaux ;
3. Des initiatives multilatérales de gouvernements africains, comme la Déclaration de Maputo sur les budgets publics pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (Maputo, 2003), la Déclaration de Malabo sur une croissance accélérée de l'agriculture et une transformation pour une prospérité partagée et des moyens d'existences améliorées, le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) et la Stratégie de développement du secteur de l'élevage en Afrique (LiDeSA, 2005), tentent de renverser la tendance en favorisant la solidarité dans les efforts mobilisés pour accroître les allocations budgétaires des pays africains dans l'agriculture et le secteur de l'élevage respectivement, et que l'un des quatre objectifs stratégiques de la LiDeSA consiste à améliorer la santé animale et à augmenter la production, la productivité et la résilience des systèmes de production ;
4. Certains partenaires financiers s'efforcent également de relancer le financement du secteur de l'élevage par la mise en avant du rôle indispensable et croissant que joue ce secteur dans de nombreux domaines, notamment l'agriculture et le développement des zones rurales, la génération de revenus, la sécurité alimentaire et la nutrition, la santé publique, le commerce intérieur et international et l'environnement ;
5. L'élevage contribue de manière directe à 8 des 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, et à l'ensemble des 17 ODD de manière indirecte ;
6. L'on constate par ailleurs une prise de conscience croissante du rôle majeur que peuvent jouer la santé et la production animales, notamment dans leur dimension pastorale, dans la lutte contre la criminalité organisée qui touche certaines régions d'Afrique ;
7. Le marché des produits animaux en Afrique connaît une croissance rapide avec, par exemple, une consommation annuelle de viande et de lait par habitant qui devrait doubler d'ici 2050 - avec une population qui devrait elle aussi doubler dans le même temps, la demande pourrait être multipliée par quatre ; et
8. Le secteur de l'élevage fait face à des maladies à forts impacts économiques qui continuent de décimer les animaux d'élevage en Afrique, et un grand nombre de ces maladies sont par ailleurs à l'origine de risques de santé publique comme les zoonoses.

LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'AFRIQUE

RECOMMANDE AUX PAYS MEMBRES DE

1. S'engager activement dans la version évoluée du Processus PVS et de s'approprier les résultats du Processus et les exploiter pour faire le plaidoyer pour l'augmentation de financements mieux ciblés dans la santé animale et la santé publique vétérinaire, clé de voûte du développement du secteur de l'élevage en Afrique ;
2. S'appuyer sur les messages développés dans le Plaidoyer abrégé pour le Processus PVS et détaillés dans l'Argumentaire en faveur du Processus PVS (Business Case), afin de faire le plaidoyer pour le financement du renforcement des Services vétérinaires, et donc du secteur de l'élevage, au sein même de leurs gouvernements respectifs, notamment au niveau ministériel ;
3. Faire le plaidoyer pour le renforcement des Services vétérinaires en s'appuyant sur les résultats et les recommandations du Processus PVS pour promouvoir leurs propositions de planification et de financement stratégiques dans le secteur agricole ;
4. Exploiter les résultats et recommandations des rapports de mission du Processus PVS dans leurs échanges avec les partenaires techniques et financiers pour développer et mieux cibler l'appui visant à renforcer les Services vétérinaires et le secteur de l'élevage en fonction des besoins du pays et des stratégies de développement ;
5. Exploiter le Processus PVS pour également appuyer le plaidoyer et l'investissement en faveur des enjeux de santé animale dans d'autres secteurs que l'élevage tels les animaux aquatiques, les animaux de compagnie (Ex. rage), la faune sauvage et les abeilles ;
6. Envisager une actualisation des connaissances en faisant la demande d'une mission d'Évaluation PVS de suivi, si le pays dispose déjà d'un rapport d'Évaluation PVS datant de plus de cinq ans, ou si les Services vétérinaires ont connu d'importantes transformations ;
7. Cibler leur engagement dans le Processus PVS en fonction de leur gouvernance ou de leurs besoins techniques au moyen des nouvelles options de la version évoluée du Processus PVS, notamment celles concernant la formation, l'Auto-évaluation PVS, les missions d'Évaluation PVS complémentaires avec contenus spécifiques sur la PPR ou la rage et l'appui pour la Planification stratégique du Processus PVS pour intégrer les résultats dans un plan stratégique national visant à renforcer les Services vétérinaires ;
8. Envisager l'engagement dans des activités d'appui ciblé établies du Processus PVS pour « Une Seule santé », la législation vétérinaire et les laboratoires vétérinaires, et dans de nouvelles formes d'appui ciblé pour l'enseignement des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires et les partenariats public-privé ;
9. Mettre leurs rapports du Processus PVS existants et futurs publiquement disponibles ou, au moins, à la disposition des partenaires techniques et financiers de l'OIE du fait de l'utilité de ces rapports dans l'orientation de l'appui au développement ;

ET AUX PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS CONCERNÉS DE

10. Renforcer et formaliser la prise en considération des résultats du Processus PVS pour éclairer la définition de projets et stratégies de développement adaptés, les financer et en suivre l'avancement, y compris l'appui financier et technique associé, dans le but de renforcer les Services vétérinaires et le secteur de l'élevage en Afrique, le tout en étroite collaboration avec l'OIE et les Pays membres concernés ;

ET A L'OIE DE

11. Poursuivre son action à l'échelle mondiale pour faire le plaidoyer sur l'importance des Services vétérinaires et de l'investissement dans le secteur de l'élevage, notamment en affinant ses messages, en collectant et diffusant des données et des rapports de qualité ;

12. Continuer d'appuyer les Pays membres à travers le Processus PVS, notamment pour favoriser l'intégration des résultats et recommandations du Processus dans des plans stratégiques nationaux afin d'améliorer l'appropriation et la pérennité des résultats et d'accroître les investissements ; et
13. Continuer de faire le plaidoyer, auprès d'autres partenaires techniques et financiers pertinents de niveau international, régional et national, pour la mise en œuvre et l'utilisation du Processus PVS et collaborer avec ces organisations par la complémentarité de leurs mandats institutionnels et de leurs atouts respectifs.

(Adoptée par la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique le 1er mars 2019
et entérinée par l'Assemblée mondiale de l'OIE le 30 mai 2019)

L'OIE continue à plaider en faveur d'un financement de la part de partenaires afin de permettre la mise en œuvre du Processus PVS de l'OIE. Le dialogue se poursuit également avec les banques de développement régional et mondial, afin de plaider pour l'importance de la santé animale, le rôle des Services vétérinaires et la valeur des résultats du Processus PVS pour éclairer le développement de futurs investissements.

L'OIE continue d'apporter son soutien aux Pays membres par le biais du Processus PVS. A cet effet, des ateliers de formation sur le Processus PVS ont été organisés en Afrique du Sud, en juin 2018, et au Sénégal, en juillet 2018, en soulignant le renforcement des capacités des pays dans le Processus PVS et principalement sur l'approche de l'Evaluation/ Suivi PVS. Suite à la mission OIE de Suivi de l'évaluation PVS mise en œuvre au Nigeria (janvier 2019), l'OIE a reçu une demande du Nigeria pour mettre en œuvre un atelier de planification stratégique, une nouvelle activité dans le cadre du nouveau Processus PVS. Cet atelier aura lieu en février 2020. L'objectif de cet atelier est d'obtenir un soutien politique et financier plus large et de plus haut niveau pour la mise en œuvre, de développer une analyse stratégique et fonctionnelle plus large et d'intégrer les recommandations du rapport du Suivi de l'évaluation PVS dans un processus de planification stratégique national que les Services vétérinaires s'approprient.

La mission de Suivi d'évaluation PVS qui a eu lieu au Kenya en février 2019 a incité ce pays à demander une mission d'Analyse des écarts PVS en vue de déterminer des objectifs prioritaires, des activités stratégiques et les investissements nécessaires à la réalisation des objectifs de progression requis pour atteindre les objectifs nationaux.

Une mission d'Analyse des écarts PVS a eu lieu en Guinée-Bissau en juin 2019, dont le but était d'arriver à définir les priorités et actions stratégiques des Services vétérinaires d'un pays pour les cinq prochaines années, en termes de respect des normes intergouvernementales de l'OIE.

L'OIE fait la promotion du Processus PVS et se coordonne continuellement avec ses partenaires afin de collaborer à la mise en œuvre et à l'utilisation du Processus PVS. A cet effet, les représentants des CER et d'autres organisations partenaires ont toujours été invités à participer aux formations et aux missions du Processus PVS de l'OIE.

En outre, au cours de la même période, l'OIE a participé à 6 missions d'Evaluation externe conjointe et à 2 Ateliers nationaux RSI/PVS en étroite collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Santé.